

LUCIEN FILION

Histoire de La Tuque

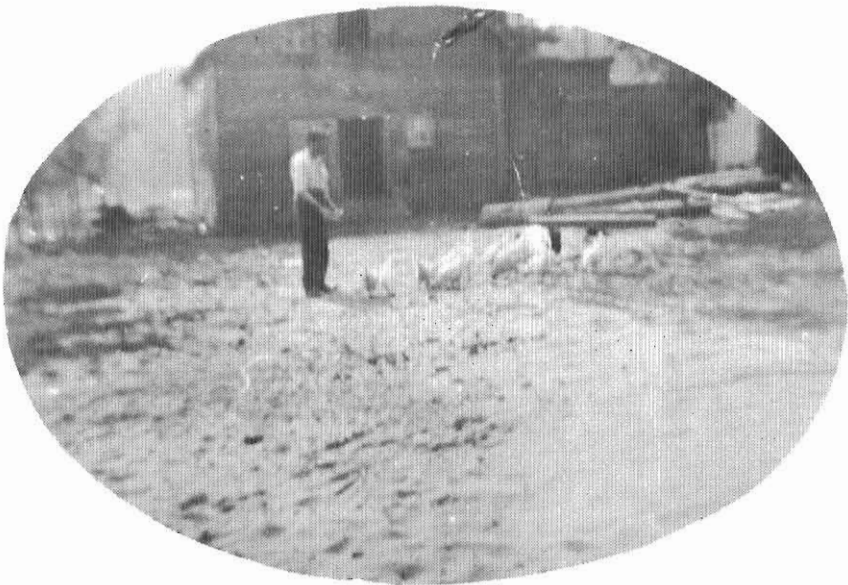
à travers ses maires

(1911-1977)



EDITIONS DU BIEN PUBLIC

Dessin de Raoul Maillet



La Tuque en 1906.

Bio. V. 47



Le Saint-Maurice se dépioie au pied du Mont Brown

RÉGIONALE OTTAWA - CARLETON

SOCIÉTÉ FRANCO-QUÉBÉCOISE
D'HISTOIRE ET DE PHYLLOGRAPHIE

C.P. 7091

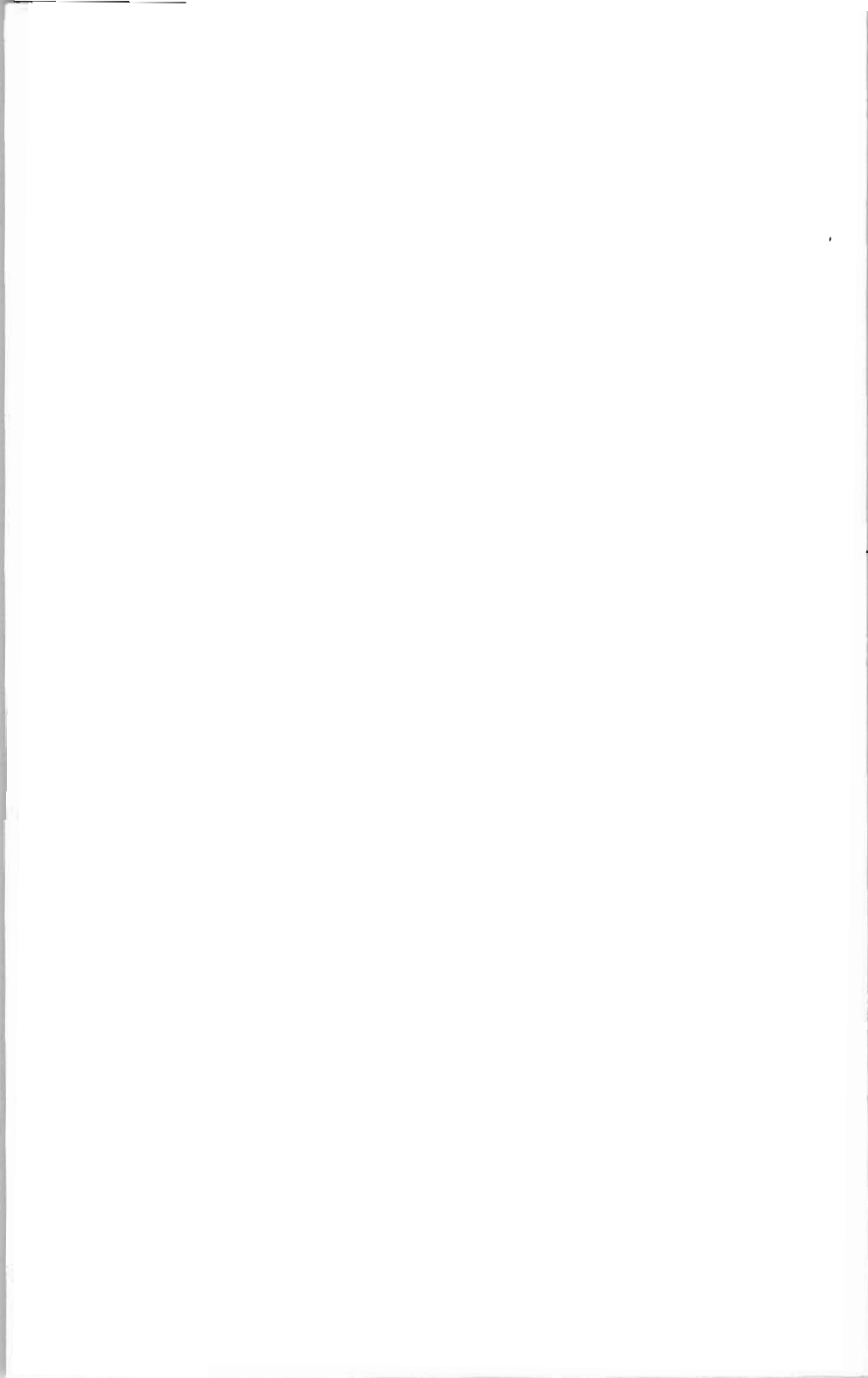
VANIER, ONTARIO

K1L 8E3

Avec les hommages
du Conseil des Arts
du Canada



With the compliments
of the Canada Council



HISTOIRE DE LA TUQUE
à travers ses maires

Dépôt légal : 2e trimestre 1977
Bibliothèque nationale du Québec

LUCIEN FILION

Maire de La Tuque

HISTOIRE DE LA TUQUE

à travers ses maires

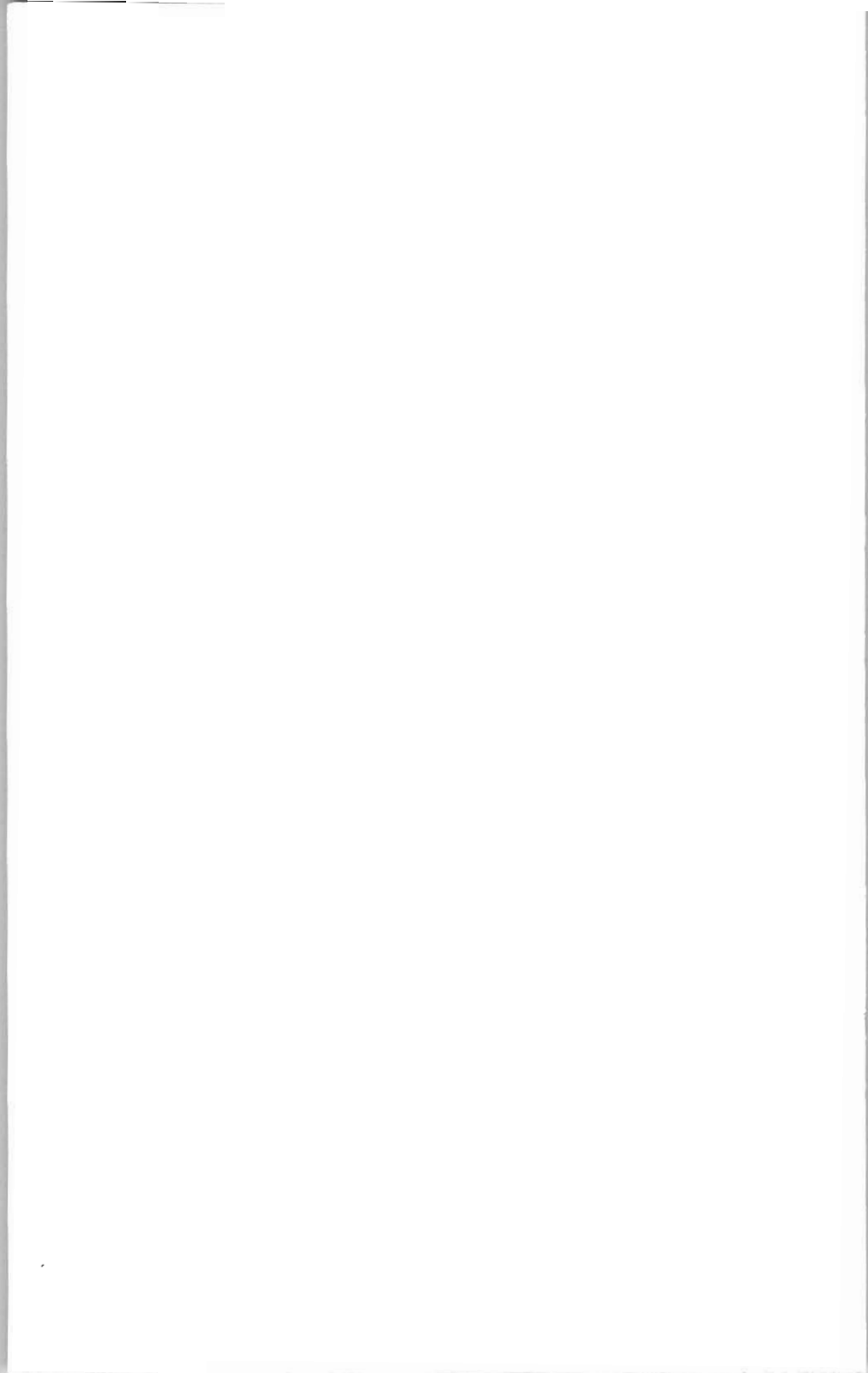
(1911-1977)

ÉDITIONS DU BIEN PUBLIC

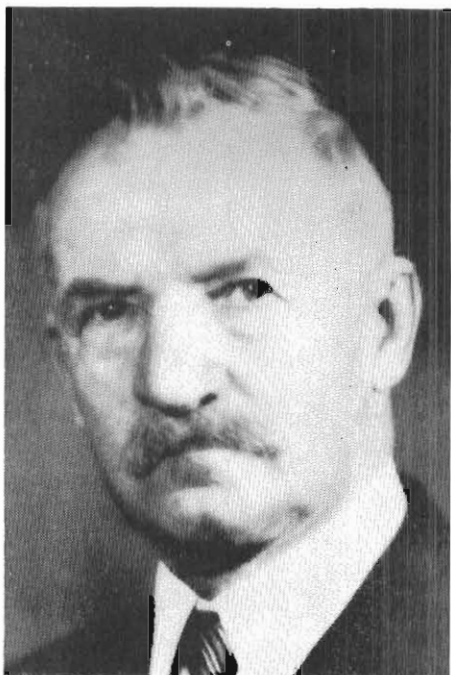
1977

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document provides a detailed list of items that should be tracked, such as inventory levels, accounts payable, and accounts receivable. It also outlines the procedures for recording these transactions, including the use of double-entry bookkeeping and the importance of regular reconciliations. The second part of the document focuses on the analysis of the recorded data. It explains how to calculate key financial ratios and metrics, such as the gross profit margin, operating profit margin, and return on investment. It also discusses the importance of comparing these metrics over time and against industry benchmarks to identify trends and areas for improvement. The document concludes with a summary of the key points and a call to action for the reader to implement the recommended practices.

*A ma femme,
pour sa compréhension, sa discrétion
et sa patience
depuis que j'occupe la fonction de maire*



Les maires de La Tuque :



WENCESLAS PLANTE
(1911-1915, 1923-1927)



ALPHONDOR ROY
(1915-1920)



DONAT-EMILE HARDY
(1920-1921)



WELLIE JUNEAU
(1921)



REAL GRAVEL
(1921-1923)



F.-X. LAMONTAGNE
(1927-1935)



OMER JOURNAULT
(1935-1944, 1947-1951)



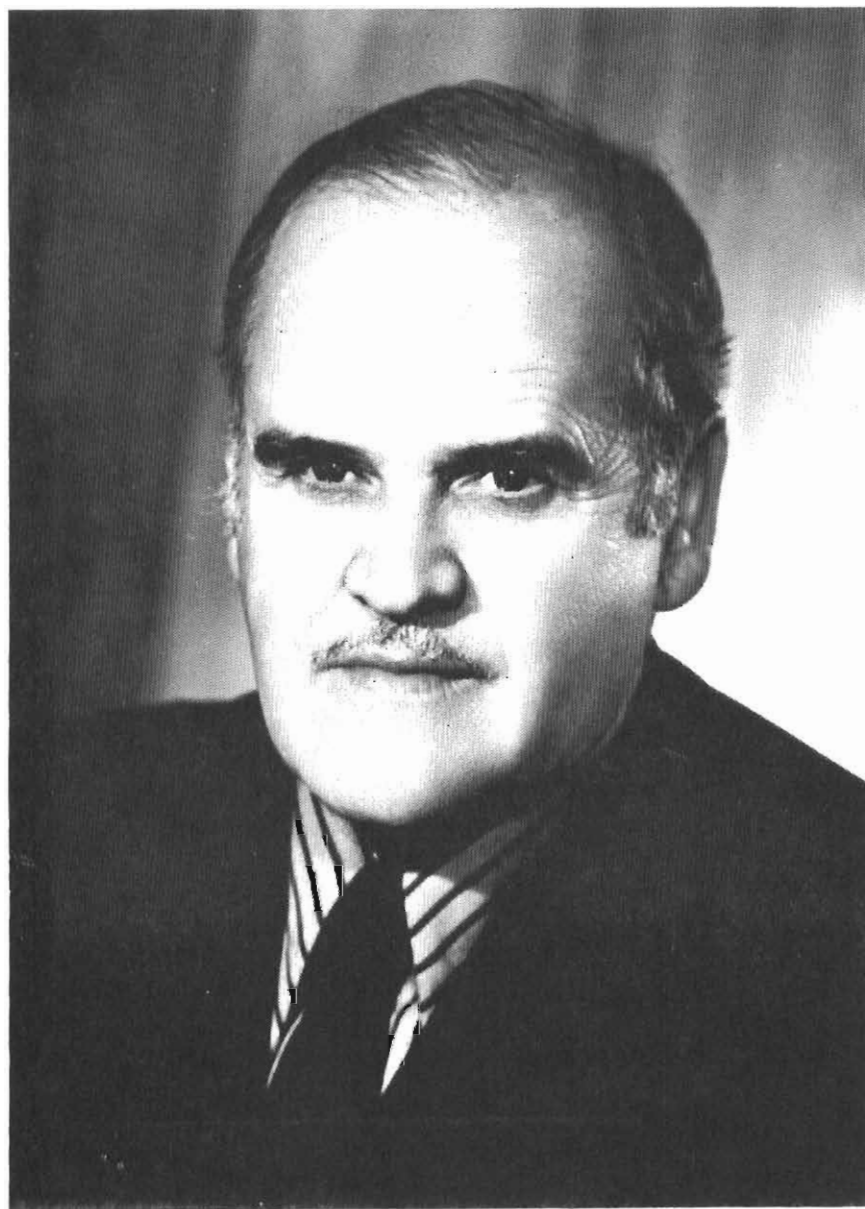
OMER VEILLETTE
(1944-1947)



JOFFRE PILON
(1951-1955)



J.-ONESIME DALLAIRE
(1955-1961)



LUCIEN FILION

maire de La Tuque depuis 1961.



Vue aeriennne de La Tuque.

AVANT - PROPOS

J'ai décidé d'écrire ce livre en août 1975, un soir où, paresseusement installé devant un bon feu de foyer au camping municipal, je racontais à quelques amis l'histoire de notre ville.

Je venais de brosser, à grands traits, une mosaïque des dix maires qui, avant moi, avaient présidé aux destinées de La Tuque depuis son incorporation en 1911, quand l'un de mes interlocuteurs me fit remarquer que je manquerais à mon devoir si je ne consignais ces souvenirs dans un volume.

Mon idée était faite : j'écrirais l'histoire des maires de La Tuque, puisant dans ma mémoire et dans les archives municipales, les faits marquants de leur administration respective.

Je n'ai pas la prétention de voir cet ouvrage figurer au palmarès des succès de librairie ou des chefs-d'oeuvre littéraires. Mon seul désir est de le savoir accepté par la population de ma ville comme un livre de tous les jours que le lecteur pourra parcourir avec le goût de se retremper dans ses propres souvenirs ou de connaître simplement la trame qui a donné vie à la belle ville que nous habitons aujourd'hui.

Si les jeunes, qui sont encore sur les bancs de l'école et qui ne savent de La Tuque que ce dont ils ont eu connaissance, peuvent y trouver matière à s'intéresser à leur ville et

à s'incruster davantage dans le désir et la volonté de la servir comme simples citoyens et plus tard comme mandataires publics, j'aurai atteint un autre objectif : celui de susciter un plus grand civisme et un plus grand attachement envers leur petite patrie.

S'il est vrai que la famille est la cellule de la société, la ville, elle, constitue l'élément de base d'une province, d'un pays. Sans elle et sans le gouvernement municipal, le citoyen serait désarmé parce que trop éloigné du pouvoir central. Il deviendrait davantage le citoyen-objet, le contribuable-numéro dont on parle de plus en plus de nos jours. Le gouvernement municipal, c'est le tampon, la soupape de nos structures politiques. Les pouvoirs supérieurs le considèrent-ils comme tel ? La réponse leur appartient et ils devront de plus en plus l'articuler cette réponse car il y a des signes de dangers inquiétants qui présagent un sombre avenir pour la municipalité. Affaiblir le gouvernement municipal équivaldrait à saper la fondation même de toute la philosophie du gouvernement responsable. C'est une hérésie à laquelle je m'opposerai irrémédiablement.

Les hommes — maires et conseillers municipaux — qui se sont succédé à l'hôtel de ville de La Tuque depuis 1911 croyaient en l'avenir de leur patelin. Ils l'ont prouvé largement et la foi inébranlable qui les a tous animés s'accommoderait fort mal aujourd'hui de conceptions irréalistes qui viendraient trahir leurs convictions et leurs idéaux.

Il est bien évident que cet ouvrage fera abstraction d'une foule d'événements qui ont marqué l'histoire de notre ville mais qui ne se rattachent pas directement à la vie municipale. Le lecteur ne m'en tiendra pas rigueur car il comprendra que c'est surtout celle-ci que j'ai voulu mettre en relief à travers ceux qui ont successivement occupé la fonction de maire.

Avant moi, deux de nos concitoyens, Lucien Desbiens, dans son livre "Au Coeur de la Mauricie", publié vers 1927, et Aldori Dupont, dans l'ouvrage qu'il écrivait avant de quitter son poste de greffier municipal en 1962, ont raconté l'histoire de La Tuque. Ce volume complétera, à sa façon, leur oeuvre.

J'espère que d'autres suivront notre exemple.

LUCIEN FILION,
Maire de La Tuque.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial statements. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document provides a detailed list of items that should be tracked, such as inventory levels, accounts payable, and accounts receivable. It also outlines the proper procedures for recording these transactions, including the use of double-entry bookkeeping and the importance of regular reconciliations.

The second part of the document focuses on the analysis of the financial data. It explains how to interpret the various components of the financial statements, such as the balance sheet, income statement, and cash flow statement. It provides a step-by-step guide to calculating key financial ratios and metrics, such as the current ratio, debt-to-equity ratio, and gross profit margin. The document also discusses the significance of these ratios and how they can be used to assess the financial health and performance of the organization.

The final part of the document addresses the reporting requirements and the preparation of financial statements. It outlines the specific rules and regulations that govern the preparation and presentation of financial statements, including the requirements for disclosure and the use of standardized accounting principles. It provides a comprehensive checklist of items that must be included in the financial statements and offers practical advice on how to ensure that all requirements are met. The document concludes by emphasizing the importance of transparency and accuracy in financial reporting and the role of the accounting department in providing reliable information to management and stakeholders.

WENCESLAS PLANTE

(1911 - 1915 — 1923 - 1927)

*Il y a toujours, dans notre enfance,
un moment où la porte s'ouvre et
laisse entrer l'avenir.*

(Graham Greene)

C'est en 1925 que j'assistai, pour la première fois, à une séance du conseil municipal de La Tuque.

Je n'avais pas encore atteint mes dix ans et il m'avait fallu jouer d'astuce avec ma mère pour pouvoir étancher cette soif qui me tenaillait depuis deux mois, d'aller voir ce qui se passait dans cette imposante bâtisse de la rue Commerciale qu'on appelait l'hôtel de ville, et où mon père, forgeron de son métier, siégeait depuis deux mois, comme échevin du quartier-centre. Jouer d'astuce avec ma mère, qui, à deux reprises, pendant les vacances d'été, m'avait refusé la permission d'aller voir comment se déroulait une assemblée du conseil.

Nous étions en septembre. Une nouvelle année scolaire était en marche et j'avais été choisi par le bon frère Cléophas pour faire partie de la chorale du collège, section soprano, qui devait s'exercer tous les soirs pour chanter les cantiques du mois du Rosaire, en octobre, à l'église paroissiale.

Cette soirée de septembre était trop belle pour me plier aux contraintes rigides du début de la nouvelle année scolaire, et au lieu de me rendre au vieux collège St-Zéphirin pour assister à la pratique de chant, je me dirigeai vers l'hôtel de ville, où, blotti sur l'un des nombreux et rustiques bancs de bois de la salle publique, au moins une heure avant que ne débute la séance du conseil, j'attendis

que gravissent l'escalier du troisième étage les sept hommes qui tenaient en leurs mains les destinées de la ville de La Tuque.

Quel honneur pour moi d'être enfin dans cette enceinte où les plus illustres citoyens de ma ville vont bientôt pompeusement prendre place au prétoire pour délibérer. Je verrai alors arriver mon père à la prestance imposante, précédé par le maire Wenceslas Plante, je surveillerai ses moindres gestes quand il prendra son siège, le siège numéro UN du quartier le plus prestigieux de notre jeune ville. Le sentiment de fierté qui m'envahira alors sera indicible. Être le fils d'un échevin, plonnier de La Tuque par surcroît, qui, quatre mois auparavant, a triomphé de haute lutte d'un adversaire coriace, son ami Georges Guillemette, homme féru de sens politique et rompu aux plus fins secrets de l'organisation électorale, par la confortable majorité de 113 voix; être le cadet de ce père si hautement honoré des siens, flattait mon jeune orgueil d'enfant ambitieux et je pensais déjà au lendemain, où je pourrais dire fièrement à mes condisciples de classe, Félix Leclerc, Alonzo Bouchard, Gérard Bouchard, Léo Ducharme, Roland Marceau, Albert Mercier, Gabriel Trépanier, Henri Légaré, Bernard Rochette, Albert Tremblay, Maurice Dion, Alfred Laflamme, Olivier Gilbert, Alcide Blanchette et autres, que j'avais été admis à assister à une séance du conseil municipal. Je leur raconterais ce qui s'y était passé et je dirais à mon émule et ami, Félix Leclerc, que moi, j'étais le seul élève du collège à avoir eu cet insigne privilège, tout comme les vrais hommes, d'assister à une séance du conseil. Et si Félix, à cause de cette traditionnelle et impitoyable consigne qui empêchait les jeunes de mon âge de suivre les débats de l'hôtel de ville, allait mettre ma parole en doute, je lui apporterais comme preuve que j'étais assis sur le même banc que son propre père, Léo Leclerc, le coloré contre-maître général de la municipalité.

Cinq minutes avant que la séance ne débute à huit heures, une espèce de silence complice fait place aux murmures discrets de la foule d'une trentaine de personnes qui s'est rendue à l'hôtel de ville. L'auguste procession de nos édiles municipaux va bientôt commencer. Dirigés par le maire Plante, je vois alors défiler devant moi, jusqu'à la tribune du conseil, les six élus du peuple, Joseph Allard, Hidola Duchesne, François-Xavier Lamontagne, Joseph Lamarque, Onésime Tremblay et mon père Georges Filion, tous suivis du secrétaire-trésorier, Paul-Emile Riberdy et du gérant municipal, J.-Napoléon Langelier.

Mon père qui ferme le défilé, me voit là, timidement assis au bout du deuxième banc, et m'enveloppe d'un regard à la fois surpris et complaisant. J'étais ravi de son étonnement indulgent, et heureux de cet assentiment tacite. J'eus l'impression que dès cet instant, il avait décidé, par les interventions qu'il ferait séance tenante, de manifester un savoir-faire exceptionnel devant l'intrus et insolite spectateur qu'était son fils.

« Tout le monde debout », ordonne le maire Plante. « Je vais lire la prière et demander au Seigneur de bénir nos délibérations. Je ne veux pas faire un sermon mais il ne faut jamais oublier le Bon Dieu ». Il faut dire que le maire Plante s'enorgueillissait ostensiblement de compter un évêque dans sa famille, le digne Mgr Omer Plante, auxiliaire de l'archidiocèse de Québec et assistant de Son Eminence le cardinal Louis-Nazaire Bégin.

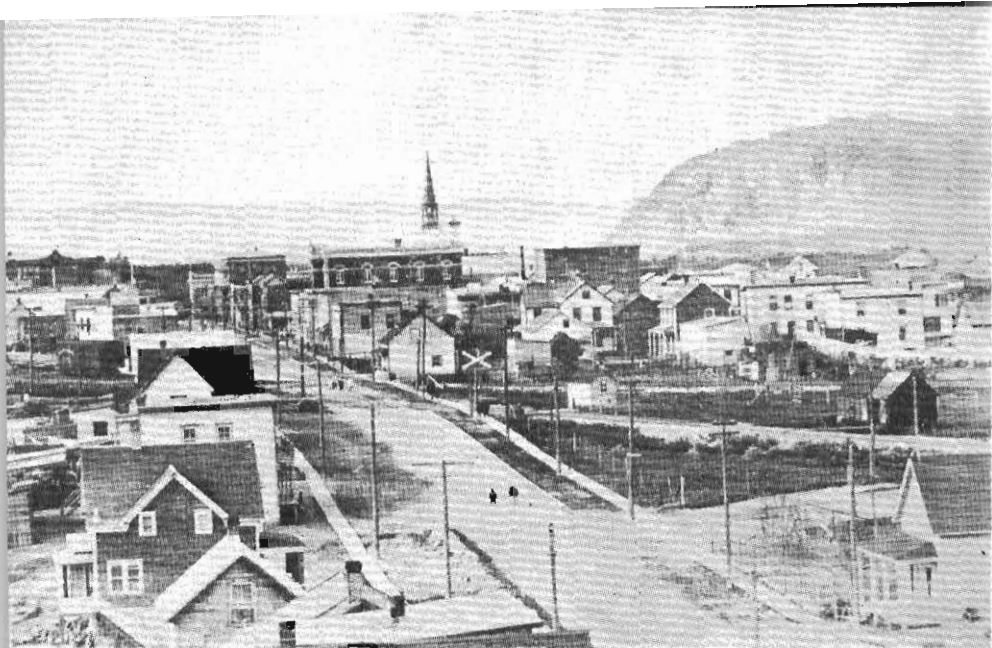
Après que l'assistance eut répondu un tonitruant *ainsi soit-il*, terminé en crescendo par le jovial et barytonnant Léo Leclerc, monsieur le maire ouvre l'assemblée en félicitant « les valeureux contribuables de la belle ville de La Tuque de s'être rendus si nombreux à l'assemblée ». Et, dans une remarque qui me fait rougir jusqu'aux oreilles, il regarde mon père assis à sa droite, et lui dit que le règlement du couvre-feu de neuf heures ne s'appliquera

pas à son fils présent dans l'assistance « pour bien démontrer que lorsque les enfants sont à l'hôtel de ville, ils sont entre bonnes mains. »

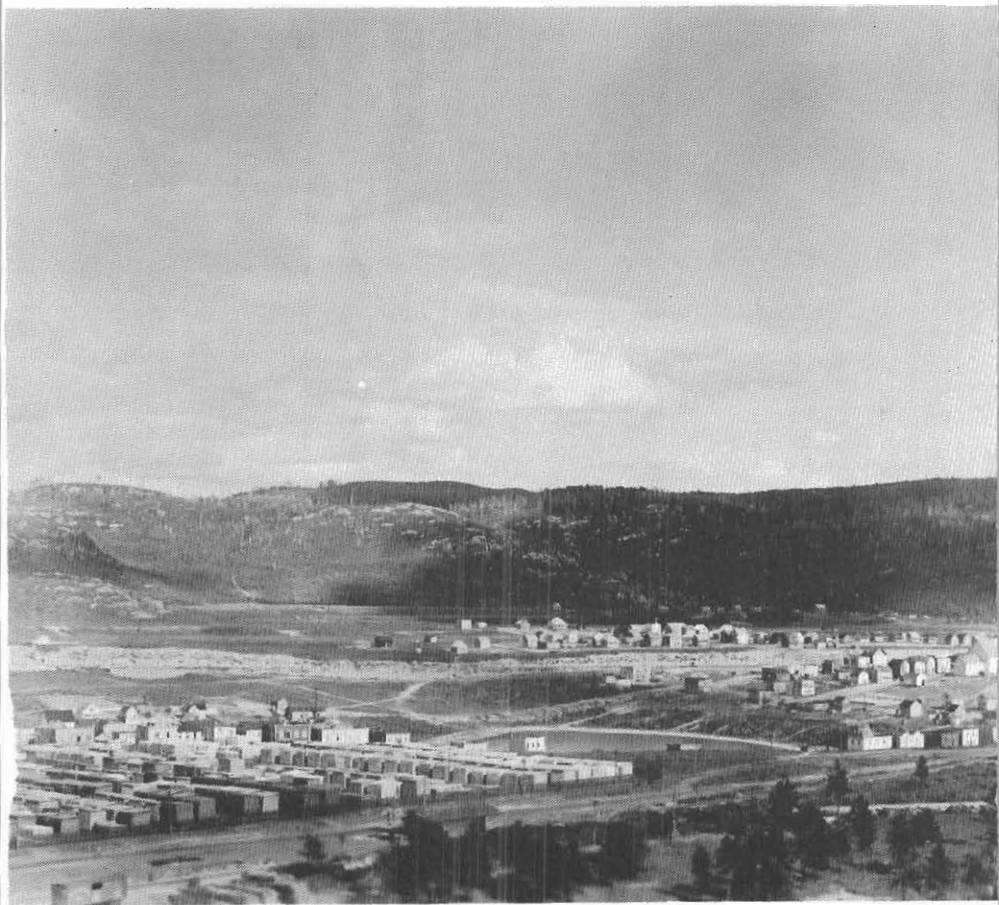
Je tressaille de tout mon être en sentant de nombreux regards tomber sur moi et en entendant un rire narquois courir dans la salle. « Il va suivre les traces de son père », clame le père de Félix Leclerc, « bien entendu si les chiens ne le mangent pas, monsieur le maire... »

Le maire Plante était un autodidacte dont les connaissances, tout de même assez primaires, lui donnaient un air de pontife débonnaire qui illuminait une personnalité attachante et profondément sympathique. Il pouvait discourir durant des heures sur une tribune électorale et répéter insatiablement que son frère, Mgr Omer Plante, lui avait toujours enseigné « le droit chemin de l'honnêteté et de la vérité... » Boulanger de son métier, il « pratiquait » d'abord ses discours dans sa *boutique à pain* de la rue Scott, devant le maigre auditoire de ses deux ou trois employés et, quelques mois avant ses campagnes électorales, il se faisait livreur de son pain, de porte à porte, ce qui lui donnait l'occasion de visiter *son monde* et de courtiser ses électeurs. Ma mère, qui avait plus d'un tour dans son sac, le recevait à la maison en vantant exagérément son éloquence et presque invariablement, monsieur le maire laissait son pain sur la table de la cuisine en oubliant de se faire payer.

Marié à une irlandaise aux allures de grande dame, le maire Plante ne manquait jamais de rendre hommage à « madame la mairesse mon épouse qui sait si bien faire les choses ». Père de quatre enfants dont l'aîné, Omer, est décédé il y a quelques années à peine à son domicile de la rue St-Louis, Wenceslas Plante était la quintessence de la loyauté, de l'honneur et de la sincérité. Libéral en politique, il vouait une admiration sans borne à Sir Wilfrid Laurier dont il pouvait citer de mémoire certains extraits de discours politiques, ainsi qu'à l'honorable Alexandre Tas-



La rue Commerciale, à La Tuque, en 1912.



Vers 1915



*Hôtel Paquin, en 1907. Ce premier hôtel
à la Tuque était situé sur la rive est du St-Maurice,
site actuel du Quartier Bel-Air.*



Rue Commerciale à La Tuque en 1910.



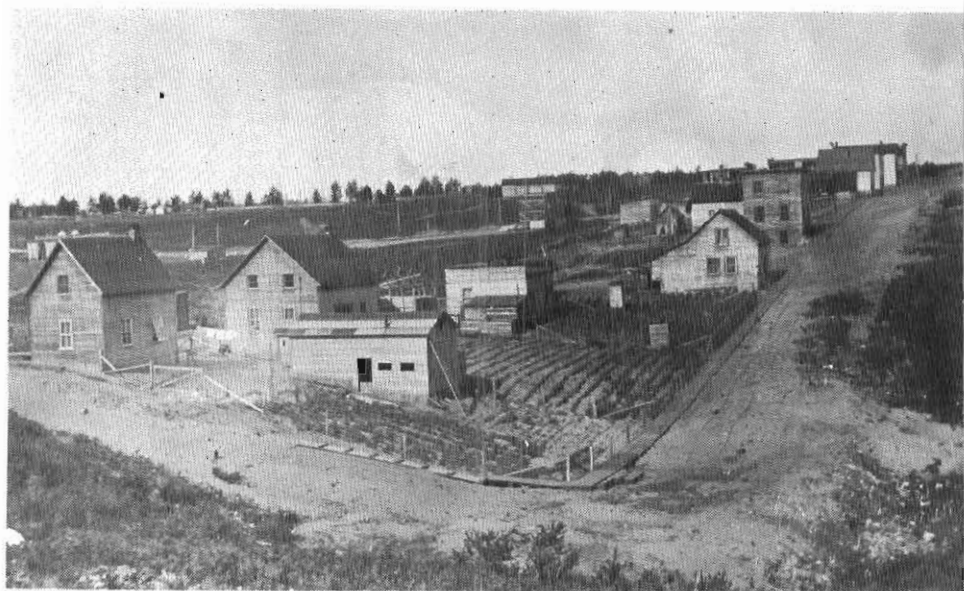
*Une maison à deux logements,
à la Tuque en 1907.*



Maison de Azarias Audy, rue Commerciale, en 1910.

Randonnée en raquettes, hiver 1911.





En haut : *au pied de la Montagne, vers 1913,
maison de Jos Tremblay.*

En bas : *un quartier de La Tuque vers 1913.*

Deux pionniers de La Tuque en 1910 : Onésime Tremblay et Achille Comeau.



Achille Comeau en 1910.



Un faraud, sortie du dimanche soir, vers 1910.



1910, une partie de pêche : Alphide Tremblay, Azarias Audy, Patrice et David Audy, Armand Tremblay et Achille Comeau.

chereau, premier-ministre du Québec de 1921 à 1935. Originaire du comté de Bellechasse, il aimait, de sa voix douce et monotone, raconter son enfance et il ne manquait jamais de glisser dans ses discours politiques, qu'il avait assisté, dans son adolescence, aux grandes assemblées contradictoires qui mettaient en présence des géants de l'éloquence tels Wilfrid Laurier, Henri Bourassa, Armand Lavergne, Adélar Turgeon, Israël Tarte, Adjutor Rivard, Antonin Galipeault et quelques autres.

La politique, pour lui, était un culte; et ce culte, il le vouait publiquement aux grands du parti libéral dont il était un membre influent à La Tuque. Fondateur du club Laurier, il y enrola tous ses amis dont mon père pourtant issu d'une famille conservatrice. Et ce petit cénacle politique qui cessa ses activités un peu avant la guerre de 1939-1945, connut ses heures de gloire à chacune des grandes victoires libérales qui se sont succédé sans interruption, au provincial, de 1921 à 1936. Dans le domaine fédéral, seule la victoire du parti conservateur, dirigé par R.B. Bennett, en 1930, vint provisoirement interrompre la longue série de victoires du grand parti de Laurier alors dirigé par Mackenzie King.

Un jour, mon père nous annonce, au dîner, que le maire Plante va bientôt recevoir de la grande visite. Le premier-ministre Alexandre Taschereau viendra à La Tuque, à l'invitation du maire Plante, pour y passer une journée, rencontrer les libéraux, visiter l'usine de la compagnie Brown et prendre le souper avec quelques amis à la résidence de monsieur le maire. C'était en 1924 et le maire devait profiter de cette visite, surtout de ce souper, pour convaincre le premier-ministre de consacrer « une centaine de mille piastres » à la construction de la route La Tuque-Grand'Mère, un projet cher au coeur du maire Plante, de son conseil, et du club libéral Laurier.

Le soir du souper en question, grand déploiement devant la résidence du maire Plante, rue Commerciale. Une

foule de plusieurs centaines de personnes attirée par la fanfare et bien disciplinée par le club libéral Laurier, réclame une courte allocution du premier-ministre Taschereau et celui-ci, dans un geste de sollicitude à l'endroit de « son ami Wenceslas Plante », donne illico l'assurance à la population « que la belle et historique rivière St-Maurice aura bientôt une alliée routière qui vous permettra de franchir la distance de La Tuque à Grand'Mère en automobile. »

Effectivement, quelques années plus tard, nous pouvions franchir cette distance de quelque 80 milles dans un trajet qui durait environ trois heures. Ce trajet, je le fis moi-même avec mon père en 1927, et c'est alors que je compris, pour la toute première fois, le travail de géant qu'avaient dû accomplir ces hommes, ces valeureux pionniers pour leur ville et leur région.

La Tuque faisait alors partie du comté de Champlain et notre député à l'Assemblée Législative était le libéral Bruno Bordeleau de Ste-Thècle, remplacé quelques mois plus tard par William-Pierre Grant, oncle de Maurice Duplessis qui deviendra premier-ministre du Québec en 1936. Au fédéral, nous faisons partie de la circonscription de Portneuf, et c'était l'indestructible Siméon Delisle qui nous représentait à la Chambre des Communes. Je dis *l'indestructible* car je me souviens avoir entendu le maire Plante dire souventes fois à mon père, que le député Delisle n'avait même pas besoin de venir faire campagne à La Tuque, en temps d'élection, tant il pouvait se fier sur le solide bloc libéral des Latuquois. De fait, une longue maladie qui l'a retenu au lit pendant de nombreuses années, ne l'a jamais empêché de se faire élire avec de très fortes majorités auxquelles, bien sûr, les électeurs de La Tuque avaient généreusement contribué.

J'ai fait allusion, précédemment, aux profondes convictions religieuses qui caractérisaient le maire Wenceslas Plante. C'était un trait dominant de sa personnalité et, à la fin de sa carrière, après qu'il eut quitté la politique active

et que le procureur-général de la province lui eut décerné une commission de Juge de Paix, il prononça des sentences très sévères contre des individus accusés d'avoir causé du désordre en blasphémant en public. D'ailleurs, il ne manquait jamais d'accompagner ses jugements de force explications truffées de remontrances inspirées par ses croyances religieuses.

Sorti de la race des bâtisseurs, cet homme affable et simple, était un grand humaniste. Il se dépensait sans compter pour soulager la misère des pauvres et il avait une prédilection toute particulière pour ses *concitoyennes* dont le décès prématuré du mari faisait d'elles des veuves souvent sans ressources avec cinq ou six jeunes enfants à élever. Grand ami du curé fondateur de La Tuque, l'abbé Eugène Corbeil, de corpulente mémoire, il était un habile joueur de cartes et il aimait particulièrement mesurer sa science à celle du curé. L'actuel presbytère de la paroisse St-Zéphirin et la vieille salle des Chevaliers de Colomb de la rue St-Antoine, auront été, tour à tour, le lieu de ses rencontres épiques avec son ami le curé et d'autres *bridgeurs* du même excellent calibre.

Premier maire de La Tuque, après l'incorporation de notre ville en 1911, Wenceslas Plante reçut quatre mandats de ses concitoyens : de 1911 à 1915, et de 1923 à 1927. Quand il quitta l'hôtel de ville en juillet 1927, défait par son ami François-Xavier Lamontagne, La Tuque comptait une population d'environ 7,000 âmes.

Durant ses deux premiers mandats, de 1911 à 1915, la jeune ville de La Tuque pose les premiers jalons de sa structure administrative en se donnant un secrétaire-trésorier permanent, une force policière, un contremaître des travaux publics, un service d'inspection sanitaire, un bureau d'évaluation, un comité d'aqueduc et un corps de pompiers volontaires. La ville est divisée en trois quartiers comptant deux sièges échevinaux chacun, formule qui est encore en vigueur de nos jours. Plusieurs rues sont tracées,

ouvertes et même pavées selon la recette du temps, le macadam. Une entente est signée avec St-Maurice Industrial Corporation, qui deviendra plus tard Brown Corporation, pour la fourniture de l'eau et la vente de l'électricité aux résidents. Les faibles ressources financières dont dispose la municipalité débutante ne l'empêchent pas, cependant, de construire, en 1913, l'hôtel de ville que nous avons rénové en 1965. L'hôtel de ville abrite, dès la première année de son existence, la Cour de Magistrat, aujourd'hui remplacée par la Cour Provinciale.

Je prenais grand plaisir, vers le début des années '40, à m'entretenir longuement avec l'ex-maire Plante sur la petite histoire de La Tuque qu'il connaissait d'ailleurs à fond. Fin causeur, ses propos étaient littéralement tissés d'un suave humour auquel se mêlait parfois un tantinet d'ironie nostalgique à l'endroit de ceux qu'il appelait amicalement ses adversaires d'autrefois. Jouant de l'index et du pouce de sa main gauche avec les deux extrémités de son épaisse moustache à *la Kaiser*, Wenceslas Plante avait le candide défaut de s'approprier *solo* le crédit de tout ce qui s'était fait de grand et de beau à La Tuque en ne manquant jamais de mettre sur le dos de ses adversaires, les petites erreurs qui avaient été commises. J'étais médusé devant cette conviction sincère avec laquelle il vantait l'héroïsme dont avaient dû faire preuve les pionniers de La Tuque et je l'excusais, bien facilement, de porter à son crédit personnel des oeuvres telles que la construction de l'hôpital St-Joseph, l'établissement des premières écoles de La Tuque et même l'érection du monument du Sacré-Coeur à l'extrémité nord de la rue Commerciale. A part ses petits travers anodins, cet homme aimable, sensible et délicat, franc comme l'épée du roi, n'avait qu'une grande faiblesse, sa bonté et une bienveillance trop souvent poussées à l'excès.

Bien sûr, il reste à La Tuque la petite rue Wenceslas (de St-Pierre à Tessier), pour honorer la mémoire de Wenceslas Plante. Mais en amont et en aval de cette minus-

cule artère, il restera toujours l'oeuvre incommensurable d'un homme qui a donné le meilleur de lui-même à sa ville pour faire d'elle ce qu'elle est aujourd'hui. Durant ses deux premiers mandats, il dirigea les pas chancelants de La Tuque sur la voie ardue de sa destinée, et c'est avec une clairvoyance remarquable qu'il a accompli cette lourde tâche. Certes, les hommes de sa trempe n'avaient ni la formation académique, ni les moyens et ressources que nous possédons aujourd'hui pour accomplir notre travail. Mais en retour, ils possédaient, à un rare degré, cette volonté de servir, ce désintéressement et cette détermination devant lesquels nul obstacle n'est insurmontable. Peut-être possédaient-ils aussi, plus que nous, cette foi dont on dit qu'elle peut transporter les montagnes et ces qualités de cordialité, de compréhension et d'humanisme pour suppléer aux carences dont ils souffraient. Wenceslas Plante, à l'instar de plusieurs de ses successeurs à la mairie de La Tuque, savait que pour bâtir une ville et la développer, il fallait compter sur l'aide de l'Etat-providence, et il se faisait un impérieux devoir de coopérer et de s'entendre avec les hommes politiques en place. La visite du premier-ministre Taschereau en 1924, la réception qu'il lui avait offerte à sa résidence, fanfare en tête, les compliments d'usage qu'il n'avait pas négligé de lui faire et, bien sûr, l'appui politique qu'il promettait de lui conserver au nom de sa ville, n'étaient-ils pas autant de moyens, autant d'arguments susceptibles de persuader son illustre interlocuteur d'être généreux à l'endroit de La Tuque ? Et si, comme dit l'axiome, l'histoire est une éternelle répétition, je soutiens que ces hommes ont été de merveilleux protagonistes de l'histoire, que leurs leçons sont encore fort valables, et pour un, j'y crois toujours fermement.

Wenceslas Plante, maire de La Tuque à quatre reprises, juge de paix et fonctionnaire-régistrateur au bureau d'enregistrement de La Tuque, mourut dans sa ville de La Tuque en février 1945. Mon père, son grand ami, l'avait précédé dans la tombe en 1935. La ville que le maire

Plante avait si bien servie, était alors en plein essor et elle comptait une population de 10,000 habitants.

C'est cet homme que j'avais vu, pour la première fois, occupant le fauteuil du maire de ma ville natale au cours de cette séance du conseil municipal de septembre 1925 dans l'austère salle publique de l'ancien hôtel de ville et durant laquelle, il avait dit : « lorsque les jeunes sont à l'hôtel de ville, ils sont entre bonnes mains ».

C'est aussi au cours de cette même séance que mon père, à cause de son métier de maréchal-ferrant, était délégué par le conseil afin de se rendre à Québec, *comme expert*, pour y acheter une paire de chevaux « pas trop fringants » devant servir au département du feu. Comme j'étais fier de mon père et quelle hâte j'avais de voir ces chevaux de la grande ville de Québec qu'il allait choisir pour sa ville !

Quand j'arrivai à la maison ce soir-là, vers 9:30 heures, je ne pus résister au désir de tout raconter à ma mère en lui soulignant, avec l'emphase de mes dix ans, que monsieur le maire m'avait absout de toute faute puisqu'il était allé jusqu'à suspendre la loi du couvre-feu pour moi. Et ce ne fut que plusieurs heures plus tard que je réussis à trouver le sommeil, tellement ma tête d'enfant était pleine du sublime spectacle que je venais de voir : ma première séance du conseil municipal.

Aujourd'hui, de mon bureau de l'hôtel de ville où ma fonction de maire m'amène quotidiennement depuis quinze ans, je me prends souvent à méditer cette pensée énoncée jadis par un conférencier célèbre : « si vous voulez voir le monument érigé à la gloire des pionniers, vous n'avez qu'à regarder ce qui s'est fait autour de vous ».

ALPHONDOR ROY

(1915 — 1920)

*La modestie est au mérite ce que
les ombres sont aux ligures dans
un tableau : elle lui donne de la
force et du relief.*

(La Bruyère)

Alphondor Roy, le deuxième maire de La Tuque, voit le jour à St-Pascal de Kamouraska en 1876. Son père, commerçant, compte parmi l'élite de cet historique village du Bas St-Laurent. Après ses études au collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière ainsi qu'au Mont St-Louis de Montréal, Alphondor Roy fait de la milice active dans les régiments de Charlevoix et Kamouraska, où il obtient le grade de sous-lieutenant.

A 23 ans, il décide de s'établir à Grand'Mère avec sa jeune épouse, pour y fonder un commerce d'épicerie. Nous sommes en 1899. Cinq ans plus tard, ses concitoyens lui demandent de présider aux destinées de leur ville et l'élisent maire. Il ne remplit qu'un seul mandat fasciné qu'il est par les récits croustillants qu'il entend de la bouche des nombreux voyageurs qui reviennent de La Tuque par le bateau de Jean-J. Crête, et qui ne tarissent pas d'éloges à l'endroit du « nouveau petit village du Haut St-Maurice ». Sa décision est prise. Il ira vers cette terre promise pour y vivre.

C'est à l'automne de 1906 qu'Alphondor Roy met le pied sur le *vieux quai* du St-Maurice à proximité duquel s'élève déjà une centaine de cabanes hétéroclites qui forment alors le village de La Tuque. Il décide sur-le-champ où il va construire sa petite épicerie à laquelle il ajoutera deux ou trois pièces qui lui serviront de logement. Quelques années plus tard, après l'acte officiel d'incorporation de

La Tuque, il déménagera son commerce *en haut de la côte*, sur la rue St-François, où se situe aujourd'hui l'édifice Yvon Léger.

La Tuque vit alors ses années de prime jeunesse. Elle est en pleine effervescence et son cœur bat au rythme des villes-pionnières car c'est la porte d'entrée d'une région riche en ressources encore inexploitées. Wenceslas Plante, le pittoresque boulanger de la petite rue Scott, se gonfle le torse de ses succès électoraux et il en est à son deuxième mandat comme maire. Il ignore cependant qu'un groupe important de ses concitoyens a jeté les yeux sur l'affable épicier Alphondor Roy pour en faire son successeur. En juillet 1915, Wenceslas Plante doit céder son sceptre à celui qui, onze ans plus tôt, avait été le maire de l'autre jeune ville qu'était Grand'Mère, notre voisine. La population de La Tuque est alors d'environ 3,000 âmes.

Il y a un an que le nouvel hôtel de ville est construit quand Alphondor Roy inaugure son premier mandat. Avec ses trois étages recouverts de brique rouge, c'est, de loin, l'édifice le plus imposant de la rue Commerciale. Il a été construit par Joseph-Elie Tremblay pour la fabuleuse somme de \$18,333, selon des plans préparés par l'architecte J.E. Charest de Québec.

Le nouveau maire de 39 ans préside sa première séance flanqué des échevins Henry Gilbert, Réal Gravel, Georges Guillemette, Donat-Emile Hardy, F.X. Lamontagne et Albert Vézina. Trois d'entre eux, Donat-Emile Hardy, Réal Gravel et F.X. Lamontagne deviendront, plus tard, maire de La Tuque.

La pondération d'Alphondor Roy, sa bienséance, sa parfaite civilité, sa modestie, l'incitent à exhorter ses collègues à instaurer un certain décorum au conseil. Sa consigne, respectée pendant son premier mandat, est vite écorchée par le jeu des ambitions personnelles et des intrigues politiques. L'esprit batailleur qui anime nos pionniers ne tarde pas à refaire surface. Le style posé et com-

plaisant du nouveau maire ne répond plus à leurs fringantes aspirations. Certains, trouvant que la compagnie Brown bénéficie de privilèges indus, lui cherchent noise au moindre prétexte. Ces riches américains arrivés ici pour exploiter nos richesses doivent regorger. Les taxes que la compagnie paie à la municipalité sont insuffisantes.

En 1919, par l'intermédiaire de J.-Ernest Desbiens, prolifique constructeur de maisons, un groupe de citoyens intente une action judiciaire au conseil visant à faire annuler une résolution par laquelle une exemption de taxes est accordée à la compagnie, pour une période de dix ans, moyennant un versement annuel de \$5,000. L'affaire qui fait énormément de bruit, au début, se termine en queue de poisson quelques mois plus tard, quand le turbulent Ernest Desbiens retire son action.

Ce fait illustre assez bien, je pense, la mentalité nationaliste qui a toujours caractérisé notre peuple puisque dès 1919, les largesses des gouvernements à l'endroit des grandes entreprises industrielles — américaines pour la plupart —, qui exploitaient nos richesses naturelles, étaient contestées. La loi qui permettait aux conseils municipaux de gratifier les industries d'une exemption de taxes fut rayée des statuts du Québec il y a environ une quinzaine d'années. Avait-elle rendu les services qu'on en attendait ? C'est là une question controversée à laquelle il ne m'appartient pas de répondre.

Les procédures légales intentées par J.-Ernest Desbiens contre le conseil laissent un brin d'amertume au coeur d'Alphonse Roy. Cette contestation l'a blessé d'autant plus qu'elle a donné naissance à un climat de mésentente qui s'accroît de jour en jour entre lui et ses collègues. Il sent que ceux-ci sont cuisinés du dehors, et il constate une certaine réticence au niveau de leur collaboration. La discorde a véritablement fait son nid à l'hôtel de ville et des clans besognent dans l'ombre pour forcer sa démission. Son tempérament de dilettante ne pourra encore longtemps s'accommoder de cette situation.

Presentant cette fatalité, Alphondor Roy, dans une sorte de testament politique, devient inopinément la vedette incontestée des grandioses cérémonies qui ont lieu à l'été de 1919, pour la bénédiction du monument du Sacré-Coeur qui trône encore aujourd'hui au centre-ville de La Tuque. Le cardinal Louis-Nazaire Bégin, primât de l'église canadienne, officie à cette mémorable bénédiction assisté de Mgr E.A. Latulipe, évêque du diocèse d'Haileybury dont La Tuque fait alors partie. L'organisation de cette grande manifestation de foi a été minutieusement mise au point par le curé Eugène Corbeil, et elle a attiré de nombreux visiteurs, venant de tous les coins de la Mauricie par train spécial.

L'adresse de bienvenue lue par le maire Roy à l'endroit du cardinal Bégin a été rédigée par lui-même et elle a un grand effet. Elle renferme quelques subtiles allusions « à l'esprit de fraternité et d'entraide qui doit animer les coeurs de tous ceux qui ont à travailler au bien commun ». Les paroles du maire Roy remuent la foule présente et celle-ci lui accorde une véritable ovation.

J'ai, souventes fois, entendu mon père vanter la haute tenue littéraire de cette allocution du maire Roy, et parler de la forte impression qu'elle avait créée sur les nombreux dignitaires ecclésiastiques qui entouraient le cardinal Bégin de même que sur les milliers de fidèles assemblés au carrefour des rues Commerciale et St-Joseph, place du monument. La modestie d'Alphondor Roy, je crois, n'aurait pu trouver circonstance plus propice pour recevoir de ses concitoyens la récompense que son savoir-faire, sa délicatesse et sa probité méritaient. Six mois plus tard, en janvier 1920, fatigué des intrigues qui se nouaient dans son dos, Alphondor Roy démissionne de son poste. Il vend son commerce d'épicerie de la rue St-François et accepte la fonction de greffier des cours de Circuit, de Magistrat et de Juge de Paix.

En 1922, il est également nommé secrétaire-trésorier de la commission scolaire, fonction qu'il occupera jusqu'à sa mise à la retraite en 1959.

Le bilan administratif du maire Roy mérite qu'on s'y arrête. Il témoigne de l'esprit tempéré de ce maire attentif et méticuleux. Nous y voyons l'amélioration apportée aux rues de la ville dont la plupart étaient encore de gravier, la construction de chemins de sortie vers les villages agricoles de La Croche, et de la Grande Bostonnais (St-Jean Bosco) à même un octroi de \$30,000, obtenu du gouvernement provincial, l'engagement d'un pompier permanent, Pierre (Pitre) Savard, l'installation d'un système d'alarme-incendie et de la cloche que nous avons vue sur le toit du vieil hôtel de ville jusqu'en 1965, la pose de plaques de rue dans toute la ville, la construction, en 1916, de trottoirs de bois sur les rues Commerciale, St-Antoine, St-François, Scott et St-Louis, l'achat d'une voiture-arroseuse, l'installation de bornes-fontaines, le numérotage des résidences, la confection du cadastre par les arpenteurs-géomètres Doyon & Fugère de Trois-Rivières.

Nous voyons aussi que le domaine culturel recevait l'attention du conseil qui encourageait de ses deniers des cours de dessin industriel dispensés le soir à plusieurs élèves. En outre, une politique de bien-être était instaurée permettant la distribution de paniers de nourriture aux nécessiteux de la ville. C'est aussi l'administration Roy qui dota La Tuque de sa devise officielle *Industriis et Labore Cresco* (Je grandis par les oeuvres et le travail). Enfin, après la guerre 1914-1918, les deux gouvernements supérieurs instaurèrent une politique dite de logements ouvriers en vertu de laquelle les municipalités pouvaient bénéficier de prêts pour la construction de maisons. Ces prêts pouvant s'élever jusqu'à 80% de la valeur réelle, étaient consentis aux futurs emprunteurs sur la garantie municipale. L'administration Roy se prévalut de cette loi par le biais d'une Commission Municipale de Logements qu'elle forma, et quelque 80 résidents de notre ville purent ainsi acquérir

leur maison. Cette commission, présidée d'office par le maire de la municipalité, fut dissoute en 1971 alors que la dernière maison administrée en vertu de ce régime fut légalement cédée à son propriétaire « après parfait paiement ».

Alphondor Roy était un fin causeur dont les anecdotes savoureuses étaient toujours exemptes de partialité et de malice. Cet homme ne connaissait pas la rancœur et il avait le pardon facile. Sa générosité de cœur lui interdisait toute aigreur. La vie familiale était pour lui un devoir sacré et son foyer, un lieu de prédilection. Tous les ans, et ce jusqu'à sa mort, Alphondor Roy aimait partir avec son épouse, originaire de Rivière-du-Loup, ainsi qu'avec ses deux filles, Anita et Thérèse, qui habitent toujours la maison familiale de la rue Desbiens, pour faire, ce qu'il appelait, son pèlerinage annuel au pays de son enfance, St-Pascal de Kamouraska, dont il gardait un souvenir impérissable et affectueux. Grand ami des livres d'histoire, il se délectait des oeuvres de Sir Thomas Chapais et de François-Xavier Garneau, deux de nos plus illustres historiens nationaux. La musique était aussi pour lui une douce détente et il pouvait réciter de mémoire de nombreux extraits d'opéra à défaut de ne pouvoir les chanter.

Miné par la maladie depuis de nombreuses années, Alphondor Roy livra son dernier combat avec la même quiétude d'esprit et la même sérénité d'âme qu'il avait affichées pendant toute sa vie. Il s'éteignit doucement en juillet 1960 à l'âge vénérable de 82 ans.

Un autre ouvrier de la première heure venait de disparaître. Son image, cependant, allait continuer de vivre dans la mémoire de tous ceux qui eurent l'avantage de connaître et d'admirer ses grandes qualités de cœur et d'esprit. On aurait pu écrire sur son épitaphe : la douceur et la modestie furent ses meilleures amies.

La rue Roy, à l'est du chemin de fer, rappelle encore aujourd'hui aux citoyens de La Tuque, la mémoire de ce maire distingué et affable, le deuxième de notre ville.

DONAT-EMILE HARDY

(1920 — 1921)

"Celui qui ne connaît rien des événements survenus avant sa naissance est voué pour jamais à l'infantilisme."

(Auteur inconnu)

L'histoire du troisième maire de La Tuque, Donat-Emile Hardy, est pour le moins exceptionnelle en ce sens qu'il fut aussi le premier gérant municipal de notre ville.

Donat-Emile Hardy arrive à La Tuque en 1908 pour y travailler comme agent de gare du chemin de fer Québec-Lac St-Jean à sa station de la rue Tessier. Cette bâtisse, aujourd'hui disparue, qui devint plus tard l'entrepôt de fruits et légumes de la compagnie Vandelac, était située juste en face de l'actuelle épicerie-boucherie Donat Côté et Fils Ltée. La compagnie Québec-Lac St-Jean exploitait l'embranchement qui reliait Linton Jonction à La Tuque via le Lac Wayagamack. Une partie de ce chemin de fer existe encore de nos jours pour desservir l'usine C.I.P. à partir de l'ancien complexe industriel Alcan.

Elevé à Trois-Rivières où il a vu le jour, Donat-Emile Hardy fait ses études dans sa ville natale à l'Académie de la Salle dirigée par les frères des Ecoles Chrétiennes, pour les continuer ensuite aux Etats-Unis, où il héberge chez une vieille tante. Bilingue parfait, homme d'une très belle apparence, toujours soigneusement vêtu, marchant d'un pas cadencé tel un militaire, fumeur invétéré des meilleurs cigares, Emile Hardy s'impose, dès son arrivée à La Tuque, à l'attention de ses concitoyens par ses connaissances générales, son titre de télégraphiste et comme commerçant de pelleteries. Il possède même son propre poste de traite

de fourrures à la Baie James lequel lui permet d'exercer un commerce très lucratif avec les indiens. Ceux-ci, d'ailleurs, lui accordent une confiance inébranlable et ils le considèrent comme un ami, un confident et leur bailleur de fonds. Cette alliance avec les indiens, Emile Hardy la conservera intacte jusqu'aux dernières années de sa vie puisque j'ai, de nombreuses fois, pu constater personnellement le grand nombre de trappeurs indiens qui venaient le rencontrer régulièrement à sa résidence de la rue St-Maurice pour faire affaires avec lui.

En 1915, Donat-Emile Hardy entre à l'hôtel de ville comme échevin du quartier-centre en même temps que le maire Alphondor Roy. Il se fait vite remarquer par son dynamisme et son sens aigu de l'administration. Ses connaissances de la langue anglaise le servent bien puisqu'il devient, en quelque sorte, le porte-parole officiel du conseil quand il s'agit de pourparlers ou de négociations avec la gérance de la compagnie Brown dont le titulaire est alors D.P. Brown. Ces négociations sont souvent ardues et difficiles. La compagnie n'est pas satisfaite de la façon dont les fonds publics sont dépensés et elle ne se gêne pas de faire savoir au conseil qu'elle est, en fait, le plus important contribuable de la ville. Ce titre confère à Brown Corporation le droit de surveiller attentivement l'administration municipale. De plus, la population lui doit des services aussi essentiels que les services d'eau et de l'électricité pour lesquels les résidents ne paient que de faibles redevances. D.P. Brown fait grand état des villes américaines qui ont adopté le système de la gérance municipale et il ne manque jamais l'occasion de vanter les bienfaits de ce système chaque fois qu'il rencontre le conseil. Donat-Emile Hardy n'est pas insensible à cette prédication et s'en fait même le propagandiste auprès de ses collègues qui, à prime abord, trouvent cette idée saugrenue et irréalisable.

Cependant, la campagne amorcée en vase clos vers 1917, prend une telle importance, deux ans plus tard, que

Le maire Alphondor Roy croit sage de faire une enquête discrète auprès de certaines villes américaines afin d'être mieux renseigné sur les avantages du système de la gérance. Cette enquête confirme d'emblée les arguments de D.P. Brown. La gérance municipale minimise toute initiative de patronage dans l'administration des fonds publics en ce sens que le budget préparé par le gérant municipal, une fois voté par le conseil, est soustrait à toute intervention provenant des élus du peuple. Le gérant devient le seul et unique régisseur du budget. Les achats, l'embauche des employés, la distribution des tâches sont autant de responsabilités ressortissant à la juridiction du gérant. Les travaux publics mieux coordonnés, sont soumis à un contrôle serré et effectués plus économiquement. Ces travaux, d'ailleurs, ne seront entrepris qu'en cas de stricte nécessité et ils seront subordonnés aux disponibilités financières de la municipalité sans égard aux pressions qui pourront être exercées par les membres du conseil. Bref, la gérance municipale est le système qui a permis à de nombreuses villes américaines de se développer selon un plan d'ensemble harmonieux tout en économisant de fortes sommes d'argent aux contribuables.

Deux villes du Québec, Westmount et Grand'Mère, ont déjà opté pour ce système et toutes deux en font l'éloge. A La Tuque, le maître de poste, Wellie Juneau, qui ambitionne de jouer un rôle sur la scène municipale, emboîte le pas derrière l'échevin Emile Hardy et fait campagne ouvertement pour l'instauration de la gérance. L'idée fait son chemin lentement mais sûrement, surtout lorsque la compagnie Brown annonce qu'elle est prête à défrayer le salaire du gérant et certaines dépenses contingentes à ce système. Le fruit est mûr et il n'attend plus que d'être cueilli. La démission du maire Alphondor Roy en janvier 1920, est le prologue de l'histoire de la gérance municipale à La Tuque. Voici comment, après son départ, les événements se dérouleront :

Le conseil est convoqué en assemblée spéciale le 17 janvier 1920. L'agenda ne contient qu'un seul article : la nomination, par le conseil, d'un nouveau maire, pour compléter, jusqu'en juillet 1921, le terme du maire Roy. Donat-Emile Hardy est le choix unanime du conseil et sa nomination entraîne une élection complémentaire à la suite de laquelle Wellie Juneau est élu. Wellie Juneau formera avec le maire Hardy un tandem qui préparera la voie à l'établissement de la gérance municipale car dès son entrée à l'hôtel de ville, en février 1920, il proclame sa foi en un tel système et incite le conseil à s'en prévaloir. Le maire Hardy, endossant les paroles de son nouveau collègue, reçoit cette suggestion avec une ferveur qui ne laisse aucun doute sur ses intentions.

Dès lors, les rencontres entre la compagnie Brown et le conseil se multiplient. Il est de plus en plus question de la gérance municipale. On souligne les succès administratifs obtenus à Grand'Mère où un gérant est en fonction depuis déjà un an. Simmons Brown, le nouveau gérant local de Brown Corporation, suit les traces de son prédécesseur, D.P. Brown, et suggère fortement au maire Hardy de procéder sans tarder à la nomination d'un gérant municipal avant les importants travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et de trottoirs que la municipalité projette d'effectuer à court terme. Le maire Hardy, mâchonnant son éternel cigare, donne virtuellement son accord à Simmons Brown moyennant que la compagnie participe financièrement aux dépenses occasionnées par la nomination d'un gérant municipal. Simmons Brown l'assure que le nécessaire sera fait en temps et lieu.

En octobre 1920, l'administration Hardy sanctionne le plus important règlement d'emprunt que la jeune municipalité ait encore adopté. Il est de l'ordre de \$250,000 et son objet est de pourvoir à l'exécution d'un vaste programme de travaux permanents d'aqueduc, d'égouts et de trottoirs. Ce programme de travaux publics ne peut se réaliser que s'il est minutieusement surveillé par un fonc-



1910 — Une maison à deux logements avec "galleries".



Les hommes et les bêtes ont conquis ce rude pays.
Maison Achille Comeau vers 1912, (aujourd'hui résidence
de Paul Perreault). De g. à d.: J. Delisle, Azarias Audy,
Achille Comeau, Mme Comeau, Mme Audy.



1911 — Concours de sciage organisé par la compagnie Simond's. On reconnaît le Dr Riberdy, Ernest Gauthier et le curé Corbeil.



Le premier presbytère.



Maison construite en 1910, rue Saint-Louis. On y trouve aujourd'hui les installations de la station radiophonique CFLM.



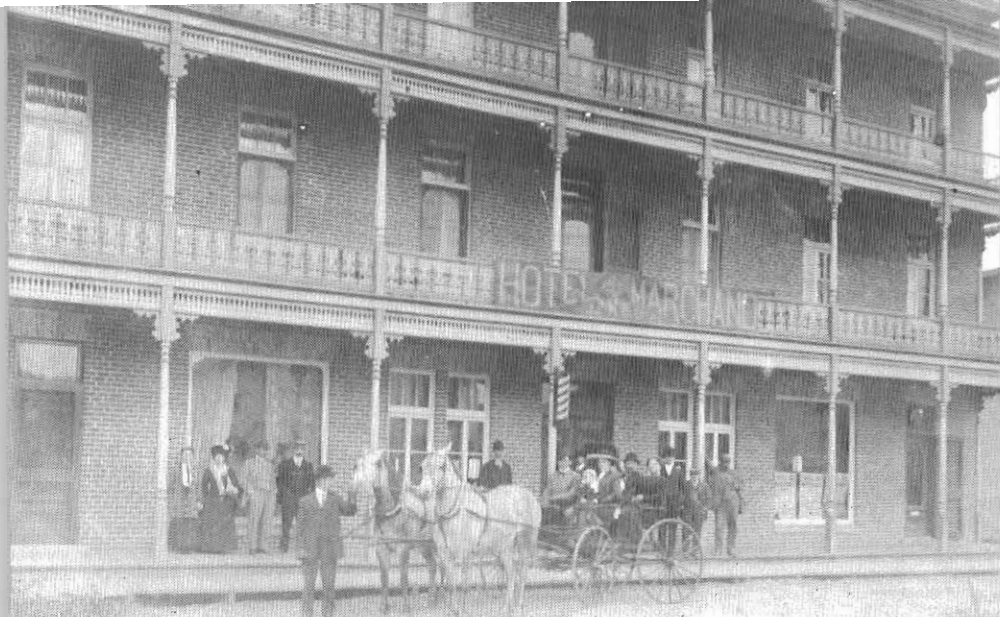
Le théâtre Royal construit en 1911 sur l'emplacement actuel de l'édifice Spain, rue Commerciale.



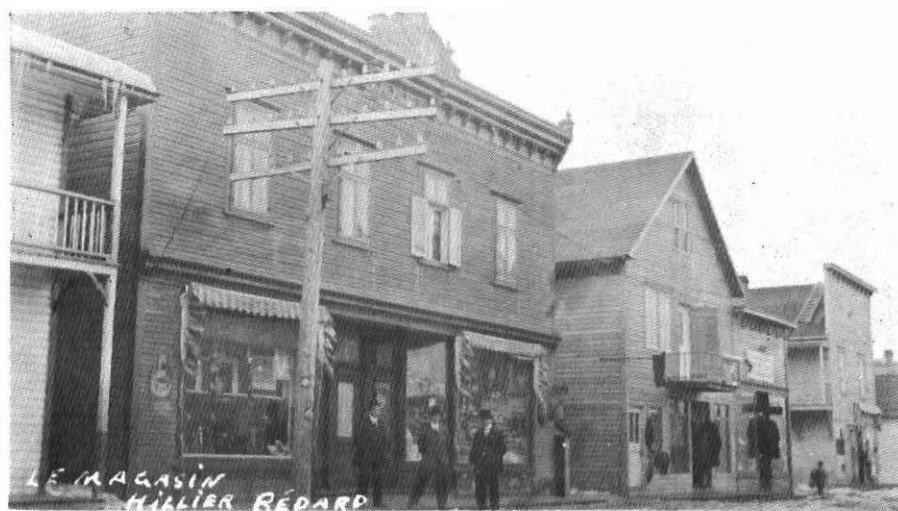
*Rue Tessier. Cette rue s'appelait autrefois
rue du Lac St-Jean.*



*Le Château Saint-Maurice. Cet hôtel était situé rue Saint-
Maurice sur le site actuel du La Tuque High School.*



L'Hôtel Marchand, rue Commerciale. Détruit par le feu vers 1919. Site actuel du Théâtre Empire.



Le magasin Hillier-Bédard.



Une équipe de hockeyeuses, à La Tuque, en 1914.



La conscription militaire à La Tuque en 1914.

tionnaire compétent, autrement dit, par un gérant municipal, souligne le loquace Wellie Juneau. Pourquoi alors ne pas organiser un plébiscite en même temps que le référendum nécessité pour le règlement d'emprunt, afin de demander l'opinion des propriétaires sur la question de l'engagement d'un gérant ? La suggestion est acceptée par le conseil et le 23 novembre 1920, la réponse de la population est donnée : deux cent quarante-quatre (244) sont en faveur et seulement vingt-et-un (21) contre.

Les événements se précipitent alors à vive allure. Suivant les instructions du conseil, l'avocat Romulus Ducharme prépare un bill destiné à amender la charte de la ville pour permettre l'engagement d'un gérant. La législature provinciale ratifie ce bill le 17 février 1921. Quinze jours plus tard, le 2 mars 1921, le conseil offre au maire Donat-Emile Hardy de devenir le premier gérant municipal de La Tuque. Le 7 mars, au cours d'une séance spéciale, la population assiste à la démission de son maire et illico, à sa nomination comme gérant au salaire de \$5,000 par année. Le tout s'est fait conformément à la loi, c'est-à-dire avec le consentement de Brown Corporation. Comme deuxième surprise, le 11 mars 1921, l'échevin Wellie Juneau est élu maire par le conseil pour compléter le terme de Donat-Emile Hardy.

Donat-Emile Hardy n'occupera cependant sa fonction de gérant que huit mois puisqu'il démissionne de son poste le 31 décembre 1921. Il est remplacé presque immédiatement par l'ingénieur Napoléon Langelier de Montréal après qu'un nouvel amendement à la charte de la ville eut été sanctionné par la législature provinciale. Cet amendement exigeait que la fonction de gérant municipal de La Tuque soit dorénavant détenue par un ingénieur professionnel.

Le départ d'Emile Hardy de l'hôtel de ville ne le désempare aucunement. Il lui permet de s'occuper plus activement de son commerce de fourrures et en plus, de fonder, avec Wellie Juneau, la société d'assurances générales

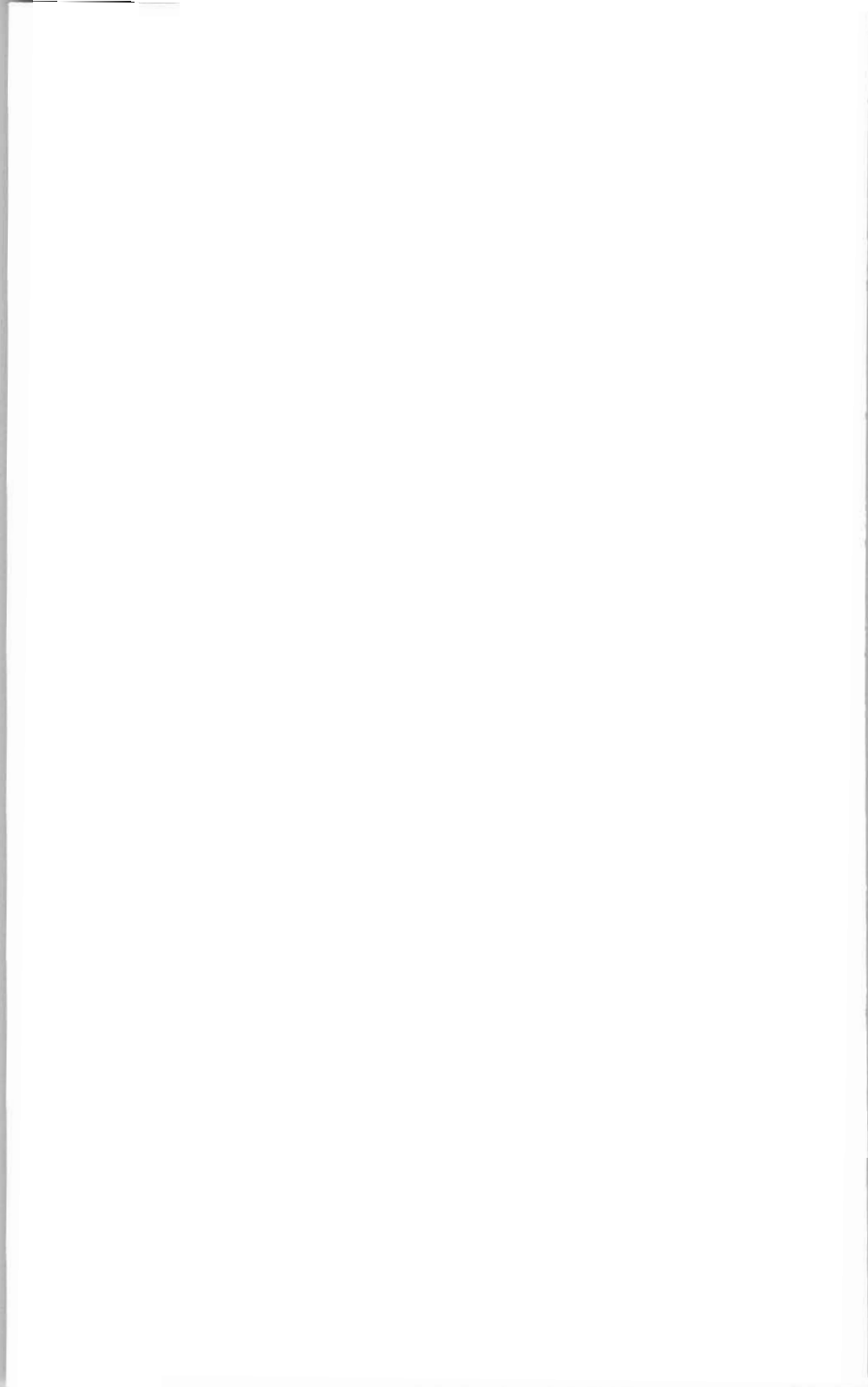
Juneau & Hardy. La nouvelle société loge dans la bâtisse qui a longtemps servi de bureau de poste à La Tuque. Elle abrite aujourd'hui le Café St-Maurice sur la rue Commerciale.

L'entregent et la personnalité d'Emile Hardy sont les deux facteurs de réussite du nouveau bureau d'assurances. La Tuque grandit à vue d'oeil, les nouvelles constructions sont nombreuses, l'automobile a fait son apparition et les polices d'assurance-incendie et assurance-automobile sont presque toutes émises par l'intermédiaire de Juneau & Hardy. Actif et travailleur, Emile Hardy ne délaisse pas pour autant son lucratif commerce de fourrures. De plus, il s'occupe activement de la commission scolaire dont il est devenu président en juin 1920. Il vient de construire sa magnifique maison de la rue St-Maurice où loge une famille grouillante et heureuse de dix enfants, Charles, Simone, Jean-Marie, Lédéenne, Cécile, Lucille, Jeanne-d'Arc, Denise, Madeleine et Paul. Rien n'indique qu'Emile Hardy regrette le poste de gérant municipal qu'il vient de quitter pas plus d'ailleurs qu'il ne semble regretter son ancienne fonction d'agent de gare. Cependant, un certain événement que nous raconterons dans les pages suivantes, quand nous écrirons l'histoire de Wellie Juneau, vient quelque peu perturber son existence, et au tout début de la terrible crise des années '30, il est forcé de sacrifier les intérêts qu'il possède dans la société Juneau & Hardy, pour accepter un poste d'acheteur de fourrures au magasin départemental de son ami Frank Spain. Ce changement radical dans la vie d'Emile Hardy, cette transition trop subite l'ont marqué manifestement et il a peine à s'adapter à ses nouvelles attributions. En outre, les difficiles années de la terrible dépression économique ne l'aident pas à surmonter une maladie qui le force depuis longtemps à ralentir ses activités. Le 23 février 1939, il succombe inopinément à une crise cardiaque à l'âge de 56 ans, à l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

A 56 ans, Donat-Emile Hardy disait adieu à une ville qu'il avait profondément aimée. Son décès aussi prématuré qu'inattendu consterna ses concitoyens qui le tenaient tous en haute estime. Son coeur largement ouvert ainsi que sa générosité envers les plus démunis étaient deux traits dominants de sa personnalité. Aussi, plusieurs débiteurs inconnus de sa famille, auxquels Emile Hardy avait prêté de l'argent sans même exiger d'eux la moindre reconnaissance de dette, allèrent-ils, après sa mort, acquitter leurs dûs à son épouse.

J'ai connu Donat-Emile Hardy suffisamment pour dire qu'il était un homme trempé pour réaliser de grandes choses. Il aurait pu, tant par ses dons physiques que par ses qualités morales, remplir le rôle d'un excellent ambassadeur. Le sort l'avait désigné pour évoluer sur la scène d'une petite ville et je me demande encore si cette scène n'était pas trop petite pour qu'il put y donner toute la mesure de ses talents.

Sa maison de la rue St-Maurice est toujours la même demeure accueillante et sympathique que j'ai connue dans mon enfance et mon adolescence. Sa veuve, frêle et menue, maintenant âgée de 90 ans, y vit encore et elle peut se dire avec fierté que La Tuque doit beaucoup à Donat-Emile Hardy qui fut son troisième maire, son premier gérant municipal et le président de sa commission scolaire pendant treize ans.



WELLIE JUNEAU

(Mars à juillet 1921)

*Les affaires, c'est bien simple; c'est
l'argent des autres.*

(Dumas, fils)

Nous savons déjà le rôle important joué par Wellie Juneau dans l'instauration du système de la gérance municipale à La Tuque. Son travail, sa persévérance, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'hôtel de ville, ont pesé lourd dans la balance pour doter notre ville d'un tel système.

Wellie Juneau, homme aux multiples facettes, croyait sincèrement aux bienfaits de la gérance et rien n'indique que le travail incessant qu'il fit pour l'instaurer à l'hôtel de ville ait été le fruit de l'influence des dirigeants de Brown Corporation. Il s'était solidement documenté sur la question et il était convaincu que l'administration par gérant comportait de grands avantages pour une ville en pleine croissance.

Cependant, là où le mérite de Wellie Juneau s'amoindrit, c'est quand on le voit manoeuvrer au conseil pour remplir la charge de maire rendue vacante par la démission d'Emile Hardy. Cette manoeuvre, d'ailleurs, sera durement réprouvée par la population puisque quatre mois plus tard, à l'élection de juillet 1921, il sera défait par Réal Gravel. Le peuple, avec son gros bon sens, venait de faire échec à une manigance qui sentait l'intérêt personnel à plein nez.

Qui est donc Wellie Juneau l'habile tacticien, le politicien rusé, l'homme d'affaires cauteleux et vorace, le financier cynique dont les quelque vingt ans de vie à La Tuque

constituent à eux seuls presque toute une époque ? Qui est cet homme qui a pu réussir à se gagner l'amitié et la confiance de tellement de gens et à un point tel, qu'un jour, des centaines de ses concitoyens allèrent lui confier leur argent pour qu'il fasse, en leurs noms, des placements en valeurs boursières ? Qui est cet acteur-né à la personnalité complexe et quasi impénétrable ?

Wellie Juneau arrive à La Tuque en 1909. Il vient de Grand'Mère où il s'est établi cinq ans auparavant après avoir quitté son village natal de St-Paulin de Maskinongé. Il est vendeur d'assurances et a le don de se faire facilement des amis. Beau parleur, il fait vite sa trouée et quelques années plus tard, il a pignon sur rue dans un modeste bureau qu'il ouvre sur la rue Commerciale. Brasseur d'affaires, il touche aussi le commerce de l'immeuble s'intéressant tout à la fois à de petites transactions boursières. En 1912, après la défaite du gouvernement libéral de Laurier par les troupes conservatrices de Robert Borden, il se sert de son influence politique pour décrocher la fonction de maître de poste jusque là détenue par Amédée Paquin, fonction qu'il occupera jusqu'en 1919. Cette nouvelle responsabilité ne l'empêche pas de poursuivre ses activités dans le domaine de l'assurance, de l'immeuble et de la finance. Audacieux et crâneur, ami intime des quelques professionnels qui vivent alors à La Tuque, très à l'aise dans ses rapports avec les dirigeants de la compagnie Brown, Wellie Juneau fait partie de la haute société Latuquoise. On respecte son sens des affaires, on admire son dynamisme, on loue le dévouement qu'il apporte aux organisations communautaires et paroissiales et on fait même appel à ses services ainsi qu'à ses talents d'organisateur, pour fonder la première compagnie des zouaves pontificaux de La Tuque dont il devient le capitaine.

Wellie Juneau jubile et attend son heure. Les ambitions politiques qu'il nourrit en silence depuis longtemps seront bientôt satisfaites. Il se lie d'une profonde amitié avec le

notaire Gustave Duguay, gendre d'Hector Authier député d'Abitibi et magnat de ce jeune pays minier. Les conseils du notaire Duguay lui seront utiles car il s'intéresse de plus en plus au commerce des actions minières.

Quand, en février 1920, il entre à l'hôtel de ville comme nouvel échevin du quartier-centre, Wellie Juneau sait que la stratégie qu'il a conçue de concert avec son ami Emile Hardy, le conduira bientôt jusqu'au poste de maire. Le travail considérable qu'il a fait pour doter La Tuque du système de la gérance accepté presque unanimement par la population, est vite oublié cependant quand celle-ci s'aperçoit que Wellie Juneau l'a manipulée pour accéder aux honneurs de la mairie. *Sic transit gloria mundi*. La même population lui sert, moins de quatre mois plus tard, une dure rebuffade en lui faisant subir une cuisante défaite aux mains de Réal Gravel. Son terme à la mairie n'aura duré qu'un peu plus de trois mois.

Toujours crâneur et sûr de lui, malgré cet avatar, Wellie Juneau retourne à ses affaires avec le titre de maire éphémère.

Nous sommes en 1928, Wellie Juneau songe depuis longtemps à devenir courtier en valeurs boursières. Il connaît déjà le fonctionnement d'un bureau de bourse puisqu'il s'adonne personnellement aux transactions boursières depuis assez longtemps par le truchement d'une importante maison de courtage de Montréal. Il conçoit le projet de fonder un tel commerce à La Tuque et en parle à son ami et confident, le notaire Gustave Duguay. Celui-ci, à son tour, en parle à son beau-père, l'influent Hector Authier d'Amos qui trouve le projet excellent et se déclare prêt à aider son gendre à le concrétiser avec Wellie Juneau.

La maison de courtage Juneau et Duguay ouvre ses portes au printemps de 1928 sur la rue Commerciale dans la bâtisse de l'ancien bureau de poste où loge déjà le bureau d'assurances Juneau & Hardy. Un simple mur de bois

sépare les deux entreprises. Wellie Juneau qui a le sens de l'épate y a installé une salle publique où l'on peut causer, lire, et fumer tout en surveillant l'énorme tableau noir où sont inscrites les cotes des valeurs boursières au fur et à mesure qu'elles arrivent régulièrement par T.S.F. de Montréal. Cette installation télégraphique exerce sur la clientèle une sorte de fascination envoûtante dont Wellie Juneau se félicite en vantant avec force voix « tout le soin qu'il a mis à organiser son bureau ».

Notre-Dame Gold Mine, Siscoe, Noranda, autant de noms magiques, autant de valeurs boursières que de nombreux clients transigent par l'intermédiaire de la maison de courtage Juneau & Duguay. Le cliquetis incessant du télégraphe témoigne de l'activité fébrile qui règne dans la place où le va-et-vient du public grossit de jour en jour. De petits épargnants qui ont vendu « à la hausse » se mettent soudainement à fumer le cigare, symbole de leur succès financier. Wellie Juneau, le verbe haut, les encourage à ré-investir leurs profits, ce qu'ils font avec une confiance aveugle. D'autres hypothèquent leur maison pour tenter leur chance. Qui veut trouver la fortune doit passer par moi. . . . ! C'est la ruée vers l'or. La machine du potentat Juneau est bien huilée et elle doit produire. On le voit quotidiennement faire la navette entre son bureau et les gros bonnets de la rue Commerciale sans oublier le curé Corbeil qui vient d'emménager dans un presbytère tout neuf. Wellie Juneau n'a qu'à tendre la main pour que des douzaines de clients, avides de s'enrichir, viennent lui confier leurs dollars. Ils ont, dans ce nouveau mécène, une foi qui frôle l'aberration. En fait, Wellie Juneau n'est-il pas l'image même de la prospérité avec sa toute nouvelle et rutilante Buick, avec sa résidence somptueuse dans un secteur choisi de la rue Commerciale (propriété actuelle de Mme Patrick Evoy, ma voisine) et ses fréquents voyages dans les grandes villes américaines ? Qui pourrait douter de ses grands talents financiers ? Si l'homme n'a pu briller sur la scène municipale, il rayonne indiscutablement sur le plan des affaires

où sa magie joue à fond et méduse la foule. On parle de ses accointances avec les plus grands financiers de la rue St-Jacques à Montréal dans des termes fort respectueux et le curé Corbeil dit même de lui qu'il est un génie de la finance.

Un certain matin d'octobre 1929, cependant, une nouvelle qui se répand comme une traînée de poudre vient secouer le monde entier. Les assises de l'économie mondiale sont sapées par l'effondrement des valeurs mobilières sur les marchés boursiers. Le *krach* impitoyable provoque une ruée vers les bureaux de courtage littéralement pris d'assaut par les clients qui veulent vendre leurs valeurs coûte que coûte. Le mouvement est irréversible et sème la panique. Les valeurs sont vendues « à la baisse », ce qui a pour effet d'accentuer la débâcle générale. Wellie Juneau ne voit aucun moyen de sauver le petit empire qu'il a édifié et malgré ses appels au calme, rien ne peut arrêter la pression des clients qui exigent la vente de leurs titres. Dans l'affolement général, Wellie Juneau est contraint de faire un aveu qui a l'effet d'un choc : Il est dans l'impossibilité de se conformer aux ordres de la grande majorité de ses clients qui veulent liquider leurs titres pour la bonne raison qu'il ne les a jamais achetés. . .

Quelques semaines plus tard, une enquête ordonnée par le procureur-général de la province établit qu'il y a décidément matière à accusation contre les menées des courtiers Juneau & Duguay et les tribunaux sont saisis de l'affaire. La preuve faite au procès est irréfutable et Wellie Juneau écope d'une sentence de vingt-trois mois de prison. Son associé, le notaire Duguay, est exonéré de tout blâme parce qu'il est prouvé qu'il n'a pas trempé dans cette machination.

En 1933, après avoir servi sa sentence à St-Vincent-de-Paul, Wellie Juneau revient à La Tuque pour liquider ses affaires. Il a toujours le même comportement crâneur et cynique. Il est tout-à-fait à l'aise quand il déambule rue

Commerciale où il ne craint pas d'arrêter un ami pour renouer connaissance et lui dire qu'il a payé sa dette à la société. Quelques-uns, parmi les plus indulgents, diront de lui qu'il a été victime des circonstances. . .

Wellie Juneau quitte La Tuque un an plus tard pour s'établir à Montréal où il se porte acquéreur du journal l'Illustration, quotidien du matin, qu'il vendra peu après à très gros profit. Ce journal s'appelle aujourd'hui Montréal-Matin. Après cette transaction, Il acquiert une industrie manufacturière d'extincteurs chimiques dont il se départit après peu d'années lors d'une autre transaction profitable.

Wellie Juneau, quatrième maire de notre ville, chevalier de la finance, homme d'affaires insatiable et vorace, politicien habile et machiavélique ne revint jamais plus à La Tuque. Il n'y revint même pas pour saluer les quelques amis qu'il y avait laissés, ces quelques amis qui, un jour, avaient proclamé qu'il avait tout innocemment été victime des circonstances. . . .

Paix à ses cendres qui reposent aujourd'hui au cimetière de la Côte-des-Neiges à Montréal.

REAL GRAVEL

(1921 — 1923)

*"Si nous connaissons les autres
comme nous-mêmes, leurs actions les
plus répréhensibles nous paraîtraient
mériter l'indulgence."*

(André Marois)

Victor Gravel, père de Réal Gravel, vient s'établir à La Tuque en 1910. Originaire du village agricole de St-Prospere, dans le comté de Champlain, le forgeron Victor Gravel a cinq fils : Auguste, futur échevin et père de notre concitoyen Philippe Gravel, qui prendra la relève de son père comme forgeron, Téléphore qui sera longtemps commerçant sur la rue St-Joseph à l'est du chemin de fer, Horace que la mort viendra faucher en pleine jeunesse, Roméo, commis dans les camps forestiers de la compagnie Brown et Réal, le cinquième maire de notre ville qui a précédé sa famille à La Tuque, en 1909, comme employé du financier-banquier, J.-A. Rousseau de Ste-Anne-de-la-Pérade.

Réal Gravel commence très jeune à s'intéresser à la politique. L'instruction qu'il a reçue au collège d'Arthabaska est décidément l'un des facteurs qui le poussent à vouloir mettre ses talents au service de ses concitoyens. Jeune propriétaire d'un commerce de confections pour dames qu'il opérera longtemps à l'angle des rues St-Joseph et St-Pierre, marchand de foin et de charbon, amateur de chevaux et maquignon à ses heures, Réal Gravel est doué d'un physique agréable qu'une fort belle tête ornée d'une chevelure ondulée vient agrémente. Et, ce qui ne gâche rien, sa belle voix de baryton qu'il a, dit-on, cultivée par des leçons suivies d'un professeur émérite de Québec, fait de lui le *maître-chanteur* de la chorale de l'église-mère de La Tuque, l'église St-Zéphin.

Elu échevin en 1915 à l'âge de trente ans, Réal Gravel a le rare privilège de siéger aux côtés de son père, Victor, qui souhaite de voir, un jour, son fils occuper le fauteuil de maire.

La rivalité qui existe alors à La Tuque entre citoyens du même âge rêvant d'une carrière publique, est notoire et quand on scrute un tant soit peu l'histoire du début de notre ville, l'on se rend compte que par moments, cette émulation devient presque de l'antagonisme. L'enthousiasme qui déborde du cœur de nos pionniers, surtout lorsqu'ils sont l'objet d'une certaine sollicitation de la part de leurs concitoyens pour les convaincre d'accepter un poste de confiance, se mue vite en une exaltation sans borne. Et une fois la course engagée, aucune contrainte ne peut les arrêter. Pas même la contrainte de l'amitié.

La décision de Réal Gravel est prise. Il deviendra maire coûte que coûte. Aux séances du conseil, ses attitudes témoignent de l'ambition qu'il nourrit en silence; notamment l'opposition quasi systématique qu'il affiche chaque fois qu'un collègue tente, par un geste d'éclat, de se créer une certaine popularité. Pour lui, ce collègue, fut-il un ami intime, devient un adversaire en puissance qu'il faut immédiatement contester. Homme de chiffres, il exerce un malin plaisir à provoquer de longs et méticuleux débats sur des sujets dont la pertinence échappe souvent aux moins instruits et il éprouve le même plaisir à se faire l'auteur d'amendements aux résolutions soumises par d'autres échevins, soit pour les clarifier ou en changer complètement le sens quand ce n'est pas, tout simplement, dans le but de faire tomber quelqu'un dans un traquenard.

Ces fantaisies tracassières, assorties de quelques autres facéties du même genre, ne sont pas sans faire naître, parmi ses collègues, une certaine méfiance à l'endroit de Réal Gravel. Les rivalités se font jour à la moindre occasion, et des ficelles sont tirées dans l'ombre où un certain hôtelier du nom de Jos Lamarche, propriétaire du premier hôtel Windsor (incendié en 1924), se sent très à l'aise.

Jos Lamarche, futur talon d'Achille de Réal Gravel, est un modeste forgeron arrivé à La Tuque en 1908 avec la compagnie MacDonald-O'Brien, principal entrepreneur du chemin de fer transcontinental sur le tronçon Linton-Jonction-La Tuque. Originaire de St-Lin, patelin de Sir Wilfrid Laurier, il a décidé de faire de La Tuque un fief bien à lui et il s'est vite acquis une réputation de brasseur d'affaires averti ayant réussi de nombreuses transactions profitables malgré les faibles ressources financières dont il dispose. Doté d'une stature de géant et servi par une voix de stentor qui en impose à tous ses interlocuteurs, ce propriétaire d'hôtel au scrupule léger, ne craint pas de pulvériser tous ceux qui osent piétiner ses plates-bandes. Son Windsor de la rue Commerciale, élégant hôtel fréquenté par les nombreux voyageurs de commerce qui affluent alors à La Tuque, lui confère un rang social et un cachet d'influence indiscutables. Jos Lamarche attend impatiemment le jour où la fameuse loi Scott qui prohibe la vente des boissons alcooliques dans les hôtels sera rappelée. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'il s'est porté acquéreur de l'hôtel Windsor construit par Arthur Paquin, père de notre concitoyen Amédée Paquin.

En 1920, la loi Scott est abolie et le gouvernement provincial adopte une nouvelle législation permettant la vente de la bière et du vin dans les hôtels. Cette loi, cependant, consacre l'option municipale et décrète que la Commission des Liqueurs, nouvellement formée, ne pourra émettre de permis à un établissement qui n'aura pas été préalablement recommandé par le conseil municipal.

L'hôtel Windsor, par l'entremise de Georges Lamarche, frère de Jos, s'adresse au conseil pour obtenir son permis. Tous sont d'accord sauf l'échevin Réal Gravel qui propose un amendement à la résolution principale à l'effet de donner plutôt ce permis à l'un de ses organisateurs politiques, l'hôtelier Pierre Allard de la rue St-Pierre. L'amendement Gravel ne trouve pas de secondeur et Jos Lamarche peut, un peu plus tard, accrocher fièrement son permis de bois-

son dans son hôtel. Il a juré cependant de prendre sa revanche contre Réal Gravel. La guerre Lamarche-Gravel commençait et son premier épisode se jouera lors de l'élection municipale de juillet 1921 mettant aux prises, comme candidats à la mairie, Wellie Juneau, ami de Jos Lamarche, et Réal Gravel, son ennemi.

Contre tout espoir et malgré la lutte sans merci que lui livre le tandem Juneau-Lamarche, Réal Gravel remporte une victoire marquée de plusieurs incidents dont le plus célèbre est la mystérieuse intrusion *d'un honnête travailleur d'élection* dans la voûte de l'hôtel de ville la nuit suivant la journée de votation, qui s'affaire à ouvrir les boîtes de scrutin pour maculer un nombre considérable de bulletins de vote déposés en faveur de Réal Gravel, dans le but bien évident de les invalider aux yeux de la loi.

L'enquête-maison qui est tenue pour élucider cette ténébreuse affaire tourne en queue de poisson, et c'est finalement le rapport du président d'élection, le notaire Paul-Emile Riberdy, qui confirme l'élection de Réal Gravel.

Le nouveau maire n'est pas pour autant sauvé des eaux. Jos Lamarche n'est pas homme à lâcher aussi facilement sa proie. Il s'est juré d'avoir la tête de Réal Gravel et c'est ainsi que quelques semaines plus tard, il retient les services d'un homme lige, Narcisse Bourassa, pour tenter des procédures légales en contestation d'élection contre Réal Gravel. L'alliance aussi hybride que disparate du tandem Bourassa-Lamarche, demande à la cour supérieure de déclarer « nulle, illégale et frauduleuse pour différents motifs, l'élection de l'intimé Réal Gravel ».

Les procédures judiciaires sont longues et coûteuses. Une pléiade de témoins doivent voyager plusieurs fois entre La Tuque et Québec pour se faire entendre. Emaillées de nombreuses motions inscrites par l'intimé Gravel, elles durent presque deux ans. Finalement, un jugement annulant l'élection du maire est rendu et Réal Gravel doit démissionner de son poste en août 1923. Voici les conclu-

slons du jugement prononcé par le juge B. Letellier de la Cour Supérieure :

« **CONSIDERANT** que d'après l'article 5510, il n'est pas nécessaire de démontrer que la distribution de boisson aux électeurs avait pour motif un but de corruption. Ce seul fait de la part d'un candidat ou des agents d'un candidat, en vertu de la section 5511, constitue un délit et une manoeuvre frauduleuse, quelle qu'ait été l'intention de la personne qui a fait cette distribution;

CONSIDERANT qu'aux termes des sections 5525 et 5528, la Cour étant mise au courant des manoeuvres frauduleuses pratiquées par un agent du candidat et par le candidat lui-même, doit déclarer nulle l'élection de ce candidat et doit décréter que ce candidat ne peut être élu, ni siéger comme membre du conseil municipal, ni voter à une élection d'un membre de ce conseil, ni remplir quelque charge à la nomination de ce conseil;

CONSIDERANT qu'à part les actes commis par le défendeur et à sa connaissance, il est responsable des manoeuvres frauduleuses commises par les agents Tremblay, Marchand et Joseph Pagé, ainsi que celles commises par Néron qui a été l'entremetteur de ces gens vis-à-vis les électeurs.

MAINTIENT ladite intervention ainsi que les allégués de la requête de l'intervenant et ses conclusions, **ANNULE** ladite élection dudit défendeur Réal Gravel, comme maire de la ville de La Tuque. **DECLARE** ledit Réal Gravel coupable de manoeuvres frauduleuses et déclare que, pendant les trois années qui suivront la date du présent jugement, ledit Réal Gravel ne pourra pas être élu, ni siéger comme membre du conseil municipal de la ville de La Tuque, ni voter à une élection d'un membre de ce conseil, ni remplir quelque charge à la nomination dudit conseil, le tout avec dépens contre ledit Réal Gravel, en faveur de l'intervenant. »

La victoire de Jos Lamarche est d'autant plus complète qu'un an auparavant, en juillet 1922, il a réussi à se faire élire **échevin du quartier-trois** et qu'il peut, de ce fait, livrer le combat face-à-face à son adversaire.

Quand on lit ce jugement, l'on ne peut que déplorer la hargne avec laquelle les adversaires de Réal Gravel se sont acharnés contre lui. L'on ne pouvait lui pardonner sa victoire contre l'éphémère maire Wellie Juneau. En somme, l'action judiciaire intentée contre lui ne tenait qu'à des gestes inconsidérés posés par certains de ses organisateurs qui, dans leur enthousiasme, avaient servi des boissons alcooliques à quelques électeurs au cours de la campagne électorale. O moeurs rigoureuses et impitoyables des temps anciens !

Imaginons un peu l'atmosphère tendue dans laquelle Réal Gravel doit accomplir sa besogne de maire sous le coup d'une procédure légale de cette nature. Quand il est élu, en juillet 1921, le conseil vient de traverser une période extrêmement mouvementée résultant du scénario monté de toutes pièces par son prédécesseur Wellie Juneau qui a réussi à prendre la relève du maire Emile Hardy engagé comme premier gérant municipal. Et tout juste un an après son élection, il voit arriver à l'hôtel de ville comme échevin, son ennemi irréductible, Jos Lamarche, qui ne le lâche pas d'une semelle et qui se servira de son mandat pour le harceler de toutes parts. Réal Gravel doit également s'adapter au système de la gérance établi en janvier 1921 et aplanir les difficultés inhérentes que ce nouveau mode d'administration a naturellement engendrées à l'hôtel de ville. Car avec la gérance municipale, les habitudes bien ancrées du patronage de quartier doivent céder le pas à une administration plus efficace et dégagée de toute partisanerie politique. En outre, son conseil divisé, et aux prises avec des luttes intestines alimentées par la campagne incessante que mène le clan Lamarche contre le gérant municipal, travaille sous une continuelle tension et dans la discorde presque totale. Démissions d'échevins,



La fière allure du service des incendies en 1915.

La parade du "Dominion Day" en 1915, dans la rue Tessier. Le char allégorique de la pulperie Brown Corporation.





La famille Villeneuve en 1919.



Pierre "Pitre" Savard, premier pompier permanent de La Tuque, nommé en 1917.



Scène d'hiver, rue Tessier à La Tuque, en 1917.



*Gare du chemin de fer
Québec-Lac Saint-Jean,
rue Tessier, en 1920.*

*premier Bureau de Poste,
de Commerciale en 1920.
ous y trouvons
aujourd'hui
Café St-Maurice.*





*Hôtel Victoria,
rue Saint-Pierre
en 1920.*



*Centre-ville de
La Tuque
en 1920.*



*Angle des rues
Saint-Joseph et
Tessier vers 1920*



*Vue de la partie
nord-est de
La Tuque en 1918.*

intrigues politiques, conflits de personnalités, attaques personnelles, sont le lot du maire Réal Gravel durant les vingt-cinq mois de son administration. Celle-ci, se solde tout de même par un assez bon bilan. En effet, nous devons à l'administration Gravel nos premiers trottoirs de ciment. C'est un entrepreneur de Québec, Ignace Bilodeau, qui en avait obtenu le contrat qu'il exécuta d'ailleurs à travers maintes difficultés découlant d'une série de plaintes à l'effet que les agrégats du ciment employé n'étaient pas conformes aux devis. C'est également l'administration Gravel qui devait engager le premier gérant municipal à être ingénieur, J.-Napoléon Langelier, celui-ci ayant pris la relève de Donat-Emile Hardy.

L'après-guerre avait amené une ère de prospérité à laquelle La Tuque n'échappait pas. La compagnie Brown voguait littéralement sur une mer de progrès dont les effets se manifestaient par une participation financière accrue de la compagnie à l'administration municipale. C'est la compagnie Brown qui avait conçu l'idée de demander à la législature provinciale, par un projet de loi, que le gérant municipal soit un ingénieur professionnel étant donné l'expansion que la jeune ville connaissait alors, et je crois également qu'elle ne fut pas étrangère à l'engagement, par l'administration Gravel, du premier comptable agréé comme vérificateur des livres de la municipalité, le comptable Henri Brisson de Trois-Rivières.

D'autres politiques progressives telles que le revêtement de plusieurs rues d'une couche bitumineuse, une réglementation plus sévère au niveau de l'hygiène publique, l'obtention d'un bureau d'enregistrement et des assises régulières de la cour supérieure, figurent aussi au dossier de l'administration Gravel. Somme toute, Réal Gravel, en dépit des nombreux obstacles que lui suscitèrent ses adversaires du clan Lamarche, fut un maire à la hauteur de sa tâche.

On aurait pu croire que le départ de Réal Gravel de l'hôtel de ville aurait freiné les élans dévastateurs du colosse Jos Lamarche. Il n'en fut rien. Fort de la victoire

qu'il venait de remporter contre un adversaire de taille, Lamarche fomenta une nouvelle guerre contre le gérant Langelier qu'il jugeait trop encombrant dans la poursuite de ses desseins personnels. Cette guerre, aussi sourde qu'ouverte, dura plus de trois ans et finalement, le gérant Langelier dut remettre sa démission. Quant à Jos Lamarche, après le spectaculaire incendie qui détruisit son hôtel en mars 1924, il déménagea ses pénates à Trois-Rivières où il acquit l'hôtel Canada. Son goût de la politique le suivit jusque dans la cité trifluvienne et quelques années plus tard, il réussit à se faire élire échevin de cette ville. Après deux termes comme échevin, il livra une lutte mémorable au maire Georges-Henri Robichon mais l'électorat de Trois-Rivières le rejeta carrément. La carrière politique de ce tribun plus populacier que populaire prit fin avec cette défaite.

Réal Gravel quitta l'hôtel de ville tel un oiseau blessé. Il se réfugia à son commerce de la rue St-Joseph en se mordillant les lèvres d'amertume et de dépit. Il avait perdu une rude bataille dont il ne put jamais se relever politiquement. Quarante ans plus tard, le 23 décembre 1964, il mourait à l'hôpital St-Joseph à l'âge de 81 ans. Trois enfants lui survivent : son fils Horace de la rue St-Eugène, Bellaude (madame Emile Bellemare) d'Ottawa et Dollande (madame Lionel Tremblay) de la rue Laviolette à La Tuque.

La carrière politique de cet ancien maire pourrait à mon sens se résumer dans ces quelques mots : Réal Gravel eut la mauvaise fortune de trouver, sur son chemin, un adversaire (Jos Lamarche) dont il avait sous-estimé la ruse et la perfidie. Face aux éléments contre lesquels il avait dû se battre, je soutiens que Réal Gravel, malgré ses fautes reconnues par une cour de justice, mérite toute notre indulgence.

La rue Réal, à l'est du chemin de fer, nous rappelle encore aujourd'hui la mémoire de Réal Gravel, pionnier de notre ville et maire de La Tuque de juillet 1921 à août 1923.

FRANÇOIS-XAVIER LAMONTAGNE

(1927 — 1935)

*Je ne dirai du mal de personne et
je dirai tout le bien que je sais de
de tout le monde.*

(Benjamin Franklin)

Quand je vis François-Xavier Lamontagne pour la première fois, c'était à son magasin de la rue St-Joseph. Son commerce d'épicerie-quincaillerie dominait alors en importance toutes les autres maisons d'affaires établies à La Tuque. Sensiblement de la même dimension qu'il est encore aujourd'hui, sauf cette extension qui abrite maintenant le rayon des articles de sport de la quincaillerie F.X. Lamontagne Ltée, dirigée par mon ami René Brassard, le magasin Lamontagne recevait la clientèle d'une grande partie de la population de La Tuque. C'était notre magasin de famille et ma fonction de commissionnaire attiré m'obligeait souvent à m'y rendre.

Coiffé de son éternel canotier qu'il soulevait révérencieusement chaque fois qu'il saluait une dame, François-Xavier Lamontagne, tel un magnat, déambulait majestueusement de long en large dans son magasin, s'adressant à ses clients, s'informant de la santé d'un chacun, donnant jovialement la main à un vieil ami, complimentant un jeune pour ses succès sportifs ou scolaires, commentant avec force paroles l'actualité, et s'efforçant d'avoir un mot aimable pour chacun de ses interlocuteurs. Homme du monde, très soigneux de sa personne, il se dégageait de sa personnalité un charme indiscutable auquel venait se mêler une cordialité de bon aloi dont il sut toujours, d'ailleurs, tirer profit admirablement pendant les longues années qu'il fut actif en politique municipale comme échevin et maire.

François-Xavier Lamontagne avait fondé son commerce lui-même alors que tout jeune homme, il était venu s'établir à La Tuque avec son frère, Joseph, cultivateur, qui exploitait une ferme non loin des limites sud de la ville où se trouve aujourd'hui le quartier résidentiel Bertrand.

Né à St-Prime au Lac St-Jean, on disait de lui, quand il mit pied à La Tuque vers 1908, qu'il était « un homme instruit avec son cours commercial ». Inutile de dire que ce titre d'homme instruit lui conférait un degré de supériorité intellectuelle pour lequel ses concitoyens avaient un véritable respect. François-Xavier Lamontagne passait pour être un homme aux belles manières, un homme de goût. Son affabilité, cependant, n'était pas acceptée par tous et elle le rendait même suspect auprès de certains esprits jaloux, qui ne voyaient là que prétextes et artifices pour gagner la confiance de ses concitoyens en prévision d'une future carrière politique.

Effectivement, François-Xavier Lamontagne a toujours souffert de cette méfiance de la part de certains éléments de la population Latuquoise, qui mettaient en doute sa sincérité. Pourtant, rien dans sa carrière d'homme public ne semble avoir justifié un tel sentiment. Et moi qui l'ai connu assez intimement, je ne puis partager cette opinion. Je crois plutôt qu'il était d'une aménité naturelle, mais d'un comportement physique un peu altier, conséquence probable d'une nature timide qui le poussait à s'affirmer.

Quand il est élu maire en 1927, après une âpre et difficile lutte contre le populaire Wenceslas Plante, où le puissant parti libéral divisé en deux clans, les *Lamontagne* et les *Plante*, joue un rôle prépondérant, F.X. Lamontagne prend conscience des invitantes possibilités qui se présentent à lui pour une carrière politique provinciale, projet qu'il nourrit en silence, depuis longtemps. Il vient de conquérir un poste qu'il convoite de longue date et qu'il a toujours considéré comme la porte d'entrée à la députation. Il n'a pas épargné son argent afin de mettre une solide

organisation sur pied, et parmi quelques autres libéraux influents qui, eux aussi, lorgnent le siège du comté au Parlement de Québec, il est désormais le seul, à La Tuque, dont la candidature paraît plausible et possible.

Dans l'euphorie de sa victoire, cependant, F.X. Lamontagne a oublié la scission que l'élection municipale a produite chez les libéraux, et il est loin de penser que ce clivage des forces du parti nuira à ses chances de réaliser son ultime ambition d'être, un jour, député de son comté à l'Assemblée Législative. De vieux *bleus* tels que : Achille Comeau, Onésime Tremblay, Adéard Tremblay et Oscar Fontaine, prennent plaisir à taquiner mon père libéral, après l'élection municipale, en lui disant que les *rouges* de La Tuque sont à jamais divisés. L'avenir devait leur donner raison quelques années plus tard.

F.X. Lamontagne entreprend donc son premier mandat comme maire, en juillet 1927, flanqué des échevins suivants: Joseph Allard, entrepreneur-peintre, Hidola Duchesne, contremaître à l'usine de la compagnie Brown, Hector Lamothe, bijoutier, son frère, Joseph Lamontagne, cultivateur, Edmond Tremblay, épicier et Onésime Tremblay, entrepreneur-forestier. Tous à l'exception de ce dernier, sont de fervents libéraux, dont deux, Hidola Duchesne et Edmond Tremblay, ont opté pour le clan *Plante* au cours de l'élection. Mon père s'était retiré et était remplacé, au quartier-centre, par Hector Lamothe. L'ingénieur Wilfrid Bourassa est déjà en place comme gérant municipal ayant succédé, quelques mois auparavant, à Napoléon Langelier.

Déjà rompu à la chose municipale comme échevin durant deux termes, F.X. Lamontagne mène rondement et sagement sa barque. Sa souplesse aidant, il règle quelques problèmes complexes avec la compagnie Brown, dont celui de l'installation des compteurs d'électricité dans les résidences de La Tuque. Ces fameux compteurs dont l'installation est réclamée depuis de nombreuses années, par la compagnie Brown, distributrice de l'électricité, font l'objet

d'une virulente opposition de l'ex-échevin Jos Lamarche, qui voit dans « ces monstrueux engins », un élément de tracasserie pour les contribuables. « Un employé instruit de la compagnie viendra lire votre compteur sans que vous puissiez vous-même vérifier cette lecture et vous n'aurez qu'à payer la facture ». L'astucieux et retors Jos Lamarche, cesse sa campagne quand il réussit à vendre à la compagnie Brown, l'immense étendue de terrain qu'il possède au pied de la côte de l'hôpital, site actuel du quartier Bel-Air et du club de golf.

Le maire Lamontagne était un fervent sportif et un ardent supporteur de l'équipe de hockey, les Loups du Nord, qui évoluait alors dans la Ligue Provinciale avec Québec, Trois-Rivières, Chicoutimi, Shawinigan et Grand' Mère. Il fut un des plus enthousiastes promoteurs de la construction de la première patinoire couverte de La Tuque, sur un terrain de Brown Corporation, en arrière de la salle des Chevaliers de Colomb actuelle. Facilement convaincu de la nécessité de l'aréna, le conseil municipal, souscrivit une somme de mille dollars pour sa construction, geste qui encouragea fortement la population à acheter, à son tour, des actions de La Tuque Arena Ltd pour ériger ce centre sportif dont le coût de construction s'éleva à \$30,000.

Avant-gardiste à l'esprit progressiste, F.X. Lamontagne ne perdit jamais l'occasion de donner un cachet plus moderne à sa ville. Il s'attaqua à l'outillage municipal, et c'est sous son premier mandat que le conseil fait l'achat du premier camion-incendie appelé à remplacer les éternels chevaux. C'est lui également qui prôna la plantation d'arbres, comme mesure d'embellissement, en bordure de nos rues ainsi que le pavage de plusieurs artères, à même de substantiels octrois obtenus des deux gouvernements supérieurs. Je dis bien les *deux* gouvernements puisqu'un octroi fédéral de \$25,000 était versé à la municipalité pour soulager la crise de chômage qui sévissait alors, présage, comme on le

sait, de la terrible dépression économique des années '30. Cette politique d'octrois pour travaux publics, conçue en 1929 par Ottawa, m'apparaît aujourd'hui comme le précédent qui a établi les programmes de subventions que nous avons connus de 1958 à 1968, dans le cadre de la loi des travaux d'hiver, et qui existent encore aujourd'hui, sur une moindre échelle, sous le régime de la loi des Initiatives Locales.

C'est aussi sous l'administration Lamontagne que notre ville adhère au programme provincial de santé des unités sanitaires dont l'officier médical du comté est le docteur Edmour Frenette de Grand'Mère. La Tuque faisait alors partie de la nouvelle circonscription de Laviolette, créée en 1930. Ce nouveau siège de la législature provinciale est convoité non seulement par F.X. Lamontagne, mais aussi par l'un de ses collègues du conseil, l'échevin Edmond Tremblay. Or, à l'élection provinciale de 1931, c'est un ancien Latuquois, résident de Grand'Mère, J.-Alphida Crête, qui a l'honneur d'être le premier député libéral de Laviolette. Son choix comme candidat, n'a pas été étranger à l'espèce de schisme qui a éclaté au sein des forces libérales de La Tuque, quatre ans auparavant, lors de la fameuse lutte électorale municipale Lamontagne-Plante.

Faisant contre mauvaise fortune bon coeur, le maire Lamontagne avala sa pilule sans coup férir en devenant le dispensateur du *patronage* libéral à La Tuque et dans le haut du comté. Cette fonction est loin d'être nuisible aux intérêts de la municipalité laquelle, au contraire, profite assez largement des générosités gouvernementales.

La dépression économique fait rage. Le chômage s'accroît, l'usine de la compagnie Brown fonctionne au ralenti, et ses opérations forestières sont réduites au strict minimum. Le régime du *secours direct* ou *régime des pitons*, sorte de bons d'achat émis et garantis par le gouvernement provincial, est établi, et les pouvoirs publics, tant municipaux que scolaires, sont aux prises avec de sérieuses

difficultés financières alourdies par une loi moratoire promulguée par Québec laquelle autorise la suspension du paiement des taxes foncières pour tout propriétaire qui en fait la demande.

La municipalité ne pouvant rencontrer ses obligations, demande d'être mise sous la tutelle de la Commission Municipale de Québec en 1933, quelques jours à peine après la réélection du maire Lamontagne pour un quatrième mandat. C'est le commencement de la fin pour ce maire fort représentatif, travailleur et consciencieux. Le premier clou vient d'être planté dans son cercueil politique.

Deux ans plus tard, en 1935, à la suite d'une campagne mouvementée, marquée au coin d'une petite lutte de classe, un ex-échevin, Omer Journeault, met fin au règne du maire Lamontagne dont les quatre mandats lui ont permis de diriger la barque municipale pendant huit ans consécutifs. Nous sommes alors au creux de la grande récession économique et les augures sont toujours aussi sombres pour La Tuque dont l'unique industrie, celle de la compagnie Brown, fonctionne toujours clopin-clopant au gré capricieux de l'instabilité économique mondiale. Le chômage augmente sans cesse et cette situation ne peut qu'engendrer, dans le peuple, un fort sentiment de mécontentement qui se reflète inéluctablement sur les hommes publics. L'ère est à la méfiance, et particulièrement en cet été de 1935, où le projet de construction d'une nouvelle conduite d'eau au coût de \$260,000 accapare largement l'opinion publique. Faisons un bref historique de cette campagne électorale mémorable où s'affrontent le *collet blanc* F.X. Lamontagne et l'*ouvrier* Omer Journeault.

Depuis quelque temps, la compagnie Brown est aux prises avec des difficultés majeures relativement à la qualité de la pâte à papier *Kraft*. La couleur blanche de cette pâte est altérée par la mauvaise qualité de l'eau en provenance du lac Parker. De nombreux procédés chimiques, mis au point à coup d'argent, ne parviennent pas à résoudre

ce problème épineux. Le marché mondial, rendu difficile par la concurrence effrénée qu'il subit, ne laisse d'autre alternative à la compagnie que de changer sa source d'approvisionnement d'eau en construisant une conduite d'amenée de 44" du lac Wayagamack à La Tuque. C'est un projet d'envergure étant donné que la longueur de la nouvelle conduite est de sept milles. Le maire Lamontagne et son conseil ont endossé le projet pour la double raison que l'eau du lac Parker présente certains dangers pour la consommation humaine, et aussi parce que l'usine de la compagnie Brown, pain et beurre de la population, dépend directement de ce projet pour assurer son avenir.

Le règlement municipal autorisant la réalisation du projet, est de l'ordre de \$300,000, et conformément à la loi, il est soumis à l'approbation des électeurs-proprétaires qui l'acceptent par le biais d'un référendum. Une entente intervient alors entre la compagnie et la municipalité en vertu de laquelle la compagnie défraiera 80% du coût du projet, et la municipalité, 20%. Une clause de l'entente, cependant, donne à la compagnie seule, le droit et le pouvoir de décision advenant qu'une autre entreprise industrielle demande d'être alimentée en eau par la nouvelle conduite.

Omer Journeault, très alerte, fait de cette clause dite abusive, son principal cheval de bataille. Il multiplie les assemblées publiques et accuse son adversaire désarçonné d'avoir accepté un marché de dupe. Il soulève l'opinion publique, déjà habilement préparée, en affirmant que la compagnie Brown veut, par cette clause, empêcher le développement industriel de la ville pour ne subir aucune concurrence sur le marché de la main-d'oeuvre, et conserver son privilège, comme unique industrie, de payer de bas salaires à ses employés. Ouvrier lui-même, il demande à ses *amis les travailleurs*, les *gars en salopette*, d'élire un maire sorti de leurs rangs, un maire qui prendra plutôt l'intérêt des *petits* et non celui des *gros*. Il pourfend l'administration Lamontagne « qui a conduit la municipalité à la

tutelle ». Omer Journeault fait flèche de tout bois. Sa campagne lui vaut la victoire et le soir de l'élection, le 3 juillet 1935, on assiste à la parade triomphale du nouveau maire dans les rues de la ville. Omer Journeault salue la foule du haut de la plate-forme d'un lourd camion, vêtu de la symbolique salopette du travailleur en brandissant une *boîte à lunch* au bout de son bras droit. Quelques heures auparavant, du parvis de l'hôtel de ville, F.X. Lamontagne, commentant, les yeux humides, le résultat de l'élection devant la foule qui bloque la rue Commerciale, a mis en garde la population en la suppliant de ne pas se laisser entraîner « dans une lutte de classe stérile et sans issue ».

F.X. Lamontagne, homme affable, grand seigneur, prospère commerçant, se retira dignement sous sa tente et ne toucha plus à la politique municipale jusqu'à l'année 1947, où il tenta un retour infructueux contre le même homme qui l'avait défait en 1935. Il avait vendu son commerce quelques mois auparavant en exigeant de l'acheteur qu'il continue de l'opérer sous la raison sociale de F.X. Lamontagne Ltée. Il quitta définitivement La Tuque en 1948 pour s'établir à Montréal. En septembre 1963, au cours d'une excursion de pêche au Lac des Iles, à quinze milles au nord de La Tuque, il mourrait tragiquement avec l'un de ses bons amis, J.-Napoléon Langelier, ex-gérant municipal de notre ville.

Avec le recul du temps, le farouche combat qui s'est engagé en 1935, entre F.X. Lamontagne et Omer Journeault, relativement à la fameuse question de l'aqueduc, m'apparaît comme une affaire démesurément politisée. L'entente conclue entre les deux parties contractantes, Brown Corporation d'une part, et la Ville de La Tuque d'autre part, est encore en vigueur aujourd'hui et elle nous rend de fiers services. Il saute aux yeux de tout esprit objectif et impartial que l'administration Lamontagne avait dû négocier cette entente sous l'oeil vigilant de la Commission Municipale de Québec qui exerçait sa tutelle à l'hôtel de ville,

depuis déjà deux ans, par l'intermédiaire de son délégué résidant, Robert Poisson, homme d'une pointilleuse intransigeance. De plus, comment peut-on croire que l'Assemblée Législative, qui avait épiluché l'entente au Comité des Bills Privés où tous les intéressés avaient été entendus, l'eut ratifiée par une loi si cette entente avait comporté des clauses désavantageuses pour la municipalité ? Il y avait, bien sûr, cette clause particulièrement controversée donnant à la compagnie Brown un certain pouvoir décisionnel pour tout futur usager éventuel de l'aqueduc, mais à cet égard, l'avenir s'est tôt chargé de prouver que la compagnie ne nourrissait aucun sombre dessein. D'ailleurs, l'eut-elle voulu, que la Commission Municipale de l'Aqueduc, formée en vertu de la loi qui ratifiait l'entente et composée majoritairement de membres indépendants de la compagnie Brown, aurait bloqué toute tentative du genre. Quarante ans après la construction de cette conduite d'eau qui alimente toujours les besoins de notre ville, c'est encore la même Commission Municipale de l'Aqueduc qui administre, surveille et réglemente ce même aqueduc. Elle est présidée présentement par le vérificateur des livres comptables de la municipalité et composée du maire de la ville, d'un conseiller municipal, du directeur de l'usine CIP, du chef-ingénieur de cette même usine et du gérant municipal, tous délégués d'office tel que l'exige la loi.

F.X. Lamontagne n'avait pas le tempérament fougueux d'Omer Journeault. Il n'avait pas, non plus, le même esprit de combativité. Son pragmatisme issu de sa mentalité de commerçant, l'incitait à la modération et à la prudence. Il se félicitait de toujours faire appel au bon jugement de l'électeur plutôt qu'à ses préjugés. Il ne possédait pas les dons de tribun de son adversaire plus enflammé et plus impétueux, étant plutôt porté à être légèrement obséquieux voire flatteur. Son éloquence terne et récitative manquait de conviction et elle tranchait trop pauvrement sur le verbe incisif et sonore d'Omer Journeault. Tout cela avait sans doute contribué à l'amère défaite qu'il avait subie.

Je reproduis ci-après le communiqué de presse que j'émettais de mon bureau de l'hôtel de ville le 27 septembre 1963 à la suite du décès de F.X. Lamontagne :

La tragédie survenue au Lac des Iles, entraînant dans la mort, MM. F.X. Lamontagne, Napoléon Langelier et Emile Blais a consterné la population entière de La Tuque.

A titre de maire et à titre d'ami de la famille Lamontagne, je veux me faire l'interprète de la population de La Tuque pour exprimer à cette famille-pionnière de notre ville, mes plus vives et mes plus sincères condoléances.

F.X. Lamontagne a servi sa ville en plusieurs occasions et à plusieurs échelons. Comme échevin pendant plusieurs années, et maire de 1927 à 1935, il a contribué abondamment au progrès et à l'avancement de La Tuque qu'il aimait avec la passion et la ferveur d'un pionnier et d'un bâtisseur. Sa forte personnalité le servait admirablement bien et malgré notre différence d'âge, il m'a été personnellement donné de constater à plusieurs reprises que cet ancien maire a réussi souvent à obtenir des gouvernements supérieurs, là où d'autres avaient échoué, des avantages marquants pour sa ville.

Etabli à Montréal depuis quinze ans, F.X. Lamontagne n'a jamais pu oublier La Tuque et les nombreuses visites qu'il y faisait sont un témoignage de l'attachement et de l'affection qu'il nourrissait envers le patelin où il avait débuté. Il aimait revoir ses amis et il adorait surtout revivre en paroles et en dialogues amicaux les heureux souvenirs qu'il avait laissés ici.

La mort tragique qui vient de le faucher à quelques milles de notre ville, nous le fera regretter davantage que s'il s'était paisiblement éteint dans la métropole où il avait choisi de vivre depuis 1948.

Sur la tombe de ce pionnier et de ce serviteur de la chose publique, je dépose l'hommage de mon respect et l'expression de mon profond regret.

La petite rue Lamontagne, au sud de l'Hôpital St-Joseph, nous rappelle encore aujourd'hui la carrière de ce maire souvent contesté mais toujours sincère.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document provides a detailed explanation of how to categorize these transactions and how to use a double-entry system to ensure that the books balance.

The second part of the document focuses on the process of reconciling the accounts. It explains how to compare the company's records with the bank statements and how to identify and correct any discrepancies. This process is crucial for ensuring that the financial statements are accurate and reliable. The document also discusses the importance of regular reconciliations and how to handle any errors that may occur.

The third part of the document discusses the preparation of financial statements. It explains how to calculate the net income or loss for a period and how to prepare the balance sheet, income statement, and statement of cash flows. The document provides a step-by-step guide to the calculation of each of these statements and explains how they are used to evaluate the company's financial performance.

The final part of the document discusses the importance of maintaining accurate records for tax purposes. It explains how to calculate the company's tax liability and how to prepare the tax return. The document also discusses the importance of keeping records of all tax-related transactions and how to handle any changes in tax laws or regulations.

OMER JOURNEAULT

(1935 - 1944 — 1947 - 1951)

*La politique est régie par des règles
immuables que personne ne con-
naît.*

(Anonyme)

J'étudiais à Montréal et je travaillais durant les vacances, comme secrétaire du notaire J.-Almas Tremblay, à son bureau de la rue St-Joseph, en face du presbytère St-Zéphirin. En plus d'exercer sa profession, le notaire Tremblay était le co-propriétaire d'un important bureau d'assurances générales qu'il exploitait en société avec mon beau-frère, Onésime Dallaire, qui devint maire de La Tuque une vingtaine d'années plus tard.

Nous étions à la fin de juin 1935 et j'étais à transcrire un acte notarié quand le candidat à la mairie, Omer Journeault, tout juste sorti de l'hôtel de ville, où venait de se dérouler la traditionnelle cérémonie de mise en candidature en vue de l'élection municipale du 3 juillet, entre en trombe en compagnie du *collet blanc*, le notaire Tremblay. Le verbe haut, teinté d'une légère agressivité, coiffé du chapeau melon qu'il semble affectionner particulièrement, Omer Journeault explique nerveusement, au calme et placide notaire, comment il va s'y prendre pour persuader les électeurs de lui accorder leur confiance. Son organisation, bâtie principalement autour de l'élément ouvrier, et bien rodée par ses précédentes campagnes à l'échevinage, allait, tel un rouleau-compresseur, pulvériser littéralement les forces du maire Lamontagne et « de ses petits amis libéraux ».

Omer Journeault, ancien libéral, militait depuis quelques mois, tout comme le notaire Tremblay, dans les rangs

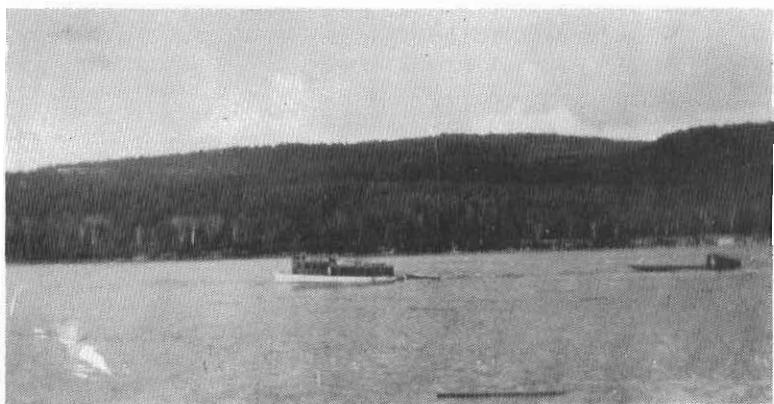
de la nouvelle formation politique appelée l'Action Libérale Nationale, fondée et dirigée par Paul Gouin, fils de l'ancien premier-ministre libéral du Québec, sir Lomer Gouin, et petit-fils du grand Honoré Mercier.

La grande question de l'heure, celle qui défraye la conversation publique en 1935, comme je l'ai déjà expliqué, est l'aqueduc municipal, dont le contrat a été accordé, un mois plus tôt, à la firme montréalaise, Dansereau Limitée. Omer Journeault, que j'écoute en silence, assis à la minuscule table qui me sert de pupitre, ne démord pas de sa thèse qu'il explique avec force gestes en phrases nerveuses et saccadées. Il s'en prend surtout à cette fameuse clause de l'entente Brown-Ville par laquelle la compagnie devient maîtresse absolue de tout le surplus d'eau non utilisé, un « non-sens éhonté ». Prétendant que l'entente en question a été négociée secrètement et ourdie en coulisse par le maire Lamontagne et la compagnie Brown, dont le conseiller juridique est l'avocat Louis St-Laurent, qui deviendra plus tard premier-ministre du Canada, le fringant et impétueux candidat Journeault se fait fort de dénoncer ce contrat, et de le faire chèrement payer au maire Lamontagne.

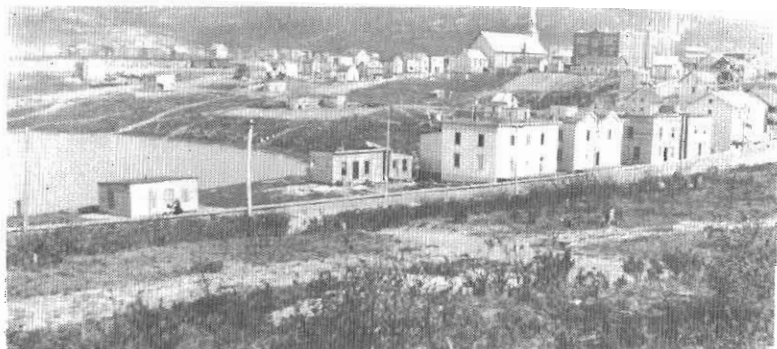
La campagne électorale est dure à l'extrême. Dépendant une énergie insoupçonnée et fort de l'appui de ses confrères ouvriers de l'usine Brown, qui voient en lui le premier de leur groupe à vouloir gravir les difficiles échelons menant aux plus grands honneurs municipaux, Omer Journeault, de son éloquence cinglante, parfois violente, fustige impitoyablement son adversaire dans des assemblées publiques où il est toujours le seul orateur, arguant qu'il a horreur des « traditions dépassées et des sentiers battus ». Son cri de guerre résonne dans le coeur de la population ouvrière de La Tuque, comme un appel à la fierté de toute une race. « Levez-vous, fiers et braves ouvriers de La Tuque, et montrez aux collets blancs de la ville que vous n'êtes pas dupes de leurs connivences diaboliques; par les votes que vous me donnerez le jour de



Animaux au pacage au pied de la Montagne, en 1922.

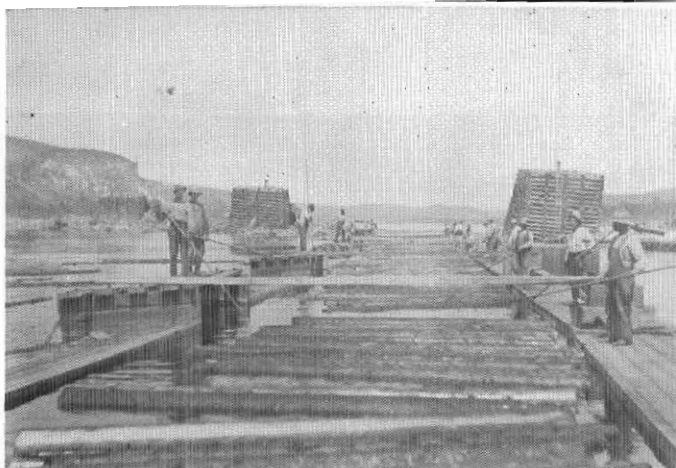


Le « Jean-Crête » qui reliait Les Piles à La Tuque par le Saint-Maurice, en 1921.



Vue du lac Saint-Louis en 1923.

*Opérations
forestières sur le
Saint-Maurice
près de La
Tuque, vers
1920.*



*Deux joyeux
Latuquois en 1924.*

*Boulangerie Comeau.
Cet établissement
était situé où
s'élève aujourd'hui
la propriété de
M. Odilon Fluet,
Boul. Ducharme.*





*La vieille église
paroissiale
Saint-Zéphyrin
et le presbytère,
en 1922.*



*Procession de
la Fête-Dieu
en 1922.*



*Maison à deux
logements, rue
Tessler, en 1924.*

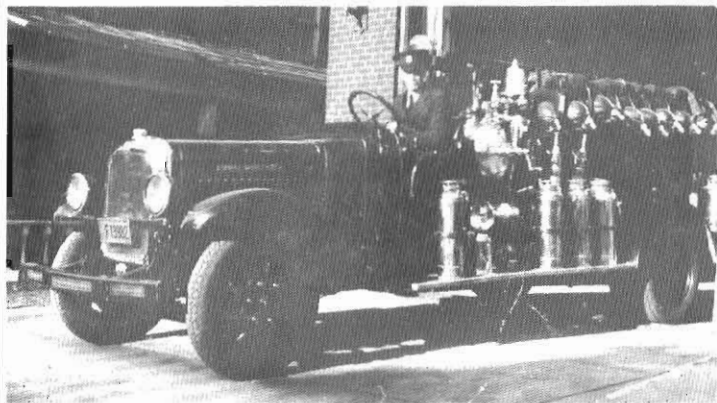


*Salle publique
à l'étage de la
Salle
paroissiale,
en 1925.*

*Maison de
pension de la
Laurentide
Paper à
La Bostonnais,
près de
La Tuque,
en 1925.*



*1925 — Magasin d'Onésime Tremblay, ainsi que
partie de sa résidence, rue Commerciale.
Aujourd'hui, édifice Chassé.*



Premier camion à incendie, 1927.



Equipe de baseball Saint-Louis, en 1928. Au centre, l'abbé Eugène Corbeil, curé-fondateur de La Tuque.



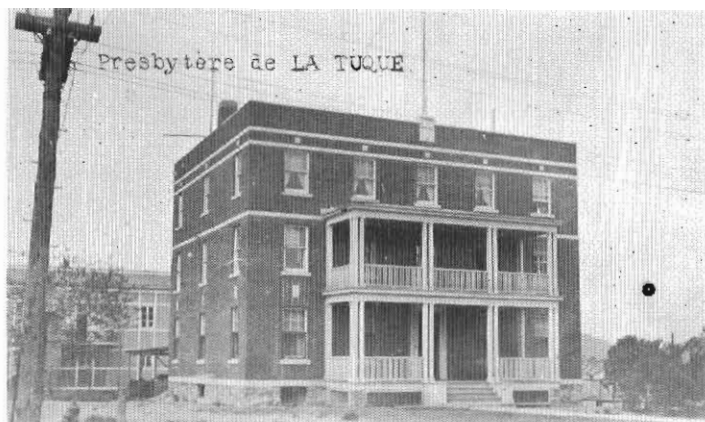
Vue du lac Saint-Louis alors qu'un orignal égaré s'est réfugié dans ses eaux, 1928.



Les rues Saint-Joseph et Tessier en 1929.



Eglise anglicane St. Andrew's, 1930.



Le presbytère de La Tuque en 1935.



L'hôtel Royal et l'hôtel Balmoral en 1935.



La gare du Canadien National vers 1935.



*Corps de clairons du collège St-Zéphirin, en 1925.
Félix Leclerc est au gros tambour. Lucien Filion
est le 2e à droite de la rangée du haut.*



*L'équipe "Le Canadien de La Tuque", en 1932.
Nous reconnaissons entre autres Sèvre Scarpino,
Aristide Rioux, Armand Lapointe, Roland Renaud.*

l'élection, dites à la compagnie Brown que jamais vous ne tolérerez son emprise sur l'hôtel de ville.» Puis, dans une phrase qu'il a sans doute maintes fois répétée pour en mesurer tout l'effet oratoire, il clame d'une voix vibrante : « Ouvriers, le 3 juillet prochain, devant l'urne électorale, sonnez le clairon de votre délivrance ».

Quelques heures après la fermeture des bureaux de scrutin, en cette radieuse journée du 3 juillet 1935, le maire-élu Omer Journeault, parade triomphalement dans les rues de La Tuque, monté, comme je l'ai précédemment écrit, sur la plate-forme d'un lourd camion, vêtu de la symbolique salopette de travail et accompagné de la non moins symbolique *boîte à lunch*.

Ce geste excentrique était une autre manifestation d'un homme sans doute sincèrement dévoué à la cause ouvrière, mais quelque peu enclin à exagérer ses inquiétudes et ses angoisses. D'ailleurs, l'avenir devait éloquemment prouver que les appréhensions que le maire Journeault avait fait naître dans l'esprit du peuple ne se fondaient sur aucune réalité, puisque la compagnie Brown, quelques années plus tard, à l'occasion de l'implantation à La Tuque de l'usine de l'Aluminum Company (Alcan), se faisait un devoir de coopérer spontanément et sans lésiner, par le biais de la Commission municipale de l'Aqueduc, pour fournir à cette compagnie, toute l'eau dont elle avait besoin. Pourtant, la compagnie Alcan portait une difficile concurrence à la compagnie Brown au niveau de la main-d'oeuvre, les salaires qu'elle payait étant nettement supérieurs à ceux de la compagnie Brown.

Omer Journeault s'établit à La Tuque en 1920, quelques années après la fin de la première grande guerre. Natif du pittoresque village de Beaumont dans l'historique comté de Bellechasse, il est fils de cultivateur et comme tous les autres terriens de sa génération, il restera toujours profondément attaché à ses ascendances rurales. Son goût de la politique, à n'en pas douter, tire ses origi-

nes des mémorables campagnes électorales dont le comté de Bellechasse a été longtemps le théâtre au temps des célèbres luttes politiques que Rumilly raconte avec tant de saveur et d'à-propos, dans son histoire de la Province de Québec. Tout comme dans le cas de l'un de ses prédécesseurs à la mairie de La Tuque, Wenceslas Plante, je soupçonne qu'Omer Journeault, avait dû subir, dans son enfance, l'influence de ce comté fortement politisé.

Assez bien doué physiquement et toujours sobrement vêtu, Omer Journeault possède une personnalité énigmatique qu'il faut découvrir lentement et très laborieusement. Timide, il est comme tous ceux qui sentent le besoin de s'affirmer par des prises de position percutantes, un homme radical. Confident de ses amis de la classe ouvrière dont il épouse souvent les idéaux avec grande ostentation, il jouit, à l'usine Brown, où il travaille depuis seize ans comme soudeur, d'une influence dont il peut facilement tirer avantage comme homme politique.

D'une nature ombrageuse voire méfiante, Omer Journeault supporte mal la contradiction. Il la déteste même. Une fois son opinion formée, sa décision arrêtée, il tient mordicus à ce qu'on lui donne raison et quand on lui fait échec, sa réaction de dépit est vive et spontanée. Maintes fois, l'ai-je entendu dire à ses collègues du conseil en guise de reproche : « Je semble être le seul à avoir approfondi ce problème et conséquemment, je suis le seul à pouvoir le comprendre et le solutionner. » Sophiste à ses heures, il n'en est pas, pour autant, malicieux, mais la subtilité de ses arguments laisse souvent planer des doutes qui, à la longue, irritent amèrement ses collaborateurs. J'ai toujours eu l'impression que son talent indéniable l'eut mieux servi s'il avait pu se défaire de la mentalité égocentrique qui le caractérisait. Car, Omer Journeault le radical, ne manquait ni d'intelligence, ni d'habileté et ni de talent.

Ses adversaires du clan Lamontagne ne s'étaient pas gênés pour répandre sur son compte, une malicieuse ru-

meur tout au long de la campagne dont il était sorti vainqueur. Cette rumeur voulait que la seule raison pour laquelle Omer Journeault avait si durement combattu la compagnie Brown, découlait du fait qu'il voulait mettre la compagnie à genoux pour obtenir une promotion de contre-maître. Personnellement, je n'ai jamais ajouté foi à cette rumeur qui pouvait cependant se justifier, dans une certaine mesure, étant donné que les meilleurs postes à l'usine Brown, étaient, pour la plupart, détenus par des anglophones. A tout événement, que ce fut par pudeur personnelle ou par simple probité publique, Omer Journeault ne profita jamais de son influence de maire pour mousser ses intérêts personnels comme employé de la compagnie Brown allant même, quelques mois après son élection comme maire, jusqu'à quitter son emploi de soudeur pour devenir fonctionnaire provincial à titre d'inspecteur de la colonisation sous le nouveau régime de Maurice Duplessis, élu premier-ministre du Québec à l'élection du 17 août 1936. Notre vénérable concitoyen et ami, Romulus Ducharme, alors conseiller juridique de la municipalité, était le nouveau député de Laviolette à l'Assemblée Législative, ayant succédé à J.-Alphida Crête qui, aux élections fédérales de 1935, avait conquis le nouveau siège de St-Maurice-Laflèche, circonscription électorale dont nous faisons partie pour la première année, avec nos villes-soeurs de Grand'Mère et Shawinigan.

Le premier mandat du maire Journeault se déroule assez heureusement malgré la période récessionniste qui sévit toujours. L'avènement au pouvoir de Maurice Duplessis et de son gouvernement de l'Union nationale atténue quelque peu les effets de cette crise en raison de nouvelles lois à caractère social et économique adoptées par le nouveau gouvernement lors d'une session d'urgence tenue à l'automne de 1936. Ces lois accordent une pension de vieillesse aux personnes de 70 ans et plus, des allocations aux mères nécessiteuses, aux veuves, aux invalides ainsi qu'aux aveugles. D'autres législations instituent

un prêt agricole, pourvoient à l'électrification rurale et établissent de nouvelles politiques en matière de voirie, d'exploitation forestière et de colonisation. L'élection d'un député résidant à La Tuque, aide considérablement l'administration Journeault dans ses revendications pour obtenir une meilleure voirie; et une nouvelle politique de travaux publics, axée sur le développement routier, a pour effet de soulager la crise de chômage en favorisant l'embauche de centaines de nos gens sur les importants travaux de la route 19, entre La Tuque et Rivière-aux-Rats.

La barque du maire Journeault vogue allègrement sur une mer relativement calme. Ici et là cependant, elle se heurte aux récifs des sérieux accrochages que le tempérament fougueux du nouveau maire ne peut réussir à éviter. C'est ainsi qu'à quelques reprises, le conseil doit renverser le veto que le maire a apposé, selon la loi, contre des décisions qu'il n'approuve pas.

Omer Journeault n'est pas homme à lâcher sa proie même si elle est solidement enfermée, et la campagne endiablée qu'il a menée contre la compagnie Brown, lors de l'élection de 1935, aura ses séquelles jusqu'au sein du nouveau conseil. De fait, en 1936, le maire appose son veto et va même jusqu'à tenter des procédures légales contre le conseil parce que celui-ci a daigné passer outre à sa suggestion de retenir les services d'un expert pour évaluer les propriétés de Brown Corporation. Bataille rangée, frais de cour, consultations légales, tout y passe. Finalement, l'affaire est classée à la suite d'un compromis où chacune des parties en présence, le maire d'une part, et la municipalité d'autre part, paie ses frais.

L'on conçoit facilement que de telles attitudes de la part du maire ne sont pas sans ouvrir des cuisantes blessures engendrant indubitablement des rancoeurs qui ne pourront s'assouvir qu'à la suite de véhémentes et acerbes prises de bec. Omer Journeault se délecte tellement de ces débats que je me demande encore aujourd'hui s'il ne les provoquait pas délibérément.

En juillet 1936, la population célèbre, dans le cadre d'un modeste programme de festivités publiques, le 25ième anniversaire de fondation de la ville. Ces fêtes fournissent l'occasion au maire Journeault et aux dirigeants de la compagnie Brown de se côtoyer amicalement et d'enterrer la hache de guerre. Wentworth Brown, l'un des jeunes membres de la dynastie Brown, est alors gérant de l'usine. La souplesse de sa personnalité probablement acquise en Europe où il a parfait ses études en français, a largement contribué à l'armistice intervenue entre les deux factions. Coiffé de son légendaire chapeau melon, installé dans l'humble kiosque du primitif parc St-Eugène, aux côtés de *monsieur* Brown et du jovial curé Corbeil, je vois encore Omer Journeault, maire d'un petit peuple en liesse, souhaitant, d'un verbe choisi, la bienvenue officielle à Son Excellence Esiof Patenaude, lieutenant-gouverneur du Québec et ami intime du curé Corbeil, venu expressément à La Tuque « pour exprimer l'hommage de tout le Québec à la sympathique et laborieuse population de la Reine de la Haute-Mauricie. »

La bonne étoile du maire Journeault le sert bien. L'oreille bien sensible aux revendications et doléances de la classe ouvrière dans laquelle il verra toujours la plus sûre garantie de fidélité électorale, Omer Journeault fonde, au cours de son premier mandat, un simulacre de syndicat ouvrier qui n'aura, cependant, jamais d'influence et conséquemment, qui ne fait pas long feu. Un peu plus tard, il se retire très adroitement de toutes activités touchant l'organisation syndicale tout en gardant, subtilement, un contact étroit avec ceux de ses anciens confrères de travail de l'usine Brown. Finalement, c'est notre concitoyen Léon Gervais, chimiste à l'usine, qui réussit à fonder le premier Syndicat des Travailleurs de la Pulpe affilié à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.), aujourd'hui la C.S.N.

J'ai déjà parlé des circonstances favorables sous lesquelles Omer Journeault avait entrepris son premier man-

dat : circonstances fortuites qui découlaient des nouvelles politiques instaurées par le premier gouvernement Duplessis. Or, une autre heureuse nouvelle annoncée par le premier-ministre au début de l'année 1938, peu de mois après la réélection par acclamation du maire Journeault, vient combler de joie et d'enthousiasme la population de La Tuque : le harnachement des chutes de La Tuque sur la rivière St-Maurice, et l'érection par la Shawinigan Water & Power d'un barrage hydro-électrique au coût de onze millions de dollars. Ce projet, lancé au printemps de 1938, nécessite l'embauche de plus de mille hommes contribuant ainsi à résoudre entièrement la crise de chômage qui, même à son déclin, menace toujours la vie économique de La Tuque. Un maire ne peut espérer davantage pour que l'opinion publique de sa ville soit satisfaite et nul besoin d'ajouter que le premier magistrat Omer Journeault s'en frotte les mains d'aise. Toutefois, ses attitudes cassantes ainsi que la façon intransigeante dont il conduit les affaires municipales, ne rallient pas toutes les opinions. Elles déplaisent surtout aux irréductibles adversaires qu'il a humiliés voire mortifiés dans la mémorable campagne électorale de 1935 et ceux-ci se promettent bien d'avoir leur revanche un jour.

Omer Journeault, en dépit du mécontentement qu'il a suscité chez plusieurs, n'est pas aussi vulnérable que ses adversaires se l'imaginent. Son mépris de la traditionnelle galanterie politique effraie tous ceux qui pourraient normalement constituer, pour lui, une opposition sérieuse, en ce sens qu'ils n'osent pas courir le risque d'être la cible publique de ses attaques foudroyantes et souvent dévastatrices. D'ailleurs, il jouit d'une certaine popularité considérablement imputable à la vague de prospérité qu'ont fait naître les millions consacrés à la construction du barrage hydro-électrique de la compagnie Shawinigan Water & Power, et cette crédibilité lui confère un aplomb personnel tout proche de l'outrecuidance.

Alimentant en sous-marin la petite lutte de classe amorcée en 1935, les organisateurs du maire, tous ouvriers, ne négligent rien pour vanter les mérites de l'administration Journeault comme la seule qui a enfin manifesté un sincère dévouement à l'endroit des *humbles et des petits*. Et Jean Asselin, le gérant municipal aux multiples personnalités, qui comprend si bien la *mentalité* du maire, dit en catimini, que le maire Journeault est un homme imbattable. La lutte farouche que lui livrera plus tard, le Dr Lucien Ringuet, confirmera singulièrement cette assertion de Jean Asselin.

Depuis sa défaite par Omer Journeault en 1935, l'ex-maire Lamontagne voit son prestige baisser graduellement au sein de l'organisation libérale locale que des chicanes intestines ont divisée en deux factions bien distinctes : la faction Lamontagne et la faction Ringuet. Le dentiste Ringuet, libéral de longue date, n'a jamais manqué de loyauté envers F. X. Lamontagne qui tient en main depuis longtemps, comme on le sait, le contrôle de l'organisation libérale. Mais les deux défaites retentissantes du parti dans Laviolette aux élections provinciales de 1935 et de 1936 ont passablement effrité son influence et son autorité comme chef-organisateur. Lucien Ringuet qui représente alors l'aile nouvelle du parti n'a aucune peine à recueillir la succession de l'ex-maire qui préfère d'ailleurs accorder plus de temps et d'attention à son commerce.

Quand je touche à ces savoureuses réminiscences de notre petite histoire politique, je ne puis qu'être étonné, avec un certain respect, de ce sentiment sacré qui animait nos devanciers et qui les portait à consirérer leur appartenance à un parti politique, un peu comme on appartient à une religion. Pour celui qui rêvait d'une carrière politique au municipal ou au scolaire, il ne semblait pas exister de meilleure école que de militer activement dans l'un ou l'autre des deux grands partis politiques traditionnels, le parti rouge et le parti bleu. Il n'est donc pas surprenant que notre peuple soit devenu si politisé quand on sait la ferveur

et la dévotion avec lesquelles nos ancêtres se donnaient à la politique. De même, quand on étudie un tant soit peu l'histoire de notre milieu, pouvons-nous découvrir inévitablement que ceux qui ont occupé les postes de commande, dans la vie publique de leur ville, avaient presque tous milité activement dans l'une ou l'autre de nos grandes formations politiques.

Nous sommes à l'été de 1941, presque deux ans après l'éclatement de la deuxième grande guerre mondiale. Omer Journeault est maire depuis six ans, n'ayant pas eu d'opposition aux élections de 1937 et 1939. Les échevins qui siègent avec lui sont les suivants : Donat Côté, commerçant, Téléspore Côtes, assureur-vie, Euchariste Lavoie, rentier, Maxime Picotte, employé de la compagnie Brown, Edmond Renaud, également employé à l'usine Brown et Omer Veillette, homme d'affaires.

Le maire a quitté son emploi d'inspecteur de la colonisation peu après la défaite de Maurice Duplessis par les forces libérales d'Adélard Godbout en 1939. Il est maintenant employé comme machiniste au barrage hydro-électrique de la St-Maurice Power Corporation, filiale de Shawinigan Water & Power. Depuis assez longtemps, les adversaires d'Omer Journeault fourbissent leurs armes pour le déloger de la mairie et ils choisissent, pour lui faire face à l'élection de juillet, nul autre que Lucien Ringuet, citoyen estimé, président de la commission scolaire depuis 1933 et nouvel homme fort du parti libéral.

La campagne électorale démarre vigoureusement et se poursuit à la même allure dans les deux camps. Fidèle à son habitude de faire cavalier seul sur les tréteaux publics, Omer Journeault est toujours l'unique orateur à ses assemblées alors que dans le camp opposé, on se partage la tâche à trois ou quatre. Malgré les vertes mercuriales que lui sert le Dr Ringuet, Omer Journeault demeure le même homme crâneur et présomptueux. Son assurance et son aplomb lui confèrent une image d'invincibilité. Il a un nou-

vef atout dans son jeu puisqu'il peut faire état d'une amélioration sensible des finances municipales renflouées par la vague de prospérité qui a déferlé sur La Tuque depuis 1938. Il n'a pas perdu l'habitude de faire flèche de tout bois, et s'en prend au double-mandat que recherche son adversaire, président de la commission scolaire, double-mandat dont il met les électeurs en garde comme source de dangereux conflits d'intérêt. La veille du vote, il apparaît spectaculairement sur l'estrade, littéralement entouré d'une montagne de paperasse municipale et prononce un discours de trois heures parsemé d'insinuations et d'attaques virulentes contre son adversaire qu'il qualifie de « représentant d'une petite clique de politicailleurs ».

De son côté, Lucien Ringuet a exigé des orateurs qui l'accompagnent, de faire une campagne digne et de s'en tenir strictement aux questions sérieuses de la politique municipale. Personnellement, il fait à Omer Journeault le calme reproche d'avoir été trop généreux dans l'évaluation du nouveau barrage construit par la Shawinigan Water & Power, évaluation sensiblement inférieure à celle inscrite dans les livres de la commission scolaire. « Comment le maire peut-il expliquer ce geste alors qu'il intentait naguère une action légale à son propre conseil qui se refusait d'augmenter l'évaluation de Brown Corporation ? » demande le Dr Ringuet.

Ce reproche pourtant assez cuisant, accolé à d'autres non moins percutants sur l'intransigeance outrée du maire Journeault, est débité sur un ton trop courtois pour capter l'opinion publique. Et le soir de l'élection, Omer Journeault réussit à conserver son siège de maire par la faible majorité de soixante voix.

Le Dr Lucien Ringuet, qui vient à peine de nous laisser pour un monde meilleur, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, n'a jamais cessé de soutenir que cette victoire d'Omer Journeault fut celle de la Shawinigan Water & Power. Quant

à moi, je préfère m'abstenir de tout commentaire bien que la thèse du Dr Ringuet soit fort plausible.

La guerre qui sévit depuis 1939, a ramené la prospérité et La Tuque bourdonne à nouveau d'une activité fébrile. La ville se remet à vivre intensément. La population dépasse les 10,000 habitants et elle est à la veille de sortir de la tutelle gouvernementale ce dont le maire Journeault se félicite à souhait.

De la lointaine ville d'Arvida où je travaille depuis quelques mois au service de l'Alcan, j'apprends confidentiellement de mon supérieur immédiat, A. O. Hawes, que l'Alcan a décidé de construire une usine de lingots d'aluminium à La Tuque en raison de l'urgent besoin de fournir des avions de combat aux forces alliées. Pourquoi La Tuque ? C'est qu'elle est la seule qui puisse fournir l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement d'une usine de fabrication d'aluminium. C'est un bienfait inespéré du barrage construit en 1938 par la Shawinigan Water & Power. Que ces grandes entreprises industrielles sont donc gentilles depuis qu'on a cessé de les désigner comme « les monstres sans scrupules, sans coeur et sans entrailles » qu'elles étaient au temps de la grande dépression économique des années '30. *Felix culpa !* Heureuse faute !

Le maire Journeault annonce fièrement que les négociations Alcan-Ville relatives à l'installation des services publics, la fourniture de l'eau et l'évaluation de la future usine, se sont déroulées normalement sans marchandage d'aucune part. L'urgence de la situation l'exige.

Nous sommes en janvier 1942 et les 300 cuves de type Soderberg de la nouvelle usine doivent être prêtes à fondre le précieux métal pas plus tard qu'en décembre de la même année. Le projet de dix millions de dollars est exécuté par la compagnie Fraser-Brace qui respecte la cédule de construction grâce aux priorités dont elle jouit sur tous les fronts comme constructeur d'une usine de guerre classée « A ».

Mille cinq cents hommes vont travailler presque jour et nuit pour réussir cet exploit et six cents d'entre eux deviendront des employés de l'Alcan sur la ligne de production, une fois la construction terminée.

Transféré à La Tuque comme directeur de la sécurité et gérant du bureau d'emploi de la nouvelle usine, j'occupe officiellement mes nouvelles fonctions le 7 décembre 1942 par un froid matin où le mercure est descendu jusqu'à 30°F. Le gérant de l'usine, L. C. Wellington, un américain originaire des états du sud, n'en croit pas ses yeux et encore moins ses oreilles. . .

A l'hôtel de ville, le maire Journeault conduit toujours la barque municipale d'une main de fer. Sa fermeté inflexible commence cependant à lui causer des ennuis, et en quelques occasions, il a maille à partir avec ses collègues du conseil qui lui reprochent sa trop grande intransigeance. En outre, Omer Journeault s'est déclaré ouvertement partisan de la nouvelle formation politique du Bloc Populaire dont le chef, dans le domaine fédéral, est Maxime Raymond, et au provincial, André Laurendeau, directeur de la rédaction au journal Le Devoir. Le bruit court que le maire désire décrocher la candidature de ce nouveau parti pour le comté de Laviolette dont le député, le Dr Edmond Guibord de Grand'Mère, a succédé à Romulus Ducharme, défait à l'élection provinciale de 1939.

Cette rumeur met les rouges et les bleus de La Tuque à dos du maire qui se voit sérieusement contesté de plusieurs coins à la fois. Omer Journeault aime cependant la bataille et ces remous, de l'opinion publique, ne le tracassent guère. Sa témérité n'a d'égale que son audace et il continue de plus belle à mener la barque municipale avec la même main de fer.

L'élection municipale de juillet 1943 se déroule sans trop de difficultés pour lui car son adversaire vieillissant, l'ex-maire Wenceslas Plante, est le seul à se décider à lui

faire la lutte, une lutte plutôt symbolique « pour empêcher une élection par acclamation », comme l'expliquent ses adversaires.

Omer Journeault n'a pas aimé la fondation d'une deuxième fanfare à La Tuque, l'Union Musicale, qui exerce ses activités depuis un an sous la direction de J.-Aubert Mongrain, professeur de musique à l'École Supérieure St-Zéphirin. Il fulmine contre cette initiative qui risque de causer de sérieux problèmes de recrutement à la fanfare officielle, l'Harmonie de La Tuque, dont il a été membre comme cornettiste, durant de nombreuses années. Carrément opposé à la reconnaissance par le conseil de l'Union Musicale à titre de *deuxième fanfare officielle*, il combat systématiquement toute aide financière à ce jeune corps de musique. Il gagne son point malgré la sympathie de la majorité des échevins pour la cause de l'Union Musicale, mais comme on le verra un peu plus loin, cette bataille des deux fanfares devait, quelques années plus tard, faire naître un sérieux différend entre l'opiniâtre Omer Journeault et ses collègues échevins.

Au printemps de 1944, de persistantes rumeurs d'élections provinciales circulent dans la presse québécoise. A La Tuque, la candidature possible du maire, sous la bannière du Bloc Populaire, se fait jour, et Omer Journeault confie à quelques intimes qu'il pourrait bien être le premier maire à être élu député de Laviolette.

Le premier-ministre Adélard Godbout dissout le parlement et convoque l'électorat du Québec aux urnes pour le début de l'été. Trois partis se disputent âprement le pouvoir: le Parti Libéral, dirigé par Adélard Godbout, l'Union Nationale de Maurice Duplessis et le Bloc Populaire d'André Laurendeau. Omer Journeault trépigne d'impatience depuis l'émission des brefs d'élection et il se tient étroitement en contact avec l'organisation centrale du Bloc Populaire à Montréal afin d'obtenir l'investiture du parti dans Laviolette. Pendant cette période mouvementée, mes fonctions à l'Alcan m'amènent à

son bureau de l'hôtel de ville où il me reçoit avec grande bienveillance. Il sait que mon allégeance politique va à un autre parti mais cette divergence ne nous empêche pas de causer amicalement de politique. Il m'assure qu'il a offert ses services au Bloc Populaire comme candidat à la condition expresse de ne pas se soumettre aux formalités oiseuses de la traditionnelle convention de comté. Quelques jours plus tard, Omer Journeault voit en effet sa candidature officiellement ratifiée par les dirigeants du Bloc Populaire et ce, sans la tenue d'une convention. Notre maire venait de prouver, une fois de plus, qu'il avait horreur des sentiers battus.

La campagne électorale d'Omer Journeault dans Laviolette nous le révèle tout-à-fait contraire au politicien fougueux, crâneur et remuant que ses luttes municipales nous l'avaient montré. La frénésie, la passion et l'enthousiasme n'y sont plus. Il est devenu un candidat paisible et tendre qui limite ses propos à une simple offre de services. Omer Journeault, le batailleur, manque de feu et son étoile ne scintille plus.

Le soir du scrutin, Romulus Ducharme reprend le siège de Laviolette pour l'Union Nationale par une forte majorité sur son principal adversaire, le libéral Elzéar Dallaire, maire de Grand'Mère qui avait pris la relève du Dr Edmond Guibord, rentré définitivement sous sa tente. La performance d'Omer Journeault aux urnes avait été d'une surprenante faiblesse. C'est à cette élection provinciale que devait commencer le très long règne de Maurice Duplessis et de son gouvernement de l'Union Nationale au timon des affaires du Québec.

Toutefois, la défaite amère d'Omer Journeault ne l'avait pas privé de son sens du spectaculaire car quelques semaines plus tard, il démissionnait de son poste de maire, exactement seize mois avant la fin de son cinquième mandat.

Sa démission tenait-elle au dépit qu'il ressentait d'avoir failli assez lamentablement à la tâche comme candidat

du Bloc Populaire ou était-elle simplement le fait d'un geste calculé ? Dans la première hypothèse, j'estime qu'il n'avait pas à se sentir humilié pour sa défaite vu que son parti avait été généralement rejeté, à la grandeur du Québec, ne réussissant à faire élire de justesse que deux députés, son chef, André Laurendeau dans Montréal-Laurier et Albert Lemieux dans le comté de Beauharnois. Dans l'autre hypothèse, il est plausible de croire qu'Omer Journeault, fin joueur, jugeant la situation à l'échelon municipal, se faisait la réflexion que dans un proche avenir, une fois les esprits assagis, il pourrait assez facilement reconquérir le poste de maire qu'il aimait particulièrement. Sa retraite allait lui donner tout le temps nécessaire pour mettre sa stratégie à point en vue d'un retour sur la scène municipale.

Le départ d'Omer Journeault de l'hôtel de ville en septembre, entraîna évidemment une élection complémentaire au cours de laquelle deux échelins se firent la lutte : Omer Veillette qui représentait le quartier-centre et Thomas Harvey représentant du quartier numéro un. Un ancien échelvin, Thomas Chiasson, brigua également les suffrages. Ce fut Omer Veillette qui sortit vainqueur de cette tranquille lutte à trois.

La retraite dans laquelle s'enferma Omer Journeault fut totale. La solitude qui l'entoura fut absolue. L'homme qui n'avait jamais prisé les demi-mesures avait opté pour une abstention complète de toute activité publique. Il quitta même la ville pour demeurer dans un confortable chalet qu'il possédait à la Rivière-aux-Rats à vingt milles de La Tuque. Cette réclusion était typique de sa personnalité. Tel un guerrier blessé qui doit refaire ses forces, Omer Journeault décida d'attendre le moment propice pour reprendre le combat et bondir sur d'autres proies. C'est en juillet 1947 qu'il choisit de faire une nouvelle entrée fracassante sur la scène municipale en faisant subir la défaite à Omer Veillette qui lui avait succédé en 1944.

Reposé, toujours sûr de lui, fort du mandat qu'il vient de recevoir de l'électorat, il s'attaque sans pitié à la « politique insensée » des octrois municipaux que l'administration Veillette a instituée et, dès la première assemblée du conseil qu'il préside, il somme ses collègues de rescinder la résolution par laquelle la municipalité a reconnu l'Union Musicale comme deuxième fanfare officielle. Le conseil refuse d'obtempérer à *son ordre* et Omer Journeault remet sa démission séance tenante. Il se représente à l'élection convoquée quelques semaines plus tard et il est élu par acclamation. Point n'est besoin de dire que s'appuyant sur cette nouvelle victoire, Omer Journeault pourra facilement convaincre le conseil de se soumettre à sa politique de réduire radicalement les octrois.

Réélu par acclamation en 1949, Omer Journeault continue jusqu'en 1951 à faire la pluie et le beau temps. Mais ce Bonaparte moderne avait réussi en même temps à préparer son propre Waterloo puisqu'en 1951, il mordait littéralement la poussière à la suite de la lutte impitoyable que lui livrèrent les troupes de Joffre Pilon.

Sept ans plus tard, en 1958, il fit un retour à l'hôtel de ville comme échevin du quartier numéro trois sous le règne du maire J.-Onésime Dallaire. Le lion était cependant devenu vieux et sa combativité légendaire avait fait place à un sentimentalisme désarmant.

J'avais croisé le fer avec Omer Journeault sur les tribunes électorales en 1947 et nous nous étions dit, l'un et l'autre, des paroles assez dures. Néanmoins, nous nous sommes toujours respectés mutuellement. Maintes fois, Omer Journeault est-il venu à mon bureau, de 1961 à 1967, pour causer amicalement et me raconter les nombreux voyages qui l'avaient mené un peu partout à travers le monde quand il eut pris sa retraite. Peu de temps avant sa mort, à son retour de France, où il avait séjourné plusieurs mois comme invité de lointains cousins Bretons (ou Normands), Il me téléphona de son chalet du Lac-à-Beauce, où il passa

les dernières années de sa vie, pour me demander très poliment de bien vouloir consentir à « lui accorder une heure de mon précieux temps ». Cette entrevue dura presque deux heures. Il me parla du merveilleux voyage qu'il venait de faire et enchaîna sur la politique municipale, celle que nous appliquions à l'hôtel de ville depuis 1961. Lui, l'homme que je viens de dépeindre comme intransigeant et inflexible, me complimenta presque à outrance sur ce qu'il appelait « la souplesse et la compréhension » dont je faisais preuve à l'hôtel de ville. Et il m'encouragea fortement à continuer dans la même voie.

Omer Journeault devait livrer son dernier combat sur cette terre en septembre 1967 s'éteignant doucement, dans sa ville, à l'hôpital St-Joseph, à l'âge de 75 ans. Son fils, Philippe, estimé concitoyen dont je m'honore de l'amitié, était à ses côtés pour recueillir son dernier soupir.

Au terme d'une vie où Omer Journeault avait servi la ville de La Tuque pendant treize ans comme maire, j'émis, le 25 septembre 1967, le communiqué suivant :

« Le décès de M. Omer Journeault m'a profondément peiné et je suis persuadé que la population de La Tuque partage unanimement ce sentiment de regret et de sympathie.

Omer Journeault a joué un rôle de premier plan dans l'histoire de la ville de La Tuque dont il fut le maire pendant treize ans. C'était un homme d'une belle intelligence et d'une ardeur au travail peu ordinaire. Devenu maire de notre ville en 1935, au plus creux de la grande dépression économique qui bouleversa le monde en 1929, Omer Journeault s'est vite imposé comme un homme d'action aux idées nouvelles, avec un dévouement inlassable, à l'endroit de ses concitoyens. Agressif par nature et tempérament, il n'a pas toujours rallié l'appui unanime des nombreux collègues qui



*Amédée Paquin, conducteur-entraîneur du cheval
d'Adélard Tremblay, devant l'hôtel Windsor,
en 1948.*

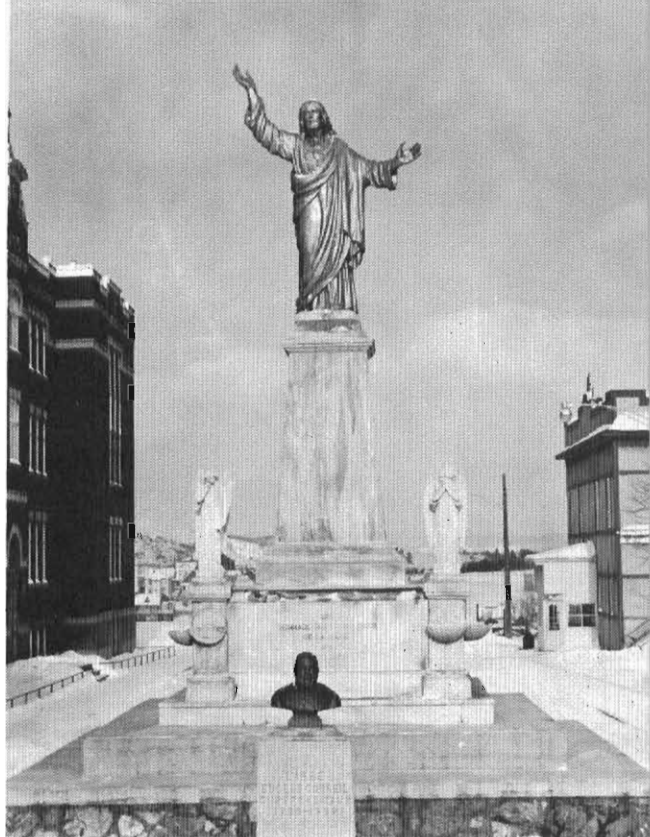
*Par un froid sibérien, La Tuque brûle.
(Hôtel Windsor, 1924).*





*Le Parc Saint-Louis avant son aménagement,
en 1960, par la municipalité.*

Monument du Sacré-Coeur à l'extrémité nord de la rue Commerciale et buste du curé-fondateur l'abbé Eugène Corbell.



Le vieux poste d'incendie.



Le viell Hôtel de ville.





Une réunion de pionniers, 1961; de g. à d.: Réal Gravel, F. X. Lamontagne, Oscar Fontaine, Romulus Ducharme, Napoléon Dupont, Hidola Duchesne, Dr Lucien Ringuet.



Juin 1969 : le député Romulus Ducharme, Maurice Bellemare et Oscar Fontaine.

ont siégé avec lui au gouvernement municipal. Mais il n'est que juste de dire que toujours, il s'est battu visière levée. D'une éloquence vibrante et parfois foudroyante, il avait le don de captiver son auditoire et de le convaincre. Il étayait ses arguments de chiffres et de statistiques d'une façon si habile que ses adversaires en restaient confondus. Jamais homme public n'aura eu autant et pendant si longtemps, l'oreille du public.

Personnellement, alors que je faisais mes premières armes en politique municipale, j'avais témérairement décidé de croiser le fer sur les tribunes publiques avec Omer Journeault et j'avoue sans rancœur que celui-ci m'avait donné une leçon que je n'ai jamais oubliée.

Omer Journeault avait des adversaires mais il n'avait pas d'ennemis; et je crois sincèrement que tous sans distinction, nous nous inclinons sur sa tombe avec respect et amitié.

En mon nom personnel ainsi qu'au nom du conseil municipal, j'offre à la famille d'Omer Journeault mes plus sincères condoléances en l'assurant que toujours la municipalité de La Tuque conservera de ce disparu un profond souvenir. »

La petite rue Journeault, à deux pas de l'hôpital St-Joseph, rappelle à la population de notre ville la mémoire de cet homme unique en son genre, le septième maire de La Tuque.

OMER VEILLETTE

(1944 — 1947)

*De l'audace, encore de l'audace,
toujours de l'audace.*

(Danton)

Le 25 septembre 1944, je suis parmi la maigre foule de curieux rassemblée en face de l'hôtel de ville vers 7:00 hrs pour connaître le résultat du scrutin qui s'est déroulé ce jour-là en vue d'élire le successeur du maire démissionnaire, Omer Journeault.

La journée a été grise et froide tout comme la campagne électorale qui vient de se terminer. Les trois candidats en lice sont Thomas Chiasson, ex-échevin, Thomas Harvey qui a démissionné de son siège échevinal du quartier-un et le diminutif Omer Veillette qui a également résigné sa fonction d'échevin du quartier-centre.

Les trois candidats apparaissent bientôt sur le parvis du vieil hôtel de ville accompagnés du greffier municipal Aldori Dupont. De sa voix la plus solennelle, ce dernier annonce le résultat du vote. « Mesdames et messieurs, je proclame monsieur Omer Veillette élu maire de la ville de La Tuque par une majorité de quarante-huit voix sur son plus proche adversaire, monsieur Thomas Harvey ».

La foule plus respectueuse qu'enthousiaste écoute les quelques paroles de remerciement prononcées par le nouveau maire ainsi que les compliments d'usage de ses deux adversaires défaits puis, elle se disperse en silence. Elle semble ni déçue ni enchantée du résultat du scrutin. Elle se dit sans doute que l'ère mouvementée et turbulente qu'elle a connue depuis neuf ans avec Omer Journeault, est bel et bien révolue.

Omer Veillette accède à l'importante fonction de maire fort de l'expérience qu'il a acquise des choses municipales comme échevin depuis 1937. Son conseil sera composé des échevins Roch Courteau, fonctionnaire provincial, Ad-juteur Lamontagne, boulanger, Charles-Borromée Gagné, Narcisse Morin, Norbert Thibault et Arthur Ruel, tous quatre employés à l'usine Brown Corporation. L'ingénieur Ar-mand Gagnon occupe le poste de gérant municipal.

Le nouveau maire n'a pas le physique d'un Adonis. Cependant, sa petite stature d'un peu plus de cinq pieds ne l'incommode aucunement. Les meilleurs onguents sont dans les petits pots, dit-il. Le succès qu'il a connu comme homme d'affaires, lui donne une assurance peu commune. En effet, il a su bâtir, par un travail acharné et incessant, un commerce florissant. Le petit ouvrier à l'instruction rudi-mentaire qu'il était en 1919 à son arrivée à La Tuque, tra-villant dans la *cour à bois* de Brown Corporation pour le maigre salaire de \$25. par semaine, a su se hisser au rang d'un petit industriel prospère possédant une flotte d'une di-zaine de camions tous affectés au transport routier.

Omer Veillette se souvient des jours sombres où, pour nourrir sa famille de huit enfants, il devait, après sa jour-née de neuf ou dix heures à l'usine Brown, se faire com-merçant de bois de chauffage qu'il s'était fait expédier par des cultivateurs *du bas du comté*. Il se souvient des nom-breuses heures qu'il a mises à livrer ce bois corde par cor-de avec une « Waginne » et son cheval qu'il remplacera plus tard par un vieux camion Chevrolet. Il raconte avec mélan-colie les difficultés qu'il a connues comme vendeur d'auto-mobiles en société avec son beau-frère, David Audy, pen-dant les pires années de la crise économique. Il rappelle les débuts difficiles de son entreprise de camionnage et les obstacles qu'il a dû surmonter pour obtenir son premier permis de la Régie Provinciale des Transports, sa faible ins-truction l'obligeant à recourir aux services d'avocats dont les frais professionnels étaient très coûteux. Cependant,

Omer Veillette ne manque jamais de souligner l'aide indispensable qu'il a reçue de ses quatre fils dans l'édification de son entreprise.

Il prédit qu'un jour, celle-ci deviendra l'une des plus importantes compagnies de transport au Québec. *Alea jacta est.* Le sort en était jeté !

L'accession d'Omer Veillette à la mairie ne modifie en rien ses habitudes de vie. Il ne se cantonne pas dans une tour d'ivoire. Loin de là, il continue à conduire ses camions et à livrer les marchandises qu'il décharge lui-même chez leurs destinataires. On le voit même, le visage et les mains noircis, livrer du charbon en vrac et en sac. Il n'enlève ses vêtements de travail que pour présider les séances du conseil, remplir les engagements officiels et recevoir le public à son bureau de l'hôtel de ville deux soirs par semaine. La transition échevin-maire n'a rien changé dans son comportement simple et débonnaire. Une certaine partie de la population souhaite même que le nouveau maire se montre plus soigné de sa personne et plus conscient des exigences de sa charge. Ce souhait ne sera jamais exaucé et monsieur le maire continuera de s'habiller comme il l'entend.

En janvier 1945, trois mois après l'élection d'Omer Veillette, la population apprend que l'usine Alcan ferme ses portes. C'est la victoire des troupes alliées en Europe qui motive cette décision vu que la production du précieux métal de l'aluminium est devenue moins urgente en raison de la défaite de l'Allemagne.

Je reçois la directive de mes supérieurs de l'Alcan de procéder immédiatement à la mise à pied définitive de quelque quatre cents hommes sur les cinq cent cinquante qui forment la masse ouvrière de l'usine. Il n'est cependant pas question, pour l'heure, de toucher à l'équipement et à l'outillage. Tout restera en place jusqu'à nouvel ordre. Un mois plus tard, le bureau-chef de la compagnie me demande de me rendre à l'hôtel de ville pour fixer la date d'une rencontre que le gérant-général de l'Alcan, A.W. Whitaker,

veut avoir avec le conseil municipal. Cette rencontre a lieu en avril 1945 et elle a pour objet de discuter de l'évaluation des actifs de la compagnie à La Tuque.

J'assiste à cette rencontre au cours de laquelle A. W. Whitaker explique la position de l'Alcan. La cessation des hostilités en Europe obligera la compagnie à se reconvertir d'industrie de guerre en industrie de paix en plus de reconquérir le marché mondial de l'aluminium. Cette transition pourra prendre quelque deux ou trois ans et il y a possibilité que l'usine de La Tuque pourra alors rouvrir ses portes. En raison de telles circonstances, la compagnie demande au conseil de réduire son évaluation de \$4 millions à \$1 million. En retour, elle s'engage à laisser tout l'outillage et la machinerie en place en plus de quarante hommes qui seront affectés à l'entretien de cet équipement. Dans le cas contraire, elle sera dans l'obligation de déménager cet équipement ailleurs vu que celui-ci est taxable et effectivement taxé.

Les arguments de Whitaker n'ont pas l'heur de convaincre le conseil du maire Veillette. On ne semble pas prendre au sérieux la possibilité de voir l'usine vidée de tout son contenu. Sauf le gérant municipal, Armand Gagnon, personne, parmi les membres du conseil, n'a pu dialoguer avec Whitaker qui est unilingue et celui-ci quitte l'hôtel de ville sans connaître la décision du conseil.

Ce n'est que deux ou trois semaines plus tard que l'hôtel de ville m'informe que la demande de la compagnie est refusée. Je fais part de cette décision au bureau-chef de l'Alcan à Montréal sans plus de commentaires. Moins d'un an plus tard, en 1946, je reçois l'ordre de déclencher l'opération-démantèlement. Celle-ci durera quatre mois. En automne de la même année, la dernière pièce d'équipement sort de l'usine. L'évaluation des bâtisses et terrains de l'Alcan tombe alors à \$700,000.

Dans l'intervalle, en juillet 1945, Omer Veillette a été réélu maire par acclamation et assez paradoxalement, di-

sons-le, il entame son nouveau mandat en promettant de mettre l'accent sur la promotion industrielle .

L'affaire Alcan avait fait passablement de bruit. Plusieurs hommes d'affaires dont J. F. Keenan, Charles Champoux, L. P. Mongrain, Hervé Riberdy, Adélard Tremblay, J. O. Lejeune et l'avocat Georges Roy avaient fait pression sur le conseil en vue de le voir accepter la proposition Alcan. Personnellement, je crois qu'Omer Veillette n'était pas hostile à cette proposition et j'en déduis qu'il l'aurait agréée n'eût été l'attitude négative de la majorité de ses collègues du conseil. Son erreur, je crois, fut de ne pas poursuivre les négociations avec l'Alcan après la visite de Whitaker. *Errare humanum est !*

Depuis 1943, La Tuque possède un comité industriel qui fonctionne cahin-caha. Au début de 1947, l'administration Veillette insuffle un regain de vie à cet organisme présidé par l'avocat Georges Roy en lui votant une subvention de \$1,000. Le comité se met résolument à la tâche et tient des réunions hebdomadaires auxquelles Omer Veillette se fait un devoir d'assister. Le travail du comité porte fruit. La compagnie Cosmo Underwear, filiale de la puissante Silk Knit de Toronto, décide de s'établir à La Tuque. Elle exige la construction d'une bâtisse conçue selon un plan bien précis. Omer Veillette se fait fort de convaincre le conseil municipal de faire le nécessaire et en juin 1947, un règlement instituant un fonds industriel de \$100,000., entre en vigueur selon les exigences de la loi. Après de longues et difficiles négociations relatives aux conditions auxquelles la compagnie pourra se porter acquéreur de la bâtisse après sa construction par la municipalité et l'évaluation de l'équipement qui y sera installé, la construction débute à l'angle des rues Joffre et Lacroix. Quatre mois plus tard, environ cent cinquante employés du sexe féminin et une quinzaine d'hommes travaillent à la production de la nouvelle usine.

Vers le même temps, la firme Woodhouse de Montréal loue une partie de l'usine vacante de l'Alcan pour y installer une fabrique de meubles qui emploiera cent cinquante hommes pendant que notre concitoyen Frank Spain, avec quatre anciens tricoteurs de la compagnie Kaiser de Sherbrooke, fonde la St-Maurice Knitting Mills qui fabriquera des bas de nylon. Cette compagnie s'est également installée dans le complexe Alcan où se trouvent aujourd'hui les installations de l'Atelier du Meuble sur le boulevard Ducharme.

Tout va donc pour le mieux au niveau du renouveau industriel et Omer Veillette se félicite des succès obtenus par le comité que son administration a restructuré et ranimé.

L'avocat Georges Roy préconise fortement l'embauche d'un commissaire industriel à plein temps et cette mesure vient près de recevoir la bénédiction du conseil municipal. Cependant, Omer Veillette s'apprête à faire face à l'électorat et prudemment, il préfère remettre l'étude de ce projet jusqu'après l'élection qui doit avoir lieu le 2 juillet 1947. Il appréhende une lutte contre l'ex-maire Omer Journeault qui est rentré à La Tuque après une retraite de tout près de deux ans à la Rivière-aux-Rats.

On sait déjà qu'Omer Journeault n'eut aucune difficulté à reconquérir le siège qu'il avait volontairement abandonné en 1944 et que son retour à l'hôtel de ville modifia de fond en comble la politique d'accommodement instaurée par Omer Veillette. Le comité industriel fut dissout et le projet d'engager un commissaire industriel, relégué aux calendes grecques *ab irato*. L'atmosphère calme et sereine qu'avait connue l'hôtel de ville depuis 1944 venait de céder sa place aux vents impétueux de l'ouragan Journeault. Le vaisseau municipal allait derechef voguer durant quatre ans sur une mer houleuse et capricieuse.

Quand on évalue l'oeuvre d'Omer Veillette à l'hôtel de ville, il faut du même coup analyser le niveau potentiel de

ses qualités et de ses déficiences. Par nature, Omer Veillette était un bourreau de travail rude et ardu. Plus confiant et plus sûr de lui au volant d'un lourd camion que derrière un pupitre d'administrateur public, je crois que l'hôtel de ville constituait pour lui une espèce de terrain rebelle où il se sentait peu à l'aise. Le crayon, le légalisme, les exigences protocolaires, la mise vestimentaire soignée, les représentations officielles, les discours de circonstances, l'horripilaient. Pourtant, il était sincèrement animé du désir de se dévouer au service de ses concitoyens.

Alors que j'étais président de la Chambre de Commerce en 1946, je me rendis le voir pour lui annoncer que nous voulions frapper un grand coup dans le cadre des assises du congrès régional des chambres qui devaient se tenir à La Tuque en septembre. Notre but était de convaincre le gouvernement provincial de la nécessité d'une route La Tuque-Lac St-Jean. Le ministre de la Voirie, Antonio Talbot, m'avait assuré de sa présence comme conférencier au congrès. J'exposai au maire Veillette que la venue du ministre Talbot était susceptible de gonfler passablement le budget de dépenses du congrès en ce sens que nous aurions des frais de réception assez onéreux à acquitter et que sans l'aide de la municipalité, il nous serait difficile de bien faire les choses. Omer Veillette me regarda fixement et me dit qu'advenant un refus du conseil, il verserait lui-même le montant de \$250. que nous nous propositions de demander à la municipalité. Il n'eut pas à mettre la main dans ses goussets, vu que le conseil acquiesça avec empressement à notre demande.

Omer Veillette n'avait ni le charisme ni la personnalité d'un politicien habile et rusé. Il allait droit au but sans recourir aux artifices mielleux et flatteurs. Cette crudité de langage et d'esprit lui occasionnait souvent des déboires irréparables et d'autant plus exploitables par ceux qui contestaient son administration. C'est un peu pour cette raison d'ailleurs qu'Omer Journeault trouva la partie facile en 1947 quand il reconquit son siège de maire.

Après sa défaite, Omer Veillette ne fit aucune tentative sérieuse pour revenir à l'hôtel de ville. Il se consacra à son commerce avec une rare ardeur et le fit progresser à pas de géant. Il fit l'acquisition de plusieurs nouvelles unités de transport et sa flotte de camions devint si imposante qu'il fallut penser à construire un nouveau garage-entrepôt plus spacieux et plus moderne. Veillette Transport s'installa alors sur le Boulevard Ducharme dans l'édifice que l'on voit encore aujourd'hui à l'entrée sud de la ville. Le petit bout d'homme qui était parti sans le sou du village de Hervey Jonction en 1920 pour vivre sous le ciel de La Tuque, était devenu, une trentaine d'années plus tard, un industriel important qui faisait sa marque non seulement dans sa ville mais aussi dans la Mauricie et même au Québec.

Ceux qui liront ces lignes pourront peut-être s'interroger sur ce qu'il advint des trois industries qui s'étaient installées à La Tuque avec la collaboration du comité industriel, à savoir Cosmo Underwear, St-Maurice Furniture (Woodhouse) et St-Maurice Knitting Mills.

La compagnie Cosmo Underwear qui avait ouvert ses portes en 1948 plia bagages treize ans plus tard en 1961. Ses opérations à La Tuque avaient été plus ou moins heureuses en raison des difficultés quasi continues qu'elle avait dû affronter dans l'embauche d'un personnel fort difficile à recruter et surtout presque impossible à conserver. Le président de la compagnie, A. W. Dumas, déclara même un jour à un haut-fonctionnaire de l'hôtel de ville, peu de temps avant que son usine ne ferme définitivement ses portes: «les gens de La Tuque ne semblent pas trop affamés puisqu'ils refusent nos offres de travail». Quelques mois plus tard, en 1962, Cosmo Underwear vendit sa bâtisse au gouvernement provincial qui la convertit en école de métiers. C'est la Commission Scolaire du Haut St-Maurice qui est aujourd'hui propriétaire de cette bâtisse où elle a groupé ses services administratifs.

St-Maurice Furniture, filiale de la compagnie Woodhouse, ne connut guère plus de succès dans ses opérations. Durant les trois années qu'elle fabriqua des meubles à La Tuque, elle ne put réussir à rentabiliser sa production et son président, Sydney Levitt, décida du soir au matin qu'il n'y avait rien d'autre à faire que de mettre la clef dans la porte.

St-Maurice Knitting Mills fit plus long feu. Le docteur Lucien Ringuet qui s'était porté acquéreur des actions majoritaires détenues par Frank Spain, réussit à orienter cette petite entreprise vers une stabilité qui dura une douzaine d'années. Malheureusement, en 1967, il dut, lui aussi, se résigner au sort qui frappa durement un nombre considérable de petites industries-textiles du Canada et St-Maurice Knitting Mills tira finalement sa révérence.

Les années '50 et '60 semblent avoir été les plus progressives de la compagnie Veillette Transport et cette prospérité se refléta sur le comportement de son fondateur. Une véritable métamorphose se produisit dans la personnalité d'Omer Veillette et sa vie sociale en fut littéralement chambardée. Prenant une part active dans plusieurs mouvements à caractère public, il délia généreusement les cordons de sa bourse pour seconder les initiatives qui, sans son concours, seraient mortes dans l'oeuf.

C'est ainsi qu'en 1955, il emboîta le pas avec une grande partie de l'outillage de sa compagnie, pour ouvrir la route La Tuque-Lac St-Jean via le village du Lac Bouchette conjointement avec un autre citoyen de La Tuque, J.-Auguste Dubois. Cette route, bien que primitive, permit à une caravane de quelque cinquante automobiles de franchir la distance entre La Tuque et Lac Bouchette en une dizaine d'heures, par un froid dimanche de février 1955.

Elle permit aussi de renforcer considérablement l'argument de ceux qui tentaient alors de convaincre le gouvernement Duplessis d'unir, par voie routière, les deux importan-

tes régions de la Mauricie et du Saguenay-Lac St-Jean. Les travaux d'ébauche qu'on venait d'y faire prouvaient que la construction d'une route moderne pouvait être réalisée à un coût raisonnable vu le terrain facile et le peu d'obstacles majeurs que l'on rencontrait dans cette région boisée et peu montagneuse. D'ailleurs, quand le ministère de la Voirie décida en 1958 de se lancer dans ce projet, c'est le tracé du chemin primitif de 1955 qui servit de base à la confection des plans.

L'esprit philanthropique d'Omer Veillette se manifesta aussi à l'hôtel de ville où il vint, un jour du mois de mars 1967, nous annoncer qu'il contribuerait pour une somme de \$5,000. dans l'achat d'une ambulance que la municipalité devait effectuer. En 1970, il versa également de généreuses contributions financières au club de hockey *Les Loups de La Tuque* qui évoluait dans la ligue Saguenay-Lac St-Jean et qui remporta, cette année-là, le championnat intermédiaire du Canada.

Grand Chevalier du conseil local des Chevaliers de Colomb de 1962 à 1968, Omer Veillette fut d'une générosité exceptionnelle à l'endroit de cette société pour l'aider à subvenir aux besoins d'entretien de ses vastes salles de la rue Beckler. Omer Veillette métamorphosé avait décidé de vivre au grand soleil, le soleil de sa réussite et de sa prospérité.

Le 22 mai 1970, alors que je prenais mon petit déjeuner avant de me rendre à mon bureau de l'hôtel de ville, le gérant municipal, Léo Archambault, me téléphona pour m'annoncer la mort d'Omer Veillette survenue pendant la nuit. Il avait 73 ans. Ses cinq fils, Gérard, Lucien, René Jacques, André et ses trois filles, Jeanne (Mme Paul Ducharme), Annette (Mme Camil Gauthier) et Lucienne (Mme Roméo Girard), lui survivaient.

Omer Veillette méritait bien le modeste éloge que je fis de lui le jour de sa mort, dans le communiqué suivant que j'émis de mon bureau de l'hôtel de ville.

« Le décès d'Omer Veillette laissera un vide difficile à combler à La Tuque. Exemple typique du bâtisseur intrépide, tenace et infatigable, Omer Veillette aura bien mérité de sa ville, de ses concitoyens et de sa famille.

L'esprit de détermination qui animait cet homme était impressionnant et parfois même déroutant.

Que de fois ai-je eu l'occasion de mesurer cette volonté et ce désir de réussir là ou plusieurs auraient abandonné ou échoué.

Omer Veillette n'avait pas eu la chance d'acquérir une formation académique poussée. Adeptes de son travail indomptable et farouchement discipliné, le travail était sa règle de vie et l'industrie qu'il a bâtie à La Tuque est la preuve indiscutable de cette grande qualité qui l'a toujours caractérisé.

Echevin, puis maire de sa ville, Omer Veillette a bien servi ses concitoyens et c'est avec une rare loyauté qu'il a oeuvré à l'hôtel de ville. Il a toujours conservé un souvenir impérissable de son passage au gouvernement municipal et c'est avec attachement et affection qu'il en parlait. D'ailleurs, cet attachement à la chose publique, ne l'a-t-il pas maintes fois manifesté dans les années subséquentes en participant financièrement à des activités communautaires importantes patronnées par la municipalité ?

Je répète que la disparition d'Omer Veillette causera un vide difficile à combler à La Tuque et devant cette tombe, c'est avec respect, émotion et reconnaissance que nous nous inclinons.

Puisse sa mémoire rester longtemps vivante chez ceux qui l'ont connu et son exemple servir d'inspiration à ceux qui n'ont pas eu la chance, comme nous, de le côtoyer souvent.

Un autre de cette vaillante race de bâtisseurs vient de nous quitter. »

L'audace d'Omer Veillette, sa détermination de vaincre les obstacles, sa fermeté dans les décisions qu'il avait prises, sa voionté de réussir, son ardeur au travail, autant de facteurs qui ont permis à cet homme au physique menu et fluet de connaître une carrière aussi active et aussi florissante.

La petite rue qui porte son nom dans le quartier Bertrand, commémore la mémoire d'Omer Veillette, homme d'affaires, industriel et huitième maire de La Tuque.

JOFFRE PILON

(1951 — 1955)

*Un livre n'est excusable qu'autant
qu'il apprend quelque chose.*

(Voltaire)

Depuis plusieurs mois, il est assez évident que la prochaine élection municipale va sonner le glas politique d'Omer Journeault. La population en a marre des chicanes et de la zizanie qui existent au conseil où la discorde règne en maître. On peut, à la rigueur, tolérer certaines sautes d'humeur du maire, mais de là à accepter qu'il puisse se servir de la police pour expulser un collègue de la salle des délibérations, au beau milieu d'une séance publique, parce qu'il a jugé ce collègue hors d'ordre, c'en est trop. Il faut un changement à l'hôtel de ville, et le peuple est prêt à accorder sa confiance à tout candidat qui lui donnera une certaine garantie de pondération et d'équilibre. Le vaisseau municipal avarié par trop de violence et déboîté par trop de querelles stériles, a besoin d'un nouveau chef.

Nous sommes en juin 1951. Lucien Ringuet, qui est alors président du Club Rotary, reçoit à sa résidence de la rue St-Joseph en l'honneur du gouverneur de district de ce club de service, en visite à La Tuque. Le soleil est radieux et nous baignons dans ses chauds rayons au milieu de la verdure chatoyante du parterre mirifique de notre hôte.

L'avocat Georges Roy, nerveux et soucieux, ne tient pas en place. Il consulte sa montre à toutes les minutes et indique que dans quelques heures, au Cercle paroissial, une assemblée publique se tiendra pour choisir l'adversaire d'Omer Journeault. Cette assemblée a été annoncée dans toutes les rues de la ville par haut-parleurs le midi même et selon Georges Roy, l'homme qu'elle choisira sera le futur maire de La Tuque.

Il est bien évident que Georges Roy est vivement intéressé à ce que son nom soit proposé à cette assemblée de candidature, et il s'évertue à trouver, parmi les quelque trente rotariens présents, l'appui moral qui lui permettra de croire à ses chances d'être choisi.

Lucien Ringuet, ce vieux routier des luttes politiques, conseille sèchement à Georges Roy de se rendre à l'assemblée mais de ne rien faire, de son propre chef, pour mousser sa candidature.

« Si le peuple veut de toi comme candidat, il te le fera savoir par ses applaudissements lorsque tu feras ton entrée dans la salle; si la réaction de la foule est neutre et froide, tu n'as aucune chance. »

Georges Roy, un peu déçu de cette remarque, en fait tout de même sa consigne et décide de se rendre au Cercle paroissial où il ne fera son entrée qu'à 8:00 hrs précises alors qu'une foule d'une couple de cents personnes remplit déjà la salle. Je veux être témoin de ce premier épisode de la campagne électorale de 1951 et j'occupe, depuis 7:45 hrs, à l'arrière de la salle, un siège voisin de Roger Mulligan, rédacteur à l'Echo de La Tuque.

Georges Roy, tel que convenu, fait son entrée dans la salle à 8:00 hrs précises et il se rend, d'un pas assuré, jusqu'aux premières rangées de chaises pour y prendre place. Silence de mort. Aucune réaction de la foule. Georges Roy se rend compte que celle-ci vient de rendre son verdict et il en paraît déconfit.

La procédure des mises en nomination s'amorce et Georges Roy demande la parole au président pour faire certaines suggestions de nature à simplifier la marche de l'assemblée. Son intervention tombe à plat et il en est quitte pour reprendre son siège sans la moindre manifestation de la foule. Trente minutes plus tard, le président de l'assemblée annonce que Joffre Pilon, dûment mis en nomination, est le choix unanime de l'assemblée.

Joffre Pilon est, depuis quelques mois, gérant du théâtre Empire d'Oscar Fontaine. Il a 36 ans et a fait partie de la police municipale comme constable avant de devenir gérant de théâtre. A son arrivée à La Tuque, une douzaine d'années plus tôt, il a travaillé comme commis à l'hôtel Royal d'Hervé Riberdy. Il a belle apparence et manie bien la parole. Il a préparé son discours d'acceptation et le débite avec assurance. Sa prestance plaît au public. Il parle abondamment des disputes incessantes qui ont cours à l'hôtel de ville et fustige l'intolérance et les sautes d'humeur du maire Journeault. Le bateau municipal a besoin d'un nouveau capitaine et il offre ses services à la population « pour faire de La Tuque la mecque industrielle qu'elle se doit d'être. » Pendant plus de trente minutes, il vend une marchandise que le peuple est foncièrement déjà disposé à accepter : la nécessité d'un changement au conseil municipal.

L'assemblée se termine dans l'euphorie d'un optimisme débordant et prometteur. La Tuque se doit de se donner un nouveau maire. Le jeune candidat quitte le cercle paroissial avec ses lettres de créance bien en mains. Pendant ce temps, Omer Journeault, acculé à la défensive, mûrit le plan de sa campagne seul comme un loup délaissé dans sa coquette et nouvelle résidence du 923 Boulevard Ducharme.

Les organisateurs de Joffre Pilon ne perdent pas une minute. Ils se mettent résolument à l'oeuvre sous la direction d'Adjutor Fortin. On les voit parcourir la ville pour solliciter des fonds électoraux. Tout est accepté : du modeste dollar jusqu'au billet plus plantureux. On veut être prêt à frapper durement dès la mise en nomination des candidats qui doit avoir lieu à l'hôtel de ville le 26 juin. Cette mise en nomination est toujours suivie de la traditionnelle assemblée contradictoire, et il faut la bien préparer pour confondre Omer Journeault qui excelle dans de telles circonstances. Rien ne sera donc négligé pour que

la salle publique de l'hôtel de ville soit occupée par une majorité de supporteurs de Joffre Pilon, et quinze minutes avant que le greffier municipal, Aldori Dupont, ne déclare les mises en candidature closes, les jeux sont faits : la foule présente à l'hôtel de ville est sympathique à Joffre Pilon.

Omer Journeault parlera quinze minutes, Joffre Pilon quinze minutes également après quoi Omer Journeault reviendra pour une réplique de cinq minutes. Dès le début de son discours, Omer Journeault attaque son jeune adversaire de plein fouet en alléguant sa complète ignorance des problèmes municipaux. « Que pouvez-vous attendre d'un homme qui ne connaît de l'hôtel de ville que le poste de police où il n'a même pas réussi à se mériter une promotion de sergent ? S'il n'avait pas été assigné de temps à autre comme policier pour assurer le service d'ordre à quelques assemblées du conseil municipal, il n'aurait probablement jamais vu l'intérieur de la salle des délibérations publiques... ! » Omer Journeault, fidèle à ses habitudes, relate l'énorme travail qu'il a dû accomplir pour redorer le blason financier de la ville et explique que c'est grâce à ses mesures énergiques pour couper les folles dépenses, que la municipalité a pu reconquérir sa stabilité financière. Et, comme l'aigle qui ne veut point lâcher sa proie, il accuse Joffre Pilon d'être un jeune aventurier politique « qui est arrivé à La Tuque avec un trou dans les culottes il y a quelques années à peine, et qui a l'audace de vouloir se hisser, sans avoir encore donné aucune preuve de sa compétence, à la plus importante fonction de la ville... »

Joffre Pilon a bien appris sa leçon et il commence son discours sur un ton assuré et sobre qui lui gagne immédiatement l'attention et le respect de la foule. Il se refuse de vouloir suivre son adversaire « sur le terrain des personnalités », soulignant que l'heure est plutôt aux discussions sérieuses et constructives. S'il entre à l'hôtel de ville, la coopération avec les autres élus du peuple sera son mot d'ordre et il profite de l'occasion pour faire le ferme mais

poli reproche à Omer Journeault « de s'être servi de l'hôtel de ville pour exercer et assouvir ses rancunes personnelles ». Il est vrai qu'il n'a jamais fait de politique municipale mais il ne craindra pas de consulter ses commettants pour mieux apprendre à diriger la ville dans l'harmonie et la concorde. Il met l'accent sur la nécessité d'entreprendre une campagne de promotion industrielle intense et déclare que s'il est élu, « on pourra bientôt voir de nouvelles cheminées à La Tuque ». Quant au trou dans ses culottes auquel son adversaire vient de faire allusion, Joffre Pilon soulève les applaudissements de l'assistance en disant : « Messieurs, c'est justement le trou par lequel je vais faire passer monsieur Journeault à l'élection du 2 juillet prochain . . . »

Le discours bien figolé de Joffre Pilon lui permet de remporter la palme de ce débat politique haut la main, et malgré la réplique assez bien étoffée d'un Journeault quelque peu désarçonné, je sors de l'hôtel de ville convaincu que les jours du maire sortant de charge sont comptés.

La campagne électorale qui suit l'assemblée de l'appel nominal se déroule un peu selon le même scénario. Omer Journeault tient deux assemblées où il est toujours le seul et unique orateur. Il ne croit pas à une campagne de promotion industrielle qui coûterait des milliers de dollars aux contribuables alléguant qu'un timbre-poste de cinq sous « fait aussi bien l'affaire qu'un voyage à Montréal ou à l'étranger », et il continue de fustiger son adversaire « qui n'a rien de sérieux à offrir à la population ».

Joffre Pilon tient aussi deux assemblées mais celles-ci sont mieux préparées. Chacune d'elles est précédée d'une cinquantaine d'automobiles qui défilent bruyamment dans les principales rues de la ville et qui escortent le candidat jusqu'au parc St-Eugène où celui-ci expose son programme en mettant l'emphase sur la vocation industrielle de la ville et en réitérant sa promesse que peu de temps après son élection, « de nouvelles cheminées s'implante-

ront à La Tuque ». La foule réceptive à cette mirobolante promesse l'applaudit et lui témoigne un appui qui ne laisse aucun doute sur l'issue de la campagne.

Le 2 juillet 1951, Joffre Pilon est en effet élu maire de La Tuque par plus de quatre cents voix de majorité. Celle-ci est considérable si l'on considère que la loi des cités et villes, à l'époque, ne permettait qu'aux propriétaires et locataires de voter aux élections municipales. Avec Joffre Pilon, trois nouveaux échevins font leur entrée à l'hôtel de ville : Léger Martel, gérant du magasin de la Commission des Liqueurs, dans le quartier-un, Jos-Nil Gaudreault, embouteilleur d'eaux gazeuses, dans le quartier-deux, et Antonio Bilodeau, maître-boulangier, dans le quartier-trois. Les autres échevins qui forment le conseil et dont le mandat n'est pas expiré en raison du système de l'alternance, sont tous trois employés de Brown Corporation : Alfred Bolduc, commis, Gabriel Charland, chimiste et Thomas Lavoie, contremaître.

Après son assermentation, Joffre Pilon démarre sur un bon pied. Il règle, avec son conseil, une foule de plaintes logées par des propriétaires contre le nouveau rôle d'évaluation. Il réitère son engagement de faire régner l'harmonie à l'hôtel de ville et promet une collaboration sans borne aux fonctionnaires municipaux. Un climat plus serein s'est installé au conseil de ville et la population s'en réjouit. Quant à Omer Journeault, il a encaissé sa dure défaite sans broncher évitant d'émettre le moindre commentaire.

Le nouveau maire va son chemin à pas feutrés. Il ne veut surtout pas créer l'impression d'un casseur de vitres. Il sent que le peuple veut voir renaître la paix et la concorde à l'hôtel de ville. Quelques-uns de ses organisateurs, cependant, ne cessent de le harceler pour obtenir ce qu'ils appellent « leur juste récompense pour services rendus ». C'est ainsi que quatre ou cinq mois après son élection, l'on apprend que Joffre Pilon vient de suspendre le contremaître des travaux publics, Eugène Harvey, qu'il veut rempla-

cer par Adjutor Fortin. Le chef de police Victor Fortin se sent aussi menacé et la rumeur publique désigne comme son successeur, un autre organisateur du maire, Aimé Larouche. La prompt intervention du conseil remet vite les choses en place et les velléités des deux aspirants-fonctionnaires s'envolent en fumée. *Acta est fabula!* La pièce est jouée!

Le gérant municipal Armand Gagnon a maille à partir avec le nouveau maire qu'il a eu comme subalterne dans la force constabulaire. Il m'est alors personnellement donné de rencontrer fréquemment Armand Gagnon et je sais qu'il n'attend que l'occasion de quitter son poste. En octobre 1951, il reçoit une offre d'emploi de la ville d'Outremont et l'accepte sur-le-champ. Presque trois mois s'écouleront avant l'engagement de son successeur, l'ingénieur Fernand Bourassa, dont la carrière, d'ailleurs, ne fera pas long feu à La Tuque puisqu'en septembre 1953, il sera forcé de remettre sa démission.

A 37 ans, les honneurs publics ont parfois le curieux effet de marquer leur homme surtout lorsque celui-ci est enclin à une perméabilité facile et réceptive. L'élection qui a permis à Joffre Pilon de se hisser au poste de maire en juillet 1951, s'est déroulée dans les strictes limites de la politique municipale. Le nouveau maire est-il un supporter de l'Union Nationale au pouvoir à Québec depuis 1944, ou adhère-t-il au parti libéral de Georges-Emile Lapalme? L'élection provinciale de juillet 1952 allait éclaircir ce mystère.

La convention pour le choix du candidat libéral dans Laviolette se tient à Grand'Mère à la fin de juin, et Joffre Pilon sort vainqueur de cette convention. C'est le premier geste officiel qui témoigne de sa foi politique et de nombreux partisans de l'Union Nationale qui l'ont supporté lors de l'élection municipale de 1951, en restent ébahis. Aussi se promettent-ils de lui livrer une lutte sans merci. Le député Romulus Ducharme, conseiller juridique de la municipalité, a le maire de la ville comme adversaire.

La lutte est féroce et impitoyable. Joffre Pilon est habilement secondé par une forte organisation dans le bas du comté, surtout à Grand'Mère.

Le soir de l'élection, Romulus Ducharme conserve le comté de justesse grâce à la majorité de quelque 900 voix que lui ont donnée La Tuque et les petits villages échelonnés le long de la route 19. En raison de l'immense victoire remportée par les troupes de Maurice Duplessis à la grandeur du Québec, Joffre Pilon considère sa défaite comme une victoire morale et il se promet bien de se reprendre dans quatre ans.

La campagne provinciale a cependant sérieusement grugé son prestige et amenuisé son cercle d'amis. Il devra désormais compter sur l'opposition des supporteurs de l'Union Nationale qu'il a durement attaqués durant la campagne. La population sait maintenant à quelle enseigne politique loge son maire et, les dés étant lancés, elle pourra mieux analyser ses faits et gestes.

À l'automne de 1952, la Compagnie Internationale de Papier du Canada (CIP) entreprend de vastes opérations de coupes de bois sur ses concessions à quelques milles de La Tuque et elle annonce qu'elle flottera ce bois sur le lac Wayagamack, source d'eau potable de la ville. Le conseil municipal s'oppose énergiquement au projet et demande au gouvernement provincial d'émettre contre la CIP une ordonnance d'interdiction. Les pourparlers s'engagent de part et d'autre et finalement, les négociations aboutissent au bureau du premier ministre Duplessis qui consent à recevoir une délégation municipale pilotée par le maire.

Maurice Duplessis sait que son interlocuteur est l'ancien candidat libéral de Laviolette et il le taquine amicalement sur son désir « de sauver de la pollution les truites rouges du lac Wayagamack ». Duplessis, tout en assurant la délégation municipale de sa compréhension, minimise les dangers que représente le projet de la CIP et s'engage à rencontrer les dirigeants de la compagnie « pour discuter

de toute cette question en profondeur». Quelques semaines plus tard, le conseil municipal reçoit une lettre de la compagnie l'informant qu'elle versera à la municipalité une somme de \$10,000 pour chaque année pendant laquelle il y aura flottage de bois sur le lac Wayagamack. Le conseil accepte l'offre de la CIP et le dossier *pollution* est classé illico. Les *anti-pollutionnistes* parmi lesquels se trouvent quelques bons unionistes chuchotent ironiquement que Joffre Pilon est devenu le complice de Duplessis. D'autres entonnent en chœur le vieux dicton : *exécrable soif de l'or !*

A toutes fins utiles, dans le but de parer à tout danger de pollution de l'eau du lac Wayagamack, la Commission Municipale de l'Aqueduc décidera de construire une nouvelle prise d'eau à 50 pieds de profondeur et de l'allonger de 3,775 pieds, au coût de \$350,000. — C'est la compagnie Foundation qui exécute ces importants travaux.

Nous sommes en 1953 et Joffre Pilon partage toujours son temps entre son emploi de gérant du théâtre Empire et sa fonction de maire. L'administration qu'il préside a ressuscité le comité industriel aboli par l'administration Journeault, mais cet organisme n'a pas encore réussi à doter la ville de nouvelles industries. Des loustics parlent des « cheminées » que le maire a promises, pendant que d'autres font de malicieuses allusions à la distribution abusive qu'il fait des fameuses *cartes roses* reconnues par la loi de l'Assistance Publique. Enfin, de nombreux contribuables font état d'un malaise grandissant au sein du conseil relativement aux comptes soumis par le maire au nom de la société locale de la St-Vincent de Paul.

Le mandat confié à Joffre Pilon en 1951 tire à sa fin et il est fortement rumeur, dans les cercles locaux de la politique municipale, que le maire devra faire face à un adversaire.

La mise en nomination des candidats qui a lieu à l'hôtel de ville le 25 juin 1953 confirme cette rumeur. J.-Onési-

me Dallaire, fonctionnaire provincial au ministère de la Voirie, fera la lutte à Joffre Pilon. Onésime Dallaire dépasse à peine le cap de la cinquantaine et il connaît la politique. Partisan de l'Union Nationale, il voue une grande admiration à Maurice Duplessis qu'il connaît intimement. De sa propre initiative, il s'est présenté au bureau de Duplessis en même temps que la délégation municipale, quelques mois auparavant dans l'affaire du flottage de bois de la CIP, et malgré la remarque du maire Pilon à l'effet qu'il ne faisait pas partie de la délégation, le premier ministre a répondu au maire que ses amis étaient toujours bienvenus à son bureau.

La campagne électorale est menée rondement dans les deux camps. Joffre Pilon vante les bienfaits de son administration et répond à ceux qui désespèrent de voir de nouvelles industries s'implanter à La Tuque : « J'ai fait énormément de travail en silence et le jour n'est pas loin où la population connaîtra de très heureuses nouvelles. »

Dans le camp Dallaire, le candidat concentre ses attaques sur les promesses non remplies de Joffre Pilon et il lui reproche d'être entouré par des organisateurs qui ont l'appétit très aiguisé. Il s'en prend particulièrement à la manière solo avec laquelle le maire a administré la loi de l'Assistance Publique et condamne la façon dont il a approuvé les comptes de la société St-Vincent de Paul « comptes qui recéleraient des abus assez criants ». Faisant un parallèle entre l'influence qu'il peut exercer à Québec, où il ne compte que des amis, et celle du maire Pilon, ex-candidat libéral dans Laviolette, Onésime Dallaire se fait fort d'obtenir pour sa ville ce que son adversaire ne pourra jamais avoir en raison de son crédo politique.

La lutte extrêmement corsée se termine le 2 juillet par la victoire de Joffre Pilon qui défait son adversaire Dallaire par la faible majorité de 63 voix. Le maire réélu présidera un conseil composé des échevins suivants : Antonio Bilodeau, Alfred Bolduc, Gabriel Charland, Maurice Larouche, Léger Martel et Norbert Ringuette.

Joffre Pilon cherche désespérément le moyen de racheter sa promesse de faire de La Tuque « une mecque industrielle ». Il a déjà établi un important contact qu'il garde secret et il se consacre entièrement à la tâche de le concrétiser hors la connaissance de ses collègues du conseil et du plus haut-fonctionnaire municipal, le gérant Fernand Bourassa. Celui-ci, d'ailleurs, est de moins en moins apprécié par le conseil qui le considère inapte à remplir sa fonction et en septembre 1953, Fernand Bourassa est invité à remettre sa démission. Il sera remplacé, trois mois plus tard, par nul autre que le gérant actuel, Léo A. Archambault.

Le conseil s'interroge toujours longuement chaque fois qu'il est appelé à approuver les comptes soumis par le maire au nom de la St-Vincent de Paul. Joffre Pilon, inflexible, répond prosaïquement qu'il ne peut divulguer le détail de ces comptes en raison du caractère confidentiel de la liste des bénéficiaires. A chacun le sien ! Une espèce de guerre sourde s'installe lentement au sein du conseil.

En juin 1954, après de courtes négociations, la municipalité se porte acquéreur de l'usine vacante de l'Alcan pour la modique somme de \$30,000. — Cette transaction deviendra la plaque tournante d'une grande offensive pour frapper un grand coup dans le domaine de la promotion industrielle. Voici comment les faits se déroulent :

En avril 1954, un professeur d'origine germanique à l'Université de Montréal, Charles de Guttenberg, entre en communication avec le maire Joffre Pilon pour lui offrir ses services en vue de l'aider à convaincre les dirigeants de la grande aciérie allemande Krupp de venir établir une succursale à La Tuque. L'aciérie Fried-Krupp est ce géant sur lequel le gouvernement du Troisième Reich allemand a presque totalement fondé son effort industriel de guerre au cours du dernier conflit mondial de 1939-1945. Fried-Krupp est désireuse d'étendre ses activités en Amérique du Nord et il semble que le Québec l'intéresse particulièrement. Charles de Guttenberg qui, pour les besoins de la

cause, a reçu ses lettres de créance comme commissaire industriel de La Tuque, multiplie ses démarches tant dans la ville allemande d'Essen qu'à La Tuque, où il est reçu très confidentiellement par le conseil municipal en mai 1954. Charles de Guttenberg encourage fortement le maire et ses collègues à poser le geste officiel qui convaincra les dirigeants de Fried-Krupp d'établir une filiale à La Tuque dans l'usine vacante de l'Alcan. Si l'aventure réussit, trois mille hommes y trouveront un emploi.

Charles de Guttenberg en impose par sa culture et ses connaissances. Un homme de sa trempe que le maire Pilon, accompagné de deux collègues, a rencontré à Montréal, ne peut qu'être sincère. De plus, quand il s'est rendu à La Tuque pour y rencontrer le conseil au complet, il a créé la même bonne impression. Il a produit des documents qui justifient le conseil de croire que ses contacts avec le grand consortium allemand sont authentiques. Comment ne pas être influencé par l'énorme possibilité qui s'offre à la ville ?

Au début d'août 1954, le conseil, réuni en assemblée spéciale entourée du plus strict huis clos, adopte une résolution acceptant l'invitation de Fried-Krupp de se rendre à Essen pour discuter de cet important projet, et le 13 août, une délégation municipale de cinq personnes, pilotée par le maire et Charles de Guttenberg, se rend en Allemagne pour y rencontrer les dirigeants de Fried-Krupp.

Les pourparlers, sans être positivement concrets, n'en sont pas moins empreints d'une certaine cordialité. Les dirigeants de Krupp enverront à La Tuque, dans quelques mois, un de leurs ingénieurs pour évaluer, sur place, les possibilités de notre ville. Le docteur Erwin Krzywicki, géologue allemand, est chargé de cette mission. Malheureusement, le rapport qu'il fera à ses supérieurs à son retour en Allemagne, ne sera pas favorable.

Le plus grand projet industriel de l'histoire de La Tuque venait de connaître un dur épilogue.

A la lumière des événements qui ont entouré cette affaire et compte tenu des circonstances qui prévalaient alors à La Tuque, je ne suis pas prêt à jeter la pierre ni à Joffre Pilon, ni à son conseil quant à leurs faits et gestes. Je crois sincèrement que toute autre ville aurait agi de la même façon. L'on ne peut blâmer l'échec du conseil qui avait pris toutes les mesures de prudence possibles pour s'assurer de la crédibilité de Charles de Guttenberg et de ses intentions. La seule restriction que je pourrais faire à l'endroit de celui-ci et par ricochet, à l'endroit du conseil, c'est l'absence de toute vérification sérieuse auprès du gouvernement fédéral. Il eut été assez surprenant en effet, si les industries Fried-Krupp avaient réellement nourri le projet de venir s'établir au Canada, que le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce n'en eut pas été au courant et partant, des informations de première main auraient pu être obtenues d'Ottawa. D'ailleurs, l'ambassadeur canadien en Allemagne n'aurait certes pas fait figure d'intrus dans les discussions et les négociations avec Fried-Krupp. Quant à l'aspect légal de l'affaire, il ne semble y avoir aucune ambiguïté.

En mars 1955, le projet Krupp est définitivement classé. Charles de Guttenberg voit encore la possibilité d'intéresser d'autres industriels européens à s'établir à La Tuque, mais ce rêve ne se concrétisera jamais. *Ite missa est !*

Durant toute cette histoire, la marmite municipale n'a pas échappé, pour autant, à subir les tranches de l'ébullition. Le problème de la St-Vincent de Paul s'envenime de jour en jour. Le conseil refuse obstinément de payer les comptes que le maire Pilon a approuvés. Plusieurs marchands locaux se plaignent aux échevins de voir leurs créances non payées, mais ceux-ci sont inflexibles. Que les fournisseurs se fassent payer par celui qui a commandé la marchandise... ! Aimé Larouche, grand ami et organisateur du maire Pilon, est au centre de la controverse.

En mai 1955, à deux mois de l'élection municipale, l'affaire de la St-Vincent de Paul prend une ampleur inaccou-

tumée. Joffre Pilon devra défendre Aimé Larouche sur la place publique. Onésime Dallaire, l'adversaire que Joffre Pilon a défait par l'inconfortable majorité de soixante-trois voix deux ans plus tôt, fourbit déjà ses armes. Il sera de nouveau candidat et attaquera le maire de front sur l'affaire Larouche-St-Vincent de Paul. Il y a de la poudre dans l'air et Joffre Pilon est sur la défensive.

La campagne électorale est vive et brutale. Onésime Dallaire sent qu'il a l'appui populaire et il n'a aucun ménagement pour son adversaire qui semble incapable de remonter le courant. Le 2 juillet 1955, Joffre Pilon est défait par la majorité de 397 voix. *Vox populi, vox Dei!*

Il y a déjà assez longtemps que Joffre Pilon n'est plus à l'emploi d'Oscar Fontaine comme gérant du cinéma Empire. Sur le bulletin de présentation qu'il a signé lors de sa mise en candidature à l'élection qui vient d'avoir lieu, il s'est défini comme courtier, une occupation purement circonstancielle. Le résultat de l'élection provinciale de 1952 lui permet encore de s'accrocher à l'espoir que peut-être il pourra à nouveau servir le public comme député de Laviolette au parlement de Québec, et le congé qu'il vient de se voir signifier par la population de La Tuque lui donnera tout le temps nécessaire pour préparer sa future campagne provinciale. Georges-Emile Lapalme qui est toujours chef du parti libéral le verrait bien, d'ailleurs, comme candidat dans Laviolette une seconde fois.

En juillet 1956, l'électorat du Québec est appelé aux urnes par Maurice Duplessis. Romulus Ducharme, député du comté depuis douze ans, nage en pleine euphorie particulièrement depuis que La Tuque est reliée à Grand'Mère par la merveilleuse route que Maurice Duplessis a lui-même inaugurée un an plus tôt en lui donnant le nom du Boulevard Ducharme.

Joffre Pilon n'a rien à perdre en tentant derechef de déloger Romulus Ducharme et il se laisse facilement convaincre de lui faire la lutte. Celle-ci, cependant, est nette-

ment inégale et au fur et à mesure que la campagne se déroule, l'on sent que sa cause est désespérée. A la fermeture des bureaux de votation, l'Union Nationale est reportée au pouvoir avec une énorme majorité et Joffre Pilon mord littéralement la poussière dans Laviolette où Romulus Ducharme conserve son siège par plus de 3,500 voix de majorité. La ville de La Tuque, pour une, a donné 1,800 voix de majorité à l'Union Nationale. Cette défaite sonnera à tout jamais le glas politique de Joffre Pilon encore dans la fleur de l'âge à 41 ans.

J'ai suivi d'assez près la carrière publique de Joffre Pilon pour en risquer la courte analyse suivante : il m'apparaît que des douzaines de supporteurs de Joffre Pilon à l'élection municipale de 1951, croyaient qu'ils avaient affaire à un sympathisant du gouvernement en place, celui de l'Union Nationale. Il va donc de soi qu'ils aient retiré leur appui au maire quand celui-ci sollicita un nouveau mandat en 1953 après qu'il eût farouchement combattu l'Union Nationale comme candidat libéral dans Laviolette en 1952. L'affaire de la St-Vincent de Paul à laquelle l'un de ses principaux organisateurs était directement relié fut, à mon sens, l'autre facteur de la dure rebuffade servie à Joffre Pilon par la population lors de sa défaite par Onésime Dallaire. Sa promesse non remplie d'amener de nouvelles industries à La Tuque pesa également dans la balance, mais je ne crois pas que la population lui en eût tenu rigueur au point de considérer ce seul motif suffisant pour lui retirer sa confiance. L'affaire St-Vincent de Paul combinée à sa campagne électorale contre le populaire Romulus Ducharme fut véritablement la pierre d'achoppement de son échec.

Joffre Pilon est encore un résident de notre ville. Il occupe, depuis 1960, le poste de registrateur au bureau d'enregistrement de La Tuque. C'est la récompense que le gouvernement libéral de Jean Lesage lui réserva pour les services qu'il avait rendus au parti lors des deux élections provinciales de 1952 et 1956.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document provides a detailed list of items that should be tracked, such as inventory levels, customer orders, and supplier invoices. It also outlines the procedures for recording these transactions, including the use of specific forms and the assignment of responsibilities to different staff members.

The second part of the document focuses on the analysis of the recorded data. It describes various methods for identifying trends and anomalies in the financial performance. This includes comparing current data with historical trends, as well as benchmarking against industry standards. The document also discusses the importance of regular audits and reconciliations to ensure that the records are accurate and up-to-date. It provides a step-by-step guide for conducting these audits, from the selection of samples to the final reporting of findings.

The final part of the document addresses the communication of the results of the analysis. It emphasizes the need for clear and concise reporting to management and other stakeholders. The document provides a template for these reports, including sections for executive summaries, detailed findings, and recommendations for improvement. It also discusses the importance of transparency and accountability in the reporting process, and provides guidance on how to handle any discrepancies or concerns that may arise.

J. ONESIME DALLAIRE

(1955 — 1961)

*L'adversaire est un hôte
de l'esprit.*

(Albert Schweitzer)

Onésime Dallaire est issu de la race des bâtisseurs de notre ville. Il a à peine six ans quand son père, Alexandre Dallaire, quitte le village de Ste-Anne-de-Chicoutimi en 1909, pour s'établir à La Tuque où son beau-père, Onésime Tremblay, a déjà d'importants contrats de coupe de bois. Alexandre Dallaire commencera à travailler dans les chantiers de son beau-père, le « grand jobber » Tremblay, avant de devenir lui-même, deux ans plus tard, entrepreneur forestier.

Onésime Dallaire fréquente d'abord le premier collège des Frères Maristes logé dans une humble construction de bois où se trouvent aujourd'hui les deux propriétés de madame Irène Hamel-Maheux aux numéros 782 et 792 Boulevard Ducharme, pour se diriger ensuite, à l'âge de douze ans, à Trois-Rivières où il s'inscrit au séminaire St-Joseph pour y faire ses études classiques. Bachelier ès-arts sept ans plus tard, il décide de suivre les cours de la Faculté de Droit de l'Université de Montréal où il gradue en 1925. Grand sportif, il fait partie, tout au long de ses études, de plusieurs équipes de hockey et de baseball tant à La Tuque et Trois-Rivières qu'à Montréal. Il excelle surtout au baseball où il peut évoluer facilement à toutes les positions.

Une fois admis au Barreau de la province, Onésime Dallaire ouvre son bureau sur la rue St-Joseph à La Tuque dans l'édifice Tremblay, en face du presbytère St-Zéphirin. Son ami d'enfance, J.-Almas Tremblay, vient aussi d'être

admis à la pratique du notariat et exerce sa profession dans un bureau contigu au sien.

L'étude du jeune avocat devient vite très connue et fréquentée par les nombreux bûcherons victimes d'accidents de travail dans les chantiers du Haut St-Maurice. La loi des accidents de travail n'existe pas encore et ce sont les sociétés privées d'assurance qui doivent régler les cas d'accidents avec les procureurs des accidentés.

Jeune et dynamique, Onésime Dallaire qui, en raison de son milieu familial, connaît comme le creux de sa main les moindres rouages du métier de bûcheron est on ne peut plus à l'aise lorsqu'il s'agit de négocier les réclamations de ses clients avec les compagnies d'assurance et partant, son bureau connaît une prospérité inouïe. La loi du gouvernement Taschereau créant une Commission des Accidents du Travail en 1926, viendra toutefois considérablement chambarder ce décor de félicité. Cette loi a décrété que l'employeur devra payer une certaine prime à la nouvelle commission qui, en retour, indemniserà, selon des barèmes établis, les victimes d'accidents de travail. C'est, à toutes fins utiles, une espèce d'interdit contre les bureaux d'avocats qui se sont jusqu'alors spécialisés dans les cas d'accidents de travail et conséquemment, la pratique professionnelle du jeune avocat Dallaire en est littéralement perturbée. Quelques mois plus tard, il décide de fermer son bureau pour se lancer en affaires avec son grand-père, Onésime Tremblay, et son père, Alexandre Dallaire, comme associé dans leur entreprise de contrats forestiers. Cette décision prise, Onésime Dallaire ne reviendra jamais plus à la pratique active du droit.

En 1928, la compagnie ontarienne Carpenter-Hixon de Blind River entre en communication avec le « grand jobber » Onésime Tremblay, pour lui proposer un alléchant contrat de coupe de bois de sciage sur ses limites de Blind River. Le contrat, exclusivement rédigé en anglais, est négocié et signé quelques mois plus tard. C'est décidément le plus

Important contrat que les entrepreneurs Tremblay et Dallaire auront eu encore à exécuter. Des pleins chars d'équipement et d'outillage de toutes sortes sont dirigés vers Blind River, et des centaines d'hommes tant du Québec que de l'Ontario, se mettent à l'ouvrage. Onésime Dallaire est le pivot d'une entreprise colossale qui pourra rapporter d'énormes bénéfices si tout fonctionne bien.

Quand, après deux ans d'opérations, on en arrive au règlement des comptes, la compagnie Carpenter-Hixon se refuse à payer en invoquant une clause très technique et très obscure du contrat. La dispute dégénère en procès. Celui-ci a évidemment lieu en Ontario avec tout ce qu'il peut comporter de difficultés pour la partie demanderesse Tremblay-Dallaire. Après de longs et percutants débats, jugement est finalement rendu en faveur de la compagnie.

Cet échec secoue fortement la structure financière de la société Tremblay-Dallaire qui a tout misé sur ce contrat. Onésime Tremblay qui dépasse 70 ans et dont la santé est déjà précaire ne s'en remettra jamais. Son gendre, Alexandre Dallaire, plus jeune, continuera à contracter pour CIP mais sur une échelle considérablement réduite. Quant à Onésime Dallaire, il ouvrira, dans les pires années de la crise économique, un bureau d'assurances générales, qu'il exploitera un peu plus tard en société avec son ami de toujours, le notaire J.-Almas Tremblay, sous la raison sociale de Dallaire & Tremblay. Ce bureau, devenu assez prospère, sera vendu vers 1935, à Alfred Brochu, fondateur de la firme Brochu & Fils qui opère encore aujourd'hui sur la rue St-Joseph.

En politique, Onésime Dallaire est de souche conservatrice. Il a pris part, sur les tribunes publiques, aux campagnes électorales de 1930 au fédéral, pour les troupes victorieuses de l'ancien premier ministre R.-B. Bennett et au provincial, en 1931, aux côtés du Dr Léovide Francoeur de St-Tite, porte-étendard du parti conservateur dont le chef est Camillien Houde. En 1935, il joint les rangs

de l'Action Libérale Nationale fondée par Paul Gouin et aspire à la candidature de ce parti dans Laviolette dont le siège est détenu par le libéral J.-Alphida Crête de Grand' Mère. La fusion du parti de Paul Gouin avec le parti conservateur de Maurice Duplessis, peu de temps avant l'élection provinciale de novembre 1935, sous le vocable de l'Union Nationale, l'exhortera à modifier ses plans et à céder le pas à Romulus Ducharme qui devient le candidat de la nouvelle formation politique. Onésime Dallaire accompagnera cependant, comme orateur, Romulus Ducharme pendant toute la campagne qui se termine par la victoire de Romulus Ducharme dans Laviolette et par celle des libéraux dans la province. En 1936, après la fameuse enquête des comptes publics déclenchée par Maurice Duplessis, le peuple est rappelé aux urnes et l'Union Nationale remporte sa première grande victoire. Onésime Dallaire a derechef fait campagne avec Romulus Ducharme réélu très facilement dans Laviolette. Enfin, le jour de gloire est arrivé !

Maurice Duplessis, prête serment comme premier ministre le 26 août 1936 et dès le lendemain, il annonce la nomination de l'avocat Edouard Asselin de Shawinigan comme successeur de Charles Lanctot à l'importante fonction d'assistant-procureur général. Edouard Asselin a connu Onésime Dallaire au cours des deux campagnes électorales de 1935 et 1936 et il s'est lié d'amitié avec lui. Quinze jours après son entrée en fonction comme assistant-procureur général il demande à Onésime Dallaire d'accepter un poste d'officier en loi au département qu'il dirige. Ce poste permettra à Onésime Dallaire de reprendre en quelque sorte la pratique de sa profession au contact d'éminents juristes tels que : Edouard Asselin, Léopold Désilets, Charles-Edouard Cantin, P. A. Juneau, Paul Frenette, etc. Après quelques mois au département du procureur-général, il est muté au ministère de la Voirie où il s'occupe du contentieux jusqu'en 1939, année où le gouvernement de Maurice Duplessis est renversé par les troupes d'Adélaré Godbout.

T. D. Bouchard est le nouveau ministre de la Voirie et le nouvel homme fort du cabinet Godbout. Il ne peut tolérer que son entourage soit constitué par d'autres fonctionnaires que d'authentiques libéraux. Onésime Dallaire qui ne répond évidemment pas à ce critère devra donc disparaître et il reçoit l'ordre de déménager ses pénates à la Commission du Rachat des Rentes Seigneuriales avec une baisse substantielle de salaire. Le vieux refrain, *aux vaincus, les dépouilles*, est sur toutes les lèvres de la vieille aile du parlement de Québec !

Le gouvernement Godbout se cramponne au pouvoir jusqu'en 1944. C'est le premier gouvernement, depuis quarante ans, à se rendre jusqu'au terme de son mandat constitutionnel. En juin 1944, le peuple remet sa confiance entre les mains de Maurice Duplessis qui rappelle à leurs anciens postes les nombreux fonctionnaires que l'administration Godbout avait déplacés ou tout simplement limogés. C'est ainsi qu'Onésime Dallaire revient au ministère de la Voirie affecté, cette fois, au service de l'expropriation comme officier spécial.

Même s'il est fonctionnaire provincial depuis 1936, Onésime Dallaire n'a jamais voulu renoncer à son titre de Lutuquois pure laine et comme preuve de son attachement à sa ville, il n'installera jamais sa famille à Québec ce qui l'oblige à faire la navette à toutes les fins de semaine entre la vieille capitale et La Tuque.

La politique fait partie de sa vie par atavisme. Son grand-père, Onésime Tremblay, en était féru et il a joué, sur la scène municipale de La Tuque, pendant longtemps, un rôle de tout premier plan comme échevin. En outre, Onésime Dallaire a toujours porté un vif intérêt à la chose municipale mais plus particulièrement depuis 1944, année où le maire en place, Omer Journeault, a fait la lutte comme candidat du Bloc Populaire à l'Union Nationale. Les proches amis d'Onésime Dallaire, tels que l'épicier-boucher Jos Arcand, le notaire Almas Tremblay, le docteur Max

Comtois, Edmond-Louis Bouchard, J. A. Leduc et quelques autres ardents supporters de l'Union Nationale tentent de le faire mordre à l'appât mais Onésime Dallaire se dit trop accaparé par son travail au ministère de la Voirie pour répondre à leur appel. Il attendra donc encore quelques années.

Le 3 janvier 1952, une tragédie vient jeter la consternation dans la famille Dallaire et dans la ville de La Tuque. Richard Dallaire, fils aîné d'Onésime Dallaire étudiant de philosophie au séminaire St-Joseph de Trois-Rivières, est tué accidentellement alors que la jeep dans laquelle il voyage en compagnie de sa jeune amie, Claire Belleau, est happée par un train à la traverse à niveau de la rue St-Joseph vers 10:00 hrs du matin. La nouvelle fait le tour de la ville comme un traînée de poudre étant donné qu'il y a longtemps que la population se plaint aux autorités municipales du manque de mesures sécuritaires aux diverses traverses à niveau de la ville. Il existe également dans l'opinion publique un fort sentiment de réprobation contre le Canadien National qui permet à ses convois de circuler à des vitesses excessives quand ils traversent la ville. L'enquête du coroner qui se tient à l'hôtel de ville quelques jours après l'accident, a alerté l'opinion publique et elle se déroule devant une foule de plus de 200 personnes. Finalement, après trois heures de délibérations, l'enquête se termine par un verdict fort discuté et mal accepté par le public, de mort accidentelle.

Onésime Dallaire entamera par la suite des procédures judiciaires contre la puissante compagnie par l'entremise de l'avocat Noël Dorion de Québec; mais après de nombreuses motions dilatoires et très dispendieuses pour le demandeur, lesquelles se prolongent d'ailleurs durant cinq ans, les procédures sont finalement discontinuées. Le Canadien National ne pouvait courir le risque d'être pris dans un procès où la preuve aurait pu facilement être faite que le train impliqué dans l'accident dépassait la vitesse

permise par la loi et c'est évidemment pour cette raison que ses avocats prirent tous les moyens à leur disposition pour éviter ce procès. Des témoins qui, à l'enquête du coroner Bergeron, avaient donné des versions assez accablantes contre la puissante société, étaient ou décédés ou introuvables après cinq ans d'attente, et l'avocat Dorion jugea que la preuve de négligence serait quasi impossible à établir au cours d'un procès, dont la date, d'ailleurs, n'était pas encore fixée. Dans les circonstances, la bataille devenant nettement inégale, ne vaudrait-il pas mieux tout laisser tomber ? C'est la suggestion que fait Noël Dorion à Onésime Dallaire qui n'a d'autre réaction que de réfléchir sur l'adage bien connu : la raison du plus fort est toujours la meilleure. . . .

On sait déjà que la fonction d'officier spécial qu'Onésime Dallaire exerce au ministère de la Voirie depuis 1944, lui permet d'avoir son pied-à-terre à La Tuque et de ce fait, il peut voir à l'exploitation d'une ferme dont il est propriétaire à La Croche. Ce métier de gentleman-farmer lui procure de grandes satisfactions puisqu'il lui donne l'occasion d'être en contact avec la grande nature qu'il a toujours aimée. C'est une évasion pour lui de se rendre à La Croche pour y chasser la perdrix et le lièvre dans les bois avoisinant sa terre tout en s'occupant d'un petit contrat de bois qu'il a négocié avec Brown Corporation.

En 1953, quand il décide de faire le saut en politique municipale et qu'il est défait de justesse par Joffre Pilon, il sait que le peuple pourra de nouveau miser sur lui dans deux ans et il suit de près tout ce qui se passe à l'hôtel de ville. L'affaire de la St-Vincent de Paul est toujours d'actualité et accapare largement l'opinion publique. Onésime Dallaire n'aura bientôt qu'à canaliser en sa faveur le courant d'impopularité qui grossit de mois en mois contre le maire Pilon et dès le début de 1955, il sait qu'il n'aura qu'à faire acte de candidature à la prochaine élection de juillet pour remporter la victoire. Comme on le sait déjà, c'est avec

l'imposante majorité de 397 voix que le peuple lui confie le mandat de maire le 2 juillet 1955.

Le conseil que présidera le nouveau maire est composé des échevins Antonio Bilodeau, Alfred Bolduc, Gabriel Charland, Thomas Harvey, Maurice Larouche et Norbert Ringuette. Tous à l'exception de Thomas Harvey ont fait partie de l'administration Pilon et ont dû batailler ferme au cours des six derniers mois pour vider l'abcès de la St-Vincent de Paul et remettre au conseil son droit de regard sur l'émission des cartes de l'assistance publique. Cette bataille qui se livrait en sourdine depuis longtemps avait miné toute harmonie au sein du conseil et on imagine bien que c'est avec un soupir de soulagement que la population voyait revivre l'accord et la bonne entente parmi ses mandataires publics.

L'administration Dallaire se met à la tâche immédiatement pour régler l'importante question de l'indigence publique et trois semaines plus tard, elle crée un service municipal du bien-être à la tête duquel elle nomme Léo Lavoie qui deviendra plus tard chef de police de notre ville. Léo Lavoie, fils de La Tuque, a une connaissance quasi parfaite du milieu et il pourra facilement faire la part des choses quand il s'agira de statuer sur les véritables cas d'indigence. Le nouveau service sera au-dessus de toutes contingences politiques et devra répondre à de rigoureux critères administratifs sans, pour autant, être trop rigide; et jusqu'à l'avènement des nouvelles politiques sociales promulguées par le gouvernement provincial en 1965, il a rempli un rôle extrêmement utile et salubre dans le rouage des services municipaux.

A la fin de juillet 1955, La Tuque se prépare à recevoir de la grande visite. Le premier ministre Maurice Duplessis viendra procéder à l'inauguration officielle de la route entièrement refaite de La Tuque-Grand'Mère. Onésime Dallaire et Romulus Ducharme seront les co-vedettes de cette manifestation grandiose. Duplessis est parti du pont de

Grand'Mère vers 11:00 hrs en ce dimanche ensoleillé de juillet pour se rendre à La Tuque à la tête d'un imposant cortège d'automobiles dans lesquelles ont pris place plusieurs ministres et députés. Rien n'a été négligé pour saluer le passage du chef de l'Union Nationale sur la route 19. Des banderoles et oriflammes installées tout le long du parcours, remercient Maurice Duplessis pour la nouvelle route et le prient de « continuer son oeuvre. » A St-Jacques-des-Piles, le libéral Jean Crête attend Maurice Duplessis en face de sa luxueuse résidence pour lui rendre hommage et Duplessis, avec une ostentation toute particulière, échange « avec son ami Jean » des propos enjoués et flatteurs. Pendant ce temps, à La Tuque, Onésime Dallaire vérifie et s'occupe à parfaire les derniers préparatifs de l'organisation. A 1:30 hrs, la population est déjà groupée à l'entrée de la ville, non loin de l'hôpital où la symbolique et traditionnelle cérémonie de la coupe du ruban doit avoir lieu. La ville a pris son air de fête et de nombreuses résidences arborent de petits drapeaux fleurdelisés dans les rues où le premier ministre va bientôt parader fanfare en tête. Le maire Dallaire est visiblement enchanté de l'accueil que la population a réservé au chef du gouvernement et à 2:00 hrs, quand celui-ci descend de sa décapotable, flanqué de Romulus Ducharme pour donner une solide poignée de main au premier magistrat de La Tuque, c'est une véritable ovation de la foule qui le salue. Duplessis, Ducharme et Dallaire sont les trois héros d'une fête inoubliable. C'est la fête de la reconnaissance d'un petit peuple qui a patiemment attendu sa route depuis 35 ans.

Maurice Duplessis jubile intérieurement et extérieurement. Il harangue une foule délirante de joie au parc St-François, prend le souper à l'hôtel Royal avec une centaine de convives et quitte La Tuque vers 9:00 hrs, par avion, après une courte visite à l'hôpital St-Joseph où il s'est arrêté pour saluer la révérende soeur supérieure qu'il a connue il y a déjà longtemps à Nicolet.

Je l'ai accompagné avec le maire jusqu'à l'aéroport et avant de nous quitter, il nous a dit toute sa satisfaction de voir que La Tuque savait si bien faire les choses. Maurice Duplessis sentait déjà que la population allait lui dire un merci éclatant à l'élection provinciale de l'année suivante non seulement parce que son gouvernement venait de construire cette route mais aussi parce qu'il avait ratifié, un an auparavant, la vente des installations industrielles de Brown Corporation à Canadian International Paper, transaction qui a fait déferler sur La Tuque une ère de prospérité inouïe en raison de l'installation, au coût de vingt-six millions de dollars, de deux nouvelles machines à carton.

A l'hôtel de ville, la vie municipale s'est ressentie de ce regain de prospérité. Le gérant Léo Archambault travaille depuis un an sur un règlement de construction et de zonage que le conseil municipal lui a demandé de préparer. Ce règlement, une fois adopté, facilitera l'obtention de prêts de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et permettra à un développement domiciliaire d'envergure— celui du quartier Bel Air — de prendre forme. Il constituera aussi la base d'un aménagement plus rationnel du territoire urbain et mettra fin à une espèce de laisser-aller quasi généralisé dans le domaine de la construction et de l'habitation. Le règlement de construction et de zonage est sanctionné le 19 juillet 1955.

Onésime Dallaire vient de se lancer dans une nouvelle sphère d'action. Il a fondé une entreprise de construction d'édifices publics sous la raison sociale de J.O. Dallaire & Fils. La nouvelle compagnie exécute son premier contrat pour le compte de la commission scolaire en construisant l'école St-Eugène sur la rue St-Zéphirin. En avril 1956, le conseil municipal donne son assentiment à l'émission d'un permis de construction d'une église et d'un presbytère dans la paroisse Marie-Médiatrice fondée en 1955, et la firme J. O. Dallaire & Fils se voit accorder cet important contrat à la suite d'appels d'offres publics. Les travaux de cons-

truction marchent rondement et neuf mois plus tard, les fi-dèles de Marie-Médiatrice assistent au premier office religieux célébré par le curé J.-Léo Paquin dans leur nouveau temple. Viennent ensuite deux autres contrats : la construction de l'école secondaire Champagnat et la rénovation de l'église-mère St-Zéphirin. La Tuque se refait un visage et le nouveau maire y met sa touche, une touche qui absorbe la majeure partie de son temps.

En novembre 1955, le maire Dallaire est appelé à trancher un important débat qui divise le conseil. Il s'agit d'une motion pour verser une indemnité annuelle de \$1,500. au maire et de \$600. aux échevins. Trois échevins se prononcent en faveur de la motion et trois sont contre. Comme le veut alors la loi, c'est le vote prépondérant du maire qui fera pencher la balance. Onésime Dallaire a déjà laissé voir sa récalcitrance à augmenter les émoluments des représentants du peuple mais n'a jamais exprimé son opinion définitive. Les regards sont donc tournés vers le fauteuil présidentiel et après quelques secondes d'attente, c'est un « contre » flegmatique qui tombe sèchement des lèvres du maire. Les échevins qui se sont prononcés en faveur de la mesure ne se comptent cependant pas pour battus et à l'occasion d'un bill privé qui sera prochainement présenté par la ville à la législature provinciale, ils verront leur stratégie porter fruit. Voici le scénario qui se joue au Parlement de Québec devant le comité des bills privés le 10 février 1956.

Romulus Ducharme, conseiller juridique de la municipalité et député de Laviolette, est le président du comité des bills privés de l'Assemblée Législative et c'est lui qui parraîne le bill présenté par la ville de La Tuque pour ratifier le règlement de zonage adopté en juillet 1955 ainsi que pour légaliser l'entente par laquelle l'évaluation du barrage hydro-électrique de la St-Maurice Power Corporation est haussée de \$1,000,000. Le premier ministre Duplessis est l'âme dirigeante du comité des bills privés et il ne manque

jamais d'être présent aux travaux de cet important comité parlementaire parce qu'il sait toutes les conséquences politiques que les décisions qui y seront prises, auront sur les nombreux conseils municipaux qui doivent annuellement défiler devant ce comité parlementaire. Après l'étude et l'adoption des articles du bill de La Tuque, Duplessis qui a été pressenti par Romulus Ducharme juste avant que ne débute la séance, s'adresse au maire Dallaire dans ces termes : « Monsieur le maire, j'ai entendu dire que dans un geste d'abnégation fort louable, vous vous étiez opposé tout récemment à une augmentation de votre salaire et de celui de vos collègues; votre geste est admirable et je vous en félicite; cependant, je crois qu'il dépasse les normes du gros bon sens car on ne vit plus à l'ère des temps anciens. J'ai déjà connu dans une certaine ville située non loin de Montréal, des administrateurs municipaux qui refusaient d'être payés mais qui prenaient les moyens de se payer; la ville de La Tuque est bien administrée et elle se doit d'indemniser convenablement son maire et ses échevins; j'insère donc dans votre bill une clause en vertu de laquelle le maire recevra dorénavant un salaire annuel de \$1,500. et ses échevins \$600. » *Fiat voluntas tua!* Que votre volonté soit faite ! Le conseil municipal de La Tuque se soumettra allègrement à cette docile directive gouvernementale. . . .

Maurice Duplessis, avec son flair politique inné, sa ruse habituelle, venait de régler, dans un tournemain, une question très délicate et se gagner fort probablement l'appui politique de tout un conseil municipal pour l'élection provinciale qui allait avoir lieu dans six mois.

La compagnie CIP qui a décidé d'intensifier ses opérations forestières du Haut St-Maurice en vue d'alimenter en bois l'usine Brown qu'elle vient d'acquérir, approche le conseil municipal pour acheter le complexe Alcan que la municipalité a acquis en 1954. Si le conseil accède à sa demande, elle déménagera à La Tuque toutes les installations de sa division forestière de la région St-Maurice — ce qui

signifie la création d'environ cent cinquante nouveaux emplois et l'établissement d'une cinquantaine de nouvelles familles dans la ville —. La proposition de CIP est alléchante et elle reçoit vite l'approbation du conseil. En mai 1956, la transaction est bâclée pour la somme de \$40,000.

L'économie de La Tuque s'est fortement ressentie de la transaction Brown-CIP et c'est un véritable vent d'euphorie et d'optimisme qui secoue la ville. L'administration municipale fait preuve, elle aussi, d'une vigueur inaccoutumée et elle presse le gouvernement fédéral de passer aux actes relativement à son projet, vieux de deux ans, de remplacer, par une nouvelle construction, le vieil édifice qui loge le bureau de poste et le service des douanes au coin nord-est des rues St-Joseph et St-Antoine. Les tergiversations et attermolements sur le site du nouvel édifice ont assez duré et les organismes publics locaux qui se chamaillent pour que la nouvelle bâtisse s'élève plutôt à l'ouest qu'à l'est du chemin de fer, doivent être mis à la raison par le choix arbitraire et définitif du gouvernement lui-même. Le ferme appel de l'hôtel de ville est finalement entendu et la décision est prise de bâtir l'édifice moderne que nous voyons aujourd'hui sur la rue St-Joseph à l'est de la voie ferrée du Canadien National.

Le budget adopté par l'administration Dallaire pour l'année fiscale 1956-57 est de l'ordre de \$516,000. et il reflète l'excellente santé financière de la municipalité. Le conseil travaille dans l'unité et il se félicite de l'excellente collaboration du gérant Léo Archambault qui démontre des qualités d'administrateur hors pair. Les recommandations du gérant sont d'ailleurs non seulement appliquées presque à la lettre mais recherchées dans une large mesure. Depuis un an et demi qu'il est en fonction, il a réorganisé les services municipaux, leur a insufflé une nouvelle vigueur administrative et fait montre d'un dynamisme exceptionnel. Travailleur acharné qui ne compte pas ses heures, Léo Archambault est l'épine dorsale du renouveau de vie qui s'est im-

planté à l'hôtel de ville. Le dernier exercice financier de la municipalité s'est terminé avec un surplus et le budget que le conseil vient d'adopter prévoit un nouvel excédent financier. Léo Archambault commence un règne dont les répercussions administratives seront remarquées non seulement à La Tuque et en Mauricie, mais à la grandeur du Québec.

Le dernier bill que la municipalité a présenté à Québec contenait une demande à l'effet que le mandat des membres du conseil de La Tuque soit porté de deux à trois ans. Maurice Duplessis n'a pas acquiescé à cette requête parce qu'il songe à amender la loi des cités et villes pour étendre cette mesure à tout le Québec. C'est, en fait, ce qui se produit en 1957 et en conséquence, l'élection à la mairie de La Tuque qui devait se tenir cette année-là est reportée en juillet 1958. On entrait donc dans l'ère des mandats de trois ans.

En janvier 1957, l'administration Dallaire est mise en face d'un problème d'envergure par suite de plaintes massives de la population qui veut obtenir une meilleure qualité de réception des programmes télévisés via un système communautaire par câble pour l'installation duquel chaque abonné a dû déboursier la somme de \$125. A.-N. Farmer, gérant de l'entreprise qui a obtenu de l'administration Pilon, en 1955, la franchise pour l'opération du système communautaire en question se défile habilement à ses responsabilités et le conseil décide de recourir aux services de l'ingénieur Jacques Laurence, professeur de génie électrique à l'Université de Montréal, pour faire enquête. Le 24 mai 1957, l'ingénieur Laurence soumet au conseil un rapport dans lequel il ne porte aucun blâme direct contre la compagnie de A.-N. Farmer. Plus tard, celui-ci cédera ses intérêts à un ingénieur de Drummondville du nom de Gérard Malo avec lequel j'aurai personnellement maille à partir, après mon élection comme maire en juillet 1961, quand le conseil décidera de régler, une fois pour toutes, cet épineux problème de la télévision par câble à La Tuque.

Le 10 mai 1957, le conseil municipal adopte un budget qui se chiffre à \$566,650. C'est un autre budget qui respire l'optimisme et la confiance. En même temps, on homologue un rôle d'évaluation qui majore de 75% tous les biens-fonds de la ville. Cette hausse s'équilibre cependant par la réduction de \$1.75 à \$1.00, par cent dollars d'évaluation du taux de la taxe foncière — ce qui, en définitive, n'engendre aucune nouvelle charge financière pour le contribuable. Cette mesure a le grand avantage administratif d'ajuster, selon des normes plus équitables, l'évaluation foncière qui jusqu'alors ne représentait qu'environ 30% de la valeur réelle des propriétés.

En accédant au poste de maire en 1955, Onésime Dallaire a hérité d'une succession peu reluisante au plan de l'administration de la loi de l'assistance publique. Le gouvernement provincial a soumis à la municipalité un compte de \$36,200, représentant la part que la ville doit assumer pour les frais hospitaliers et médicaux payés par Québec en faveur des indigents, sous l'administration Pilon. Le maire a informé le conseil qu'il tentera des démarches pour que le gouvernement efface cette créance et en juin 1958, il est heureux d'annoncer que ses négociations avec le gouvernement ont porté fruit. Il ne reste au conseil qu'à exprimer ses plus sincères remerciements aux deux protagonistes de ce geste de générosité : le maire et le gouvernement. La radiation de cette dette ne nuira certes pas au maire Dallaire qui doit solliciter un renouvellement de mandat dans quelques semaines et effectivement, le 2 juillet 1958, il est réélu par acclamation pour un nouveau terme de trois ans. Le conseil qu'il présidera sera composé des échevins suivants : Antonio Bilodeau, Alfred Bolduc, Thomas Harvey, l'ex-maire Omer Journeault, Maurice Larouche et Roland Villeneuve.

Depuis l'avènement au pouvoir du gouvernement Diefenbaker à Ottawa, les villes peuvent bénéficier largement de la loi dite des travaux d'hiver pour pallier le chômage

saisonnier. La Tuque fait une demande dès la mise en vigueur de cette loi et elle amorce un programme de travaux publics qu'elle poursuivra sans interruption jusqu'en 1968 année où le gouvernement Trudeau met fin à cette politique anti-chômage. L'administration Dallaire, au cours de l'année fiscale 1957-58, profitera de l'aide fédérale pour améliorer les réseaux d'égouts et d'aqueduc des rues Tessier, Caron, Beaumont et Boulevard Ducharme. En outre, elle se servira de cette même loi pour commencer les importants travaux d'aménagement et d'embellissement du lac St-Louis. C'est aussi au cours de cette même année que notre ville fut dotée de ses premiers feux de circulation aux intersections des rues St-François-Commerciale et St-Joseph-Bostonnais.

Le gérant municipal travaille depuis quelques mois sur un projet de centre récréatif qui pourrait être construit sur la rue St-Eugène où s'élève aujourd'hui l'édifice de la bibliothèque municipale. C'est un projet dont le coût est estimé à \$160,000. Le conseil est favorable à cette réalisation et il l'endosse officiellement par l'adoption d'un règlement d'emprunt qui sera soumis aux électeurs-propriétaires, par voie de référendum, les 28 et 29 janvier 1959.

Cependant, un groupe imposant de contribuables se montre réticent au projet et manifeste son intention de le combattre ouvertement. Plusieurs raisons sont invoquées dans la propagande de bouche à oreille qui s'intensifie de jour en jour: possibilité de hausse de taxe, éléphant blanc qu'il faudra faire vivre à coup de milliers de piastres, réalisation de luxe dont la nécessité n'est pas prouvée, projet qui tient d'une mégalomanie malade et pernicieuse, etc, etc. Une semaine avant la tenue du référendum, une véritable guérilla est déclenchée par les opposants. Pages d'annonces dans les journaux, campagne de slogans à la radio, rencontres avec divers groupements publics tout y passe. La population a l'impression de vivre les moments les plus excitants d'une campagne électorale où l'adversaire à abattre semble être un monstre. La propagande a

chauffé l'opinion publique à blanc et c'est par centaines que les électeurs-proprétaires envahissent le seul bureau de votation qui a été installé au troisième étage de l'hôtel de ville, pour rendre leur verdict. Au dépouillement du scrutin, c'est par une majorité écrasante en nombre et en valeur que la population a rejeté le projet.

Je ne saurais mieux analyser le résultat de ce vote qu'en rapportant intégralement ce qu'écrivait le 4 mai 1959 le gérant Léo Archambault dans son rapport annuel de l'année fiscale 1958-59 :

« Le projet de construction d'un centre de loisirs était la légitime conséquence de l'étude d'une réa-lisation de caractère social que les autorités ont jugé nécessaire pour les récréations de nos jeunes, la tranquillité de nos foyers et le besoin de maintenir un moral public sain et progressif.

Le résultat du référendum prouve sans équivoque que les électeurs-proprétaires ont rejeté ce qu'ils considéraient un projet trop hâtif et cela, très probablement parce que l'on n'a pas suffisamment démontré l'urgence et la nécessité de s'occuper des jeunes et que peut-être, les avantages véritables et immédiats du centre proposé n'ont pas été suffisamment établis. D'ailleurs, la présentation financière du projet a été jugée très audacieuse et il en a résulté une opinion générale que l'organisation et les opérations de l'entreprise entraîneraient des responsabilités fiscales onéreuses.

Qu'il soit permis d'espérer que cette inopportune interprétation des faits pourra être corrigée sur une période de temps, pour le plus grand bien de nos jeunes et de nos familles. Nous croyons sincèrement cependant qu'il faudra alors modifier certaines modalités en conséquence des exagérations avec lesquelles on a discuté du projet. »

En écrivant ces lignes, le gérant municipal exprimait-il des sentiments personnels ou ceux du conseil ? Dans un

premier temps, il semble donner raison à ceux qui considéraient le projet trop hâtif, admet que son urgence n'a pas été démontrée et il avoue implicitement que les avantages d'une telle réalisation n'ont pas été suffisamment établis alors que dans un second temps, il parle de modifier certaines modalités qui auraient pour effet de pallier « les exagérations avec lesquelles on a discuté du projet ». Or, dans un cas comme dans l'autre, je crois que le conseil voyait le résultat du référendum comme une dure rebuffade puisque dans une certaine mesure, la question de confiance avait virtuellement été posée par le biais de déclarations publiques verbales et écrites insistantes et partant, force nous est de dire que le maire Dallaire qui avait personnellement pris fait et cause en faveur du projet, sortait de cette aventure quelque peu éclopé.

L'ardeur de l'administration municipale ne diminuera pas pour autant. Le projet d'aménagement du quartier Bel-Air, commencé en 1955, progresse à vue d'oeil et à la fin de 1959, cent trente-trois maisons y ont déjà été construites. De même en va-t-il pour le projet d'embellissement du lac St-Louis pour lequel la municipalité reçoit l'aide des gouvernements supérieurs en vertu de la loi des travaux d'hiver. Quand on lit le passage suivant contenu dans une brochure publiée en 1959, il est assez évident que l'administration Dallaire est fière de la contribution qu'elle a apportée au développement rapide du quartier Bel-Air :

« Le quartier Bel-Air est l'oeuvre du civisme de citoyens avisés, désireux de créer pour l'avenir, et de contribuer dès aujourd'hui, au progrès et à l'embellissement de leur communauté.

Sa réalisation est l'heureuse conséquence de l'application de réglementations concernant la construction et l'urbanisme de la ville de La Tuque.

Le rapide aménagement des services municipaux et le complet parachèvement des voies publiques, sans aucune obligation additionnelle aux contribuables, est un éloquent témoignage que les af-



L'Hôpital Saint-Joseph, construit en 1960.

Le Colisée municipal de La Tuque, construit en 1962.





La Bibliothèque municipale, construite en 1967.



*Centre Social Municipal de La Tuque,
construit en 1973.*



Le nouveau garage municipal, Chemin du Colisée.



*Camion-Incendie ultra moderne
acquis par la municipalité en 1976.*



*L'Hôtel de Ville de La Tuque,
renové en 1965.*



*Le Bureau Touristique
situé à l'entrée sud de La Tuque.*

faïres publiques sont habilement dirigées par un conseil de ville soucieux de ses responsabilités. »

Malgré ces réalisations importantes et la prospérité indiscutable qui règne à La Tuque, malgré aussi l'accroissement des revenus municipaux grâce à de nouvelles ententes de taxes négociées avec Canadian International Paper et St-Maurice Power Corporation respectivement, il est difficile, deux ans après sa réélection en 1958, de jauger exactement la popularité d'Onésime Dallaire. Il traîne toujours sur ses pas, les traces de la défaite morale qu'il a subie dans l'affaire du centre récréatif et on lui reproche, dans les milieux administratifs scolaires, son manque de collaboration relativement à la récente entente que l'hôtel de ville vient de signer pour l'évaluation des propriétés de la St-Maurice Power. La commission scolaire, présidée par Raymond Arseneault, soutient mordicus que cette entente fait perdre au trésor scolaire quelque \$32,000. annuellement et elle blâme sévèrement le conseil municipal de ne pas l'avoir consultée avant ses négociations avec la compagnie. La controverse fait d'autant plus de bruit que le commissaire Gilles Guimont, dans une déclaration publique fracassante, remet sa démission en guise de protestation. Affrontement d'envergure, chicane de juridiction où chacune des parties est mise en cause et où les torts peuvent difficilement être départagés. Il n'en reste pas moins que ce débat public laissera sa marque et qu'il constituera, pour le maire Dallaire, une pierre encombrante dans son jardin.

La flamme sacrée qui a animé le maire durant la quasi totalité de son premier mandat de 1955-58, s'est amenuisée considérablement depuis quelque temps en raison des longues heures de travail qu'il doit consacrer aux importants chantiers de construction de Dallaire & Fils. Depuis 1959, il n'a plus d'heures régulières de bureau à l'hôtel de ville et ce n'est que sporadiquement qu'il s'y rend pour recevoir ceux qui ont des problèmes à lui soumettre. La plupart du temps, ce sont les fonctionnaires municipaux qui

doivent recevoir les demandes ou les doléances des contribuables; et souvent, les réponses techniquement trop rigoureuses et par trop administratives qu'on leur donne, sont dénuées de toute souplesse. Comme Clémenceau qui disait que la guerre est un problème trop sérieux pour être réglé par les militaires, je crois que la politique est une chose trop compliquée pour être traitée par des fonctionnaires, et le contribuable, un interlocuteur trop fragile pour être manipulé par des officiers publics. Le peuple doit être l'objet constant d'une considération particulière, d'un ménagement amical et d'une compréhension bienveillante, et c'est souvent au fil d'un dialogue complaisant que le mandataire public trouvera une solution à ses problèmes. Dans l'échelle de la hiérarchie gouvernementale, dans toute administration publique, logiquement structurée, la bureaucratie ne doit jamais se substituer à la démocratie, c'est-à-dire à ceux qui ont légalement et constitutionnellement reçu le pouvoir du peuple. Et lorsque cette règle est violée, c'est le bon sens même qui l'est. Il serait évidemment malsain de nier aux fonctionnaires le droit fondamental qu'ils ont de répondre au public dans le cours normal de leurs responsabilités, mais encore et toujours, doivent-ils le faire uniquement dans l'esprit de servir. Le peuple, ce bon enfant, demande d'être comblé. C'est naturel. Il se montrera cependant d'une modération exemplaire si ceux qu'il a élus savent communiquer avec lui en se montrant accessibles et ouverts au dialogue. La tour d'ivoire est chose du passé. L'homme public se doit d'être disponible en tout temps et remplir son rôle d'interlocuteur valable et compréhensif de ceux qui lui ont confié son mandat.

Onésime Dallaire est radical en politique et il n'est pas homme à mettre de l'eau dans son vin. Maurice Duplessis est toujours son idole et même s'il est maire, il n'est pas prêt à faire sa genuflexion devant Jean Lesage, successeur de Georges-Émile Lapalme à la tête du parti libéral. De fait, Jean Lesage entreprend, en 1958, une tournée de la province qui l'amène à La Tuque et les libé-

raux locaux demandent au conseil municipal de le recevoir officiellement à l'hôtel de ville. Le conseil se rend à cette légitime demande mais le maire n'assiste pas à la réception. Les libéraux, mortifiés, se promettent bien de lui faire payer cette indécrotte à leur chef à la première occasion. Ils auront raison de dire qu'un maire, dans l'exercice de ses fonctions officielles, a le devoir de faire abstraction de ses opinions politiques. C'est une règle protocolaire inviolable.

Au début de septembre 1959, Maurice Duplessis rend le dernier soupir à Shefferville et Paul Sauvé lui succède comme premier ministre. La mort de Duplessis privera La Tuque d'un ami sur lequel le maire et son conseil pouvaient toujours compter. Le fondateur de l'Union Nationale avait une prédilection particulière pour La Tuque qu'il appelait affectueusement « la petite dernière de la famille mauricienne », et nombreuses furent les occasions où le maire Dallaire et Romulus Ducharme purent faire bénéficier La Tuque de son assistance personnelle. Quand on songe, par exemple, à la route La Tuque-Grand'Mère, à la décision qu'il avait prise, quelques mois avant sa mort, de doter notre ville de l'hôpital moderne qu'elle a aujourd'hui, à la remise à la ville de la créance de \$36,000. qu'elle avait contractée dans l'application de la loi de l'assistance publique, au rôle prépondérant qu'il avait assumé dans la transaction Brown Corporation-Canadian International Paper, à sa décision de verser un loyer annuel à la municipalité pour l'utilisation, par le gouvernement, des locaux servant à l'administration de la justice, à sa sollicitude chaque fois que la ville se présenta devant le comité des bills privés de la législature pour l'obtention de nouveaux pouvoirs, à la ratification d'ententes de taxes négociées avec les compagnies C.I.P. et St-Maurice Power, à l'amorce des grands travaux de voirie de la route La Tuque-Lac St-Jean, l'on comprendra que la combinaison des trois « D » (Duplessis, Ducharme, Dallaire) venait de perdre son élément principal, son élément de base et de puissance.

Le samedi, 30 avril 1960, La Tuque souligne avec un faste exceptionnel les cinquante années de pratique du droit de Romulus Ducharme, député de Laviolette depuis 1944. Plus de cinq cents invités se réunissent à l'hôtel Royal pour assister à un banquet présidé conjointement par le maire Onésime Dallaire et le premier ministre Antonio Barrette qui a pris la relève de Paul Sauvé, décédé le 2 janvier 1960. Plusieurs cérémonies spéciales dont l'inauguration officielle des travaux de construction de l'hôpital St-Joseph par le ministre de la Santé, le docteur Arthur Leclerc, ainsi qu'une réception grandiose offerte par la compagnie C.I.P., ont précédé, dans l'après-midi, ces agapes mémorables, et dans l'allocution qu'il a prononcée au banquet, Onésime Dallaire n'a pas raté l'occasion de vanter les nombreux mérites du gouvernement de l'Union Nationale de même que les immenses bienfaits qu'il a fait pleuvoir, depuis tant d'années, sur La Tuque. La ferveur politique du maire venait, une fois de plus, de se manifester devant de nombreuses gorges chaudes libérales dont le pardon, n'était plus possible; et même si la dernière année du mandat d'Onésime Dallaire allait être marquée par les merveilleux travaux d'embellissement du lac St-Louis ainsi que par les grandioses célébrations du cinquantenaire de la ville, l'inévitable devait se produire. Et c'est ainsi que le 3 juillet 1961, une nouvelle équipe faisait son entrée à l'hôtel de ville.

Onésime Dallaire est toujours un honorable citoyen de La Tuque. Il est encore florissant de santé intellectuelle et physique. Fonctionnaire municipal attaché à l'aéroport, il continue de manifester le même dévouement inlassable envers sa ville. Véritable bible de la petite histoire, il aime raconter ses souvenirs et son langage pittoresque à la saveur gauloise, en fait un causeur recherché et affable.

A cet ami de toujours ainsi qu'à son épouse, ma soeur Joanne, je dis : *Ad multos et fortissimos annos !*

JUSQU' A MOI

DEPUIS 1961...

Quand on parle des autres, il faut dire toute la vérité. Quand on parle de soi, il faut aller plus loin, il faut la dépasser.

(Citation personnelle)

Le 4 juillet 1961, à 10:00 hrs du matin, après le décompte officiel des votes, je prête le serment d'office comme maire devant Aldori Dupont, greffier municipal :

« Je, Lucien Filion, maire de la ville de La Tuque, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. »

La cérémonie d'assermentation a été fort simple. Aucun appareil ne l'a entourée. Les trois échevins élus en même temps que moi, Jean-Marie Carrier, Odin Olsen et Jean Rivard, ont posé le même acte officiel. C'était pour moi le début d'une carrière politique qui a maintenant atteint quinze ans.

La campagne électorale s'était déroulée dans une ambiance survoltée où les circonstances de ma candidature et les affinités parentales avaient joué à fond. La veille du vote, le 2 juillet, une assemblée monstre tenue à l'école secondaire Champagnat m'avait virtuellement convaincu de ma victoire. Denis Desmarais, qui avait charge de mon organisation, n'avait rien négligé pour que celle-ci soit efficace et les nombreux électeurs qui avaient travaillé bénévolement toute la journée du scrutin au comité que Jean-Paul Bélanger avait mis gracieusement à notre disposition, sur la rue St-Louis, m'avaient confirmé dans cette opinion.

Rien ne peut vaincre la détermination et la pétulance d'une cinquantaine de travailleurs bénévoles qui ont le succès d'une cause à coeur. Quinze jours plus tôt, lors de l'assemblée publique qui m'avait choisi candidat de préférence à l'ex-maire Omer Veillette, à la salle paroissiale St-Zéphirin, j'avais fortement misé sur cet esprit bénévole et je ne m'étais pas trompé. Ma victoire, je la devais avant tout à ces « petites gens » qui avaient travaillé d'arrache-pied depuis deux semaines dans les quartiers ouvriers de La Tuque, sans argent et sans autres ressources que leur foi et leur loyauté envers la cause qu'ils avaient librement épousée.

Les choses ne traîneront pas. J'ai prêté serment d'office le matin du 4 juillet et le même soir, je dois présider ma première séance où je trouverai les trois échevins qui n'ont pas eu à subir le feu de l'électorat en raison du jeu de l'alternance : Alfred Bolduc du quartier-un, Roland Villeneuve du quartier-deux et Richard Rioux du quartier-trois. Tous trois, des amis de vieille date, seront quelque peu récalcitrants et mal à l'aise au début, mais deviendront de bons et loyaux collaborateurs quelques mois plus tard.

Cette première séance du nouveau conseil a lieu en présence d'une salle bondée de spectateurs. Le peuple est là, témoin de sa victoire. Alfred Bolduc, le doyen du conseil, souhaite la bienvenue aux nouveaux élus suivi de Roland Villeneuve et Richard Rioux. Tout se passe dans la plus parfaite dignité. Il y a bien cette gêne normale et compréhensible qui transpire dans leurs propos, mais ces trois membres de l'ancien conseil font néanmoins preuve d'une courtoisie de circonstance que les quatre nouveaux élus leur rendront séance tenante.

J'ai soumis, à la population, au cours de la campagne électorale, un programme en treize points dont l'ensemble constituera, pour le nouveau conseil, un *modus vivendi*. Et dès la première séance que je préside, je fais la déclaration suivante :

« Je ne suis pas venu à l'hôtel de ville dans le but d'assouvir une rancœur, mais pour appliquer un programme endossé par l'électorat. Je crois qu'il y a certaines réformes à opérer au sein de l'administration municipale et je souligne que ce travail devra se faire avec la collaboration de tous les membres du conseil. Je viens aussi pour travailler dans l'intérêt de toutes les classes de la société mais plus spécialement dans l'intérêt de la classe modeste parce que je considère que c'est elle qui a le plus besoin du secours des hommes publics qu'elle élit. »

J'ai déjà dit que la campagne électorale avait été particulièrement difficile. De fait, elle avait surtout mis en relief le relâchement du maire et du conseil face à leurs responsabilités de mandataires de la population. Le maire avait discontinué sa pratique de tenir bureau à l'hôtel de ville et c'est presque en vain que les contribuables s'y rendaient pour le rencontrer. Les échevins, de leur côté, n'y venaient guère que pour assister aux séances du conseil de sorte que les contribuables n'avaient d'autre choix que de vider leur sac sur le bureau du gérant municipal. Situation anormale où les rôles ainsi renversés ne pouvaient engendrer qu'incompréhension et confusion.

Je n'ai jamais admis que la bureaucratie puisse se substituer à la démocratie et par voie de conséquence, j'ai toujours soutenu que les élus du peuple ont, comme tout premier devoir, d'être accessibles au public afin de recevoir ses doléances, prendre connaissance de ses demandes pour y faire droit quand elles sont légitimes, et lui fournir les renseignements qu'il désire. C'est, en fait, la règle que je me suis efforcé de suivre depuis les quinze années que je suis à l'hôtel de ville. Et c'est dans cette optique que le 5 juillet 1961, deux jours après mon élection, j'eus un tête-à-tête avec le gérant Léo Archambault pour lui dire qu'il n'aurait désormais à assumer d'autres tâches que celles

qui lui étaient dévolues par la loi des cités et villes. Mon entrée à l'hôtel de ville signifiait, à toutes fins utiles, un changement radical dans des habitudes qui, jusque là, étaient fortement ancrées. Nous nous étions compris et depuis lors, je crois que nous formons ensemble un tandem où chacun a pu jouer le rôle qui lui est propre.

Les deux premiers volets de la déclaration que je faisais en présidant ma première séance, touchaient donc à la question cruciale du partage des pouvoirs entre fonctionnaires et élus du peuple. Quant à l'autre partie ayant trait à la considération particulière que je manifesterais à l'endroit de la classe modeste, c'est une règle que j'ai toujours appliquée et à laquelle je continue de croire. Sans agir par discrimination contre ceux qui sont les plus favorisés, je considère qu'il faut davantage aider ceux qui sont démunis. Ce sont surtout ceux-là qui ont besoin du support des hommes publics et cette philosophie, j'en ai toujours fait le thème principal de mon administration comme maire.

On n'embrasse pas une carrière politique par hasard ou par accident. Il faut, au contraire, s'y préparer par un long cheminement. La politique est un dur métier que l'on apprend à l'école des revers et des vicissitudes. Pour peu que l'on se laisse abattre par le déboire et l'insuccès, elle devient un fruit amer et repoussant. C'est un combat où les adversaires sont sans merci et où les circonstances deviennent souvent un allié de choix. Le grand théoricien de la révolution russe, Léon Trotsky, disait un jour qu'en période de révolution, il n'y avait d'autres contraintes que les circonstances. Je considère que la même règle s'applique à la politique et je crois que l'élection du 3 juillet 1961 où je décidai d'exploiter à fond les circonstances qui avaient fait du gérant le porte-bagages de nos dirigeants municipaux, confirme singulièrement cette assertion. Il n'était pas question pour moi de mettre en doute ni la compétence, ni la probité du gérant, pas plus d'ailleurs que la compétence et l'honnêteté de mon adversaire, mais de démontrer que nos manda-

taires à l'hôtel de ville, avaient abdiqué certaines de leurs importantes responsabilités. Et une fois l'élection terminée, j'affirme que j'aurais manqué gravement à mon devoir si, cédant aux objurgations de trois ou quatre mécontents, j'avais privé la ville de La Tuque d'un administrateur public de la trempe de Léo Archambault. J'ai préféré subir les menaces et les horions de ces quelques forcenés plutôt que de brûler les intérêts des contribuables sur l'autel du ressentiment et de la rancœur.

Quand Jean-Marie Carrier, Odin Olsen, Jean Rivard et moi sommes entrés à l'hôtel de ville, nous ne formions aucune coalition au sens politique du mot. Nous gardions chacun notre liberté d'action et nos seules convergences se situaient au niveau de l'idéal commun qui nous animait : l'idéal de faire de La Tuque une ville progressive et avant-gardiste, une ville qui ferait parler d'elle et qu'on envierait pour sa vitalité et son dynamisme. Nous voulions donner à notre administration une dimension de prestige et une teinte de grandeur. Nous voulions sortir La Tuque de la somnolence, de l'apathie où elle s'était béatement installée, heureuse et satisfaite de ses succès financiers, de ses prouesses budgétaires et de sa dette publique exceptionnellement basse (\$285,000.) Nous étions prêts, voire impatientes, à la lancer dans une évolution rapide dont les phases seraient planifiées et coordonnées de telle sorte que le contribuable ne verrait pas ses redevances municipales augmenter. Défi exaltant, idéal enivrant, à la mesure de nos aspirations épiques !

La construction d'une aréna est au premier rang de nos préoccupations et nous savons que la jeunesse Latuquoise en a fait également son rêve. Elle a suivi avec un intérêt soutenu les travaux du comité formé par l'ancien conseil pour étudier ce projet et elle a été déçue d'apprendre le quasi-échec de ce comité. Elle nous a fait part de ses espoirs au cours de la campagne électorale et pour un, Roger Beudet, son représentant attiré, n'a pas cessé,

depuis notre élection, de nous convaincre de l'urgence du projet. Nous n'hésiterons pas à considérer cette question comme prioritaire si bien que dès la séance du 18 juillet, la deuxième de notre règne, nous recevons un rapport de notre collègue Jean-Marie Carrier à l'effet que le Canadien National est sur le point de rendre une réponse favorable à la demande que nous lui avons soumise de nous céder un terrain pour la construction de l'aréna. Le 15 août, Alphonse Audet, un ami personnel et ancien résident de La Tuque, vient me rencontrer à l'hôtel de ville pour m'informer que nous pouvons compter sur la collaboration du Canadien National pour obtenir le terrain demandé et dès le 5 septembre, deux mois après notre assermentation, le conseil adopte le règlement 453 relatif à l'emprunt de \$335,000. que nous voulons consacrer à ce projet. Le 11 septembre, l'assemblée des électeurs-proprétaires exigée par la loi, a lieu à l'hôtel de ville et cinquante-deux propriétaires demandent, par leur signature, que le règlement soit soumis au peuple pour approbation. Je fixe, séance tenante, le référendum au 27 et 28 septembre et j'informe la population qu'elle pourra obtenir tous les renseignements pertinents au projet lors d'une assemblée qui se tiendra à l'hôtel de ville le 25 septembre.

Ce soir-là, c'est une foule d'une centaine de personnes qui est présente et qui nous assaille de ses questions. Il y a évidemment du pour et du contre mais plus de sympathisants que de récalcitrants. Ceux-ci nous reprochent de ne pas avoir suffisamment mûri le projet et étayent leurs objections sur la non-rentabilité d'une aréna. Nous leur répondons que celle-ci devra autant que possible faire ses frais mais qu'advenant le contraire, nous devons mettre au chapitre des loisirs communautaires les immenses services qu'elle pourra rendre à notre jeunesse. Quand le vin est tiré, il faut le boire !

Les 27 et 28 septembre 1961, les électeurs-proprétaires approuvent le projet par une majorité de cent cinquante-et-un en nombre et de 128,900. en valeur et le 16

janvier 1962, le conseil accorde à Dubois Construction, pour la somme de \$291,656., le contrat de construction dont les travaux se dérouleront avec une célérité et une discipline peu communes.

Auguste Dubois a pris à coeur cet important projet. Il dirige son chantier avec une maîtrise exceptionnelle et en aucun temps, il n'est en retard sur la cédule très sévère que lui ont imposée les ingénieurs Labrecque & Vézina. Il sait que ses concitoyens ont les yeux rivés sur lui et ceci le stimule. Homme fier et loyal, il ne ternira point la renommée qu'il s'est acquise depuis longtemps comme principal entrepreneur de la nouvelle route qui relie La Tuque à la Basse-Mauricie, et son désir de doter sa ville d'un monument prestigieux, l'emballa. Jamais encore, je n'ai vu Auguste Dubois mû par une telle ferveur et un tel enthousiasme. Il veut attacher son nom à une oeuvre d'envergure. Le 27 septembre 1962, le «colisée municipal» est terminé et inauguré officiellement en présence d'une foule de 2,500 personnes lors d'une joute de hockey qui met aux prises le Canadien et son club-ferme de Hull-Ottawa, rencontre que j'ai personnellement négociée, deux mois plus tôt, grâce à la collaboration de David Molson, alors président de Canadian Arena Limited.

Avant de tourner la page de la construction du colisée, je veux rendre un hommage particulier à mon concitoyen et ami Auguste Dubois pour la contribution insigne qu'il a apportée à la municipalité en supportant sans récriminer le lourd déficit financier que cette construction lui a occasionné. Il n'a jamais réclamé un seul sou de compensation au conseil municipal pour éponger ce déficit, alléguant qu'il se devait de respecter ses engagements contractuels. Avec le recul du temps, la probité morale qu'il a alors manifestée m'apparaît comme un fait digne de mention et de reconnaissance publique.

Le nouveau conseil prend les bouchées doubles. Sa marche en avant est irrévocable. C'est l'ascension vers le

progrès, vers l'avenir. Nous sentons que le vent de l'appui populaire gonfle nos voiles et que nos réalisations sont appréciées. Nous avons reçu les félicitations de plusieurs organismes locaux pour l'aménagement de nouveaux terrains de stationnement sur les rues Tessier, St-Louis et Commerciale et les règlements que nous avons adoptés pour accentuer les travaux d'un nouveau réseau d'égouts de surface, n'ont suscité aucune opposition de la part des contribuables. Ces ouvrages, effectués dans le cadre de la loi des travaux d'hiver, ont été menés de front avec ceux du colisée municipal et ils ont procuré un emploi à plus de cent cinquante nécessaires. L'opinion publique est sous le coup d'un véritable réveil et elle voit ses nouveaux administrateurs comme des hommes férus de changements et prêts à s'attaquer à toutes les tâches. C'est dans cet esprit qu'elle nous demande avec instance de régler un problème de taille: celui de la qualité indiscutablement mauvaise de la réception de la télévision dans les foyers de La Tuque. Le bref historique qui suit raconte l'intervention du conseil dans cette épineuse affaire.

Depuis 1955, 2,300 abonnés qui ont individuellement versé la somme de \$125. pour acquitter les frais d'installation du câble communautaire à leur domicile en plus de payer un abonnement mensuel de \$3.00, se sont plaints en vain aux propriétaires du câble communautaire relativement à la pauvre qualité de l'image captée par leur appareil. A la fin d'octobre 1961, je décide de prendre en main le dossier des protestataires et j'invite l'ingénieur Gérard Malo, propriétaire de l'entreprise de distribution par câble, de venir discuter de ce problème à mon bureau de l'hôtel de ville. Gérard Malo est du type flegmatique dont les réactions, comme son regard, sont froides et impalpables. Sur un ton ni amical ni sévère, je lui expose que les abonnés du câble ont versé une somme qui frise les \$400,000. pour le service de la télévision, que son entreprise touche annuellement une autre somme de \$70,000. en mensualités de ces mêmes abonnés, et que l'heure est arrivée où, après six

ans d'atermoiements, sa compagnie se doit de moderniser son équipement afin de donner un meilleur service au public. Gérard Malo m'écoute avec une placide indifférence et pour toute réponse, il m'informe qu'il pourrait me poursuivre en loi à cause de certaines déclarations publiques que j'ai faites critiquant la qualité de son service. Il s'insurge contre une résolution adoptée par le conseil une dizaine de jours plus tôt, demandant au ministère fédéral des Transports de ne pas renouveler le permis d'opération de sa compagnie, et il quitte mon bureau en me faisant de vagues et puérides promesses.

Dès lors, j'ai la nette impression que mon interlocuteur est davantage intéressé au jeu du chat et de la souris qu'à procéder aux améliorations que nous lui demandons. Il faudra donc mettre le bistouri dans la plaie, et le 19 décembre 1961, le conseil délègue l'échevin Odin Olsen à Ottawa afin d'obtenir du ministère des Transports toutes les informations pertinentes à cette question de prime importance pour la population.

Gérard Malo assiste à toutes ces démarches avec une évidente passivité et pendant que le conseil avise sur les moyens à prendre, il négocie la vente de sa compagnie à cinq citoyens de La Tuque qui forment une nouvelle société sous la raison sociale de La Tuque Micro-Ondes Inc. Le 6 février 1962, le conseil décide de nommer un comité qui aura pour tâche d'étudier cette question en profondeur et de soumettre ses recommandations aussitôt que possible. Je siégerai comme membre de ce comité en compagnie de mon collègue Odin Olsen qui en deviendra officiellement président le 21 février 1962.

Travail ardu et difficile. Deux requérants s'affrontent et se disputent le privilège de dispenser le service de la télévision aux Latuquois : la compagnie La Tuque Micro-Ondes Inc. dont le président est le docteur Victor Potvin, et La Tuque Téléphone Company dont le président est J. F. Keenan. Le 15 avril 1962, le comité remet son rapport au con-

seil et après de longues et difficiles négociations, un permis est émis à La Tuque Téléphone Company qui offrira aux abonnés du câble communautaire, un service de télévision par micro-ondes.

Tout est bien qui finit bien. Depuis 1962, l'intervention énergique du conseil municipal aura permis à la population de bénéficier d'un excellent service de télévision par câble lequel est maintenant dispensé par la compagnie Electro-Vision (La Tuque) Inc., dirigée par deux Latuquois authentiques, Philippe Brassard et Brian Braithwaite.

Ajouterai-je, pour compléter ce chapitre, les démarches personnelles que j'entreprenais en 1968, pour obtenir de la Société Radio-Canada qu'elle établisse une station-satellite en notre ville? Foncièrement convaincu que la société d'état aurait mauvaise grâce de s'opposer à une requête qui lui permettrait de manifester un certain intérêt pour une région qu'elle ne pouvait desservir au même titre que la plupart des autres régions du Québec et du pays, je sou mets, en janvier 1968, ma demande à Marcel Ouimet, l'un des dirigeants de la société. J'ai frappé à la bonne adresse et c'est bientôt André Ste-Marie du personnel technique de Radio-Canada à Montréal qui s'occupe de notre requête et qui, régulièrement, me met au courant de la progression du dossier. Le 28 avril 1968, je suis convoqué à Ottawa pour soutenir devant la Commission de la Radio et de la Télévision Canadienne (CRTC), la requête soumise par Radio-Canada d'obtenir le permis nécessaire à la construction d'une station-satellite reliée à CBVT-Québec. Le CRTC reçoit favorablement cette demande et depuis 1969, cette station-satellite qui s'élève sur la montagne non loin de l'ancienne tour des garde-feux, à l'est de notre ville, permet aux téléphiles de la Haute-Mauricie de recevoir gratuitement la programmation du canal 11 de Québec. Cette réussite, complètement apolitique, nous la devons à l'excellente collaboration de trois amis: Marcel Ouimet, personnage influent de Radio-Canada, aujourd'hui décédé, André Ste-

Marie toujours au service de la société d'état à Montréal et Massue Belleau, autre employé-câdre de Radio-Canada, fils de l'avocat Edouard Belleau qui a longtemps exercé sa profession à La Tuque. Je venais d'avoir une autre preuve que les choses répétées et redemandées finissent toujours par être accordées.

L'atmosphère qui règne à l'hôtel de ville au printemps de 1962, moins d'un an après notre élection, est excellente. Il n'est plus question de méfiance ou d'appréhension. Au contraire, c'est un climat de franche collaboration qui s'est établi entre anciens et nouveaux conseillers. Le gérant municipal et les autres fonctionnaires sentent que nous ne sommes pas là pour châtier mais pour travailler. Je suis fidèle à ma promesse d'être présent à l'hôtel de ville chaque après-midi pour y recevoir le public. En outre, dès 10:30 hrs, du matin, je me rends au bureau du gérant pour parler d'administration, discuter des différents projets en cours et m'informer de certaines questions de régie interne. La formule est agréable et elle permet un dialogue essentiel entre l'administration proprement dite et ceux qui ont reçu un mandat du peuple. Le partage des pouvoirs ne doit pas être illusoire. Il doit se concrétiser dans les faits. Si la loi des cités et villes donne au gérant des pouvoirs très étendus, il n'en reste pas moins que l'autorité souveraine est entre les mains des élus du peuple et je soutiens que le succès d'une administration municipale repose en très grande partie sur l'entente et la parfaite collaboration conseil-gérant. Diviser ces deux éléments, les éloigner de leur but commun, c'est du même coup compromettre sérieusement toute chance de réussite. Depuis quinze ans que je suis maire de ma ville, des centaines de témoignages m'ont indiqué que la coopération entre le conseil et le gérant, dans le respect intégral de l'autonomie et des prérogatives de l'un et l'autre, est la recette la plus sûre d'une administration progressive. Et j'ajouterai que cette coopération, comme dans le mariage, doit se manifester en supportant les défauts, les déficiences et les faiblesses de

l'une et l'autre des deux parties. Je ne serai jamais pharisien au point de dire que Diogène aurait eu plus de chance de trouver le juste qu'il cherchait s'il avait promené son fanal à l'hôtel de ville de La Tuque, car Dieu, en créant l'humanité, n'avait certes pas fait exception pour notre ville.

Au Parlement de Québec, il est question depuis quelques mois de nationaliser les compagnies d'électricité. Le gouvernement libéral a amorcé le débat en lançant une campagne de presse savamment orchestrée par René Levesque, ministre des Richesses Naturelles dans le cabinet de Jean Lesage. C'est la phase préliminaire de l'élection provinciale qui doit avoir lieu le 14 novembre 1962. Le 6 juin, lors d'une assemblée de la Ligue des Citoyens de La Tuque à laquelle je suis invité, je fais une déclaration à l'effet que la nationalisation des compagnies d'électricité risquera de faire perdre à la municipalité et à la commission scolaire de La Tuque, la somme annuelle de \$340,000. que la Shawinigan Water & Power verse en taxes. Je me base sur l'article 41 de la loi créant l'Hydro-Québec qui stipule : « L'Hydro-Québec paiera toutes les taxes municipales et scolaires imposées *sur les fonds de terre et les bâtiments* qu'elle possède comme un contribuable ordinaire mais elle n'est assujettie à *aucune autre imposition* ». En d'autres termes, cet article excluait toutes taxes municipales et scolaires aux barrages, lignes de transmission, lignes de distribution, postes de transformation et sous-stations de l'Hydro, ces installations n'étant *ni des fonds de terre, ni des bâtiments*.

Ma déclaration, publiée dans *Le Nouvelliste* et reprise par la presse canadienne, fait son tour de presse. Le Soleil de Québec, Le Devoir, La Presse, La Gazette, et Le Star, de Montréal, la commentent largement. Le Devoir des 12 et 14 juin 1962, sous la plume de Paul Sauriol, publie deux éditoriaux pour y faire écho et il demande à René Levesque de clarifier la situation en déclarant sans équivoque si les



Pont suspendu sur le Saint-Maurice, acquis par la ville de la Cie Internationale de Papier.

Vue partielle du camping municipal.





Le parc Saint-Louis.

*L'une des sept piscines de quartier
que l'on trouve à La Tuque.*





Le départ du grand marathon international sur le lac Saint-Louis. Les plus grands nageurs s'y donnent rendez-vous.

Festivités populaires au parc Saint-Louis à l'occasion des « 24 heures de La Tuque ».



municipalités du Québec qui perçoivent des taxes des compagnies d'électricité, risquent d'être pénalisées advenant la nationalisation. L'affaire rebondit à la séance du 27 juin de l'assemblée législative au cours de laquelle Daniel Johnson, chef de l'opposition, et Romulus Ducharme, député de La-violette, interrogent René Levesque et réfutent l'affirmation qu'il m'a faite dans une lettre datée du 11 juin 1962, où il me disait ce qui suit :

« L'Hydro-Québec est tenue de payer les taxes municipales et scolaires au même titre que les compagnies d'électricité. La loi de l'Hydro est formelle sur ce point. Le jour où les propriétés de la compagnie d'électricité Shawinigan passeraient à l'Hydro, les taxes municipales et scolaires continueraient d'être payées comme auparavant. »

Daniel Johnson soutient que l'article 41 de la loi de l'Hydro contredit l'affirmation du ministre et il s'ensuit un long débat à l'assemblée législative. Quant à moi, je tiens bien en main cette lettre de René Levesque et je me dis qu'advenant l'étatisation des compagnies d'électricité, elle constituera un engagement formel de l'Etat en vertu du principe de la solidarité ministérielle.

Le 4 juillet 1962, le vice-président aux relations extérieures de la Shawinigan, Maurice D'Amours, m'adresse une lettre dans laquelle il appuie mes arguments en se référant particulièrement aux dispositions de l'article 41 de la loi créant l'Hydro-Québec, article qui a fait l'objet de la vive passe d'armes entre Daniel Johnson et René Levesque le 27 juin à l'assemblée législative. René Levesque, qui a reçu copie de cette lettre, ne tarde pas à la commenter et le 16 juillet, il réitère publiquement l'affirmation qu'il me faisait dans sa lettre du 11 juin à l'effet que l'Hydro paierait des redevances aux municipalités et aux commissions scolaires tout comme la Shawinigan. Cette nouvelle affirmation du ministre reçoit une large publicité de la presse tant francophone qu'anglophone.

Le 31 août suivant, la Conférence des Maires du Coeur du Québec, présidée par J. A. Mongrain, maire de Trois-Rivières, tient une importante réunion à La Tuque et se prononce contre l'étatisation. J.-A. Mongrain va même jusqu'à qualifier de supercherie «la politique socialiste du gouvernement Lesage». Dans la bouche d'un ex-candidat libéral, vedette de son parti par surcroît, les propos du maire de Trois-Rivières font boule de neige et ont leur écho jusqu'au Parlement de Québec. La controverse est bel et bien engagée et elle aura ses séquelles jusqu'au coeur de la campagne électorale qui reportera Jean Lesage au pouvoir muni du mandat l'autorisant à nationaliser le secteur privé des compagnies d'électricité.

Le 30 janvier 1963, je demande à Jean Lesage de me confirmer par lettre l'engagement qu'il a pris publiquement durant la campagne électorale, d'obliger l'Hydro-Québec à payer des taxes municipales et scolaires au même titre que la Shawinigan Water & Power. Le 1er février, il m'adresse la réponse suivante :

« En réponse à votre lettre du 30 janvier, je dois vous dire que l'engagement que j'ai pris demeure toujours aussi définitif que le jour où je l'ai annoncé.

L'Hydro-Québec paiera des taxes municipales et scolaires au même niveau que celles qui vous sont versées par la compagnie d'électricité Shawinigan. Je vous prie de croire toujours, cher monsieur le maire, à l'assurance de mes sentiments distingués. »

Le premier-ministre du Québec venait d'écrire l'épilogue d'une affaire qui aurait pu avoir de sérieuses conséquences sur l'économie municipale de plusieurs villes du Québec si La Tuque n'avait pas sonné le clairon. Et j'ajouterai que la démocratie sera en bonne santé aussi longtemps qu'il y aura, de temps à autre, de semblables coups de clairon.

L'année municipale 1962-63 se termine dans un climat de satisfaction. Les réalisations du conseil ont été nombreuses et fécondes. Nous avons profité pleinement des avantages de la loi fédérale des travaux d'hiver en effectuant la pose des égouts collecteurs entre la rivière St-Maurice et le boulevard Ducharme, en procédant à une nouvelle phase du réseau d'égouts de surface, en élargissant une partie de la rue St-Louis et en construisant un mur de soutènement sur la rive est de la rivière St-Maurice au quartier Bel-Air à même un octroi spécial de \$125,000. obtenu du ministère des Richesses Naturelles. L'année fiscale s'est terminée avec un surplus de \$1,839. et La Tuque a eu l'honneur, les 30, 31 août et 1er septembre 1962, de recevoir la visite du gouverneur-général Georges Vanier et de son épouse. Nous envisageons l'avenir avec une confiance et un optimisme amplement partagés par une population qui ne cesse de nous manifester son encouragement et son appui.

Le 4 mai 1963, nous adoptons le budget de l'année fiscale 1963-64. De l'ordre de \$738,300., le nouveau budget ne comporte aucune majoration de taxes. Léo Archambault a épousé le style des nouveaux élus et fait montre d'une excellente collaboration. Il veut, comme nous, donner à La Tuque un nouveau visage, un visage modèle. Prudent et circonspect au début, il est maintenant détendu et plus dégagé : pourtant, son inflexibilité comme administrateur demeure la même et l'on ne le prendra jamais à improviser. Avant de se lancer dans la réalisation d'un projet, il en scrutera toutes les données et fera une analyse très critique du coût qu'il représente. Perfectionniste, il exige autant de lui que de ses subalternes. Il ne connaît pas le régime du neuf à cinq; sa journée de travail, c'est ce qu'il doit faire aujourd'hui pour être prêt demain. Il travaille avec méthode et déploie une ardeur excessive dans tout ce qu'il entreprend. La vie banale répugne à sa nature. Il ne peut que très difficilement s'astreindre à la routine des entrevues que vendeurs et solliciteurs lui demandent. L'hôtel de ville,

pour lui, est un laboratoire de travail, non un lieu de sollicitation. Son tempérament vivace tolère mal la contradiction mais admet la discussion. Il croit en lui et cette confiance lui confère une fermeté qui désarme souvent son interlocuteur. Léo Archambault est entier comme sa franchise et sa loyauté, et quand il se donne, il se donne avec ses défauts et ses qualités ce qui fait de lui un administrateur parfois durement controversé mais secrètement admiré. Cette ville d'un nouveau visage et rêvée de nous, Léo Archambault nous aidera à la faire et à la bâtir.

Le système de l'alternance exigera que les trois échevins élus au scrutin de 1960, Alfred Bolduc, Richard Rioux et Roland Villeneuve, retournent devant le peuple le 2 juillet 1963. Alfred Bolduc, le doyen du conseil, voit son siège contesté par Jean-Paul Aubé et Aurélien Levesque, cependant que Richard Rioux et Roland Villeneuve doivent respectivement faire face à Liboire Boutet et Adélard Duchesneau. Celui-ci se désiste le lendemain de l'appel nominal et Roland Villeneuve est proclamé élu par acclamation dans le quartier-deux. Le jour du scrutin, la population du quartier-un accorde sa faveur à Jean-Paul Aubé par une majorité de 29 voix et dans le quartier-trois, elle réélit Richard Rioux par une pluralité de 39 votes. Jean-Paul Aubé, ingénieur-stationnaire à la CIP, sera donc la seule nouvelle figure à siéger au conseil.

L'immeuble de l'hôtel de ville construit en 1913 donne depuis longtemps des signes de sénilité. Il ne répond plus aux besoins d'une ville en pleine expansion. Son exigüité le rend de moins en moins fonctionnel et l'image physique qu'il projette sied mal dans le décor d'un centre-ville qui veut se rajeunir.

A la fin de 1963, je prends sur moi d'adresser une lettre au ministre René St-Pierre du gouvernement provincial lui suggérant de se porter acquéreur de l'hôtel de ville pour y centraliser les services gouvernementaux ayant pignon sur rue à La Tuque. La réponse du ministre est sèche : il

prend note de notre offre « pour future considération ». En avril 1964, je tente une ultime démarche à Québec et je reçois la réponse définitive du ministre St-Pierre : le gouvernement ne voit pas la possibilité de se porter acquéreur de notre hôtel de ville ni à brève ni à longue échéance. Il faudra donc songer à une nouvelle formule.

Au début de mai 1964, deux mois avant la fin de notre premier mandat, le conseil adopte un nouveau budget sans augmentation de taxes. L'année fiscale qui vient de se terminer a été marquée par la construction d'un chalet que nous avons mis à la disposition du club de ski, organisation sans but lucratif qui oeuvre depuis une vingtaine d'années à La Tuque. Cette construction a coûté \$76,000. et nous avons récupéré une subvention-chômage de \$30,000. laissant un coût net de \$46,000. D'autres travaux d'envergure ont également été exécutés dans le cadre de la loi des travaux d'hiver pour un montant global de \$625,000. pour lesquels nous avons récupéré des subventions totalisant \$425,000. La continuation de notre réseau d'égoûts pluviaux a constitué le principal projet de ce vaste programme de travaux d'hiver au cours de l'année municipale 1963-64.

Le conseil a bonne presse et ne craint pas le verdict que l'électorat sera appelé à rendre le 6 juillet 1964; et dès le début de juin, j'annonce à la population que je briguerai à nouveau ses suffrages. A l'appel nominal du 25 juin, je suis réélu par acclamation de même que Jean-Marie Carrier qui a sollicité un nouveau mandat comme échevin du quartier-un. Odin Olsen a décidé de ne pas se représenter et son siège est convoité par quatre aspirants: Roger Bourassa, Adélar Duchesneau, Odinat Lapointe, tous trois employés à l'usine CIP ainsi que par Marcel Roy, homme d'affaires. Dans le quartier-trois, Jean Rivard devra se défendre contre l'ingénieur Lionel Martel de la CIP. Le 6 juillet, Marcel Roy remporte la victoire par une majorité de 145 votes dans le quartier-deux et Jean Rivard conserve son siège du quartier-trois par une pluralité de 28 voix.

Dès la séance du conseil qui suit l'élection, le projet d'un nouvel hôtel de ville refait surface et à la mi-août, nous annonçons à la population que nous adopterons un règlement en vue de construire un nouvel immeuble au coût de \$320,000. à l'extrémité sud du parc St-Eugène. Le poste d'incendie sera intégré au nouvel immeuble et le vieil hôtel de ville servira à loger différentes associations et organismes publics de la ville. Je rencontre les principaux marchands du centre-ville quelques semaines plus tard, afin de leur expliquer le projet et je sens immédiatement une certaine opposition de leur part. Le site du parc St-Eugène ne leur convient pas et ils veulent à tout prix que le nouvel édifice soit construit sur la rue Commerciale. La Chambre de Commerce m'invite aussi à la rencontrer et me fait savoir qu'elle est contre le site du parc. Les 12 et 13 novembre 1964, les électeurs-proprétaires, lors d'un référendum, se prononcent contre le projet et nous nous soumettons à ce verdict avec une totale résignation. Un an plus tard, en novembre 1965, nous entreprenons, toujours en vertu du programme anti-chômage, les importants travaux de rénovation et de modernisation du magnifique hôtel de ville que nous avons aujourd'hui et le 4 mai 1966, nous recevons, pour l'inaugurer officiellement, l'honorable Bernard Pinard, ministre de la Voirie et délégué officiel du gouvernement du Québec, Jean-Louis Doucet, sous-ministre des Affaires Municipales, plusieurs maires de la Mauricie ainsi que de nombreux dignitaires locaux et de l'extérieur. Nous étions fiers de cette nouvelle réalisation dont le coût total se chiffrait à \$160,000. et le coût net, compte tenu de la récupération-chômage et d'un don spécial de \$10,000. de la CIP, à \$100, 500. Les travaux exécutés par l'entrepreneur Marcel Goulet de La Tuque, avalent respecté les exigences prescrites par la loi remédiate au chômage laquelle imposait une limite de six mois pour qu'ils soient terminés. Véritable course contre la montre quand on sait qu'il avait presque fallu démolir le vieil immeuble et le reconstruire à neuf.

Le vieux garage municipal de la rue Kitchener ne cadrerait plus dans le paysage rafraîchi que La Tuque était en

train de se donner. C'était une bâtisse vieillotte et fatiguée rendue à bout de souffle. La machinerie municipale y était entassée pêle-mêle comme dans un placard branlant et éreinté. Nous n'hésiterons pas à remplacer cette antiquité et dès l'hiver 1965, nous préparons un projet-chômage pour construire un nouveau garage sur les terrains que nous avons acquis du Canadien National lors de la construction du colisée municipal. Cinq mois plus tard, c'est une bâtisse aux lignes harmonieuses qui s'élève à quelque 500 pieds du colisée. Cette construction a coûté \$137,300. et elle nous vaudra une récupération-chômage de \$57,000. ce qui laissera aux contribuables un coût net de \$80,300. à payer. Deux ans plus tard, nous y ajouterons une remise à sable au coût net de \$18,000.

Au conseil, c'est l'entente et l'harmonie d'une famille unie qui règnent. Nous sommes littéralement enfiévrés par ce désir viscéral de voir notre ville progresser et de la voir s'affirmer dans tous les domaines. Nous amplifions notre élan vers une promotion touristique planifiée en autorisant le gérant à préparer des dépliants publicitaires attrayants, et nous endossons la remarquable initiative d'un jeune homme d'affaires dynamique et entreprenant, Gaston Fortin, qui a conçu l'idée d'un vingt-quatre heures de nage professionnelle par équipe au lac St-Louis. La première de cette classique sportive de grande envergure en juillet 1965, remporte un succès tellement retentissant que La Tuque fait parler d'elle dans plusieurs pays du monde. Gaston Fortin, comme je le dis souvent, aura été dès 1965, le générateur de cet essor touristique que La Tuque connaît depuis maintenant onze ans.

En mars 1965, je prends sur moi d'annoncer à des centaines de skieurs réunis à l'hôtel Windsor à l'occasion de leur festival annuel, que le conseil va municipaliser les installations que le club de ski possède dans la montagne à l'est de la ville. Ma déclaration est reçue par quelques cris de protestation mais elle tombe à point puisque les dirigeants du club, dans leur for intérieur, se rendent compte

que seule la municipalité a les moyens financiers et les leviers de commande nécessaires pour assurer le progrès et l'épanouissement de ce sport très populaire. Un mois plus tard, les négociations s'amorcent pour réaliser l'entente qui débouchera dès l'automne 1966 sur la municipalisation de tout l'actif-ski. Depuis lors, le centre municipal de ski de La Tuque a connu des améliorations qui en font l'un des mieux aménagés et des plus populaires de la région. Il fonctionne sous la responsabilité du service municipal de la récréation, mis sur pied en mai 1965, et il constitue depuis son existence, l'une des plus importantes contributions à la structure de nos loisirs communautaires.

Dans le domaine industriel, mon collègue Jean-Marie Carrier devient soudainement la pierre de touche d'un événement important. Jean-Marie Carrier est l'ami et l'organisateur politique de Jean Chrétien qui a été élu, en 1962, député fédéral du comté de St-Maurice-Lafleche auquel appartient alors la ville de La Tuque. En septembre 1965, Jean-Marie Carrier m'informe confidentiellement que Jean Chrétien peut, grâce à son influence, convaincre les dirigeants de Canadian Converters Company, fabricants de la chemise Tooke-Van Heusen, d'implanter une nouvelle usine à La Tuque moyennant que nous puissions fournir une bâtisse à la compagnie. Les premiers contacts officiels s'établissent sans tarder entre nous et Jean Chrétien qui nous confirme l'heureuse nouvelle. Nous mettons aussitôt le conseil au courant du projet et décision est prise de créer un fonds industriel qui servira à construire une bâtisse de cent pieds par deux cents pieds. Cependant, la municipalité ne possède aucun terrain pouvant répondre aux besoins d'une telle construction et il me faut entreprendre immédiatement des démarches auprès du président de la CIP, E.B. Hinman, afin d'obtenir, pour la somme nominale de un dollar, un terrain qu'elle possède à l'ouest du Boulevard Ducharme à l'entrée de la ville. Dans moins de deux semaines, la CIP fait droit à notre demande et le gérant est autorisé à procéder à la préparation des plans de la bâtisse. Six mois

plus tard, Les Entreprises Goulet qui ont obtenu le contrat de construction, après demande de soumissions publiques, nous livrent la bâtisse et la compagnie *Les Chemises La Tuque Limitée* commence ses opérations au printemps de 1966 en fournissant un travail régulier à quelque quatre-vingts employés. Malheureusement, en février 1969, l'usine devra fermer ses portes en raison de difficultés financières inhérentes à la concurrence de produits asiatiques qui inondent le marché canadien.

A mon arrivée à l'hôtel de ville en 1961, la compagnie CIP venait tout juste de conclure une entente ratifiée par la loi 181 de la législature provinciale en vertu de laquelle elle verserait, pendant quatre ans, une somme totale de \$209,250. en redevances municipales de toute nature. En mai 1965, accompagné du gérant municipal, je négocie une nouvelle entente avec CIP pour une période de trois ans. Cette entente stipule que nous recevrons \$275,000. pour la première année et \$300,000. pour chacune des deux autres années. Il n'est plus question de soumettre ces ententes à la législature provinciale pour ratification étant donné les modifications apportées à la loi des cités et villes par le gouvernement Lesage; c'est le conseil seul qui a désormais le pouvoir de les valider. Mes collègues du conseil n'ont, bien sûr, aucune réticence à légaliser l'accord nettement plus avantageux que nous venons de conclure avec la CIP.

Le 5 mai 1966, le gérant soumet au conseil son rapport annuel pour l'année fiscale qui s'est terminée le 30 avril. Ce document fait état des réalisations de l'année écoulée et souligne, une fois de plus, l'excellente situation financière de la municipalité. Les loisirs communautaires retiennent une large part du rapport qui contient des statistiques éloquentes sur la participation de la population aux divers loisirs organisés. Le colisée municipal a attiré 146,285 personnes soit 78,675 participants et 67,610 spectateurs. L'équipe de hockey *Les Loups de La Tuque* qui évolue dans la ligue mauricienne de calibre intermédiaire, a remporté le

championnat du circuit cependant que nos porte-couleurs ont raflé plusieurs honneurs dans les compétitions régionales de ski. Dans le secteur des travaux publics, les réalisations du colisée municipal, du chalet municipal de ski, du garage municipal, de l'hôtel de ville, du parachèvement du parc St-Louis, de l'élargissement de plusieurs rues, des terrains de stationnement, du mur de soutènement de la rivière St-Maurice, du réseau d'égouts et d'aqueduc, ont coûté la somme de \$3,910,000. pour laquelle nous avons récupéré \$1,941,000. en subventions gouvernementales, laissant un coût net, à être défrayé à même nos budgets et par le biais de règlements d'emprunt, de \$1,969,000. Depuis quatre ans, cette nomenclature imposante de travaux, tous réalisés sans augmentation de taxes, aura été financée dans une proportion de 31% à même les différents budgets annuels.

Le 16 juin 1966, Daniel Johnson est assermenté comme premier ministre du Québec. Sa victoire, devant un Jean Lesage jugé invincible par presque toute la presse, a causé une profonde surprise d'un bout à l'autre du pays. L'Union Nationale reprenait le pouvoir après une éclipse de six ans. Romulus Ducharme s'est retiré de la vie publique avant l'élection et c'est un ami de longue date, André Leduc de Grand'Mère, qui lui succède comme député de Laviolette.

Nous avons conclu avec le précédent gouvernement une entente en vertu de laquelle un octroi de \$90,000. doit nous être versé pour la construction d'une bibliothèque municipale dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale relative à la commémoration du centenaire de la confédération. C'est avec le ministre Bona Arseneault, secrétaire provincial dans le cabinet Lesage, que nous avons négocié cette entente et je m'inquiète quelque peu du sort que le nouveau gouvernement peut réserver aux accords négociés en pleine période pré-électorale. Vers la fin de juin 1966, je rejoins donc Daniel Johnson par téléphone et je lui fais part de mes inquiétudes. Il m'assure que nous n'avons rien

à craindre et que nous ne devons rien déranger dans la préparation de notre projet. Yves Gabias, le nouveau secrétaire provincial, me confirmera d'ailleurs, quelques jours plus tard devant André Leduc, que notre entente a dûment reçu l'approbation finale des deux gouvernements, et c'est lui qui viendra le 12 juin 1967, inaugurer officiellement la bibliothèque qui s'élève aujourd'hui à l'extrémité sud du parc St-Eugène. Pendant que Yves Gabias, au nom du Québec, et Jean Chrétien, au nom du Canada, péroraient tour à tour sur l'estrade d'honneur dressée en face de la bibliothèque, je me disais tout bas que l'amitié fait toujours bien les choses.

La réfection de l'entrée sud de la ville est une question qui retient toujours l'attention du conseil. Le gérant municipal a préparé un plan détaillé d'un projet que nous décidons, avec l'appui d'André Leduc, de soumettre au nouveau ministre de la Voirie, Fernand Lafontaine, en le priant respectueusement de bien vouloir y apporter la contribution financière du gouvernement. C'est un aménagement de \$125,000. qui comporte l'élargissement de la voie à cinquante pieds, la pose de lampadaires métalliques et un nouvel asphaltage sur une longueur de cinq mille pieds. Le 11 août 1966, grand palabre au bureau du ministre Lafontaine à Québec. Accompagné du député Leduc et de Léo Archambault, j'obtiens que le ministère de la Voirie se charge des travaux moyennant une contribution municipale de \$50,000. et un an plus tard, en septembre 1967, ceux-ci sont en cours. Nous respectons notre engagement d'acquitter la facture de \$48,965. qui nous est adressée par le ministère de la Voirie à la fin de 1968, mais nous entreprenons immédiatement des démarches pour demander au ministre Lafontaine un octroi de \$50,000. en compensation de ce paiement. Le 10 février 1969, je reçois un appel téléphonique de mon ami Jean Langevin, sous-ministre adjoint à la Voirie, m'informant qu'il a reçu instruction de prévoir au budget 1969-70 du ministère, une somme de \$50,000. à nous être versée en octroi. A toutes fins utiles, cela signifiait que les

travaux de réfection de l'entrée sud de la ville étaient entièrement payés par Québec. Mille mercis et révérences ! Le gouvernement, par cet octroi, remboursait à la municipalité sa contribution de \$48,965. plus \$1,035.

Mon deuxième mandat tire à sa fin et je devrai retourner devant le peuple le 3 juillet 1967 en même temps que Jean-Marie Carrier, Jean Rivard et Marcel Roy. Une rumeur circule que Jean-Marie Carrier a des vellétés de briguer les suffrages à la mairie. Je ne lui en souffle mot. Nous sommes deux amis et je sais que s'il convoite réellement le poste de maire, il aura assez de loyauté pour m'en parler. Quelques jours après la parution de l'avis public relatif à l'élection, Jean-Marie Carrier s'amène à mon bureau et il m'assure, contrairement à la rumeur publique, qu'il n'a pas l'intention de me faire la lutte. Je le crois sur parole d'autant plus que je n'ai guère l'habitude de prêter l'oreille aux potins d'élection. Nous nous donnons une franche poignée de main et nous nous souhaitons mutuellement bonne chance.

Jean Rivard a déjà annoncé qu'il sollicitera un troisième mandat dans le quartier-trois cependant que Marcel Roy laisse filer les événements dans le quartier-deux. L'appel nominal doit se dérouler le 26 juin. J'ai fait des sondages dans les différentes couches de la population et ceux-ci sont excellents. Léo Lebel s'offre pour recueillir les signatures nécessaires à mon bulletin de présentation et il reçoit partout un accueil favorable. Quinze jours avant l'appel nominal, j'apprends que l'ex-échevin Odin Olsen fait du porte-à-porte dans son arrondissement pour évaluer ses chances, et le jour de l'appel nominal, il devient officiellement mon adversaire. Dans le quartier-un, Jean-Marie Carrier devra défendre son siège contre Georges Duchesneau cependant que Marcel Roy aura Guy Gravel comme adversaire dans le quartier-deux. Dans le quartier-trois Jean Rivard doit affronter deux opposants : Marcel Audy et Yvon Messier.

La campagne électorale est calme et paisible. L'assemblée contradictoire traditionnelle de l'appel nominal n'a pas favorisé Odin Olsen qui n'a marqué aucun point. Je ne tiens aucune assemblée publique et limite ma campagne à quelques courtes causeries radiophoniques et quelques messages publicitaires dans le journal local.

Guy Doré et Pierre Fillion sont en charge de mon organisation. Le jour du vote, 3,612 électeurs inscrits sur la liste électorale peuvent exercer leur suffrage. Au dépouillement du scrutin, les 2,275 qui s'en sont prévalu, me réélisent par 805 votes de majorité, la plus considérable qui ait encore été obtenue à La Tuque. Dans le quartier-un, Jean-Marie Carrier conserve aisément son siège avec une majorité de 286 voix sur Georges Duchesneau. Dans le quartier-deux, Marcel Roy triomphe de Guy Gravel par une majorité de 239 votes et dans le quartier-trois, Jean Rivard perd son siège aux mains de Yvon Messier, élu par une majorité de 19 voix.

La population bénéficie de plus en plus des installations que nous avons mises en place dans le domaine des loisirs communautaires et des récréations publiques. Depuis 1966, nous avons construit cinq mini-piscines dites « pataugeuses » dans différents secteurs de la ville au coût moyen de \$20,000. chacune, lesquelles ont été fréquentées, chaque été, par quelque 70,000 enfants. Le service municipal de la récréation a coordonné aussi d'autres loisirs communautaires tels la natation, le tir à la carabine, le tennis, le baseball, la balle-molle, le hockey et le ski. Le hockey mineur et le ski, de loin les deux disciplines les plus populaires, ont enregistré respectivement 130,000 et 72,000 présences.

Le conseil est constamment à l'affût de nouvelles idées. En maintes circonstances, nous avons effleuré des projets susceptibles de valoriser l'énorme potentiel touristique de La Tuque dont particulièrement celui d'un terrain de camping. Marcel Roy et Jean-Paul Aubé sont les plus ardents

protagonistes de ce projet. Nous lançons l'idée dans le public et un comité de citoyens qui s'est précisément donné pour mission d'étudier les possibilités touristiques de la ville, nous suggère d'aménager ce camping en bas de l'escarpement longeant l'aéroport municipal au sud de la ville. Jean-Paul Aubé qui, de son propre chef, a exploré différents sites où un tel projet pourrait être réalisé, fait pression pour que nous examinions de près un terrain appartenant à l'Hydro-Québec en bordure de la route 19-nord. Sa suggestion rallie l'opinion des membres du conseil d'autant plus que le ministère de la Santé a refusé son consentement au site adjacent à l'aéroport en raison de l'insalubrité de l'eau. Il s'agira donc d'acquérir de l'Hydro-Québec ce terrain de quarante-cinq acres aux meilleures conditions possibles. Nous sommes alors en novembre 1966.

Le 16 du même mois, accompagné du gérant, je déclenche, au siège social de l'Hydro-Québec à Montréal, l'offensive-terrain. Tâche ardue qui nous obligera à déployer toutes nos ressources de persuasion auprès de plusieurs cadres de la puissante société d'état. Nous sortons finalement de l'immeuble de la rue Dorchester avec une promesse de vente du terrain en question au prix très modique de \$3,200. Ce premier jalon nous permettra d'exploiter les beautés naturelles du site choisi et d'entreprendre l'exécution de la première phase des importants travaux que nous avons à exécuter.

Il existe au Québec un organisme qui a nom ARDA (Aménagement Régional Développement Agricole) dont la mission consiste à administrer un programme de développement conçu en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Les deux ministres responsables de cet organisme sont Gabriel Loubler et Clément Vincent respectivement ministre du Tourisme et de l'Agriculture. Ce sont deux amis que je mets officiellement au courant du projet que nous voulons réaliser en vue de requérir leur aide pour bénéficier des avantages de l'entente ARDA.

Leur réaction est excellente et à la suite de plusieurs rencontres, nous sommes autorisés à présenter une demande de subvention de l'ordre d'environ \$500,000.

Il s'ensuit une série de consultations et de rencontres avec les fonctionnaires de l'ARDA et du ministère du Tourisme pour établir et justifier l'aide financière demandée et, dans l'espace de quelque dix-huit mois, le Conseil du Trésor accorde à la municipalité des subventions totalisant l'importante somme de \$740,000 pour un investissement total prévu de \$1,260,000. Nous venions de réaliser, en moins de trois ans, une oeuvre dont l'envergure allait largement dépasser les frontières du Québec, une oeuvre-maîtresse qui donnait à La Tuque un nouveau visage et qui la plaçait aux premiers rangs des centres touristiques du Québec.

Faire l'historique du camping municipal de La Tuque sans parler des efforts que nous avons déployés, de l'insistance que nous avons mise, des portes que nous avons ouvertes, pour atteindre notre but, serait l'amputer de ses éléments fondamentaux. Il est assez évident que si la municipalité avait été laissée à elle-même pour réaliser cette oeuvre gigantesque, celle-ci n'aurait jamais vu le jour. Nous jouions donc gros jeu en nous lançant dans un projet qui aurait pu avorter si, dès le début, nous n'avions analysé nos chances de réussite vis-à-vis de la loi ARDA, cette loi que les provinces anglophones du pays utilisaient largement depuis plusieurs années alors que nous du Québec, très bêtement, nous semblions la boudier. Pourtant, elle nous fournissait l'occasion de profiter des deniers du gouvernement fédéral dans une proportion égale à celle de la province sans que nous ayons à nous prosterner devant Ottawa puisqu'il s'agissait d'une loi encadrée dans une entente des deux gouvernements et, au surplus, d'une loi administrée par Québec. Gabriel Loubier dont le ministère constituait en quelque sorte le pivot des activités de l'ARDA, me disait un jour : « Nous du Québec, nous nous réveillons toujours cinq ans trop tard et au lieu de passer

notre temps à pester contre Ottawa, nous devrions faire comme les autres provinces et aller chercher ce qui nous revient ». Bien sûr, pour décrocher une subvention aussi considérable, avait-il fallu préparer de nombreux mémoires, convaincre plusieurs interlocuteurs, effectuer de nombreux voyages à Québec, contourner de multiples embûches, rencontrer les bons fonctionnaires au bon moment, s'assurer de puissants appuis, mais tout cela faisait partie du jeu et ne nous décourageait point. Pour nous, c'était la rançon du succès et la clef de la réussite.

Huit ans se sont écoulés depuis. Huit ans durant lesquels notre fameux camping a joué le rôle prépondérant de générateur économique dans le fabuleux essor que La Tuque a connu et continuera de connaître. Artisan de cet outil essentiel à notre économie avec mes collègues du conseil et le gérant municipal qui en est l'architecte indiscutable, je soutiens que le camping municipal de La Tuque fut créé en son temps car si nous en avions retardé l'avènement, il serait devenu irréalisable en raison de la montée fulgurante des coûts et des difficultés insurmontables dans lesquelles nous aurions été placés pour pouvoir bénéficier des subventions gouvernementales obtenues en 1969.

L'éloge du terrain de camping de La Tuque a été fait dans de nombreux quotidiens du Québec dont Le Soleil, La Presse, La Gazette, le Montréal-Matin, le Journal de Montréal, Le Journal de Québec, Le Nouvelliste, et sa louange a été chantée des milliers de fois dans les stations radiophoniques, les stations de télévision, les magazines touristiques ainsi que dans les congrès de campeurs. De tous ces éloges, je retiens cependant celui qu'un spécialiste émérite Jean La Boissière, signait dans La Presse du 10 juillet 1969 :

« Il est maintenant possible d'affirmer que La Tuque possède le terrain de camping et caravaning le mieux organisé parmi ceux que le reporter de La Presse a visités depuis huit ans, y compris les

parcs fédéraux, provinciaux et privés du Canada et des Etats-Unis ainsi que plusieurs parcs d'Europe occidentale.

Le camping de La Tuque est un véritable terrain de vacances, le meilleur à notre avis que le Québec puisse offrir aux adeptes du plein air. »

Le 24 juillet 1967, le général Charles de Gaulle a entrepris son mémorable voyage sur le *chemin du roi* entre Québec et Montréal. Le midi, il y a escale à Trois-Rivières où le gouvernement du Québec offre un dîner officiel à de Gaulle au séminaire St-Joseph. Daniel Johnson préside ce dîner avec le tact d'un véritable homme d'état. Nous sommes là, les maires de la Mauricie, avec une centaine d'autres invités, témoins muets de la page d'histoire que de Gaulle écrira quelques heures plus tard à Montréal quand il lancera son fameux *Vive le Québec libre*.

Avant le dîner, accompagnés de nos épouses, Daniel Johnson nous a présentés tour à tour au Président de la République française ainsi qu'à son ministre de la Culture, André Malraux, avec un mot gentil pour chacun de nous. De Gaulle, stoïque et austère, nous a simplement tendu la main avec un *ravi, monsieur le maire et madame la mairesse de La Tuque*. Les yeux rivés sur la table d'honneur, nous prenons notre dîner plus en curiosité qu'en appétit. Daniel Johnson cause à voix basse avec son hôte éminent et il semble fatigué, intrigué. Son flair politique est en éveil. Je l'observe du coin de l'oeil lorsqu'il promène un regard lancinant sur la salle guindée comme s'il voulait l'interroger, comme s'il voulait lui faire part d'un pressentiment, d'un présage. Dans une ambiance froidement protocolaire où chacun semble retenir son souffle, nous mangeons, du bout des lèvres, un repas qui ne sera suivi d'aucun discours et nous nous levons tous de table comme une bande d'écoliers dociles, lorsque l'illustre général décide de se retirer, pour une heure de repos, avant d'entreprendre l'étape qui le conduira bientôt au balcon de l'hôtel de ville de Montréal.

Journée historique que la mémoire humaine, mille fois vaincue, ne saurait oublier. Et au soir de ce 24 juillet 1967, lorsque la télévision m'apporta la nouvelle que le chef de la France avait lancé son fameux cri, je ne pus m'empêcher de penser à cette morosité dont le visage de Daniel Johnson m'avait paru imprégné à Trois-Rivières quelques heures auparavant. C'est ainsi que nous assistons parfois aux événements qui marquent l'histoire d'un peuple.

Au début de février 1968, Romulus Ducharme, conseiller juridique de la municipalité depuis 1911, demande d'être relevé de ses fonctions. Il est âgé de 81 ans et comme il le dit, il veut jouir d'une retraite qu'il considère pleinement méritée. Le conseil acquiesce officiellement à sa demande cinq jours plus tard et nomme immédiatement, pour le remplacer, Jean-Marie Carrier qui démissionne de son siège d'échevin. Cette démission entraîne une élection complémentaire fixée au 28 février. Deux aspirants sont mis en nomination : Alfred Bolduc, ex-échevin qui a perdu son siège en 1963 et Georges Duchesneau, défait par Jean-Marie Carrier à l'élection de 1967. La lutte se déroule sans tapage et à la fermeture des bureaux de scrutin, Georges Duchesneau est proclamé élu par 194 voix de majorité.

L'entente de taxes, conclue en 1965 avec la CIP, vient à échéance le 1er mai 1968. Cette entente, signée pour une durée de trois ans, a été la première à ne pas être soumise à la législature provinciale pour ratification. De plus, elle a fait table rase du droit de regard de la compagnie sur l'engagement du gérant municipal. L'autonomie absolue de la municipalité était, de ce fait, reconnue pour la première fois depuis 1921.

En avril 1968, les négociations que j'amorce, accompagné du gérant municipal, avec les représentants de la compagnie, se déroulent dans une atmosphère de cordialité où, cependant, une certaine fermeté de notre part n'est pas exclue. Deux jours suffisent pour que nous en arri-

vions à une nouvelle entente valable jusqu'en 1971 : la compagnie versera pour les deux premières années de l'entente, \$350,000 annuellement et pour les huit mois de l'année 1970 — année où toutes les municipalités du Québec devront se conformer aux directives du gouvernement provincial de terminer leur année fiscale le 31 décembre au lieu du 30 avril —, la CIP versera \$375,000. Le nouvel accord vaudra donc à la municipalité une somme globale de \$1,075,000 comparativement à \$875,000 pour l'entente précédente, soit une augmentation de \$200,000.

Le budget que nous adoptons en mai pour l'année fiscale 1968-69 est de l'ordre de \$1,452,650. C'est un autre budget équilibré sans augmentation de taxes qui continue, particulièrement au chapitre des sommes consacrées aux travaux d'immobilisation, de susciter l'optimisme et la confiance.

Pierre-Elliott Trudeau vient de sortir vainqueur du congrès convoqué à Ottawa en vue de choisir le nouveau chef du parti libéral fédéral. Ancien adepte du Nouveau Parti Démocratique (NPD), fondateur de la revue Cité Libre où il a fait sa marque par certains écrits virulents contre le gouvernement libéral d'Ottawa et celui de l'Union Nationale au Québec, le nouveau chef, rallié depuis deux ans au premier ministre Lester B. Pearson, a fait un passage remarquable au ministère de la Justice où son étoile a scintillé de tous ses feux. Dans le camp conservateur, c'est l'ancien premier-ministre de la Nouvelle-Ecosse, Robert Stanfield, qui a succédé à John Diefenbaker. Stanfield, à l'opposé de Trudeau, est un homme terne et incolore. Son passé d'homme politique intègre et irréprochable aussi bien que ses talents d'administrateur chevronné ne suffiront pas à faire échec au charisme d'un Trudeau à l'élection fédérale annoncée pour le 25 juin 1968.

Vers le 15 mai, je reçois un appel téléphonique d'Ottawa m'invitant à Montréal pour y discuter candidature conservatrice dans le comté nouvellement découpé de Champlain

dont La Tuque fait désormais partie. Champlain constitue l'une des circonscriptions les plus hétéroclites du Québec avec sa mentalité disparate et ses délimitations anormales et désordonnées. Comprenant quarante-cinq localités dont treize de l'ancien comté de Portneuf, il s'étend depuis St-Marc-des-Carières à quelque trente milles de Québec, jusqu'à trente-cinq milles au nord de La Tuque, soit une distance d'environ cent soixante-quinze milles.

Marcel Faribeault, que j'ai rencontré à Montréal en compagnie de Claude Dupras, est le nouveau leader de l'aile conservatrice du Québec et Faribeault m'a convaincu de faire acte de candidature dans Champlain lors de la convention qui doit se tenir à Ste-Anne-de-la-Pérade. J'accepte son offre et un mois franc avant le scrutin du 25 juin, je suis officiellement investi de la candidature conservatrice. Dans le clan libéral, Jean-Paul Matte défendra les couleurs de son parti tandis que René Matte de St-Marc-des-Carières, sera candidat créditiste.

Pendant un mois, je parcours le comté en diagonale faisant de mon mieux pour mettre sur pied un simulacre d'organisation dans une circonscription où le parti conservateur n'a jamais été véritablement structuré. La tâche est d'autant plus éreintante que je me dois en même temps de remplir mes fonctions de maire. Deux semaines avant le jour du vote, je m'aperçois que je cours après la lune et que mes chances de réussite se résument à néant. Le 25 juin 1968, Pierre-Elliott Trudeau remporte une éclatante victoire. Champlain passe aux mains du créditiste René Matte et je termine la course bon troisième. Tout est perdu fors l'honneur ! Néanmoins, le calice a été bu jusqu'à la lie.

Le gouvernement Trudeau est à peine assermenté qu'il annonce la disparition du programme des travaux d'hiver. « La société juste » en prend pour son rhume et les municipalités pour leur portefeuille. L'ère des grands travaux publics que La Tuque a connue est révolue et c'est le Québec, plus que toute autre province, qui écopera de ce coup

d'assommoir en raison de sa grande participation à ce programme gouvernemental. Comme remerciement à une province qui venait de l'épauler solidement, le nouveau premier-ministre n'aurait pu trouver mieux, et en dépit de centaines de résolutions adoptées par les municipalités et les vœux formulés au congrès de l'Union des Municipalités de 1968, le gouvernement Trudeau restera inflexible.

Le 26 septembre 1968, le Québec apprend avec stupéfaction la mort de son premier-ministre. Daniel Johnson, foudroyé à l'âge de 53 ans, a rendu le dernier soupir sur le site du gigantesque chantier de la Manicouagan où il s'était rendu pour une cérémonie d'inauguration. Deux jours plus tôt, lors d'une conférence de presse télévisée, il avait littéralement conquis le Québec par sa lucidité d'esprit et la fraîcheur de ses propos. Je fais partie du contingent de maires qui suit sa dépouille mortelle depuis le Parlement où il a été exposé jusqu'à l'historique Basilique de Québec. Pour nous, latins, la mort d'un chef d'état est toujours un événement dramatique.

Dans le cas de Daniel Johnson, c'était plus que cela; c'était une tragédie dont le Québec n'a pu encore se remettre. Inhumé le 30 septembre à St-Pie de Bagot, dans son comté, le caucus parlementaire de l'Union Nationale choisira, quelques heures plus tard, Jean-Jacques Bertrand pour lui succéder. En revenant de Québec, je me disais intérieurement que les hommes, c'est comme les jours; ils se suivent mais ne se ressemblent pas. . .

En décembre 1968, le conseil municipal décide de se porter acquéreur, pour la somme nominale de \$1.00, du pont suspendu qui enjambe la rivière St-Maurice en arrière de l'usine CIP. Nous avons pris cette décision pour empêcher la fermeture définitive du pont parce que la CIP, qui en est propriétaire, ne veut plus en assumer la responsabilité légale. Après une expertise par une firme d'ingénieurs de Montréal, nous décidons de le solidifier et de l'élargir au coût de \$100,000. Ce mini-pont, d'une architecture élégante, est un trésor d'antiquité qu'il sied de conserver.

L'hiver 1969 fournit aux amateurs de hockey l'occasion d'applaudir les exploits de l'équipe des Loups de La Tuque qui ne cesse d'accumuler les victoires dans le circuit intermédiaire Mauricie-Saguenay-Lac St-Jean. Champions de la ligue, nos joueurs rafient tous les honneurs provinciaux et se méritent de représenter le Québec dans les séries de l'est du Canada contre les Maritimes. Vainqueurs de cette série, ils s'attaquent aux champions de l'ouest du pays, — le Lloydminster d'Alberta, — qu'ils battent aisément pour se voir couronnés champions intermédiaires du Canada.

Au début de l'année 1969, les villes du Canada avaient été invitées par l'Association Canadienne du Tourisme à s'inscrire dans un concours ayant pour but de juger celles qui avaient fait le plus d'efforts pour promouvoir la grande industrie du tourisme. Inscrits à ce concours, nous apprenons en mal que nous nous sommes mérité le deuxième rang de toutes les villes canadiennes, après Hamilton, qui s'est classée première. C'est un honneur qui est largement commenté par les média d'information et dont toute la population de La Tuque est fière à juste titre.

Par la force des choses, La Tuque aura, en novembre 1969, sa première élection générale. En effet, le bill 285 adopté par l'assemblée nationale en décembre 1968, décrète la disparition du système d'alternance, établit le mandat des administrateurs municipaux à quatre ans et stipule que les élections municipales doivent avoir lieu le premier dimanche ou le premier lundi de novembre. Pour nous conformer à cette nouvelle loi, les élus de 1967 devront abrégé leur mandat de huit mois en vue de nous présenter au peuple en même temps que les élus de 1966. Ceux-ci voient donc leur mandat prolongé de quatre mois.

Les échevins qui, avec moi, forment le conseil sont les suivants : Jean-Paul Aubé et Georges Duchesneau du quartier-un, Marcel Roy et Roland Villeneuve du quartier-deux ainsi que Yvon Messier et Richard Rioux du quartier-trois. En août, trois mois avant l'élection de novembre, je ren-

contre un groupe d'une vingtaine d'ouvriers de la CIP auquel je pose directement la question : « Croyez-vous que je devrais solliciter un quatrième mandat ? » La réponse est affirmative. Une semaine plus tard, c'est à une quinzaine d'hommes d'affaires du centre-ville que je pose la même question. Je reçois la même réponse affirmative.

Durant mes heures de bureau à l'hôtel de ville, de nombreux contribuables viennent me dire qu'ils comptent sur moi pour un nouveau mandat m'assurant de leur appui. La décision que je prends de briguer à nouveau les suffrages est d'autant plus facile que j'ai senti une sincérité indiscutable chez ceux que j'ai consultés ou qui m'ont, de leur propre chef, demandé de revenir sur les rangs. Au sein du corps échevinal, les jeux sont faits dès le début d'octobre. Tous demanderont un nouveau vote de confiance.

Le 27 octobre, lors de l'appel nominal, je suis élu par acclamation pour un nouveau terme de quatre ans. Mes six collègues, cependant, ont tous de l'opposition. Dans le quartier-un, Jean-Paul Aubé et Georges Duchesneau ont respectivement Clément Filion et Camille Hébert comme adversaires. Dans le quartier-deux, Marcel Roy et Roland Villeneuve devront lutter contre Lucien Noreau et Gaston Fortin respectivement. Dans le quartier-trois, Yvon Messier devra affronter deux adversaires, Jacques Lavoie et Yvon Renaud cependant que Richard Rioux aura à faire face à Denis Tousignant.

La campagne électorale est particulièrement fébrile. Les candidats utilisent les ondes radiophoniques à profusion et publient leurs messages écrits dans l'hebdomadaire local, l'Echo de La Tuque. Deux jours après l'appel nominal, Georges Duchesneau et son adversaire, Camille Hébert, sont les acteurs d'un coup de théâtre inusité. L'agent électoral de Camille Hébert, Hector Savard, est accusé par Georges Duchesneau d'avoir agi dans l'illégalité en certifiant faussement, sous serment, que les électeurs dont les noms figurent sur le bulletin de présentation du candidat

Hébert sont tous authentiques. Il y a arrestation de l'agent électoral Savard et Camille Hébert, devant cet incident, retire sa candidature ce qui permet à Georges Duchesneau d'être immédiatement proclamé élu par le président d'élection, le greffier municipal Noël Filion.

Le dimanche 2 novembre, la population se rend aux urnes pour rendre le verdict suivant : Clément Filion est élu par 109 voix de majorité contre Jean-Paul Aubé; il représentera donc le quartier-un avec Georges Duchesneau. Dans le quartier-deux, Marcel Roy triomphe de son adversaire Lucien Noreau par une majorité de 136 voix cependant que Gaston Fortin l'emporte sur le vétéran Roland Villeneuve par 111 voix. Dans le quartier-trois, Jacques Lavoie triomphe de ses deux adversaires Yvon Messier et Yvon Renaud par une majorité de 154 voix alors que Denis Toussignant défait un autre vétéran de la politique municipale, Richard Rioux, par 354 voix.

Ces changements créeront, bien sûr, au sein du conseil, quelques heurts inévitables qui n'auront cependant aucune conséquence grave. Il est normal qu'un nouvel élu veuille marquer des points dès le début de son mandat et qu'il s'efforce de remplir les promesses faites pendant la campagne électorale. Il est même juste qu'il déploie un zèle exceptionnel pour justifier la confiance que la population de son quartier vient de lui manifester. Mais après quelques mois, l'expérience de la chose publique l'amène inévitablement à freiner ses élans. Les structures étant ce qu'elles sont, il se doit d'en subir les contraintes en travaillant, selon la règle de la collégialité, dans la seule optique du bien général.

Jean-Jacques Bertrand, premier-ministre du Québec depuis la mort de Daniel Johnson, dissout le parlement au milieu de mars 1970 et fixe la date de l'élection provinciale au 29 avril. Robert Bourassa qui s'est fait élire chef du parti libéral le 17 janvier, lui fera face. André Leduc, député de Laviolette depuis 1966, annonce, à la surprise générale,

qu'il ne reviendra pas sur les rangs pour l'Union Nationale. André Leduc est un ami de longue date et à la suite de plusieurs appels téléphoniques de Québec, je décide de me rendre à Grand'Mère pour le convaincre de revenir sur sa décision. Ma démarche est vaine. André Leduc est inébranlable et il faudra que l'Union Nationale se trouve un autre candidat.

Les palabres s'engagent immédiatement dans le haut et le bas du comté. Je suis au beau milieu d'une série de consultations aussi enchevêtrées que gênantes. Mon collègue et ami, Gaston Fortin, nourrit l'ambition de solliciter la candidature à la convention qui doit avoir lieu à St-Tite le 30 mars et il est appuyé par un groupe imposant d'unio-nistes. Le noeud gordien des rancoeurs et des animosités s'est déjà formé. La loyauté de Gaston Fortin m'aidera cependant à le démêler à la suite d'une réunion d'une douzaine d'organiseurs du parti qui a lieu le 29 mars au soir et au cours de laquelle l'unanimité se fait, à La Tuque, autour de ma candidature.

Environ mille personnes sont présentes à la convention de St-Tite le 30 mars. André Leduc est là de même que Rémi Paul, ministre de la Justice dans le cabinet Bertrand, et Philippe Demers, député de St-Maurice. La délégation de La Tuque se compose de quelque cent cinquante partisans. Il règne dans la salle une atmosphère tendue et nerveuse. Rémi Paul la dissipe en haranguant la foule qui répond à ses dons d'orateur par une véritable ovation. André Leduc, presque pathétique, fait ses adieux à la politique dans un silence poignant. Philippe Demers explique la procédure de la convention dans son langage imagé et pittoresque. Gaston Fortin demande la parole pour expliquer les raisons qui l'incitent à ne pas faire acte de candidature. Il fait dignement les choses et crée une forte impression. A part moi, trois aspirants sollicitent la candidature lorsque prend fin la mise en nomination : Gérald Duchrocher, directeur du Conseil Régional de Développement de

la région administrative 04, Gaston Garceau, président de la Commission Scolaire de Grand'Mère et Jacques Marchand, échevin de Grand'Mère. Nos noms sont tirés au sort pour déterminer l'ordre dans lequel nous nous adresserons à la foule. Je parlerai le dernier immédiatement après Gaston Garceau. La salle, très réceptive, fait un accueil chaleureux à mon discours ce qui semble dérouter la délégation de Grand'Mère. Je recrute mes partisans non seulement à La Tuque mais à St-Tite, Ste-Thècle, St-Georges, Lac-à-la-Tortue, St-Roch et St-Joseph de Mékinac ainsi que dans presque toutes les petites localités de la route 19. Je suis choisi au deuxième tour de scrutin de préférence à Gaston Garceau qui quitte la salle profondément déçu et humilié.

Les blessures laissées par cette soirée ne se cicatriseront pas et créeront, entre unionistes de Grand'Mère et La Tuque, un fossé qui n'est pas encore comblé. Le groupe Garceau restera irrémédiablement opposé à ma candidature et me combattra en sous-main pendant toute la campagne électorale. Le 29 avril, l'Union Nationale subit une véritable raclée au Québec, et dans Laviolette, c'est Prudent Carpentier qui remporte la victoire pour le parti libéral. La seule consolation qui me reste de cette lutte est celle du devoir accompli et la loyauté de fidèles partisans à la grandeur du comté.

A l'automne de 1970, nous négocions une nouvelle entente de taxes avec nos deux plus gros contribuables : L'Hydro-Québec et la CIP. Après deux jours de discussions intenses, l'accord conclu stipule que l'Hydro paiera, pour les cinq prochaines années, un montant total de \$1,131,190 comparativement à \$922,250 qu'elle avait versé pour les cinq dernières années. Quant à la CIP, ses redevances au trésor municipal passeront à \$2,225,000 soit \$625,000 de plus qu'au cours des cinq années précédentes.

Trop belle pour durer, trop bien planifiée pour une autre espèce de planificateurs nichée dans les couches

chaudes du ministre Maurice Tessier des Affaires municipales, cette entente se verra éventrée par les lames acérées du fameux bill 48 de sinistre mémoire. Voyons le drame — je dis bien le drame — qui se joue au Parlement de Québec en 1971 sous la géniale direction du ministre Tessier, député-maire de Rimouski et ci-devant président de l'Union des Municipalités du Québec.

Le projet de loi 48 est inscrit au feuillet de l'Assemblée nationale en juin 1971 sous le titre aussi inoffensif qu'anodin de *loi sur l'évaluation foncière* et adopté quelques jours avant l'ajournement d'été de la Chambre, en première et deuxième lecture. Il n'a été entouré d'aucune publicité ni de la part du ministère des Affaires municipales ni de la part de l'Union des Municipalités.

A la reprise des travaux parlementaires, à l'automne, le bill est appelé en troisième lecture et selon la procédure, il est déferé à la commission parlementaire des affaires municipales qui siégera les 2 et 3 novembre 1971.

Les articles arbitraires que contient ce projet de loi au chapitre des taxes que nous imposons sur la machinerie de la CIP et de l'Hydro-Québec, ne nous laissent d'autre alternative que de le combattre de toutes nos forces devant la commission parlementaire car si nous fermons les yeux et que nous laissons adopter le bill tel que rédigé, cela voudra dire que dès 1972 — et ce malgré les ententes conclues en 1970 — nous n'aurons le droit de taxer l'Hydro-Québec que pour un montant de \$70,950 et la CIP, pour le montant de \$65,000 annuellement au lieu de \$230,550 et \$462,500 respectivement. Dans le cas de l'Hydro, nous subissons une perte annuelle de \$159,600 et pour la CIP, une diminution de \$398,000 soit une perte totale annuelle de \$557,600.

J'avise mes homologues des villes de la Maurice du danger qui nous guette et les incite à faire front commun pour combattre le projet de loi en question.

Le 3 novembre 1971, après de multiples démarches chez les hauts-fonctionnaires du ministère des Affaires municipales et de nombreuses heures de *lobbying* auprès de quelques députés membres de la commission parlementaire, je décide, de concert avec le seul maire de la Mauricie qui s'est donné la peine de se transporter à Québec pour défendre les intérêts de sa ville — Dominique Grenier de Shawinigan — de tenter une intervention verbale devant la commission parlementaire en contrepartie du mémoire fortement documenté soumis par l'Hydro-Québec et habilement commenté par Paul Dozois, commissaire à l'Hydro et ancien ministre des Affaires municipales et des Finances dans le défunt cabinet de l'Union Nationale. Le président de la commission, Guy Leduc, consent à ce qu'un mémoire préparé par le conseiller juridique de la ville de Shawinigan, Claude Gélinas, soit déposé et commenté par ce dernier. Dominique Grenier expose aussi le point de vue de sa ville et épaulé par Philippe Demers, député de St-Maurice, il reproche au gouvernement son attitude drastique envers sa municipalité. Le débat devient plus caustique dès que le président me cède la parole. Voici l'extrait du Journal des Débats des 2 et 3 novembre 1971 rapportant mon intervention.

« M. LE PRÉSIDENT : M. le maire de La Tuque.
M. FILION : M. le Président, je suis maire de La Tuque. Je voudrais dire que la Haute-Mauricie, spécialement la ville de La Tuque, est profondément déçue des dispositions du bill 48 et, plus particulièrement déçue du fait que nous voyons une compagnie étatisée comme l'Hydro-Québec faire fi, par le truchement d'un bill qui sera probablement sanctionné par l'Assemblée nationale en troisième lecture, d'une entente signée avec la ville de La Tuque en 1970, par laquelle elle reconnaît son *devoir* de payer des taxes municipales. Je m'aperçois que dans le bill 48, il n'y a aucune disposition prévoyant que l'Hydro sera contrainte de

respecter les ententes qu'elle a dûment signées avec les municipalités, aussi bien La Tuque, Shawinigan, Grand'Mère et autres. Si les lois sont faites pour briser les ententes, briser les contrats, je ne comprends plus rien.

M. TESSIER : J'aimerais bien éclaircir ce point-là. Etant donné que nous avons ici des représentants de l'Hydro, est-ce que quelqu'un de l'Hydro pourrait confirmer la chose ?

M. DOZOIS : Ce que dit l'entente, s'il y avait un changement de législation, l'entente serait terminée.

M. TESSIER : S'il y avait un changement de législation, l'entente serait terminée. Est-ce que c'est exact ?

M. FILION : C'est peut-être le cas, M. le ministre, mais on avait prévu, à l'Hydro-Québec qu'il pourrait y avoir des changements de législation, ce que nous, nous n'avions pas prévu parce que nous nous étions fiés, à l'occasion de la nationalisation des compagnies privées d'électricité, sur une lettre, *un engagement signé* par le premier ministre du temps, M. Lesage, disant textuellement ce qui suit :

« M. le maire — il s'adressait à moi — en réponse à votre lettre du 30 janvier, je dois vous dire que l'engagement que j'ai pris demeure toujours aussi définitif que le jour où je l'ai annoncé. L'Hydro-Québec *paiera* des taxes municipales et scolaires au même niveau que celles qui vous sont versées par la compagnie Shawinigan. »

M. TREMBLAY (CHICOUTIMI) : Février 1963.

M. FILION : Plus que ça, le 16 juillet 1962, le ministre des Richesses naturelles d'alors, l'honorable René Levesque d'absente mémoire, disait au nom

du gouvernement ce qui suit : « Le 8 juin, les journaux rapportaient que le maire Filion de La Tuque avait déclaré que l'acquisition des propriétés de la compagnie d'électricité Shawinigan par une entreprise d'état réduirait les paiements en taxes municipales et scolaires de sa ville. Le 11 juin, j'écrivais au maire Filion une lettre dont le passage principal est le suivant : l'Hydro-Québec est tenue de payer des taxes municipales et scolaires au même titre que les compagnies d'électricité. La loi de l'Hydro est formelle sur ce point. Le jour où les propriétés de la Shawinigan Water & Power passeraient à l'Hydro-Québec, les taxes municipales et scolaires continueraient d'être payées comme auparavant. »

Si, M. le Ministre, nous ne pouvons nous fier sur un engagement formel du premier ministre de la province de Québec, si nous ne pouvons nous fier sur son ministre des Richesses naturelles du temps, comment pouvons-nous nous fier sur les promesses verbales qui nous sont faites aujourd'hui par un ministre ? Je vous le demande, sans mettre votre responsabilité et votre bonne foi en doute.

Comme le disait mon homologue de Shawinigan tout-à-l'heure nous en avons soupé des promesses. Nous voulons que le bill 48 consacre un état de fait et nous demandons qu'il soit modifié de façon à **contraindre** l'Hydro à respecter les engagements du premier-ministre du temps, M. Lesage, à respecter les engagements du ministre des Richesses Naturelles en 1963, M. Levesque. Et si vous voulez légiférer pour l'avenir, comme vient de le mentionner le député de St-Maurice, libre à vous, mais nous voulons que les engagements antérieurs soient respectés intégralement parce que nos ad-

ministres nous le demandent et nous, nous venons vous le demander respectueusement mais fermement aujourd'hui. »

Ces paroles ont un certain impact sur les membres de la commission parlementaire, impact que le ministre Tessier essaie immédiatement de minimiser en faisant allusion à « certaines compensations que les municipalités pourraient recevoir sous une autre forme de taxation qui s'appelle la taxe d'affaires ».

Maurice Tessier est décidément mal à l'aise et nous sentons qu'il pourrait se laisser fléchir. Nous le rencontrons après la séance de la commission et il nous informe qu'il demandera à son sous-ministre, Richard Beaulieu, de même qu'au chef du service de l'évaluation du ministère des Affaires municipales, Robert Fournier, de nous recevoir pour tenter d'en arriver à un compromis honorable de part et d'autre.

L'entrevue a lieu le lendemain et elle se déroule dans une atmosphère de bienveillante compréhension. Il est décidé que nous soumettrons au ministre une lettre-mémoire qui pourra servir de base à des amendements au projet de loi que nous venons, encore une fois, de contester âprement et le 3 décembre, nous retournons à Québec pour de nouvelles négociations avec le ministre et ses hauts-fonctionnaires. Le 17 décembre, la bataille que nous avons livrée connaît son épilogue : le bill est adopté en troisième lecture par l'Assemblée nationale avec des amendements qui en amenuisent les effets. Les taxes de l'Hydro seront « gelées » pour dix ans et à partir de 1982, il y aura décroissance sur la base de 3% annuellement pour les barrages et 5% sur l'équipement. Quant à la CIP, la nouvelle version du projet de loi décrète que la taxe imposée sur sa machinerie s'éteindra sur une période de quinze ans à raison d'un taux décroissant de 6-2/3% par année à compter de 1973.

Les nouvelles dispositions de la loi représentaient une amélioration sensible sur le projet original et notre satisfaction, forcément partielle, témoignait tout de même d'une demi victoire que nous avons arrachée contre les forces combinées d'un ministre ineffable et d'une Hydro-Québec implacable. Comme Louis XIV, l'Etat c'était l'omnipuissante Hydro, cette société *bien à nous* qui, pour la circonstance, avec la paternelle bénédiction d'un ministre complaisant, s'était muée en société protectrice des grandes puissances industrielles du Québec. Les *maîtres chez-nous* étaient devenus les maîtres partout, même dans les plus lointains hôtels de ville du Québec.

Haro sur les grands de la révolution tranquille qui, dur comme fer, nous avaient pourtant promis que l'Hydro-Québec continuerait de payer les mêmes taxes que les compagnies privées étatisées. Leurs écrits s'étaient envolés tout comme leurs paroles. La politique a des raisons que la raison ne comprendra jamais. . .

Le 22 juillet 1972, le premier-ministre Robert Bourassa vient à La Tuque pour donner le signal de départ de la huitième édition de notre grand marathon de nage, Les 24 Heures de La Tuque. Il est d'une affabilité exceptionnelle et il éclipse de loin son beau-frère, Claude Simard, également présent à nos festivités comme ministre du Tourisme. Reçu à l'hôtel de ville, le premier ministre me parle discrètement de notre réaction à la loi 48, et m'informe qu'une prochaine législation verra à compenser les pertes financières que cette loi nous a infligées. Il évoquait possiblement les mesures que son gouvernement devait adopter un peu plus tard par lesquelles les villes de 25,000 âmes, au début, et 15,000 âmes, un an plus tard, toucheraient une subvention gouvernementale de \$6.00 per capita. Malheureusement, La Tuque n'est pas encore éligible à cette compensation à cause de sa population inférieure à 15,000 âmes. Si, comme dit le dicton, l'espoir fait vivre, la déception, elle, ne fait pas mourir ! Au contraire, elle a parfois l'effet d'un sti-

mulant et le conseil municipal en a donné maintes preuves depuis.

Après ma victoire de 1961, je m'étais promis de faire disparaître cette espèce de chancre appelé *la dompe* qui défigurait, depuis cinquante ans, le coeur de la ville. Ce trou, excavé lors de la construction du Transcontinental en 1909, constituait une anomalie qui n'avait plus sa place dans le décor d'une ville qui s'est toujours voulue attrayante et coquette. Il fallait corriger cette lacune.

C'est ainsi que le 18 juillet 1972, le conseil adopte le règlement 574 visant à aménager tout le secteur borné à l'est par la rue St-Eugène, et à l'ouest, par le chemin de fer, entre les rues St-Joseph et Scott. Pour compléter cet aménagement, le règlement prévoit aussi la construction du centre social municipal d'où rayonnera toute l'activité sociale et culturelle de la population.

Inauguré le 12 juillet 1973, en présence du ministre Gerald Harvey, représentant officiel du gouvernement provincial dont l'octroi de \$100,000. a été fort bienvenu, le centre social municipal s'impose comme l'une des oeuvres les plus avant-gardistes et les plus fécondes que nous ayons encore réalisées. Foyer de la culture populaire, des centaines de nos concitoyens de tous âges fréquentent ce centre régulièrement pour y puiser les éléments de base à l'épanouissement de leur personnalité. Les personnes du troisième âge peuvent aussi, dans des salles confortables et accueillantes, s'adonner à leurs passe-temps favoris alors que notre jeunesse peut se réunir dans une invitante discothèque qui a été mise à sa disposition. Tout observateur impartial qui prend le temps de visiter le centre social municipal, est épaté de constater l'ampleur des services qu'il dispense au public de La Tuque. C'est une oeuvre symbolique du dynamisme qui a toujours caractérisé la population de notre ville et, comme nous l'avons déjà dit, nous en sommes d'autant plus fiers qu'elle ornemente très joliment un secteur délabré qui n'avait plus sa place en plein centre-ville de La Tuque.

En septembre 1972, le gouvernement fédéral rétablit le programme des travaux d'hiver sous la nouvelle appellation de Programme d'Initiatives Locales (PIL). Nous soumettons au gouvernement quatre projets qui connaissent une fin de non-recevoir de la part des fonctionnaires fédéraux. Le conseil n'accepte pas cette réponse et je suis mandaté, avec le gérant, en février 1973, pour aller à Ottawa afin de faire de nouvelles représentations aux fonctionnaires concernés. Le voyage est fructueux puisque nous revenons de la capitale fédérale avec l'approbation de deux importants projets comportant un coût total de \$197,000. pour lesquels une subvention de \$136,000. nous sera versée. Ces deux projets permettent l'embauche de quelque quatre-vingts sans-travail durant une période de six mois.

En mai de la même année, après plusieurs mois de négociations avec la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie et le ministre de l'Education, le conseil consent à verser une contribution de \$52,000. pour l'agrandissement de la piscine de l'école polyvalente Félix-Leclerc. Cette mesure a été l'unique moyen d'obtenir une piscine de vingt-cinq mètres plutôt que celle de vingt mètres imposée par le ministère de l'Education. Je crois qu'il est assez exceptionnel qu'un conseil municipal subventionne un conseil scolaire pour l'aider à donner une meilleure installation au public; mais à La Tuque, la collaboration n'a jamais été un mot vide de sens.

C'est au cours de cette même année 1973 que nous demandons formellement à l'Hydro-Québec de discontinuer sa fâcheuse pratique de priver les familles économiquement faibles du service de l'électricité à cause de créances arriérées. L'Hydro, décidément mal à l'aise, répond à notre résolution en invoquant des raisons d'ordre administratif, mais promet de nous apporter sa meilleure compréhension. Fait curieux, quelque deux ans plus tard, notre geste sera imité par des députés à l'Assemblée nationale qui formulent la même demande au ministre des Richesses Naturelles, Jean Cournoyer, responsable de l'Hydro-Québec au sein du cabinet provincial.

Le 13 juin 1973, nous apprenons avec stupéfaction la mort de notre collègue Georges Duchesneau, conseiller du quartier-trois depuis février 1968. C'est à l'Hôtel-Dieu de Québec qu'il a rendu l'âme après une maladie qui ne pardonne pas. Georges Duchesneau, gentilhomme d'une loyauté à toute épreuve, a vu venir la mort avec un courage et une soumission exemplaires. Deux semaines avant le terrible événement, il est venu à mon bureau pour un entretien d'une trentaine de minutes au cours duquel il a fait preuve d'une sérénité et d'une tranquillité d'esprit incroyables. Les derniers mots qu'il m'a dits en souriant : « Continuez votre travail, monsieur le maire. » Par respect pour Georges Duchesneau, le conseil décide de laisser son siège vacant jusqu'à l'élection générale qui doit avoir lieu le 4 novembre 1973.

Cette élection du 4 novembre, je la vois venir sans appréhension et avec un certain plaisir puisqu'elle me permettra de clarifier une situation devenue pour le moins exaspérante, au sein même du conseil, en raison des agissements peu orthodoxes du conseiller Jacques Lavoie. Je sais depuis plusieurs mois qu'il prépare secrètement sa candidature à la mairie et je souhaite intérieurement qu'il persévère dans son dessein.

Le 11 septembre, j'annonce aux journaux que je serai de nouveau candidat et le 25 septembre, Jacques Lavoie fait une déclaration publique à l'effet qu'il me fera la lutte. C'est une nouvelle qui me cause plus de joie que de peine. L'imbroglio Filion-Lavoie sera enfin tranché par l'électorat.

Le dimanche 21 octobre, l'appel nominal des candidats se déroule sans la traditionnelle assemblée contradictoire. C'est une décision que le conseil a prise unanimement quelques semaines plus tôt pour suivre une tendance quasi généralisée au Québec. Le greffier et président d'élection, Noël Filion, a reçu trois bulletins de nomination à la mairie : le mien, celui de Jacques Lavoie et celui d'Odin Olsen que j'ai déjà défait en 1967. Dans le quartier-un, Clément Filion, sortant de charge, a comme adversaire Gilles Bastarache, alors que Marcel Bornais, nouveau venu en politique, est

élu par acclamation pour occuper le siège vacant de Georges Duchesneau. Les deux conseillers du quartier-deux, Marcel Roy et Gaston Fortin, sont également élus sans opposition. Dans le quartier-trois, le siège du conseiller Denis Tousignant est contesté par Gilles Verreault cependant que trois aspirants convoitent le poste laissé vacant par Jacques Lavoie : Claire Calder, Gaéтан Duchesneau et Albert Touchette.

Je laisse Jacques Lavoie tenir plusieurs conférences de presse qui n'ont aucun impact sur la population. Il publie un journal qu'il distribue de porte en porte lequel connaît à peu près le même sort. Il tient une assemblée publique dans l'amphithéâtre des Chevaliers de Colomb devant une trentaine d'auditeurs. Sa campagne ressemble étrangement à la fable de La Fontaine, *la grenouille et le boeuf*.

Le 29 octobre, j'inaugure une série de cinq causeries radiophoniques de quinze minutes chacune et je publie deux pages d'annonces dans l'hebdomadaire l'Echo de La Tuque.

Le dimanche 4 novembre, la compilation des votes des trente bureaux de votation de La Tuque donne le résultat suivant :

Filion :	3,793	(77.3%)
Lavoie :	713	(14.6%)
Olsen :	399	(8.1%)

Les dépôts de mes deux adversaires sont emportés dans la plus impressionnante victoire de toute l'histoire municipale de La Tuque. La réalité, une fois de plus, venait de dépasser la fiction. Quant aux conseillers, Clément Filion établit également un record en triomphant de Gilles Bastarache par 682 voix de majorité; Denis Tousignant conserve son siège par une majorité de 75 voix et Gaéтан Duchesneau triomphe de ses deux adversaires dans le quartier-trois, par 365 voix de majorité.

L'ambiance qui s'installera au sein du conseil, après l'élection, sera plus détendue, plus sereine; et les deux nou-

veaux élus, Marcel Bornais et Gaétan Duchesneau, s'adapteront facilement à leur nouveau rôle de mandataires du peuple. C'est donc sur cette note euphorique et délesté d'un faix que j'entreprends mon cinquième mandat comme maire.

A la séance du 4 février 1974, le gérant dépose le rapport des activités municipales de l'année 1973. Les faits saillants de ce rapport sont les suivants : pour la vingt-et-unième année consécutive, l'année fiscale se termine par un surplus budgétaire, les revenus nets du camping municipal s'établissent à \$81,423., un excédent de \$13,360. sur ceux de l'année précédente, l'embauche, par la municipalité de cent étudiants durant l'été soit environ 50% de plus que l'été précédent, la signature d'un nouveau contrat de travail avec le syndicat des services extérieurs impliquant des hausses de salaire totalisant 15% pour les deux années du contrat, la vente aux Industries Scotwell Ltée de la bâtisse industrielle antérieurement occupée par Canadian Converters, la construction, au coût de \$509,955. du centre social municipal, l'ouverture de la rue Chemin du Parc, la construction de cinquante-et-une nouvelles résidences familiales et l'addition de vingt nouveaux logements à des propriétés existantes, la construction de l'Ecole Polyvalente Félix-Leclerc au coût de \$3,245,000., la fréquentation par 17,532 personnes de la bibliothèque municipale ainsi que l'inscription de 23,000 visiteurs au local de l'Age d'Or du centre social. Le rapport contient aussi les statistiques suivantes: au chapitre des récréations publiques et communautaires : 65,903 jeunes ont participé aux loisirs d'été organisés par la municipalité soit une moyenne hebdomadaire de 8,016. Les six mini-piscines de la ville ont enregistré 48,413 présences. Les cours de natation, sous l'égide de trois instructeurs, ont attiré 148 élèves, la discothèque du centre social municipal a été fréquentée par 16,418 jeunes alors que le centre municipal de ski a été utilisé par 55,500 skieurs. Quant au colisée municipal, il a ouvert ses portes à 113,376 personnes.

Statistiques d'autant plus éloquentes qu'elles reflètent, sur le plan des récréations publiques, l'excellent rendement des structures municipales.

Lors de cette même séance du 4 février 1974, le conseil ratifie la nomination de Jacques Paré au poste de trésorier municipal en remplacement de Fernand Hébert qui vient d'atteindre l'âge de la retraite. Fernand Hébert un ami d'enfance que j'ai coudoyé, pieds nus dans l'aube, sur la petite rue Scott, a occupé l'importante fonction de trésorier depuis le 1er mai 1963, date à laquelle il a pris la relève de Philippe Bouchard, titulaire du même poste durant vingt-cinq ans. Fernand Hébert fait partie de cette lignée d'hommes consciencieux, moulés au creuset de la loyauté et du dévouement. Il a constitué, pendant près de quarante ans, avec Philippe Bouchard, son ami, le pivot de la trésorerie municipale de La Tuque.

Il m'a été donné en maintes occasions de faire l'éloge des employés municipaux de notre ville. C'est un témoignage sincère et mérité qu'il me fait plaisir de réitérer ici. Si La Tuque a la renommée d'être aujourd'hui une ville prospère, bien planifiée et avant-gardiste, c'est tout autant à la fidélité de ses fonctionnaires qu'à la clairvoyance de ses administrateurs qu'elle le doit. Depuis 1961 que je côtoie quotidiennement les membres de la grande famille municipale de La Tuque, j'ai été à même de me rendre compte de l'attachement exemplaire de chacun de nos employés envers leur ville; et j'en ai déduit qu'ils avaient leur large part dans les nombreux succès administratifs que La Tuque a connus depuis une vingtaine d'années. Ces succès, ils se continueront aussi longtemps que nos employés manifesteront le même enthousiasme, le même dévouement et la même ardeur à bien servir leurs concitoyens.

Cet éloge ne saurait être complet sans que je souligne particulièrement le dévouement émérite de nos chefs de service que j'énumérerai par ordre alphabétique sans égard à la préséance de l'un ou de l'autre dans l'ordre hiérarchique municipal : Larry Brown, chef du service de la récréa-

tion, Noël Fillion, greffier municipal, Léo Lavoie, chef de police, Jacques Paré, trésorier municipal et enfin, Anatole Vézina, chef du service de la voirie et des travaux publics. Je soutiens que le progrès qu'à connu La Tuque, depuis une quinzaine d'années, est intimement lié au travail, à la fidélité ainsi qu'à la constance de ces cinq hommes.

Le samedi 1er juin 1974 restera toujours gravé dans ma mémoire de maire et de simple citoyen. Il est cinq heures de l'après-midi et je suis chez-moi en train de bavarder familièrement avec les miens lorsque le sergent Claude Rioux de la sûreté municipale vient m'annoncer qu'un autobus qui a quitté La Tuque le matin même transportant quelque quarante passagers en voyage d'excursion de l'Age d'Or à l'Île-aux-Coudres, a dévalé dans une côte près de St-Joseph-de-la-Rive, comté de Charlevoix, causant la mort de « cinq ou six personnes ». Je téléphone immédiatement au gérant municipal pour lui apprendre la triste nouvelle et lui demande de venir me rencontrer à la station de police pour communiquer sans tarder avec la Sûreté du Québec de Baie St-Paul et tenter d'obtenir d'autres détails de l'accident. Après de nombreux échanges téléphoniques entre La Tuque et Baie St-Paul, nous pouvons établir, vers dix heures du soir, le bilan de l'affreuse tragédie : treize morts et quinze blessés. La lugubre liste des morts est la suivante :

Mme Félicien Arseneault	392 Scott
Mme Joseph Boivin	279 St-Michel
Mme Blanche Bordeleau	10 Iberville
Mme Henri Hamel	584 Roy
Mme Pierre Jeffrey	569 St-Antoine
M. Benoit Lafontaine	397 Neault
Mme Gemma Landry	442 St-Louis
Mme Joseph Lapointe	Foyer Méritas
Mme Léandre Moisan	489 Kitchener
Mme Wellie Potvin	Foyer Méritas
Mme Lorenzo Tremblay	507 Elisabeth
Mme Elodia B.-Trottier	444 St-François
Mme Raymond Vertefeuille	390 Desbiens

Quelques semaines plus tard, une quatorzième victime, M. Henri Hamel, succombe aux blessures qu'il a subies dans l'accident.

Le mercredi 5 juin, c'est une ville endeuillée qui rend un ultime hommage aux victimes de l'hécatombe. Une foule immense et émue regarde défiler le cortège des treize cercueils à partir du centre social municipal où les victimes ont reposé en chapelle ardente depuis le lundi précédent, jusqu'à l'église St-Zéphirin où elles reçoivent les dernières bénédictions de l'Eglise. C'est la municipalité qui s'est chargée de l'organisation des funérailles. Le communiqué de presse suivant que j'émettais le 3 juin traduit les sentiments du conseil et de la population vivement éplorés par cette tragédie :

« Profondément bouleversé par l'ampleur de la tragédie routière survenue samedi dernier à 15.20 hrs à St-Joseph-de-la-Rive, alors que quarante-quatre de nos concitoyens et concitoyennes parmi les plus méritants et les plus en vue étaient victimes d'un tragique accident, je voudrais apporter à chaque famille éprouvée un sentiment de profonde amitié et de partage devant les souffrances dans lesquelles elles ont été plongées par suite de cette hécatombe.

Aussitôt que la triste nouvelle nous fût communiquée, les services municipaux ont tout mis en oeuvre pour assurer à la population et aux familles éprouvées, tous les renseignements qu'il fut possible de leur donner en pareilles circonstances, leur apportant un tant soit peu de réconfort dans cette pénible épreuve.

C'est ainsi que nous apprîmes petit à petit que l'accident fût d'une extrême violence aux dires mêmes des officiers de la Sûreté du Québec.

Partie pour une fin de semaine de détente et de repos dans le beau pays de Charlevoix, l'excursion

s'est terminée brusquement en semant la mort et en apportant un cortège de souffrances.

La Tuque est durement touchée par ce deuil collectif. Tous les visages sont tristes aujourd'hui parce que tous ont le coeur meurtri. Pour les uns, c'est une mère, c'est un père, un beau-père; pour les autres, une tante, une grand'mère, une amie, une confidente. Chacun y a perdu un peu de lui-même en ce premier jour de juin, inoubliable à jamais.

Il va cependant sans dire que la mort, c'est aussi la vie, c'est aussi la lumière, c'est l'endroit où la souffrance ne peut plus nous atteindre mais où le souvenir des êtres chers demeure à jamais.

Il m'est impossible de rejoindre chaque personne éprouvée, de lui apporter réconfort, sympathie personnelle. Aussi, c'est par la voie des ondes, par le véhicule des journaux que je désire leur exprimer du fond du coeur mes condoléances jointes à celles de mon épouse et de ma famille.

Je me fais l'interprète de mes collègues du conseil municipal et de tous mes concitoyens pour exprimer aux familles endeuillées, les mots de sympathie qui me viennent droit du coeur, les assurant de notre peine profonde et de notre meilleur réconfort.

Puisse l'attention de la Providence se porter d'une façon particulière sur chacune des familles éprouvées. »

Un autre malheur devait fondre sur notre ville quelques semaines plus tard alors qu'un glissement de terrain se produit sur le Boulevard Ducharme près de la propriété André Veillette. Il est 2:55 hrs du matin, le samedi 24 août, quand la police est mise au courant du désastre. Une équipe d'urgence est immédiatement dépêchée sur les

lieux sous la surveillance personnelle du gérant municipal Léo Archambault. Malgré les efforts des employés municipaux, l'automobile de M. Rosario Proulx, beau-père d'André Veillette, dévale dans le cratère. La rupture d'un égoût pluvial d'un diamètre de soixante pouces complique singulièrement la situation. Tous les employés municipaux disponibles sont appelés sur les lieux et s'affairent à des travaux de remplissage dans le but de sauver la propriété Veillette en consolidant les pentes et en stabilisant les remblais. Si le cratère s'élargit, il est à craindre qu'une autre propriété, celle de Mme Alice Parent, sise au sud du cratère, dévale le ravin. Pendant toute la fin de semaine, des milliers de curieux suivent fébrilement les opérations de sauvetage. Les commentaires que l'on entend sur les lieux sont aussi disparates que dissemblants. Les employés municipaux, sous la direction d'Anatole Vézina, du chef de police Léo Lavoie et de Larry Brown, travaillent sans répit pour venir à bout de cette tranchée menaçante qui ne cesse de vomir l'eau et la boue. C'est un spectacle navrant de voir cet énorme trou au bord duquel sont perchées deux maisons aux flancs écorchés comme deux oiseaux blessés. Le dimanche 25 août, deux représentants du ministère des Richesses Naturelles, les ingénieurs Jean-Yves Chagnon et Jean-Denis Allard, sont venus à La Tuque par avion pour constater les dégâts, aviser sur les moyens à prendre et faire rapport à leurs supérieurs. Québec est maintenant en scène avec les pouvoirs de la loi Inondation 1974.

Jusqu'au samedi 31 août, c'est l'opération sauvetage qui est en marche. La Compagnie Internationale de Papier nous fournit une aide précieuse en fabriquant et en installant dans un temps record, une dalle en acier de cinq pieds de largeur, quatre pieds de hauteur et de cent quatre-vingts pieds de longueur pour canaliser les eaux sanitaires et pluviales cependant que les deux maisons Parent et Veillette menacent de s'effondrer. Le dimanche 1er septembre, nous prenons la décision de démolir cette dernière après qu'elle eut été déclarée « perte totale » par un

courtier d'assurances. Le même sort attend la propriété Parent le lendemain pour des raisons sécuritaires.

Ce n'est que trois semaines après cette fatidique nuit du 24 août que la situation redevient normale et que tout danger est conjuré. Entre temps, nous sommes entrés en pourparlers avec les autorités gouvernementales à Québec pour obtenir des compensations à l'endroit des sinistrés. M. Gérard Frigon du Conseil Exécutif provincial et principal responsable du Bureau d'Aide Financière Inondation 1974, a reçu notre mémoire et la machine gouvernementale se met en marche le 9 octobre, pour satisfaire à nos demandes. Le 3 décembre, le ministre des Richesses Naturelles du Québec, Gilles Massé, nous informe que le conseil des ministres, accordera à la municipalité, sur présentation de pièces justificatives, un montant de \$135,000. en compensation des frais qu'elle a dû encourir pour réparer ses propres dégâts et une somme maximale de \$80,000. pour dédommager les propriétaires sinistrés. La Société d'Habitation du Québec, mandatée par le gouvernement pour négocier avec ceux-ci, appropriera quelques semaines plus tard un montant global de \$67,500. aux deux propriétaires dépossédés de leurs biens tandis que la municipalité touchera la somme de \$132,107. en compensation des dommages qu'elle a subis *ad valorem*.

Le 10 décembre de la même année, le conseiller Denis Tousignant remet sa démission comme représentant du quartier-trois, siège numéro un. Son geste est imputable à un nouvel emploi qui l'obligera à travailler à l'extérieur de La Tuque. L'élection pour lui trouver un successeur est fixée au 23 février 1975.

Dans l'intervalle, le conseil adopte le budget de l'année 1975. De l'ordre de \$2,063,800., le nouveau budget est adopté sans augmentation de taxes et il reflète à nouveau l'excellente situation financière de la municipalité. La presse régionale et locale le commente sous des manchettes flatteuses: « Un véritable cadeau de Noël aux Latuquois », titre Le Nouvelliste de Trois-Rivières. Durant l'année, la

dette municipale sera réduite de \$92,000. pour s'établir à \$914,000. et représenter un per capita de \$67.75, l'un des moins élevés de toutes les villes du Québec. Le service de la dette exigera un déboursé de \$163,500, soit seulement 7.9% du budget. Il est prévu que le camping municipal rapportera un revenu net de \$70,000. soit plus que le tiers de la somme globale versée par les contribuables au chapitre de l'impôt foncier. Dans ses commentaires de présentation du budget, le gérant municipal souligne « l'attitude positive du conseil qui refuse d'augmenter les impôts municipaux sans avoir au préalable fait une projection appropriée des profondes ramifications fiscales et des grandes entreprises publiques requises pour le progrès et l'essor des activités socio-économiques de notre milieu; en agissant ainsi, le conseil n'amenuise pas, à tout propos, son pouvoir de taxation, mais le conserve intact pour assurer l'autofinancement d'importants travaux d'immobilisations dont il prévoit l'exécution à court terme au niveau de l'aménagement du territoire ».

Cet énoncé du gérant municipal n'est que l'émanation logique de la philosophie administrative appliquée à l'hôtel de ville depuis notre premier mandat: la philosophie du « pay as you go » ou du « vivre selon nos moyens ». C'est une école de pensée que nous avons fait nôtre en vue de ne pas hypothéquer indûment notre autonomie financière. Je ne crois pas à la théorie de l'endettement illimité des pouvoirs publics comme stimulant de l'économie. Si cette philosophie peut se justifier dans une certaine mesure en période de régression économique, elle ne saurait constituer un critère acceptable en période de prospérité. Une saine administration publique doit, autant que possible, se tenir loin du point de saturation fiscale et conséquemment du point de non-retour. L'administrateur public qui ne se formalise guère d'endetter les générations futures ne mérite pas la confiance de ses concitoyens. Les principes qui nous ont guidés depuis que nous sommes à l'hôtel de ville tiennent à la fois de la prudence et de l'audace. Alors que celle-ci nous a permis de réaliser des oeuvres importantes à des coûts abordables, celle-là nous incite aujourd'hui à

freiner nos élans en raison des prix nettement prohibitifs qui nous accablent.

Le dimanche 3 février, Guy Doré est élu pour combler la vacance créée par la démission de Denis Tousignant. Vainqueur par 310 voix de majorité, Guy Doré a défait trois adversaires dont l'ex-conseiller Roland Villeneuve. La lutte a été franche et loyale. Le nouveau conseiller dépasse à peine la trentaine et il a fait sa marque dans plusieurs activités sportives et sociales. La politique ne lui est pas inconnue puisqu'il s'est occupé d'organisation électorale depuis plusieurs années. Guy Doré est foncièrement animé du désir de rendre service à ses concitoyens.

Le lendemain 24 février, le premier-ministre Robert Bourassa doit faire d'importantes déclarations à Trois-Rivières de la tribune du Club Richelieu qui s'est chargé de grouper à son dîner hebdomadaire les délégations municipales des principales villes de la région économique 04. Je suis là accompagné de cinq collègues et du gérant municipal.

Robert Bourassa est en pleine possession de ses moyens oratoires lorsqu'il se lève pour s'adresser à la foule avide d'entendre son message. Il annonce que Trois-Rivières sera dotée « d'ici trois ans d'un centre administratif provincial de \$4 millions qui sera érigé rue Laviolette ». Shawinigan héritera d'un nouveau palais de justice, Grand' Mère se verra accorder un autre tronçon de l'auto-route 55 alors que Victoriaville et Drummondville seront favorisées par l'établissement de parcs industriels.

Cette manne bienfaisante qui tombera sur la région numéro quatre sera évidemment en surplus de ce que les villes prénommées ont reçu, depuis quatre ans, par le biais du programme des zones spéciales dans lesquelles elles sont comprises. Bravo pour ces villes choyées ! Quant à nous qui avons vainement réclamé ce même statut de zone spéciale depuis des années, nous sommes là, présents, à ce dîner, comme les dindons de la farce. Le nom de La Tuque n'a même pas effleuré les lèvres du premier-ministre. Nous en restons d'autant plus surpris que les organi-

sateurs du dîner, ceux qui nous ont vendu nos billets, oeuvrent au sein d'un organisme régional à vocation économique qu'on appelle l'OPDQ régional et qu'ils ont poliment insisté pour que la délégation de La Tuque soit présente à « cette réunion d'extrême importance pour toute la Mauricie ». Nous digérons mal notre dîner mais il reste encore une chance. Le premier-ministre a invité les délégations municipales à venir le rencontrer à l'hôtel de ville de Trois-Rivières pour une discussion amicale. Nous sommes là à l'heure dite, un peu bourrus mais tout de même légèrement optimistes.

Robert Bourassa fait son entrée dans la salle des délibérations publiques du conseil de Trois-Rivières et prend place au pupitre du maire flanqué de plusieurs de ses ministres, députés et conseillers spéciaux. Il invite ses interlocuteurs à exposer leurs vues et poser des questions. Je suis le premier à le faire. Je déplore que La Tuque et la Haute-Mauricie aient été oubliées dans les largesses gouvernementales et je dis au premier ministre que nous avons l'impression de faire figure de parent pauvre. Je continue en disant qu'il y a quelques années, le gouvernement du Québec a distribué à pleines mains des statuts de zone spéciale et zone désignée à une foule de villes et régions sans s'arrêter à nos nombreuses demandes de nous conférer, à nous aussi, un tel statut. Comme mesure de justice et d'équité, c'est pour le moins discutable et surtout discriminatoire puisque La Tuque subit, de ce fait, la contrainte de voir, au sud, l'entière région de la Basse-Mauricie, reconnue zone spéciale, et au nord, la région du Saguenay-Lac St-Jean dotée également d'un statut particulier, rendant les dites régions éligibles aux bienfaits émanant des centaines de millions de dollars consacrés aux ententes fédérales-provinciales. En raison de ce traitement injustifié, La Tuque se voit placée dans une situation d'infériorité qui la rend inapte à faire valoir ses légitimes revendications auprès de l'organisme gouvernemental dont la mission est de distribuer équitablement les deniers publics pour la réalisation de projets-moteurs susceptibles de consolider, de

promouvoir et d'accentuer le progrès économique et social dans les régions où tel progrès est stagnant ou en régression. Je soutiens que c'est le cas de La Tuque et j'ajoute qu'à cause de notre éloignement, nous avons besoin d'une meilleure voirie et de meilleurs services institutionnels dans le secteur social et éducationnel. Je rappelle au premier ministre le projet que nous lui avons soumis en 1971 pour la construction d'un pont sur la rivière St-Maurice, à la hauteur de La Tuque, et l'aménagement de routes de pénétration en forêt en vue d'exploiter de nouveaux parterres de coupe de bois tout en rendant accessible au public un riche bassin de ressources naturelles où les activités plein-air pourraient s'exercer abondamment. Et je termine en réitérant notre amère déception de nous savoir ignorés dans la nomenclature des projets gouvernementaux qu'il vient d'annoncer pour la région économique numéro quatre.

Dans ses commentaires, M. Bourassa semble désespéré. Il donne l'impression de ne pas connaître le dossier de La Tuque quant aux demandes que nous avons faites pour obtenir le statut de zone spéciale, zone désignée ou zone ressource. Sa réponse est ambiguë et floue. Il dit que La Tuque est une ville riche et capable de se suffire à elle-même. L'excellence de notre situation financière semble être la raison majeure qui a incité son gouvernement à ignorer nos revendications.

Je demande au premier ministre si nous sommes pénalisés en raison de notre saine administration. Il répond que ce n'est pas ce qu'il veut dire mais il nous invite poliment à taxer nos contribuables davantage.

Coup de fouet en plein visage que ce dernier commentaire de M. Bourassa. Les dommages étaient faits et les média d'information de La Tuque les montent en épingle dans des articles et commentaires ronflants. C'est un tour de presse guère reluisant pour le premier ministre. Une dizaine de jours plus tard, j'adresse à M. Bourassa une lettre dans laquelle je lui fais part des réactions défavora-

bles que ses déclarations ont suscitées à La Tuque, et sa réponse ne se fait pas attendre. Il est prêt à recevoir une délégation du conseil le 26 mars pour reparler de nos problèmes.

Cette rencontre, malgré l'espoir qu'elle avait fait naître et la cordialité dans laquelle elle s'est déroulée, n'a encore rien apporté de concret si ce n'est l'attente de jours meilleurs qui nous furent promis. Qui vivra, verra !

De par sa fonction, le maire d'une ville mène une vie dont la trame est singulièrement chargée. Le temps est révolu où le maire était ce personnage honorifique dont les responsabilités se limitaient à présider aux séances du conseil et figurer aux cérémonies publiques. Un maire conscient de ses énormes obligations doit s'intégrer à la vie municipale sous toutes ses formes. L'article 51 de la loi des cités et villes qui définit le maire comme chef exécutif de l'administration municipale, se lit comme suit :

« Le maire exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur tous les départements et les employés de la municipalité, et voit spécialement à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi et à ce que les dispositions de la loi, les règlements et les ordonnances du conseil soient fidèlement et impartialement mis à exécution. Il soumet au conseil tout projet qu'il croit nécessaire ou utile, et lui communique toutes informations et suggestions relatives à l'amélioration des finances, de la police, de la santé, de la sûreté, de la propriété, au bien-être et au progrès de la municipalité. »

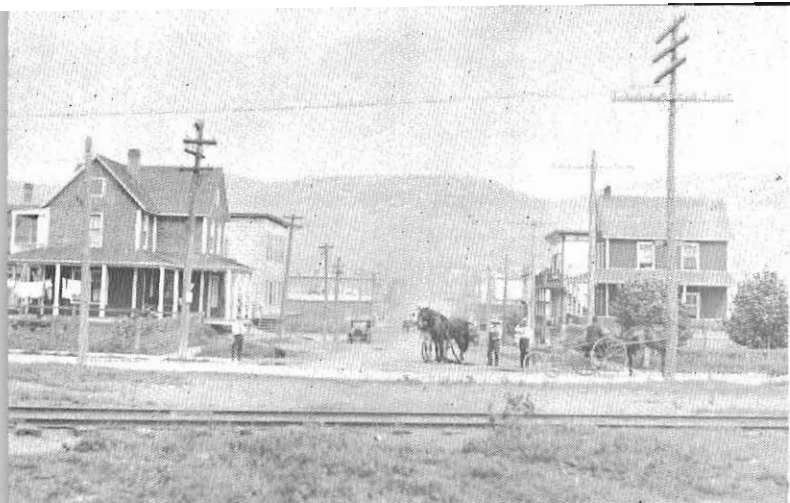
Il n'y a jamais eu de doute, dans mon esprit, que cet article de la loi implique intrinsèquement la présence du maire à l'hôtel de ville pour qu'il puisse logiquement exercer ses responsabilités et partant, je soutiens que l'élément disponibilité est essentiel à sa tâche. La présence du maire à l'hôtel de ville est d'autant nécessaire voire

impérative que les fonctionnaires, si compétents soient-ils, sont constamment confrontés à des problèmes administratifs qui nécessitent souvent des décisions hâtives, décisions qu'ils ne pourraient prendre sans que le chef du conseil ait été préalablement consulté. Cette présence, elle est également nécessaire pour se familiariser avec les questions administratives de toutes sortes, pour s'intégrer au rouage de la régie interne, surveiller la bonne marche, l'évolution et le progrès des projets municipaux, contrôler les dépenses budgétaires et procéder à des consultations régulières et suivies avec les chefs de service afin de ne pas laisser uniquement aux fonctionnaires l'entière responsabilité du gouvernement municipal.

Que dire aussi des devoirs qui incombent au maire à l'endroit de ceux qui l'ont élu ? Ne doit-il pas être à l'écoute de ses concitoyens, entendre leurs doléances, recevoir leurs plaintes, leur prodiguer ses conseils, les diriger vers le service public — municipal, provincial ou fédéral — qui s'occupera d'eux et, en maintes occasions, leur manifester une compréhension intelligente et réconfortante surtout lorsqu'il s'agit de cas où la misère humaine est en cause ? La démocratie n'est pas seulement une technique de boîte à scrutin; elle doit, pour l'homme public, se manifester à l'année longue par le biais d'une coopération incessante à l'endroit de ceux qui lui ont confié son mandat. Le lecteur sera, j'en suis sûr, intéressé de prendre connaissance des statistiques suivantes consignées à l'hôtel de ville depuis le 5 juin 1964, presque trois ans après ma première élection comme maire, relativement au nombre de personnes que j'ai reçues à mon bureau.

ANNEE	NOMBRE DE VISITEURS
1964	1388
1965	2091
1966	2161
1967	2441
1968	2058
1969	2024
1970	2194
1971	1823
1972	1916
1973	2080
1974	1994
1975	1543
TOTAL :	23,713

Les quelques paragraphes qui précèdent définissent bien succinctement, je l'avoue, le rôle de l'homme public. Ils ne constituent en rien un éloge personnel. Je les ai écrits dans le simple but de redire ma foi dans les principes immuables qui devraient et devront toujours inspirer celui qui prend la très sérieuse décision de servir ses concitoyens et ce, à quelque niveau de gouvernement que ce soit. La démocratie vivra en autant que les hommes qui ont le devoir de l'appliquer sauront d'abord la vivre pleinement eux-mêmes.



quante ans séparent
réalités municipales
La Tuque,
ésentées par
deux photos.





Femelle orignal réfugiée à l'arrière du 500 rue Bostonnais, le 2 avril 1977. La bête malade et enceinte a dû être abattue par la police municipale sur ordre des agents de conservation.

MOT DE LA FIN

A la fin de 1976, l'hôtel de ville respire la tranquillité, une tranquillité trop absolue. La cadence habituelle des activités fébriles et soutenues des dernières années s'est transformée en une sorte d'assoupissement impalpable, indicible. On dirait l'homme fatigué et rompu après une dure journée de travail. La frénésie des anciens jours n'est plus là. C'est un calme étonnant, anormal. Ce ne peut être le repos du guerrier car la bataille n'est pas finie. Il y a bien eu ce nouveau surplus financier de \$18,635. qui a clôturé l'année 1975, il y a eu aussi le budget record de \$2,351,700. que nous avons adopté pour 1976, assorti de l'annonce aux contribuables que l'impôt foncier ne serait pas majoré et qu'il demeurerait à \$0.55 du \$100. d'évaluation, il y a également la bonne nouvelle que la dette municipale s'établira, au 31 décembre 1976, au faible montant de \$815,000., il y a enfin cette joie bien légitime, en dépit des pressions inflationnistes, de voir l'année 1976 débiter sous le signe de l'optimisme, mais ces heureuses nouvelles ne nous satisfont que partiellement. Nous craignons qu'une trop grande quiétude n'ait l'effet de tamiser le dynamisme de nos précédents mandats.

Bien sûr, les réalisations du passé telles le colisée municipal, le complexe du garage municipal avec sa remise à sable et son aménagement ordonné, les sept mini-piscines de quartier, la construction de l'hôtel de ville et la rénovation du poste d'incendie, l'aménagement, après municipalisation, du centre de ski, la construction de la bibliothèque municipale, l'élargissement d'une quinzaine de rues, la construction d'un réseau d'égouts de surface à la grandeur de la ville, l'aménagement de nouveaux systèmes d'égouts et d'aqueduc dans les nouveaux secteurs résidentiels, la construction de nouveaux trottoirs et les travaux de pavage dans ces mêmes secteurs (Bel-Air, Plateau Lauren-

tien, Terrasse St-Maurice et Quartier Bertrand), la construction des tunnels du lac St-Louis et du Club de Golf, la pose de nouveaux feux de circulation aux intersections importantes de la ville, l'installation de systèmes de protection aux traverses à niveau, la construction d'un bureau d'information touristique, la réfection de l'entrée sud de la ville, l'aménagement de cinq terrains de stationnement au centre-ville, l'installation de vingt arches de signalisation dans sept de nos principales artères, la création de notre réputé terrain de camping, la construction de la bâtisse industrielle présentement occupée par les Industries Scotwell, l'acquisition et la réparation du pont St-Maurice, l'obtention de la station satellite de télévision de Radio-Canada, l'aménagement des complexes-loisirs des Quartiers Bel-Air, Terrasse St-Maurice, Centre-Ville et Bertrand, le nouvel éclairage de nos rues, la construction, enfin, du centre social municipal et l'aménagement moderne de tout le secteur adjacent, toutes ces réalisations, dis-je, ont comblé des vides, satisfait des besoins, amélioré le mieux-être de la population, mais elles ne doivent pas constituer une sorte d'apothéose de notre administration. De fait, aucune oeuvre, si importante soit-elle, ne devrait évoquer le couronnement d'une carrière publique. Il y a toujours des choses à faire, des projets à réaliser et des problèmes à régler. La bataille n'est jamais gagnée et la lutte doit continuer.

S'endormir sur ses lauriers, pour un mandataire public, c'est une fatalité inavouable et indéfendable. Son esprit doit constamment être prêt à intervenir à la moindre occasion dans l'intérêt du bien commun. La Tuque a connu ses heures de gloire mais elle a aussi connu ses défaites. Sur le plan économique, par exemple, nous ne pouvons nous satisfaire des résultats obtenus. L'exode d'une partie de notre jeunesse vers les centres de croissance nous fait mal. C'est le sang le plus pur qui s'échappe de nos veines quand nous constatons, impuissants, le nombre considérable de nos diplômés universitaires, des gradués de nos écoles supérieures, quitter notre ville parce

que nous ne pouvons les absorber sur notre marché de travail. Notre population n'est pas à la hausse et malheureusement, le phénomène de la dénatalité n'est pas le seul facteur responsable de cette stagnation. Nous devons redoubler d'ardeur pour remédier à notre faiblesse industrielle, à la carence de nos services éducationnels, à l'insuffisance de notre réseau routier, pivot de notre croissance économique. L'aide de l'Etat nous est indispensable et il nous faudra canaliser toutes les énergies disponibles pour convaincre nos dirigeants provinciaux de s'attarder à nos problèmes. Notre éloignement et la fallacieuse réputation que nous avons d'être une ville riche ne justifient plus l'indifférence que l'on a affichée, à notre endroit, dans certains milieux gouvernementaux.

C'est le défi qu'il nous faut relever.

Quant à moi, je suis prêt à continuer à me donner entièrement à cette tâche. La Tuque et mes concitoyens le méritent bien.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document provides a detailed list of items that should be tracked, such as inventory levels, supplier payments, and customer orders. It also outlines the procedures for recording these transactions, including the use of specific forms and the assignment of responsibilities to different staff members.

The second part of the document focuses on the analysis of the recorded data. It describes various methods for identifying trends and anomalies in the financial performance. This includes comparing current data with historical records and industry benchmarks. The document also discusses the importance of regular audits to verify the accuracy of the records and to detect any potential fraud or errors. It provides a step-by-step guide for conducting these audits, from the selection of samples to the final reporting of findings.

The final part of the document addresses the communication of the results of the financial analysis. It emphasizes the need for clear and concise reporting to management and other stakeholders. The document provides a template for these reports, including sections for executive summaries, detailed data analysis, and recommendations for future actions. It also discusses the importance of transparency in financial reporting and the role of the accounting department in providing accurate and timely information to support decision-making.

LISTE DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA TUQUE
DEPUIS 1911

		Quartier no
ALLARD, Joseph	1924 à 1928	3
ARSENEAULT, J. Octave	1933 à 1936	1
AUBE, Jean-Paul	1963 à 1969	1
BANVILLE, David	1921 à 1923	3
BEAUDET, Emile	1920 à 1922	2
BEDARD, Charles	1941 à 1943	2
BERTRAND, Eugène	1931 à 1933	2
BILODEAU, Antonio	1951 à 1961	3
BOLDUC, Alfred	1949 à 1963	1
BORNAIS, Marcel	1973 à date	1
CARRIER, Jean-Marie	1961 à 1968	1
CHARLAND, Gabriel	1948 à 1957	2
CHIASSON, Thomas	1929 à 1935	1
COMEAU, J. Achille	1913 à 1915	1
COTE, Donat	1935 à 1941	1
COTE, Georges	1913 à 1915	3
COTES, Téléphore	1936 à 1942	3
COURTEAU, Roch	1939 à 1951	3
DESBIENS, J. Ernest	1911 à 1913	1
	1924 à 1926	1
DORE, Guy	1975 à date	3
DUCHESNE, Hiloda	1925 à 1929	1
DUCHESNEAU, Francis	1946 à 1949	1
DUCHESNEAU, Gaétan	1973 à date	3
DUCHESNEAU, Georges	1968 à 1973	1
DUGUAY, Gustave	1921 à 1923	2
FILION, Clément	1969 à date	1
FILION, Georges	1925 à 1927	2
FORTIER, François	1920 à 1922	1
FORTIN, Gaston	1969 à date	2
GAGNE, Chs.-Borromée	1943 à 1947	2
GAGNE, J. Thomas	1913 à 1913	1

GAUDREAU, J. Nil	1946 à 1948	2
	1951 à 1953	2
GAUTHIER, Frank	1916 à 1919	1
	1923 à 1924	1
GERVAIS, J. Romulus	1929 à 1937	3
GILBERT, Henry	1915 à 1917	1
GINGRAS, Georges	1919 à 1920	2
GRAVEL, Auguste	1930 à 1936	3
GRAVEL, François	1920 à 1922	3
	1915 à 1916	1
GRAVEL, Réal	1919 à 1920	1
	1933 à 1937	1
GRAVEL, Victor	1916 à 1920	3
GUILLEMETTE, Georges	1915 à 1916	3
HAMEL, Albert	1913 à 1915	1
HARDY, Donat-Emile	1913 à 1920	2
	1939 à 1944	1
HARVEY, Thomas	1955 à 1961	1
	1928 à 1932	1
JOURNEAULT, Omer	1957 à 1960	3
	1920 à 1921	2
JUNEAU, Wellie	1920 à 1921	2
LAMARCHE, Joseph	1923 à 1926	3
LAMONTAGNE, Adjutor	1942 à 1948	3
LAMONTAGNE, F.-Xavier	1911 à 1916	2
	1923 à 1925	2
LAMONTAGNE, Joseph	1922 à 1924	3
	1926 à 1929	3
LAMOTHE, Hector	1927 à 1931	2
LAROUCHE, Maurice	1953 à 1961	2
	1920 à 1921	3
LAVOIE, Euchariste	1937 à 1943	3
LAVOIE, Jacques	1969 à 1973	3
LAVOIE, Paul	1949 à 1951	2
LAVOIE, Thomas	1948 à 1952	3
LETOURNEAU, Pierre	1928 à 1930	3
MARTEL, Léger	1951 à 1955	1
MEILLEUR, Romain	1911 à 1912	1
MESSIER, Yvon	1967 à 1969	3

MORIN, Narcisse	1944 à 1946	2
MULSEN, Odin	1961 à 1964	2
MAGE, Armand	1922 à 1924	2
MEPIN, Joseph	1912 à 1913	1
MICOTTE, Maxime	1928 à 1932	2
	1938 à 1942	
MLANTE, Wenceslas	1922 à 1923	2
	1932 à 1938	2
MENAUD, Edmond	1936 à 1942	1
MINGUETTE, Norbert	1952 à 1957	3
MIOUX, Richard	1960 à 1969	3
MIVARD, Jean	1961 à 1967	3
MOY, Arthur	1921 à 1923	1
MOY, Marcel	1964 à date	2
MUEL, Arthur	1942 à 1946	1
MVARD, Liguori	1936 à 1937	3
MHEBERGE, Delphis	1947 à 1949	2
MHIBAULT, Norbert	1944 à 1951	1
MOUSIGNANT, Denis	1969 à 1974	3
MREMBLAY, Alfred	1911 à 1913	3
MREMBLAY, Arthur	1923 à 1925	1
	1926 à 1928	1
MREMBLAY, Edmond	1932 à 1933	1
MREMBLAY, J. Alexis	1911 à 1915	3
MREMBLAY, Joseph-Nil	1911 à 1913	2
MREMBLAY, Michel	1917 à 1921	1
MREMBLAY, Onésime	1916 à 1919	2
	1924 à 1928	2
MILLETTE, Omer	1937 à 1941	2
	1942 à 1944	2
MIZINA, Albert	1915 à 1920	3
MILLENEUVE, Roland	1957 à 1969	2

NOS GERANTS MUNICIPAUX

HARDY, Donat-Emile	1921 à 1922
LANGELIER, J.-Napoléon, ing.	1922 à 1925
BOURASSA, L.-Wilfrid, ing.	1926 à 1933
VALIQUETTE, J.-Henri, ing.	1933 à 1934
ASSELIN, Jean, ing.	1934 à 1942
GAGNON,, Armand, ing.	1942 à 1951
BOURASSA, Fernand, ing.	1951 à 1954
ARCHAMBAULT, Léo A. ing.	1954 à date

NOS SECRETAIRES-TRESORIERES

TREMBLAY, Joseph-Nil	1911 à 1917
RIBERDY, Paul-Emile	1917 à 1939
HEBERT, Fernand	1962 à 1966

NOS TRESORIERES

BOUCHARD, Philippe	1939 à 1963
HEBERT, Fernand	1963 à 1974
PARE, Jacques	1974 à date

NOS GREFFIERS

DUPONT, A.-Aldori	1939 à 1962
FILION, Noël	1966 à date

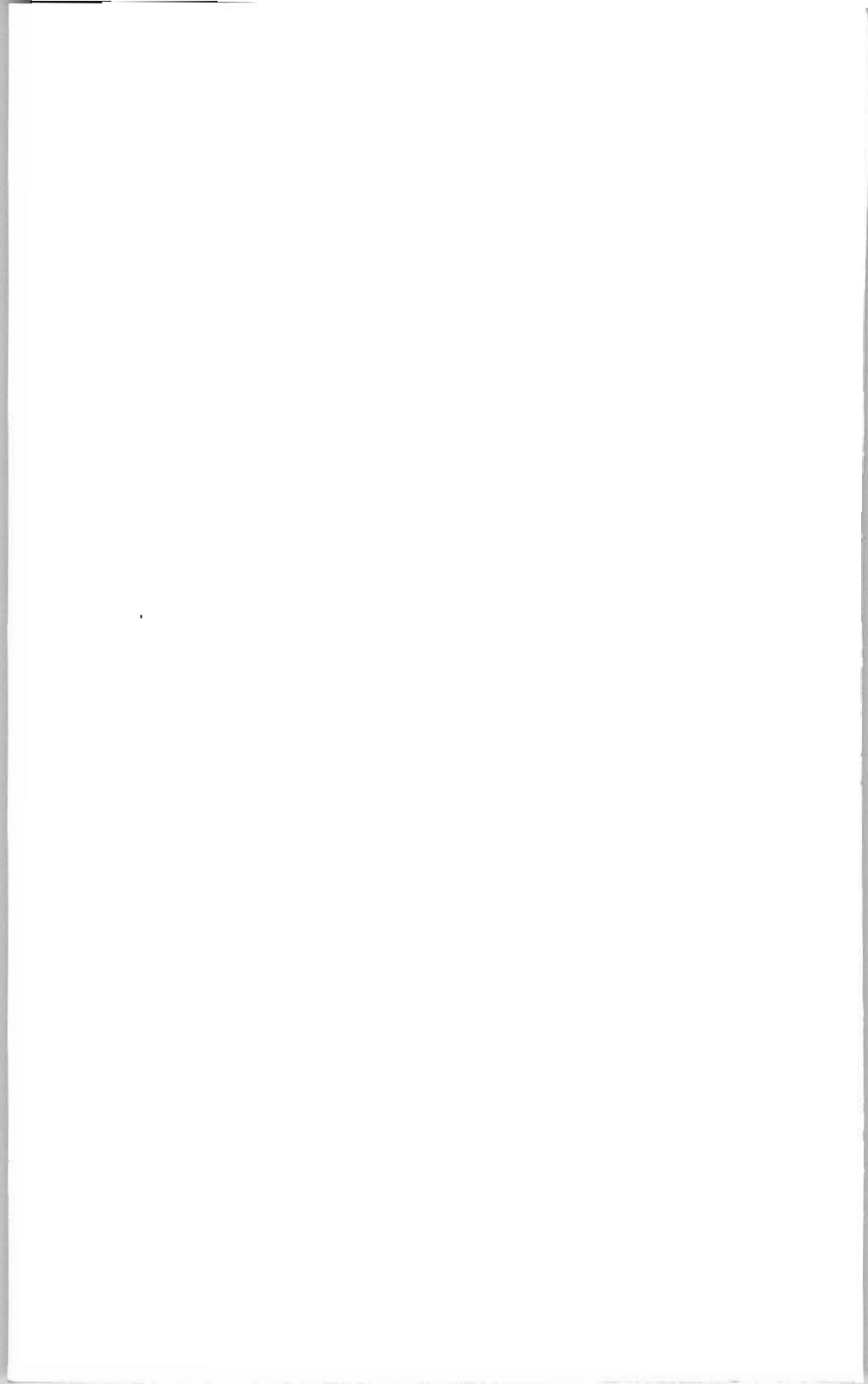
NOTE : Avant 1939, la fonction de greffier n'existait pas. Elle était remplie par le secrétaire-trésorier.

NOS CONTREMAITRES GENERAUX

MASSICOTTE, Lucien	1911 à 1915
FORTIN, Armand	1915 à 1919
HARVEY, Joseph	1920 à 1923
FORTIN, Louis	1923 à 1924
LECLERC, Léo	1924 à 1926
HARVEY, Eugène	1926 à 1954
GAUTHIER, Rosario	1954 à 1958
VEZINA, Anatole	1958 à date

NOS CHEFS DE POLICE

BAROUCHE, Alfred		1911	à	1912
BROSS, Victor		1912	à	1915
BINEAULT, Zénon		1915	à	1917
TRUDEL, Rosaire		1917	à	1918
BUCLAIR, Alfred		1918	à	1920
BARENT, Joseph		1920	à	1922
BACQUET, Albert		1922	à	1923
BUFFOUR, Joseph	Janvier	1923	à	Mai 1923
BAPORTE, J.-Dieudonné		1923	à	1925
BEAUSOLEIL, J.-Rosario		1925	à	1927
BANGUAY, Arthur		1927	à	1937
BORTIN, Victor		1937	à	1965
BROWN, Larry		1965	à	1970
BAVOIE, Léo		1970	à	date



HISTORIQUE DES NOMS DE RUE DE LA TUQUE

Avenue Becker :

Pour honorer la mémoire de Warren B. Beckler, ancien gérant de l'usine locale de Brown Corporation, à l'occasion de sa nomination comme vice-président de cette même compagnie. Cette rue s'appelait antérieurement *On the Bank* (escarpement). Dans mon enfance, on l'appelait communément *rue des anglais*.

Avenue Brown :

Pour rendre hommage à la famille Brown qui établit l'usine de pâte et papier aujourd'hui propriété de la Compagnie Internationale de Papier du Canada (CIP).

Avenue du Côteau :

Parce qu'elle est située sur le côteau au pied de la montagne, à l'est de la ville.

Beaumont :

En l'honneur de R. J. Beaumont qui occupait le poste de président de la compagnie Shawinigan Water & Power lors de la construction du barrage hydro-électrique de cette compagnie en 1938.

Bellevue :

Probablement en raison des beautés du paysage que l'on pouvait admirer du haut de l'escarpement du quartier Bel-Air avant la construction de l'hôpital St-Joseph en 1960.

Boulevard Ducharme :

En l'honneur de Romulus Ducharme, avocat et ancien député de Laviolette à l'Assemblée Nationale. Le premier-ministre Maurice Duplessis qui était venu à La Tuque en 1955 pour inaugurer la route Grand'Mère - La Tuque, avait annoncé que la nouvelle route porterait le nom du Boulevard Ducharme. À l'occasion de cet événement, le conseil municipal donna alors le nom de Boulevard Ducharme au secteur de la rue Commerciale borné au nord par la voie d'évitement du chemin de fer et au sud, par les limites de la ville.

Bostonnais :

Rue qui débouche à la rivière Bostonnais, affluent du St-Maurice. Selon la légende, la rivière Bostonnais tire son nom d'un américain originaire de Boston qui était autrefois gérant des opérations forestières de la compagnie Laurentide Paper (aujourd'hui Consolidated-Bathurst), baignées par cette rivière. Nos ancêtres, en parlant de cet américain, l'appelaient *le Bostonnais*.

Cardinal léger :

Pour honorer la mémoire du cardinal Paul-Emile Léger, ancien archevêque de Montréal.

Caron .

En l'honneur du chanoine Louis Caron, ancien curé de la paroisse St-Zéphirin.

Carré Beaumont :

En l'honneur de l'ex-président de la compagnie Shawinigan Water and Power, R.J. Beaumont.

Carré Cartier :

En l'honneur de Sir Georges-Etienne Cartier, illustre homme politique du Canada français et l'un des pères de la Confédération.

Carré Maisonneuve :

Pour honorer la mémoire du fondateur de Montréal, Paul de Chomedey de Maisonneuve.

Carré Paquin :

En l'honneur de l'abbé J.-Léo Paquin, fondateur de la paroisse Marie-Médatrice.

Castelneau :

En l'honneur du général français, Edouard de Castelneau, qui commandait la deuxième armée en Lorraine durant la guerre 1914-1918.

Champlain :

En l'honneur du fondateur de Québec, Samuel de Champlain.

Chapleau :

Pour honorer la mémoire de Sir Adolphe Chapleau, ancien premier-ministre du Québec et ex-lieutenant-gouverneur de notre province.

Chemin du Colisée :

Parce que cette rue débouche au colisée municipal.

Chemin Privé C.I.P.:

Chemin qui débouche à l'usine de la Compagnie Internationale de Papier du Canada (CIP).

Chemin Wayagamack :

Chemin qui débouche sur la route du Lac Wayagamack où se trouve la prise d'eau de l'aqueduc municipal.

Commerciale :

Cette rue porte bien son appellation puisqu'elle est le coeur du centre commercial de notre ville.

Comtois :

En l'honneur de Mgr Alfred-Odilon Comtois, ancien évêque de Trois-Rivières.

Corbell :

Pour commémorer la mémoire de l'abbé Eugène Corbeil, curé fondateur de La Tuque.

De La Plage :

Parce qu'elle longe la plage du Lac St-Louis.

De La Salle :

En l'honneur de Cavalier de La Salle, explorateur du Mississipi.

Desbiens :

Pour commémorer la mémoire de J.-Ernest Desbiens, ancien échevin et pionnier de La Tuque.

Dollard :

En l'honneur de Dollard des Ormeaux, vainqueur de la bataille du Long-Sault.

Du Parc :

Parce qu'elle traverse le parc St-Eugène.

Du Plateau :

En raison de la configuration du terrain au pied de la montagne, à l'est de la ville.

Elisabeth :

En l'honneur de la reine Elisabeth II.

Fauteux :

Pour honorer la mémoire d'un ancien lieutenant-gouverneur du Québec, Son Excellence Gasparé Fauteux.

Frontenac :

En l'honneur du Sieur de Frontenac, ancien gouverneur de Québec et illustre figure de l'Histoire du Canada.

Gouin :

En l'honneur de Sir Lomer Gouin, ancien premier-ministre du Québec.

Iberville :

D'après Pierre Le Moyne d'Iberville, premier gouverneur de la Louisiane.

Jacques-Buteux :

Pour commémorer la mémoire du Père Jacques Buteux, Jésuite, qui évangélisa les indiens du Haut St-Maurice.

Jeanne-Mance :

En l'honneur de la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Jean-Talon :

En l'honneur du premier Intendant de la Nouvelle France.

Joffre :

En l'honneur du maréchal Joseph Joffre, commandant en chef des forces françaises et vainqueur de la Marne, pendant la guerre 1914-1918.

Jollet :

Pour rappeler la mémoire de Louis Joliet, découvreur du Mississippi.

Journeault :

Pour honorer la mémoire d'Omer Journeault qui fut maire de La Tuque de 1935 à 1944 et de 1947 à 1951.

Kitchener :

En l'honneur de Lord Herbert Kitchener, maréchal anglais qui mit fin à la guerre des Boers et qui fut ministre de la guerre dans le gouvernement britannique pendant le conflit mondial de 1914-1918.

Lacroix :

En l'honneur de la famille Lacroix, pionnière de notre ville.

Lafèche :

Pour honorer la mémoire de Mgr L. F. Lafèche, ancien évêque de Trois-Rivières et illustre figure des luttes en faveur de la langue française dans l'ouest canadien.

Lamarche :

Jos Lamarche et son frère, Georges, étaient propriétaires d'une immense quantité de terrains à La Tuque. Le nom de Lamarche fut donné à une rue apparemment en guise de remerciement pour plusieurs dons de terrains qu'ils firent à la municipalité.

Lamontagne :

En l'honneur de François-Xavier Lamontagne, qui fut maire de 1927 à 1935.

Lamy :

Je crois que cette rue fut désignée selon le nom d'un ancien curé du village de La Croche.

Laurier :

En l'honneur de Sir Wilfrid Laurier qui fut premier-ministre du Canada de 1896 à 1911.

Laval :

A la mémoire de Mgr François de Montmorency Laval, premier évêque de Québec.

Laviolette :

Pour honorer la mémoire du Sieur de Laviolette, fondateur de Trois-Rivières.

Maisonneuve :

Pour honorer la mémoire du fondateur de Montréal, Paul de Chomedey de Maisonneuve.

Marquette :

En l'honneur du père Marquette qui découvrit le Mississipi avec Louis Joliet.

Montcalm :

En l'honneur du Marquis de Montcalm, l'illustre vaincu de la bataille des Plaines d'Abraham en 1759.

Neault :

Pour honorer la mémoire de Pierre Neault, ancien député du comté de Champlain au Parlement de Québec.

Nérée-Beauchemin :

Évoque la mémoire de Nérée Beauchemin, poète québécois né et mort à Yamachiche.

Paquin :

Pour rappeler la mémoire d'Arthur Paquin, pionnier de La Tuque et père de notre concitoyen, J. Amédée Paquin.

Radisson :

En l'honneur de Pierre Radisson, explorateur français qui vécut à Trois-Rivières. ..

Rang des Hamelins :

Ainsi nommée d'après le nom des frères Donat et Nérée Hamelin, deux cultivateurs qui exploitaient leur ferme aux limites nord-est de La Tuque, il y a une cinquantaine d'années.

Réal :

En l'honneur de Réal Gravel qui fut maire de 1921 à 1923.

Roberval :

En l'honneur de la ville du même nom dans la région du Lac St-Jean.

Roy :

Pour rappeler la mémoire d'Alphonse Roy qui fut maire de 1915 à 1920.

Scott :

Je crois que le nom de Scott évoque la mémoire d'un ancien trésorier provincial, parrain de la fameuse loi Scott sur les boissons alcooliques.

St-Antoine :

D'après le saint du même nom.

St-Augustin :

Idem.

St-Benoît :

En l'honneur du pape Benoît XV, prédécesseur de Pie XI.

St-Eugène :

Eugène étant le prénom du curé Corbeil, il est logique de croire que cette rue fut nommée en son honneur.

St-François :

D'après le saint du même nom.

St-Honoré :

Pour rappeler la mémoire d'Honoré Mercier, premier-ministre du Québec de 1887 à 1891.

St-Joseph :

D'après le saint du même nom.

St-Laurent :

En l'honneur du T. H. Louis St-Laurent, qui fut premier-ministre du Canada de 1949 à 1957.

St-Louis :

D'après le saint du même nom.

St-Maurice :

D'après la rivière St-Maurice.

St-Michel :

D'après le saint du même nom. Il est également plausible de croire que cette rue du Quartier-Un évoque la mémoire de Michel Tremblay qui fut longtemps échevin de ce quartier.

St-Paul :

D'après le saint du même nom.

St-Pierre :

Idem.

St-Zéphirin :

Évoque le nom de la première paroisse de La Tuque ainsi que la mémoire de Mgr Zéphirin Laurin, évêque de Haileybury, premier diocèse auquel La Tuque a appartenu.

Tessier :

Cette rue fut nommée d'après Jean-Baptiste Tessier qui vint s'établir sur la rive ouest du St-Maurice vers 1860. Il est également possible qu'elle ait été nommée pour honorer la mémoire de l'honorable J.A. Tessier qui occupait la fonction de ministre de la Voirie dans le cabinet provincial autour de l'année 1915.

Vanier :

En l'honneur du premier gouverneur-général francophone, Son Excellence le général Georges Vanier.

Veillette :

En l'honneur d'Omer Veillette qui fut maire de 1944 à 1947.

Wenceslas :

Pour honorer la mémoire de Wenceslas Plante, le premier maire de La Tuque après son incorporation comme ville, en 1911.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	9
Wenceslas Plante (1911-1915—1923-1927)	13
Alphondor Roy (1915-1920)	23
Donat-Emile Hardy (1920-1921)	29
Wellie Juneau (mars à juillet 1921).....	37
Réal Gravel (1921-1923)	43
François-Xavier Lamontagne (1927-1935)	51
Omer Journeault (1935-1944—1947-1951)	63
Omer Veillette (1944-1947)	83
Joffre Pilon (1951-1955)	95
J. Onésime Dallaire (1955-1961)	111
Lucien Filion (1961-)	
<i>Le mot de la fin</i>	195

Appendices :

Liste des conseillers municipaux de	
La Tuque depuis 1911	199
Historique des noms de rues de La Tuque	205